Au service des peuples et des nations

Ministère du Tourisme et de l'Environnement

Stratégie Nationale et Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme de la République du Congo

*****

Document Final

*****

10 mai 2016

Sommaire

PARTIE INTRODUCTIVE : SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC..... 7

1. Hiérarchisation et catégorisation des contraintes du développement touristique :..... 9

Ière PARTIE : CHOIX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES 11

1. Trois zones touristiques à renforcer 11

1.1 Zone 1 : L'axe nord..... 14

1.2 Zone 2 : L'axe sud..... 15

1.3 Zone 3 : La zone de Brazzaville..... 16

3. Développement du potentiel constitué par l'Île M'Bamou 19

4. Sensibilisation sur l'importance du Tourisme pour le Congo 19

IIème PARTIE : LES FONDEMENTS SECTORIELS DE LA STRATEGIE 20

1. Les statistiques..... 20

3. La formation..... 21

3.1. Asseoir l'expertise et le leadership du Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) dans la gouvernance de la filière formation hôtelière et touristique..... 22

3.2. Garantir une adéquation optimale entre l'offre de formation et les besoins du secteur ... 22

3.3. Mobiliser en privilégiant une approche participative..... 22

4. L'aspect Montage de produits commercialisables et Marketing..... 23

5. Le financement des projets touristiques 25

5.1 La contribution de l'Etat..... 25

5.2 La contribution des partenaires techniques et financiers..... 25

5.3 La contribution des institutions financières et du secteur privé..... 25

5.4 La contribution des bénéficiaires..... 26

IIIème PARTIE : LES AXES STRATEGIQUES 27

1er Axe stratégique : Création d'une vision nationale sur les enjeux et les objectifs du tourisme et de l'éco tourisme 27

Pilier 1 : ancrage politique dans la vision, la stratégie, les perspectives (validation politique). 27

Pilier 2 : communications, échanges et plaidoyers relatifs à la Stratégie Nationale et Plan de Développement Durable du Tourisme (SNP3DT) 2015..... 27

2ème Axe stratégique : Mise en place d'un processus consultatif multisectoriel et multi-acteurs..... 28

Pilier 3 : Définition, Institutionnalisation des cadres de concertation et de pilotage..... 28

Pilier 4 : Ancrage du processus de mise en œuvre de la stratégie dans les mécanismes nationaux relatifs à la décentralisation et à l'aménagement du territoire 28

3ème Axe stratégique : Renforcement des capacités nationales (institutionnelles, techniques) 29

Pilier 5 : Finalisation et adoption des principaux outils de gouvernance du secteur touristique 29

Pilier 6 : Audits-participatifs des besoins en renforcement de capacités nationales et mise en œuvre d'une stratégie sur la formation initiale et continue 30
Pilier 7 : Programme national transversal de renforcement des capacités du secteur touristique 30
4ème Axe stratégique : Définition et validation des Programmes et Sous programmes thématiques spécifiques 32
Pilier 8 : Elaboration et validation technique et politique des 3 Programmes et 5 sous programmes thématiques spécifiques 32
5ème Axe stratégique : Positionnement de la destination Congo sur le marché international 33
Pilier 9 : Programme national d'action de promotion de la destination touristique du Congo à l'étranger 33
Pilier 10 : Diversification de l'offre permettant l'allongement des séjours 36
Pilier 11 : Politique de communication 37
6ème Axe stratégique : Planification et Programmation des offres touristiques de loisirs .. 41
Pilier 12 : Amélioration et consolidation de l'offre touristique 41
Pilier 13 : Diversification et expansion 45
Pilier 14 : Croissance 47
7ème Axe stratégique : Mobilisation des partenariats techniques et financements 49
Pilier 15 : Plaidoyer - Promotion et Mobilisation des partenariats techniques et Financiers 49
Pilier 16 : Recherche active de partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets des sous-programmes et programmes thématiques et sectoriels 49
Pilier 17 Etat, Société civile militant pour le développement touristique et Coopération internationale pour des projets à fort coefficient d'impacts socioéconomiques et/ou environnementaux. 49
Pilier 18 : approche fonds de garantie 50
8ème Axe stratégique : Mise en œuvre des Programmes et Sous-programmes, Pilotage, Coordination et Suivi d'Exécution 51
Pilier 19 : Mise en œuvre des projets des Programmes et Sous-programmes thématiques et sectoriels. 51
Pilier 21 : Mise en place de l'agence technique d'exécution ; recrutement du nouveau personnel aux compétences et profils adaptés. 51
Pilier 22 : Suivi Evaluation. 51
9ème Axe stratégique d'accompagnement : Mise en œuvre des mesures et actions d'accompagnement et de soutien 52
Pilier 23 : Synergie d'actions linéaires 52
Pilier 24 : La synergie d'actions gouvernementales 53
10ème Axe stratégique : Perspective et Modèle 54
Pilier 25 : Caps 54
TABLEAU DE SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES PAR NIVEAU DE PRIORITE 56
Pilier 12 : Amélioration et consolidation de l'offre touristique 57
Pilier 14 : Croissance 57
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES 59

IVème PARTIE : LES COUTS ET LA PROGRAMMATION QUINQUENNALE 61

1. LES COUTS DES ACTIONS PROJETS SECTORIELS 61
2. LES COUTS DES ACTIONS TRANSVERSALES 68
3. LA CORRELATION DES ACTIONS AVEC LES AXES ET LES PILIERS STRATEGIQUES – LA PROGRAMMATION SUR LA PERIODE QUINQUENNALE 69
4. RÉCAPITULATIFS DES COUTS EN FCFA..... 78

Vème PARTIE : ESQUISSE DE PLANIFICATION DES ACTIVITES ET DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE PAR ANNEE 79

VIème PARTIE : CONCLUSION GENERALE 103

ANNEXE : LE DEVELOPPEMENT DES FICHES ACTIONS 105

1 - APPUI INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE 106

FICHE ACTION n°1 : Restructuration de l'ANT..... 106
FICHE ACTION n°2 : Restructuration et relance de la Commission Nationale de classement des Etablissements de Tourisme..... 111
Fiche action n°3 : Restructuration et relance du Conseil Supérieur du Tourisme (CST)..... 116
FICHE ACTION n°4 : Création d'un cadre national de concertation des acteurs du tourisme (CNCAT)..... 120
FICHE ACTION n°5 : Relecture des textes régissant le secteur touristique..... 125
FICHE ACTION n°6 : Création d'un visa touristique en République du Congo 129

2 - AMENAGEMENT DES SITES ET TRANSPORTS HORS AERIENS 133

FICHE ACTION n°1 : Projet d'appui à l'interprétation du Parc National d'Odzala-Kokoua et de la réserve naturelle de Gorille de Lésio-Louna 133
FICHE ACTION n°2 : Projet de mise en place d'une structure interministérielle de concertation et de prise des mesures de gestion du tourisme dans les aires protégées..... 137
FICHE ACTION n°3 : Etude d'aménagement du site des chutes de la Loufoulakari..... 142
FICHE ACTION n°4 : Etude d'aménagement touristique de Lésio-Louna..... 146
FICHE ACTION n°5 : Etude d'aménagement touristique de Loango-Diosso 151
FICHE ACTION n°6 : Etude d'aménagement touristique des Cataractes 155
FICHE ACTION n°7 : Etude d'aménagement d'une zone touristique à Ouesso 160
FICHE ACTION n°8 : Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNND) 165
FICHE ACTION n°9 : Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) 168
FICHE ACTION n°10 : Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) 172
FICHE ACTION n°11 Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) 176
FICHE ACTION N°12 Amélioration de l'accessibilité touristique de la Reserve Naturelle de Lesio-Luna et du Lac Bleu à Mah..... 181
FICHE ACTION N°13 Amélioration de la voies d'accès au site touristique de l'île de Faignond à Kintélé dans la commune de Brazzaville 186

FICHE ACTION N°14 : Amélioration de la voie d'accès au site touristique des Cataractes au pont du Djoué, commune de Brazzaville 191
FICHE ACTION N°15 : Amélioration de la voie d'accès aux chutes naturelles de Béla 195
FICHE ACTION N°16 : Amélioration de la voie d'accès aux sites touristiques de Loango, Diosso et Port antique 203
FICHE ACTION N°17 : Amélioration de la voie d'accès touristique du Parc National de Conkouati-Douli (PNCD) 207
ACTION N°18 : Appui aux aménagements des infrastructures touristiques dans le Parc National de Nouabalé Ndoki (PNNN) 211
FICHE ACTION N°19 : Appui aux aménagements des infrastructures touristiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD) 216
FICHE ACTION N°20 : Création de différentes aires, pistes et points de collecte de déchets 221
3 - TRANSPORTS AERIENS 223
FICHE ACTION n°1 : Etude de faisabilité en vue de faire de l'aéroport d'Ollombo un aéroport à opérations low cost 223
ANNEXE A LA FICHE 228
FICHE ACTION n° 2 : Réhabilitation de certains aérodromes secondaires stratégiques pour le développement du tourisme (Kabo et Mbomo) 231
FICHE ACTION n° 3 : Etablissement de comptoirs d'information pour touristes dans les aérogares des aéroports principaux 236
FICHE ACTION n° 4 : Etude d'opportunité de réduction de certaines taxes et redevances afin de rendre compétitif le coût de la destination Congo 242
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POTENTIELLES A METTRE EN ŒUVRE EQUIPEMENTS ET TRANSPORTS AERIENS 244
4 - STATISTIQUES 245
FICHE ACTION Nº 1 : Mise à niveau des statistiques touristiques de base 245
FICHE ACTION Nº 2 Mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme 262
FICHE ACTION Nº 3 Séminaire national sur les statistiques du tourisme 269
FICHE ACTION Nº4 Renforcement du service chargé des statistiques du tourisme 272
FICHE ACTION Nº 5 Recensement des établissements de tourisme 277
FICHE ACTION Nº6 : Mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme 283
RECAPITULATIF BUDGETS ACTIONS 296
5 - FORMATION 297
FICHE ACTION N°1 : Tenue des Assises nationales de la formation hôtelière et touristique comme action préalable 297
FICHE ACTION N° 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de requalification du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme 303
FICHE ACTION N° 3 : Recrutement de cadres dans les spécialités techniques 308
FICHE ACTION N° 4 : Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs 311
FICHE ACTION N° 5 : Définition de nouveaux référentiels de formation touristique et hôtelière et professionnalisation des écoles et centres de formation 315
FICHE ACTION N° 6 : Développement de la formation continue dans le secteur privé 319

FICHE ACTION N° 7 : Création d'un Institut national de tourisme et de l'hôtellerie 324
Tableau récapitulatif des actions proposées 328
6 - MONTAGE DE PRODUITS - PROMOTION - MARKETING 329
FICHE ACTION N°1 : Mise en place d'outils modernes d'accompagnement des touristes 329
FICHE ACTION N°2 : Mise en œuvre d'une stratégie d'e-tourisme 334
FICHE ACTION N°3 Actions médias et réseaux sociaux 338
FICHE ACTION N°4 : Implémentation d'un Office de promotion de l'industrie National du Touristique 341
FICHE ACTION N°5 : Promotion et participation aux salons professionnelles-priorisation 344
7 - FICHES ACTIONS TRANSVERSALES 348
FICHE ACTION N°1 : Sensibilisation en vue d'une année du tourisme en République du Congo. 348
FICHE ACTION N°2 : Stimulation des investissements : Rédaction d'un code des investissements sectoriel tourisme 351
FICHE ACTION N°3 : Fonds d'appui multi-bailleur 354
FICHE ACTION N°4 : Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau 357
FICHE ACTION N°5 : Développement du potentiel touristique constitué par l'île M'bamou 361
Objectifs spécifiques 361
De cet objectif, découlent les objectifs spécifiques ci-après : 361
FICHE ACTION N°6 : Structure opérationnelle de mise en œuvre des actions de la SNP3DT 364
FICHE ACTION N°7 : Comité de lecture, impression, communication et diffusion des rapports et supports techniques 366

Liste des tableaux 368

PARTIE INTRODUCTIVE :
SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

Le bilan et le diagnostic du secteur touristique dans le pays, présentés au terme de la première phase de ce projet, ont permis de mettre en évidence des améliorations observées et de relever également des insuffisances multiformes du secteur touristique.

Tableau N° 1 : Récapitulatif des points forts ou atouts du tourisme en République du Congo

Numéro	Forces/Atouts
1	Richesse et Diversité des sites (potentiels naturel et culturel, sites de renommée mondiale, Forêt Equatoriale, Fleuve Congo
2	Hospitalité des populations
3	Existence d'un artisanat d'art riche et varié
4	Existence de plusieurs aéroports internationaux, Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso
5	Implication progressive des investisseurs étrangers dans le domaine du tourisme (hôtellerie et restauration)
6	Existence de certains services techniques contribuant au développement du tourisme
7	Le tourisme perçu comme un moyen de lutte contre la pauvreté
8	Le tourisme perçu comme un moyen de revitalisation de certaines pratiques culturelles et artistiques
9	Le tourisme perçu comme un moyen de lutte contre l'exode rural par la création d'emplois
10	Existence d'un patrimoine architectural
11	Ouverture de plusieurs liaisons internationales depuis 2014
12	Position carrefour de la Sous-région
13	Tourisme solidaire comme moyen de développement local

Tableau N° 2 : Récapitulatif des points faibles du tourisme en République du Congo

Numéro	Faiblesses
1	Inorganisation des acteurs du secteur
2	Manque de professionnalisme des acteurs du secteur
3	Méconnaissance des sites par les acteurs
4	Inexistence de guidage professionnel organisé
5	Enclavement de certains sites (difficultés d'accès et de ravitaillement)
6	Mauvais état de certaines infrastructures routières et d'accueil
7	Faible déconcentration de l'administration du tourisme au niveau local
8	Iniquité dans la redistribution des retombées du tourisme
9	Non exploitation touristique du fleuve Congo et ses principaux affluents
10	Non opérationnalité de l'Office du Tourisme
11	Faible promotion des sites touristiques (implication nécessaire de tous)
12	Agences de voyage sous-équipées en moyens logistiques
13	Insalubrité des sites touristiques et principalement de la zone sud autour de Pointe-Noire
14	Tracasseries administratives notamment à l'entrée des touristes
15	Faible niveau de participation du tourisme dans la conservation du patrimoine historique
16	Faible implication des élus et des populations dans la gestion du tourisme
17	Méconnaissance de la population locale du phénomène touristique
18	Insuffisance de moyens de transports de qualité
19	Faible exploitation du potentiel éco-touristique
20	Faible valorisation des sites touristiques existants
21	Insuffisance des mesures de sécurité pour la navigation fluviale
22	Transgression des valeurs culturelles par certains touristes et guides
23	Menace de la cherté de la vie liée à l'activité touristique
24	Dégradation du patrimoine d'accueil touristique (Nouabalé-Ndoki)
25	Insuffisance des actions de sensibilisation des populations sur le tourisme
26	Insuffisance dans la fourniture de l'électricité dans certaines zones
27	Insuffisance des actions de signalisation et de matérialisation des sites et monuments touristiques
28	Dégradation du patrimoine naturel et culturel
29	Pratique du braconnage d'occasion
30	Insuffisances dans la législation et la règlementation touristiques (exemple : campings touristiques non autorisés, interférence entre les différents acteurs etc.)
31	Non consommation des produits congolais par les Congolais

Le constat majeur du tourisme dans la République du Congo que l'on pourrait déduire de cet ensemble de faiblesses est **la sous exploitation de son potentiel**. Les principales contraintes ainsi identifiées et qui engendrent cet état de fait peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

1. Organisationnelle ;
2. Technique ;
3. Socio-économique.

Pour analyser les relations de causes à effets, cette problématique fait ressortir les principales causes et les manifestations comme on peut les observer ainsi qu'il suit.

1. Hiérarchisation et catégorisation des contraintes du développement touristique :

Les principales causes qui sont à l'origine du constat général se répartissent entre les différentes catégories de contraintes par ordre d'importance dans le tableau qui suit. Sur les quatre types de contraintes identifiées, celles liées aux aspects organisationnels sont prédominantes ; elles sont suivies par celles de type technique. Les contraintes d'ordre socio-économique et financier occupent la troisième position.

Tableau N° 3 : Hiérarchisation intra- catégorielle des différentes contraintes

Types de contraintes	Ordre de priorité	Contraintes / Faiblesses	Ordre de priorité
Institutionnelle et organisationnelle	1	Inorganisation des acteurs du domaine	1
		Faible application de textes législatifs et réglementaires	2
		Faible déconcentration de l'administration du tourisme au niveau local	3
		Insuffisance dans la législation et la réglementation de l'activité touristique	4
		Déficit de synergie entre les acteurs du domaine	5
		Existence de guidage clandestin	6
		Faible prospection de sites touristiques	6
		Agences de voyage de la place sous-dotées en personnels qualifiés	7
		Pratique de tracasseries administratives routières	8
		Iniquité dans la redistribution des retombées du tourisme	8
		Pratique d'hébergement clandestin	8
		Faible existence de syndicat d'initiative du tourisme au niveau local	8
		Possibilité limitée d'usage de cartes de crédits dans la région	8
		Faible implication des élus et des populations	8
		Méconnaissance du concept de développement touristique durable	8
Technique	2	Manque de structures de formation touristique dans la région	1
		Insuffisance de professionnalisme du personnel du secteur du tourisme (guides, agents de voyages, personnel hôtelier…)	2
		Mauvais état et insuffisance des infrastructures touristiques (routes, Hôtels, restaurants, ….)	3

Types de contraintes	Ordre de priorité	Contraintes / Faiblesses	Ordre de priorité
		Sous-équipement des agences de voyages en moyens logistiques	4
		Insalubrité de certains sites	5
		Non navigabilité du fleuve en toutes saisons	6
		Insuffisance des actions de signalisation et de matérialisation des sites touristiques	6
		Insuffisance de mesures de sécurité pour la navigation fluviale	7
Socio-économiques et financières	3	Fiscalité inadaptée	1
		Charges d'exploitation (eau- électricité- téléphone) très élevées	2
		Faible valorisation des ressources touristiques	3
		Destination touristique coûteuse	4
		Insuffisante incitation à l'investissement touristique dans la région	5
		Absence de tourisme d'affaires et de congrès	6
		Menace de la mendicité infantile liée au tourisme	6
		Insuffisance de moyens de transport de qualité	6
		Faible niveau de participation du tourisme dans la conservation du patrimoine historique	6
		Faible exploitation du potentiel éco touristique	6
		Insuffisance de la fourniture d'énergie dans certaines localités	6
		Cherté de la vie liée à l'activité touristique	6
		Insuffisance des actions de sensibilisation des populations sur le tourisme	6
		Dégradation du patrimoine culturel et naturel	6
		Transgression des valeurs culturelles par certains touristes et guides	6

Les contraintes ainsi identifiées et hiérarchisées par catégorie ont eu comme conséquences sur le secteur :

- la faible dynamique de l'activité touristique ;
- la qualité médiocre des prestations de beaucoup d'acteurs locaux par rapport à leurs homologues des pays voisins ;
- le faible attrait des capitaux étrangers ;
- la programmation insuffisante de la destination par les tours opérateurs ;
- la prolifération d'agences de voyage clandestines ;
- la faible incidence de l'activité touristique sur l'amélioration effective des conditions de vie des populations.

Ière PARTIE :
CHOIX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les choix et les orientations stratégiques recommandent une vision ainsi qu'il suit :

- une répartition territoriale en trois zones touristiques
- un développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau
- un développement du potentiel touristique de l'île M'bamou
- un travail sur une large sensibilisation nationale du phénomène touristique

1. Trois zones touristiques à renforcer

Sélection et justification des Zones de Développement Touristique (ZDT)

Le plan stratégique identifie au total trois Zones de Développement Touristiques (ZDT) réparties dans l'ensemble du pays et se focalisant sur l'ouverture de zones relativement sous développées dans le domaine touristique. La proposition des ZDT est axée sur les principaux enjeux, l'occupation des sols, les caractéristiques environnementales, les zones protégées et les attractions touristiques clefs. Ce sont principalement des zones ou des lieux en développement, qui désignent des régions touristiques, où des actions et des programmes intégrés sont mis en œuvre dans le but de développer le secteur touristique à travers les frontières administratives de manière efficace et économique.

Plan conceptuel pour les trois zones prioritaires

Les ZDT, dont les extensions devraient faire l'objet d'une étude plus approfondie, sont définies dans le cadre d'un plan conceptuel, illustré ci-dessous. Le plan conceptuel identifie ses réseaux de transport, depuis les principales portes d'entrées de chaque ZDT. L'importance de ces liaisons routières, ferroviaires et aériennes se reflète dans les programmes de développement en cours, axés sur l'amélioration du réseau de transports à court et long terme. Les plans conceptuels montrent aussi les liens latéraux entre les différentes ZDT qui permettront, une fois améliorées, de développer des itinéraires intégrant un certain nombre de régions. En fin de compte, des trajets plus courts et plus confortables seront proposés aux touristes. Une caractéristique clé de ce plan conceptuel est la désignation, sous réserve d'accord, d'un centre d'entrée touristique. Ces centres, généralement situés dans une des principales villes du pays, doivent remplir les conditions suivantes :

- Disposer d'un centre de services, d'informations et de transports touristiques
- Disposer d'un centre administratif intégré, pour coordonner les plannings, la mise en œuvre et la promotion pour la région ;
- Disposer d'un centre de ressources humaines proposant des formations professionnelles et communautaires

Justification du choix des ZDT

Pour chaque ZDT inscrit dans le cadre de la stratégie, une évaluation de divers facteurs de développement a été réalisée par rapport à la planification durable du tourisme. Une matrice a été mise en place pour chaque ZDT, évaluant un certain nombre de critères. Bien que principalement qualitative, l'exercice a démontré clairement la perception globale de chacune des zones touristiques. La sélection a été réalisée selon les critères ci-après :

- Les infrastructures disponibles, le niveau et le développement prévu dans chaque secteur ;
- Le potentiel d'attraction de touristes dans le secteur ;
- La demande touristique est présente, mais ne peux être satisfaite, du fait de facteurs restrictifs comme le manque de diversité d'activités, d'accès et d'installations touristiques ;
- Le potentiel des activités possibles dans chaque secteur ;
- La viabilité est un facteur clé pour chaque ZDT au regard des plans ruraux et urbains rédigés par les districts, les municipalités et le gouvernement ;
- L'impact social du développement touristique ne devra pas agir négativement sur les cultures locales et la lutte contre la pauvreté sera primordiale pour les populations bénéficiaires ;
- Les priorités stratégiques du gouvernement ont été identifiées, dans ces zones historiquement désavantagées, en tant que secteur prioritaire ayant besoin de reconversion et de réalisation

Les ZDT recommandées sont décrites dans un tableau de ratio, qui donne pour chaque critère un score maximum de 5.

Tableau N° 4 : Matrice et Ratios du développement Touristique*

Les critères de sélection	Infrastructure	Potentiel	Demande	diversification	Durabilité	Impact social	Priorité stratégique	Totale sur 35
Brazzaville et environs	4	4	3.5	5	4	5	4	29.5
L'axe sud	4	5	5	5	4	5	3	31
L'axe nord	2.5	5	2.5	4	2.5	5	4	25.5

Source : Equipe projet, 2015

***notes sur cinq, zéro étant le score le plus bas possible et cinq étant le plus élevé**

1.1 Zone 1 : L'axe nord

La zone de développement touristique du Nord – circuit auxiliaire : Ouesso est devenue une des portes d'entrée la plus reconnue du tourisme régional. Son développement associé à l'extension de ses infrastructures de transport (aérienne, terrestre et fluviale) s'est confirmé au cours des 10 dernières années. Les vols aériens transportent de plus en plus de touristes à destination des deux parcs nationaux : Odzala-Kokoua et Nouabalé-Ndoki. Avec l'expérience touristique issue de la gestion et du développement des zones protégées précitées, de nouveaux sites touristiques doivent être créés pour diversifier, compléter ce profil et mettre en lumière l'importance de cette expérience auprès de la clientèle fréquentant des parcs nationaux. Les nouveaux flux touristiques se développeront dans ces nouvelles zones protégées uniques, tels que le parc national de Ntokou-Pikounda et la réserve naturelle du Lac Télé.

Bien que très reconnue en République du Congo et en comparaison avec d'autres ZDT, cette zone touristique est en général la moins visitée. Elle présente les résultats les plus bas en infrastructures d'accueil, en demande et en développement durable. Cela est dû à son relatif isolement, son éloignement et au faible niveau de hiérarchisation du développement. Il est tout de même important de signaler, que ces insuffisances sont en train d'être comblées par le gouvernement à travers son programme d'investissement en infrastructures de base et le projet de décentralisation en cours. De même, il est nécessaire de noter que les produits associés à l'expérience de l'ensemble des aires protégées centrées dans la zone de développement touristique (ZDT) du Nord peuvent compter sur des marchés porteurs très importants. En particulier, les marchés primaires et secondaires de l'Europe et le marché américain ciblés par le ministère en charge du tourisme ; ces marchés étant attirés par les grands espaces et les régions éloignées.

Objectifs :

Les objectifs principaux de cette ZDT sont :

1) Désenclaver la région ;
2) Poursuivre le développement des produits et activités d'écotourisme qui soient conformes au standard international ;
3) Développer ce type et cette qualité de tourisme à d'autres zones protégées du pays.

Marché cible :

Dans le contexte de ces propositions objectives, la particularité de cette ZDT continuera d'être développée durablement pour permettre la croissance accélérée du marché clé des touristes internationaux. Le marché domestique ciblera aussi les expatriés, la diaspora de cette ZDT. Ce dernier sera en plus petit nombre, du fait des distances à parcourir et le coût relativement élevé pour voyager dans cette zone. Il est bon de noter que la clientèle S.U.B.S doit augmenter dans cette ZDT. Ces touristes, qualifiés de « pionniers », aiment voyager dans des régions ou les touristes « normaux » trouvent cela compliqué.

L'étude des consommateurs S.U.B.S permettra de définir ce que l'industrie du tourisme pourra développer dans les autres segments plus demandeurs.

Attractions :

Les principales attractions « Nature » sont : les parcs nationaux d'Odzala-Kokoua et Nouabalé-Ndoki, la rivière Sangha et ses affluents. Les attractions culturelles principales sont plus limitées, mais complémentaires aux attractions « Nature », ce sont les suivantes : le mémorial de Mbirou et l'ancienne maison coloniale française de Ouesso.

Bénéfices :

Il y a une multitude de bénéfices associés au développement de cette ZDT particulière. Si le développement est réalisé d'une manière durable, conforme aux meilleures pratiques internationales, alors les communautés locales pourront percevoir immédiatement les bénéfices. Il est bon de noter que dans le contexte des parcs nationaux de Odzala-Kokoua et Nouabalé-Ndoki, le futur développement touristique touchera positivement un maximum de la population locale et que les richesses seront équitablement réparties. Si ce n'est pas le cas, cela déclenchera des tensions entre les autorités des parcs et la population concernée. Cette possibilité a été profondément étudiée dans le sous-chapitre du Tourisme communautaire.

D'autres avantages sont prévus par le développement de la ZDT de Brazzaville: valoriser les actions positives et visibles menées par la municipalité, augmenter les réserves de devises étrangères (l'augmentation de la compétitivité diminuera les coûts), créer des emplois et de le richesse par la diversification de l'économie, augmenter le niveau social, réduire le flux de migration vers les villes, augmenter les investissements étrangers dans les zones reculées du pays, améliorer l'infrastructure, développer les échanges culturels et améliorer la fierté d'appartenance nationale.

1.2 Zone 2 : L'axe sud

Zone protégée de Pointe-Noire ZDT – circuit auxiliaire : Pointe-Noire se développe d'une façon spectaculaire avec l'aide des multinationaux et des entreprises locales qui s'y implantent sans relache dans la zone. Des vols internationaux desservent cette destination, ce qui impacte aussi le développement du nombre de touristes. La route nationale n°5 ralliant Pointe-Noire au Gabon, une fois totalement aménagée et goudronnée offrira des meilleures conditions de transport aux voyageurs. Le flux des visiteurs vers le parc national de Conkouati-Douli devra inéluctablement s'accroître et plus spécifiquement celui des voyageurs locaux provenant de la ville océanique de Pointe-Noire. Les efforts entourant le développement et la promotion de l'axe sud doivent être entrepris en tenant compte des tendances majeures : l'avènement du Web qui favorise une plus grande interaction entre les utilisateurs et qui permet aux touristes de partager leurs expériences de voyage et opinions sur la destination, l'aide des partenaires internationaux et du secteur privé déjà impliqués dans la promotion de l'expérience ; la diversification de l'offre et des activités avec la mise en valeur des nouveaux sites touristiques, l'amélioration de l'accessibilité et la découverte de la lagune Conkouati par le développement des moyens de transports spécifiques, l'invitation des intervenants à prendre des mesures visant la protection des milieux naturels et des paysages à hauts potentiels de développement touristique.

La mise en valeur des nouveaux sites touristiques augmentera les flux touristiques des zones protégées telles que la réserve de Biosphère de Dimonika et la réserve naturelle de Tchimpounga.

Objectifs :

Les objectifs principaux de cette ZDT sont :

1) Encourager le développement du tourisme domestique qui stimulera automatiquement la croissance des arrivées touristiques internationales ;
2) Réhabiliter les attractions et les activités existantes ;
3) Soutenir les pratiques de développement durable, en particulier celles concernant le littoral.

Marché cible :

Dans le contexte de ces propositions objectives, la particularité de cette ZDT sera de répondre au besoin du marché domestique (y compris les expatriés), la diaspora congolaise et la clientèle R.I.C.E (Réunion, Incentive, Conférence, Exposition). Une attention particulière doit être prêtée au marché local de Brazzaville qui est particulièrement attirée par le littoral. Comme la ZDT du Grand Nord se développe, Pointe Noire va jouer un rôle de plus en plus important pour les touristes voyageant dans ces principales zones protégées du pays.

Attractions :

Les principales attractions « Nature » sont les suivantes : les gorges de Diosso, le littoral et ses plages, le site du bas Kouilou et le parc national de Conkouati-Douli.

Les principales attractions culturelles sont : le port de Loango, le Musée régional de Ma Loango de Diosso et la gare de Pointe-Noire. En complément, il existe une multitude de festivals locaux et internationaux qui complètent la valeur ajoutée de cette ZDT : festival Kimoko, FIEF, MASPO, FTEC et Insangu Ndjindji.

Bénéfices :

Il y a une multitude de bénéfices associés au développement de cette ZDT particulière. Si le développement est réalisé d'une manière durable, conforme aux meilleures pratiques internationales, alors les communautés locales pourront percevoir immédiatement les bénéfices. Il est bon de noter que dans le contexte du parc national de Conkouati-Douli, le futur développement touristique touchera positivement un maximum de la population locale et que les richesses seront équitablement réparties. Si ce n'est pas le cas, cela déclenchera des tensions entre les autorités des parcs et la population concernée. Cette possibilité est étudiée plus en détail dans le sous-chapitre du Tourisme communautaire. D'autres avantages sont prévus par le développement de la ZDT de Brazzaville : augmenter les recettes fiscales du gouvernement (directes et indirectes), augmenter les réserves de devises étrangères (l'augmentation de la compétitivité diminuera les coûts), créer des emplois et de la richesse par la diversification de l'économie, augmenter le niveau social, réduire le flux de migration vers les villes, augmenter les investissements étrangers dans les zones reculées du pays, améliorer les infrastructures, développer les échanges culturels et améliorer la fierté d'appartenance nationale.

1.3 Zone 3 : La zone de Brazzaville

Brazzaville :

Son désavantage majeur est dû au fait qu'elle ne possède pas d'un littoral maritime, mais plutôt d'un des grands fleuves du monde « le fleuve Congo » et une multitude d'activités touristiques qui selon le développement futur de l'offre, peuvent se réaliser sur terre que sur l'eau. La capitale du Congo est en plein essor dans le secteur des arts et de la musique, beaucoup plus développé par rapport à celui de Pointe-Noire. En général, c'est la zone de développement touristique la plus développée en infrastructures, en potentialités, dans sa diversité et en impact social. La construction de la route de la corniche, une fois terminée, la circulation et la fluidité du trafic s'augmentera considérablement. Cela sera particulièrement vrai, pour ceux qui souhaitent positivement bénéficier du fruit de cette réalisation, le potentiel d'attraction de produits et activités liés à l'expérience se concentre autour des sites comme : les Cataractes, l'île Faignond, la réserve de Lesio-Louna, le Palais royal de Mbé et les chutes de la Loufoulakari. La probabilité d'une croissance économique durable est aussi très élevée dans cette zone, qui compte tenue de ses atouts spécifiques se différencie de Pointe-Noire, qui à son tour complète, dans un contexte plus large, le circuit national.

Objectifs :

Les objectifs principaux de cette ZDT sont :

1) Encourager le développement du tourisme domestique qui stimulera automatiquement la croissance des arrivées touristiques internationales ;
2) Réhabiliter les attractions et les activités existantes ;
3) Positionner Brazzaville comme une porte d'entrée internationale pour la République du Congo.

Entre autre, cette ZDT améliorera le rôle de destination culturelle et de tourisme d'affaires en République du Congo.

Marché cible :

Dans le contexte de ces propositions objectives, la particularité de cette ZDT sera de répondre aux besoins du marché domestique (y compris les expatriés), la diaspora congolaise et la clientèle R.I.C.E. Comme la ZDT du Nord se développe, Brazzaville va jouer un rôle de plus en plus important pour les touristes voyageant dans ces principales zones protégées du pays. Il est bon de noter, que la croissance des activités des R.I.C.E renforcera le positionnement de cette ZDT comme centre régional administratif et de services.

Attractions :

Il y a une grande variété d'attractions dans cette ZDT. Celles-ci sont aussi bien des attractions culturelles, que « Nature ». Une fois la réhabilitation du réseau routier terminée, le temps de trajet pour rejoindre l'ensemble de ces sites sera considérablement réduit.

Tous ces sites ont pour objectif d'être à deux heures de la capitale. Les attractions « Nature » principales sont : la réserve naturelle de Lesio-Louna, les Cataractes de Brazzaville, l'Ile Faignond, les chutes de la Loufoulakari et le fleuve Congo.

Les attractions culturelles principales sont : Mbé, l'école de peinture de Poto Poto, le marché des artisans du haut plateau, le Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, la basilique Saint-Anne, la Cathédrale Sacré-Coeur, l'Institut Français du Congo, le centre culturel Russe et la Case De Gaulle. En complément, il existe une multitude de festivals locaux et internationaux, véritables valeurs ajoutées de cette ZDT : le FESPAM, les Feux de Brazza, le BIECALE et la S.A.P.E.

Bénéfices :

Il y a une multitude de bénéfices associés au développement de cette ZDT particulière. Si le développement est réalisé d'une manière durable, conforme aux meilleures pratiques internationales, alors, les communautés locales pourront immédiatement profiter du fruit de la croissance touristique. Il est bon de noter que dans le contexte de la réserve naturelle de Lesio-Louna, le futur développement touristique touchera positivement un maximum des communautés locales du district de Ngabé et que les richesses seront équitablement réparties. Si ce n'est pas le cas, cela déclenchera des tensions entre les autorités des parcs et la population concernée. Cette possibilité est étudiée plus en détail dans le tourisme communautaire.

D'autres avantages sont prévus par le développement de la ZDT de Brazzaville : augmenter les recettes fiscales du gouvernement (directes et indirectes), augmenter les réserves de devises étrangères (l'augmentation de la compétitivité diminuera les coûts), créer des emplois et de la richesse par la diversification de l'économie, augmenter le niveau social, réduire le flux de migration vers les villes, augmenter les investissements étrangers dans les zones reculées du pays, améliorer les infrastructures, développer les échanges culturels et améliorer la fierté d'appartenance nationale.

2. Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau

Le fleuve Congo et ses affluents : Avant le développement du transport aérien et celui du réseau routier national, l'ensemble du trafic tant voyageurs que marchandises était assuré par la voie fluviale. Ce grand système fluvial était centré sur le fleuve Congo et soutenu par de multiples affluents. Malheureusement, depuis quelques années, une majeure partie de ce réseau n'a pas été correctement entretenue, certaines portions des voies navigables sont actuellement dans un état de délabrement et impraticables en saison sèche. Cela étant dit, le gouvernement prend des mesures pour réhabiliter les parcours prioritaires du réseau fluvial, ceci à moyen et long terme. Même si le programme s'étend à travers l'ensemble du réseau, il est fortement recommandé de réhabiliter l'itinéraire Ouesso-Mossaka- -Brazzaville pour les besoins de la croissance et de la diversification touristique.

Intégrer dans l'offre nationale cet itinéraire fournira un argument de vente unique sur le marché du tourisme mondial. A terme, cela distinguera la République du Congo comme un produit unique sur le marché, toujours à l'affût de nouveauté. A présent, l'ensemble des réseaux de voies navigables importants au monde accueillent des itinéraires touristiques : l'Amazone, le Mississippi, le Nil, le Rhin, la Seine, le Yang Tsé, etc. Le puissant fleuve Congo est le dernier à accueillir un itinéraire touristique.

Les conditions de valorisation et de mise en tourisme du fleuve Congo sont à déterminer compte tenu des caractéristiques qui sont spécifiques aux cours d'eau :

- Contraintes de navigabilité ;
- Spécificité de limite frontalière ;
- Mesures environnementales ;
- Plates formes et quais d'aménagement pour les navires ;
- Infrastructures d'hébergement.

Un Schéma Directeur de Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau navigables en République du Congo doit être entrepris.

3. Développement du potentiel constitué par l'Île M'Bamou

L'île M'bamou est Située à 30km de Brazzaville, sa superficie varie et peut atteindre 185 km². Pendant la traite négrière, elle a servi de plaque tournante pour les négociations de vente des esclaves. L'activité économique est dominée par la pêche artisanale. Les pêcheurs avec leurs épouses dont le nombre varie selon les saisons entretiennent également des jardins et la culture maraîchère.

Le périmètre de l'île est fait des bancs de sable selon les saisons ou circulent de nombreux chenaux. Elle est également caractérisée par une belle forêt de rôniers

Son activité touristique et les conditions d'hébergement sont peu représentatives ; ceci laisse donc l'opportunité de faire une programmation rationnelle de son développement.

Les conditions de mise en tourisme de l'île M'bamou sont à étudier compte tenu des caractéristiques qui sont spécifiques en milieu insulaire :

- Contraintes d'espaces réduits
- Seuil d'acceptation et de tolérance des touristes
- Mesures environnementales
- Cahiers de charges à respecter par les investisseurs

Un Schéma Directeur du Développement Touristique de l'île M'bamou doit être entrepris.

4. Sensibilisation sur l'importance du Tourisme pour le Congo

- Mobilisation pour une année du Tourisme au Congo.

IIème PARTIE :
LES FONDEMENTS SECTORIELS DE LA STRATEGIE

Les fondements sectoriels de la stratégie portent sur des outils opérationnels que sont :

- les statistiques ;
- les infrastructures de transport ;
- la formation ;
- l'aspect montage de produits et marketing ;
- le financement des projets.

1. Les statistiques

Fondamentalement, il existe un cadre de référence pour le Système des Statistiques du Tourisme (SST) aux fins de l'harmonisation, de la coordination et de l'intégration des informations touristiques disponibles et, en plus, de la comparabilité internationale. Il s'agit de la publication des Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme (RIST 2008) , rédigée par l'OMT en étroite coopération avec la Division de statistique de l'ONU et bien d'autres organisations de la communauté internationale pour apporter aux Etats assistance et expertise en matière de statistiques du tourisme.

Les statistiques du tourisme font partie de la statistique publique. A cet effet, le SST a pour mission technique de fournir au gouvernement, aux administrations et organes publics, aux entreprises et organismes du secteur privé, aux médias, aux particuliers et à la société civile, aux citoyens et aux élus, à la communauté internationales, les données et informations sur l'activité du secteur dont chacun dans son domaine a besoin pour prendre des décisions efficaces. La transversalité du secteur touristique, sa complexité et ses nombreuses mutations créent à chaque fois de nouveaux besoins auxquels les politiques et stratégies de développement du tourisme sont tenues de s'adapter. Le SST devrait à cet effet produire des indicateurs et les mettre à la disposition des usagers à des fréquences raisonnables et indiquées selon des calendriers opportuns.

Comme objectif principal, il est important de mettre sur pied en République du Congo un système d'informations touristiques qui couvre les différentes facettes d'analyse du tourisme, aussi bien les caractéristiques de l'offre et de la demande que les agrégats d'ordre économique. Il faudrait à cet effet, par le renforcement des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse des informations relatives aux arrivées et fréquentations touristiques, aux statistiques hôtelières ainsi qu'aux autres services et prestataires touristiques, développer une base de données statistique du tourisme en optimisant les coûts.

L'objectif secondaire consiste à mettre les statistiques touristiques au cœur du développement durable de ce secteur de l'économie du Congo. Ainsi, une stratégie sérieuse de diffusion et de communication des statistiques touristiques du pays est nécessaire.

Par la même occasion, il faudrait développer un plan national de sensibilisation aux statistiques du tourisme en vue d'une part d'aider à leur élaboration, et d'autre part d'accroître leur utilisation dans l'amélioration de la qualité des décisions de la part des décideurs politiques et des acteurs socio-économiques, dans la formulation des stratégies de commercialisation, le renforcement des liens interinstitutionnels, l'évaluation de l'efficacité des décisions de gestion dans la mesure du tourisme dans toute l'économie nationale.

2. Les infrastructures de transport

Les investissements importants réalisés sur les trois aéroports principaux (Brazzaville, Pointe Noire et Ollombo) doivent être poursuivis sur certains aérodromes secondaires situés près des sites touristiques. D'autre part, l'adoption de mesures institutionnelles (réforme de la structure administrative de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et suppression de certaines taxes et redevances) pourraient contribuer à booster davantage la croissance amorcée du trafic aérien international. L'objectif sous-tendant la mise en œuvre de ces mesures consiste à faire du Congo une destination attractive avec des conditions d'accès favorables s'appuyant notamment sur une bonne infrastructure et des équipements adéquats récemment mis en place. Il s'agit de :

- hisser les plateformes aéroportuaires de Brazzaville et de Pointe Noire au niveau des aéroports de référence pouvant assumer les échanges extérieurs du pays par voies aériennes ;
- faire de l'aéroport d'Ollombo un aéroport régional capable de desservir les pays voisins en jouant ainsi un rôle de pôle de développement touristique des départements de la Cuvette et des Plateaux en alimentant en passagers régionaux les aérodromes secondaires de la région et aussi les aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire;
- rendre opérationnels les aérodromes secondaires sur lesquels pourraient être établies des lignes intérieures, notamment pour les besoins touristiques ; et
- signer de nouveaux accords aériens avec des pays reconnus pourvoyeurs de touristes.

3. La formation

Le renforcement des capacités du secteur touristique passe, entre autres, par le renforcement de l'Administration Nationale du Tourisme (ANT) dont la Direction Générale du Tourisme et de l'hôtellerie (DGTH), sa cheville ouvrière, et par le développement de l'offre de formation dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Tout compte fait, fournir du personnel compétent aux entreprises et aux institutions apparaît comme le leitmotiv incontournable. L'effectivité de cette politique requiert évidemment le renforcement du cadre de concertation des acteurs. De ces enjeux majeurs découlent les principaux objectifs suivants :

3.1. Asseoir l'expertise et le leadership du Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) dans la gouvernance de la filière formation hôtelière et touristique

- Repréciser les rôles des différents départements ministériels intervenant dans la filière en confirmant l'expertise technique du MTE ;
- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'ANT grâce à la requalification de son personnel ;
- Accompagner et contrôler efficacement les acteurs opérateurs du secteur ;
- Œuvrer pour la reconnaissance des métiers du tourisme face à la mauvaise image du secteur et à la recrudescence de l'informel.

3.2. Garantir une adéquation optimale entre l'offre de formation et les besoins du secteur

- Disposer d'un dispositif de formation en cohérence avec l'orientation du plan directeur de développement durable du tourisme ;
- Veiller à l'adéquation entre les besoins actuels et futurs, et les moyens de mise en formation ;
- Professionnaliser les écoles et les centres de formation à tous les niveaux, aussi bien pour l'adaptation des programmes que pour l'amélioration des capacités pédagogiques.

3.3. Mobiliser en privilégiant une approche participative

- Encourager et formaliser le partenariat public-privé ;
- Engager une démarche de formation des formateurs face au déficit d'expertise constaté ;
- Garantir le niveau de qualification du personnel y compris des promoteurs grâce à la formation continue ;
- Impliquer la coopération internationale.

Au regard des enjeux et des enseignements du diagnostic, la stratégie de recherche de l'excellence à déployer concernant le volet « formation touristique et hôtelière » s'articule tout naturellement autour de trois axes de travail, à savoir :

- Le renforcement de l'expertise de l'ANT ;
- La refonte des référentiels de formation ;
- La mobilisation de toutes les parties prenantes.

Ce sont autant de leviers sur lesquels on doit agir pour réussir la mise en orbite de la destination grâce à la professionnalisation de tous les acteurs. La valorisation des ressources humaines du secteur en sera le corollaire.

4. L'aspect Montage de produits commercialisables et Marketing

La République du Congo dispose de quelques sites touristiques de renommée internationale à l'instar du Parc National d'Odzala-Kokoua ; elle possède de nombreux attraits qu'il convient de mettre en tourisme à travers une stratégie transversale.

L'idée de proposer une thématique autour de la découverte en liberté des richesses de la région peut se focaliser autour du vocable de « La Destination Congo Brazzaville » en différentiation avec la République Démocratie du Congo. Cette marque recouvre la notion d'itinérance touristique à travers le territoire et recouvre les potentialités existantes.

A chaque produit touristique correspond une approche différente, des prix différents et des typologies de touristes différentes.

Ce principe de découverte et de mise en tourisme transversale permet de couvrir tous les champs d'investigation :

- Créer des circuits différenciés sur plusieurs jours pour chaque moyen de locomotion, chaque circuit ayant des longueurs différentes selon le moyen de locomotion
  - Des circuits avec une signalétique touristique précise et claire : « la route de... » ou « la piste de... »
  - Imaginer des circuits qui desservent les sites touristiques de tous ordres : site naturels, éléments de patrimoine bâti, villages typiques, lieux de visite, lieux sportifs et de loisirs, excursions pédestres, etc.

  Deux approches peuvent être développées : soit des circuits en itinérance permettant d'aller d'un point à un autre sur une semaine avec des étapes, soit des circuits en marguerite autour d'un lieu d'hébergement permanent avec des sorties différentes tous les jours.

- Permettre le développement d'une économie dans les villages traversés : artisanat local, restauration, mini excursions ;
- Sensibiliser les populations au phénomène touristique et favoriser les contacts
- Favoriser le développement de structures touristiques :
  - Renforcer la capacité et la qualité des hébergements de tous ordres (selon les bourses : hôtels, campements, logement chez l'habitant) sur les circuits sous réserve d'une garantie qualité ;
  - Développer des métiers complémentaires : loueurs de véhicules avec ou sans chauffeurs, loueurs de motos et ou de barques de navigation, réparateurs, guides accompagnateurs, porteurs de bagages d'une étape à l'autre ;
  - Développer les possibilités de restauration sur les circuits ;
  - Rendre possible la participation à des manifestations traditionnelles dans les villages (marchés, cérémonies, fêtes) sous réserve d'éditer un calendrier à disposition des touristes.

- Encourager l'aménagement des sites de tous ordres pour l'accueil des touristes : parking, lieu d'accueil et de repos, personnel d'accompagnement, médiation culturelle, etc.
- Développer une politique de communication et de marketing à travers un site internet où l'on peut :
  - Télécharger les cartes des circuits et les informations sur les sites ;
  - Réserver une chambre
- Développer une politique d'accompagnement à travers :
  - Une signalétique directionnelle bien conçue, facilement identifiable et pérenne
  - Des panneaux d'interprétation sur les sites
  - Des QR codes là où il existe une possibilité d'internet
  - La création en ville du projet « Musée dans la rue »
- Une montée en puissance avec le temps :
  - Quelques circuits bien étudiés et servant de test à court terme sous réserve de vérification de certains critères de sécurité, de présence d'opérateurs engagés dans la démarche, de sensibilisation des populations, d'aménagement des sites, etc.
  - Une extension sur le territoire à moyen et long terme de nouveaux circuits pour mailler à terme l'ensemble de la région.
- Sur le plan administratif et organisationnel, il faudra :
  - S'assurer les compétences des différents partenaires publics pour les engager dans des actions :
    - ✓ Offices de tourisme
    - ✓ Directions Départementales du Tourisme
    - ✓ Collectivités locales : communes et communautés de communes
    - ✓ Départements
    - ✓ Etc.
  - S'assurer des engagements financiers de chaque entité sur le projet global
  - Faire en sorte que les différents partenaires s'engagent sous la tutelle globale d'un maître d'ouvrage commun pour :
    - ✓ Pour assurer le respect d'un planning de travaux et d'engagements divers
    - ✓ Assurer une formation aux acteurs privés : guides, accompagnateurs
    - ✓ Contrôler la qualité des prestations
    - ✓ S'assurer de l'uniformité de certaines installations sur les circuits : signalétique, aires de repos avec toilettes et mobilier urbain uniforme

5. Le financement des projets touristiques

5.1 La contribution de l'Etat

Pour un développement durable du tourisme en République du Congo, le gouvernement prendra les mesures de réformes institutionnelles et fiscales nécessaires à une meilleure mobilisation des ressources financières. Ces mesures prendront en compte les accords communautaires.

La préparation du budget devrait être faite en fonction des contraintes de ressources et des priorités définies dans la politique et le plan d'action.

La contribution de l'Etat au financement se fera à travers une amélioration des allocations budgétaires, mais aussi par le canal des fonds de développement.

5.2 La contribution des partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers regroupent les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations intergouvernementales (OIG) régionales et les Organisations Non gouvernementales (ONG) internationales ou nationales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement du tourisme déployée sur le territoire national, le rôle de ces partenaires devrait porter sur :

- la participation au dialogue politique avec le gouvernement ;
- l'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles sous-sectorielles ;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes et des plans d'action opérationnels ;
- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration et des organisations professionnelles ;
- la participation à la mobilisation des ressources nécessaires à la formulation, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes et projets de développement et ;
- la participation au suivi-évaluation de la politique.

Les interventions des PTF se feront sous forme d'appui budgétaire, de financement de projets et programmes ou de contributions aux ressources du fonds de développement touristique.

Les ONG et autres associations peuvent également participer au financement de la mise en œuvre de la Politique de développement du tourisme.

Une fiche action transversale est préparée pour matérialiser l'apport des Partenaires Techniques Financiers (PTF) aux futurs programmes de développement touristique.

5.3 La contribution des institutions financières et du secteur privé

Les banques et institutions de microfinance devront participer au financement de la mise en œuvre de la Politique de développement touristique, en entreprenant des actions de promotion et de soutien à travers des crédits adaptés au sous - secteur.

De même, les opérateurs privés nationaux et étrangers devraient investir davantage dans la production et la valorisation de l'offre touristique.

5.4 La contribution des bénéficiaires

L'implication des bénéficiaires aux financements des activités à entreprendre est très nécessaire. A cet effet, le principe de cofinancement des investissements serait un levier important de partage et de réduction des risques d'investissement. C'est un moyen puissant d'aborder les banques privées dans des positions avantageuses. Une fiche action qui leur est favorable est détaillée dans la présente étude.

IIIème PARTIE :
LES AXES STRATEGIQUES

Le Développement Durable de Tourisme en République du Congo repose sur dix (10) axes stratégiques dont les axes stratégiques d'accompagnement.

1er Axe stratégique :
Création d'une vision nationale sur les enjeux et les objectifs du tourisme et de l'éco tourisme

Pilier 1 : ancrage politique dans la vision, la stratégie, les perspectives (validation politique)

- analyse de gaps pour atteindre les objectifs du Développement Durable de Tourisme en République du Congo. Prise en compte du potentiel touristique des ensembles constitués par les cours d'eau ; en particulier le fleuve Congo ; puis par l'île M'bamou.

Pilier 2 : communications, échanges et plaidoyers relatifs à la Stratégie Nationale et Plan de Développement Durable du Tourisme (SNP3DT) 2015

- Elaboration de support d'information et de communication sur le cadre, les enjeux et les objectifs de la SNP3DT ;
- Campagne information et de communication nationale (Ateliers départementaux de partage et d'appropriation du Plan Directeur ; Diffusion des concepts – notes sur les Programmes et Sous-programmes, les modalités de mise en œuvre, etc.).

2ème Axe stratégique :
Mise en place d'un processus consultatif multisectoriel et multi-acteurs

Pilier 3 : Définition, Institutionnalisation des cadres de concertation et de pilotage

- Institutionnalisation d'un Comité (multisectoriel et multi acteurs) d'orientation et de suivi (COS) ;
- Institutionnalisation d'un Comité national de pilotage de la mise en œuvre des actions de soutien au développement touristique avec une cellule nationale de coordination.

Pilier 4 : Ancrage du processus de mise en œuvre de la stratégie dans les mécanismes nationaux relatifs à la décentralisation et à l'aménagement du territoire

- Définition et mise en œuvre des mécanismes d'ancrage de la stratégie dans les dispositifs départementaux conformément aux orientations nationales en matière de décentralisation et d'aménagement du territoire.

  Ces dernières années, le gouvernement a affiché sa volonté d'accélérer le développement local. L'état attribue depuis 2011 une dotation d'investissement d'environ 1,5 milliard de fcfa pour la mise en œuvre des plans de développement locaux en application des textes législatifs et réglementaires sur la décentralisation de 2003. Cette volonté est manifestée par l'initiative de la « municipalisation accélérée ».

  Il est recommandé que chaque département décentralisée (en particulier, ceux qui rentrent dans le cadre de nos zones prioritaires du développement touristique) se saisisse de la présente étude et l'adapte, en fonction :
  - des données complémentaires disponibles : sur le tourisme,
  - des accords internationaux à venir et des objectifs à atteindre ;
  - de ses priorités de développement et de la répartition de son budget.
- Mise en place de Systèmes départementaux d'Information Touristique intégrés au Système National d'information touristique élargi aux Indicateurs de la SNP3DT

3ème Axe stratégique : Renforcement des capacités nationales (institutionnelles, techniques)

Pilier 5 : Finalisation et adoption des principaux outils de gouvernance du secteur touristique

(Cadre institutionnel, Cadre légal et règlementaire, schémas d'exploitation, schémas de classification hôtelière, schémas de partenariats public privé, Normes et spécifications, label Congo, etc.)

L'ANT de la République du Congo devrait mettre à profit un modèle organisationnel adapté à ses propres réalités dont les caractéristiques ont été largement mises en relief lors de la phase 1 consacrée au diagnostic. En guise de rappel ces caractéristiques sont reprises ci-dessous :

- L'application d'une ligne hiérarchique permettant d'écourter le processus de prise de décisions sans altérer la régularité et la pertinence de ces décisions et des prestations de services aux usagers devrait guider la création des services et la nomination des responsables ;
- L'adoption et l'application d'une approche participative à travers l'implication de tous les acteurs afin d'obtenir une bonne adhésion et une bonne compréhension des missions dévolues aux structures ;
- La recherche d'une simplification des procédures et d'un allégement des conditions réglementaires et administratives.

Le cadre juridique du secteur touristique devra se doter :

- Se doter d'un texte juridique général qui fixe les choix et les orientations de la République du Congo en matière de tourisme. Ces choix seront conformes aux options stratégiques de développement économique du pays. La force juridique d'un tel texte devrait être celle que confère la loi ;
- D'un autre texte de même portée juridique que le premier qui encadrera le secteur touristique en fixant les règles générales nécessaires au bon fonctionnement des différentes activités et métiers qui le composent.

A partir du cadre général susmentionné, procéder à une mise à jour de son arsenal de textes réglementaires pour le rendre conforme et le mettre en adéquation avec les standards internationaux et régionaux en veillant à la simplification des procédures et des conditions d'exercice des affaires.

Pilier 6 : Audits-participatifs des besoins en renforcement de capacités nationales et mise en œuvre d'une stratégie sur la formation initiale et continue

La structuration et la qualification de l'offre de formation restent incontournables pour acquérir ou consolider les compétences requises en vue de rehausser la qualité des prestations. En effet, l'évolution de la demande, la recherche de l'excellence professionnelle dans un contexte de concurrence, les impératifs des changements technologiques engendrent une nécessité croissante de formation pour préparer les femmes et les hommes aux évolutions de leurs métiers. Il s'agit avant tout de leur inculquer de nouvelles valeurs et de nouvelles compétences qui vont les mettre en situation d'exercer leur métier de manière satisfaisante.

Cette dynamique concerne l'ensemble du territoire. Les zones rurales, où les activités liées au tourisme peuvent représenter un important gisement d'emplois et de revenus surtout pour ceux dont l'accès au travail est limité comme les femmes et les jeunes. Elle prendra également en compte les plus vulnérables en milieu urbain ou périurbain comme les jeunes déscolarisés. En tout cas, ce mouvement de fond inscrira les activités dans une perspective de qualité et d'adaptation, et deviendra alors indispensable dans la mesure où cette professionnalisation est appelée à garantir l'émergence d'emplois durables. La stabilisation des personnels qualifiés et le renforcement de l'employabilité des agents est à ce prix.

- Evaluation des besoins en renforcement de capacités de formation d'une typologie d'acteurs et de bénéficiaires étatiques et non étatiques ;
- Définition d'un Glossaire de Modules de formations répondant aux besoins identifiés ;
- Elaboration des « Paquets pédagogiques/Modules de base de formation ;
- Formations initiale et continue des acteurs et bénéficiaires nationaux.

Pilier 7 : Programme national transversal de renforcement des capacités du secteur touristique

- Sous-programme Information, Communication et Plaidoyer- Promotion P3DT
- Sous-programme renforcement des capacités institutionnelles ; Amélioration de la gouvernance du secteur touristique (élaboration et validation des outils de gouvernance sectorielle Actions d'accompagnement, etc.
- Sous-programme Formation et Recherches/Développement

En ce qui concerne la recherche sur le tourisme, elle devrait bénéficier de la même attention que la recherche dans les autres domaines connexes. En effet, la recherche dans le domaine touristique est fondamentale pour soutenir durablement le secteur. Elle devrait permettre d'améliorer l'offre touristique et d'exploiter de manière optimale les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle devrait également permettre de mieux identifier les canaux par lesquels le tourisme en République du Congo peut contribuer durablement à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, elle peut permettre d'anticiper certaines menaces et de les endiguer au plus tôt. La recherche dans le tourisme présente l'avantage qu'elle peut bénéficier des avancées dans d'autres domaines, tels que l'économie, la géographie, l'histoire, la géologie, la linguistique, l'environnement, etc. A l'instar de certains pays, des programmes universitaires spécifiques pourraient être développés dans les universités nationales sur l'industrie touristique afin de mieux promouvoir la recherche en la matière. Pour encourager la recherche dans ce domaine, le Ministère en charge du Tourisme organisera des colloques nationaux, invitant les chercheurs à présenter des communications sur des thématiques ayant trait au tourisme. Les meilleurs travaux seraient primés et publiés par le Ministère.

4ème Axe stratégique :
Définition et validation des Programmes et Sous programmes thématiques spécifiques

Pilier 8 : Elaboration et validation technique et politique des 3 Programmes et 5 sous programmes thématiques spécifiques

- Programme national de promotion du tourisme rural et périurbain :
  - Sous-programme national de valorisation rurale et d'accès aux services touristiques ;
  - Sous-programme national de valorisation périurbaine et d'accès aux services touristiques.

- Programme national d'intégration du Tourisme et de Développement de l'Economie verte
  - Sous-programme de promotion dans les espaces naturels ;
  - Sous-programme de promotion des énergies renouvelables dans les nouveaux investissements touristiques.

- Programme national d'allègement, de promotion de la femme et des personnes vulnérables (Genre et accès à la force motrice).
  - Sous-programme national « Plateforme multifonctionnelle » de promotion des femmes et des personnes vulnérables dans le secteur touristique.

5ème Axe stratégique :
Positionnement de la destination Congo sur le marché international

Pilier 9 : Programme national d'action de promotion de la destination touristique du Congo à l'étranger

- **Valorisation et présence à travers les réseaux sociaux.**

L' approche stratégique pour une meilleure valorisation de la destination Congo va se décliner de façon à couvrir chaque élémént du cycle du voyage. La figure suivante traduit les différentes étapes d'un e-touriste sur Internet, chaque étape ayant ses propres fonctionnalités et ses stratégies marketing sur Internet et hors Internet.

Valorisation et présence sur les plates formes physiques de promotion

Les salons :

- constituent un puissant outil de marketing ;
- se distinguent comme des plateformes d'information et de vente ;
- sont des instruments de présentation importants pour des segments de marché spécialisés ;
- sont sources de profits pour les destinations, les exposants, les visiteurs, les fournisseurs de services.

Le choix des salons doit rigoureusement répondre à des impératifs stratégiques bien définis.

La matrice du couple produit/marché va aider les décideurs congolais en fonction de l'évolution de leurs offres à prendre des décisions.

Marché des produits	Produits actuels	Nouveaux produits
Marchés actuels	**Pénétration du marché** *Modèle orienté consommateur*	**Développement de produits** *Modèle orienté produit*
Marchés nouveaux	**Développement du marché** *Modèle orienté contact*	**Diversification** *Modèle orienté conseil*

Au stade actuel de la caractéristique du tourisme en République du Congo, nous recommandons une présence dans les salons selon deux orientations.

- **Pénétration du marché**
  Modèle orienté Programmateur consommateur

Il y a lieu de motiver les anciens consommateurs à générer de plus fortes ventes, tandis qu'il faut convaincre les nouveaux consommateurs d'effectuer leur premier achat. Les efforts devraient être rassemblés autour du client et des relations. C'est à développer avec les ONG et autres opérateurs tels CCC.

Dans ce cas, un modèle fortement orienté vers le consommateur est bénéfique. Des aires de discussion où le personnel peut discuter avec les consommateurs sont indispensables. La publicité dans le catalogue, un plan des lieux, dans les journaux professionnels ainsi que sur le stand (p.ex. des soirées pour les clients), sont des techniques de marketing à utiliser.

Notre recommandation est d'assurer une présence aux manifestations organisées par :

- **ATA** Africa Travel Association
- **ATTA** African Travel and Tourism Association, Adventure Travel Trade Association

- **Développement du marché**
  Modèle orienté contact

Si la stratégie est d'ouvrir de nouveaux marchés, le Congo doit chercher à gagner de nouveaux consommateurs pour ses produits nature. Les éléments de produit tels que la forêt équatoriale, le mix forêt et plage doivent être présentés en même temps. Le Congo doit s'attacher à ce que sa présentation au salon professionnel soit compréhensive et captivante.

Une importance particulière doit être donnée aux nouveaux contacts et à une communication ouverte.

Notre recommandation est d'assurer une présence aux salons tels :

- **ITB** à Berlin
- **TOP** Résa à Paris

- **Choix de stand**

Chaque fois que les conditions financières, le permettraient et que les offres structurées de produits touristiques congolais seront représentés au Salons, nous recommanderons le choix de stand en îlot. Il est accessible aux visiteurs de tous les côtés, il attire une grande partie de l'attention, en raison de sa totale indépendance des autres stands.

Il requiert un design plus élaboré, qui se reflète dans des coûts plus élevés pour l'assemblage et l'aménagement du stand. Ce choix mérite largement que son aménagement soit confié à un professionnel et agrémenté par une image forte du pays. Pour la République du Congo, l'image de la « sapologie » constituerait une attraction supplémentaire.

- **Préparation pour la participation**

Réussir la participation nécessite une préparation ; compte tenu des décisions qui arrivent bien tardivement et pour éviter les improvisations, nous proposons la programmation ainsi qu'il suit :

Une procédure de planification au moins 6 à 9 mois avant le début du salon. Les activités suivantes, ainsi que leurs délais, doivent être prévus :

- Enregistrement auprès de l'organisateur (9 mois auparavant)
- Instructions et conception approximative du stand (8 mois)
- Planification de l'assemblage et désassemblage du stand (8 mois)
- Construction du stand (2 à 6 mois)
- Préparation du matériel, de l'équipement et des objets à exposer (6 à 1 mois)
- Compilation du matériel (1-3 mois)
- Transport du matériel (3 à 4 semaines)
- Assemblage du stand (1-2 semaines)
- Remise du stand (jour précédent l'ouverture du salon)
- Démontage du stand ;
- Transport à la société ;
- Réparation et stockage.

Après tout, il s'avère nécessaire d'axer la mise en valeur des potentialités touristiques sur deux points complémentaires :

- **L'émergence d'une nouvelle offre sur des thèmes et filières identitaires** spécifiques à la République du Congo portant sur des thèmes permettant de satisfaire les nouvelles curiosités constatées des clientèles internationales,

- **La mise en place d'outils et services susceptibles de garantir un accompagnement des visiteurs partout où ils se trouvent pour la découverte du pays** dans de bonnes conditions.

- **Comment se démarquer**

Sachant que les destinations concurrentes chercheront à faire la même chose, il est important de ne pas prendre de retard et surtout d'insister sur la différenciation des produits, seule susceptible d'alléger la pression concurrentielle.

Un des premiers enjeux pour la République du Congo est d'augmenter la dépense moyenne, pour pallier la faiblesse des arrivées, et augmenter les retombées touristiques. Dans un premier temps, il est important de viser les clientèles les plus rentables. En République du Congo, ce sera les hommes d'affaires dont nous prévoyons une augmentation substantielle des arrivées en raison de la mise en exploitation prochaine des nouveaux sites miniers, mais aussi de la stabilité politique et d'une meilleure fréquentation de son hub aéroportuaire. Cependant, cela ne suffit pas en raison du poids de l'éloignement dans certains cas. Augmenter la dépense moyenne de l'ensemble des marchés grâce à une montée en gamme et un investissement dans la qualité de l'offre est alors incontournable

L'on aborde ici la question de la qualité, car le nouveau positionnement doit aussi être axé sur une différenciation de la concurrence. Innovation, mise en valeur des spécificités du Congo et qualité sont donc les trois axes, pour un produit touristique durable et susceptible d'intéresser des marchés porteurs.

Pilier 10 : Diversification de l'offre permettant l'allongement des séjours

Le développement d'une offre complémentaire visant les cibles de longs séjours, s'adressera également au marché de proximité et/ou domestique, et sera un axe stratégique complémentaire.

Le niveau de dépense n'est pas toujours le seul facteur déterminant. Aussi, allonger les séjours est une stratégie pertinente :

- Schématiquement, la durée du séjour pèse plus dans la balance que la dépense ; à long terme, on peut plus facilement envisager de doubler la durée du séjour que la dépense à la journée, ce qui se heurte aux limites des capacités financières des touristes. Pour ce faire, choisir de développer une offre d'hébergement complémentaire de qualité moyenne, de type, chambres d'hôtes ou encore résidences de vacances seraient une opportunité.

Cette offre nouvelle de qualité moyenne de type résidence de vacances devra être mise à contribution pour appuyer le marché interne.

Pilier 11 : Politique de communication

Elle nécessite :

- Un plan de communication ;
- La création de nouveaux bureaux du tourisme à l'étranger dans les marchés choisis sur le plan de segmentation ;
- Un plan média.

Les plans seront élaborés en fonction des budgets que l'Etat et les professionnels du tourisme de la République du Congo pourront mettre en place.

En outre, le choix de tout média doit parallèlement prendre en compte sa capacité à communiquer durablement.

Pour la République du Congo, la stratégie de communication doit viser la valorisation de son offre touristique en associant les différents supports de manière cohérente et permettre à terme :

- pour les professionnels du tourisme étrangers :
  - la prise d'information pour préparer des offres ;
  - la préparation et la commercialisation des offres ;
- pour les professionnels du tourisme de la République du Congo :
  - la valorisation de leur offre touristique ;
  - la diffusion d'informations sur les évènements, les points d'intérêts, les offres d'un niveau équivalent.
- pour les touristes :
  - la préparation du voyage ;
  - la réservation ;
  - la prise d'information une fois arrivés en République du Congo, à l'hôtel, mais aussi sur site selon les contraintes techniques.

La communication passe également par la définition de l'image.

L'image entre dans un processus de perception de la destination, c'est-à-dire, de sélection, d'organisation et d'interprétation de l'information sur une destination. Cette perception est un élément clé de la communication et du processus d'acquisition de l'information sur le produit touristique ou la destination avant la décision d'achat.

Les questions d'image sont au cœur des politiques de gestion intégrée de la qualité des destinations touristiques. Elles doivent être discutées avec les partenaires professionnels du

tourisme, de la culture, du patrimoine. En effet, ce qui est offert à une clientèle doit correspondre à l'image qu'on veut donner à une destination.

Il est donc impératif de développer une image de marque « République du Congo » en tant que destination touristique. Cette image de marque devra s'appuyer sur les valeurs fondatrices de la destination et son offre.

Cette image doit être synthétisée par un logo, les logos étant en général, la représentation graphique de l'image que l'on veut projeter. L'usage du logo et ses variations doivent être approuvés par l'autorité touristique, surtout en ce qui concerne la promotion et la publicité des entreprises commerciales.

Le logo devrait être lié à un ou des slogans particuliers dont la recherche doit être faite avec soin. Il doit ensuite faire l'objet d'une campagne d'information et de sensibilisation au moment de son lancement.

- ***Supports utilisables en communication :***

Les supports de communication sont multiples et variés. Il en existe aujourd'hui deux catégories : les supports traditionnels ou classiques et les supports modernes liés à l'informatique et à l'internet.

❖ **Les supports traditionnels**

Ils concernent l'édition sur papier, les relations avec la presse, le marketing direct, l'événementiel, la participation aux salons du tourisme et les éductours (voyages de familiarisation et de presse).

- L'édition sur papier

Elle est constituée de prospectus, de dépliants, de brochures etc. qui donnent, au plan général, des informations sur le pays, les régions, les départements, les localités, les sites touristiques dans le cadre du marketing institutionnel. Au niveau des particuliers ou des acteurs privés, les documents d'édition sur papier sont relatifs aux stations, aux établissements d'hébergement touristique et d'agences de voyages sous forme de guides. Ce qui se fait actuellement par le Ministère du Tourisme et de l'Environnement et les opérateurs privés à ce niveau doit être amélioré et répondre à la nouvelle image de marque de la destination de la République du Congo.

- Les relations avec la presse

Il s'agit des médias suivants dont il faut connaître les particularités et les intégrer dans le processus de communication et d'information en matière de promotion et de publicité :

- presse écrite quotidienne ou magazines spécialisés : sur le plan de la communication publicitaire la presse, média lent offre une visualisation parfaite et une meilleure assimilation du contenu du message ; par l'ampleur de son audience, elle représente un support bien adapté. Cependant, son écho n'est que de courte durée et il convient alors de répéter régulièrement les annonces. En outre, il faut tenir compte des délais de bouclage, de la qualité des photos, des choix des titres et du contenu du message à transmettre ;
- télévision : type d'émission (personnalité de l'animateur), chaînes nationales et internationales, réactivité, choix des images ;
- radios nationales ou internationales : choix du thème de l'émission et du présentateur de l'émission.

Il est important de définir au préalable un plan de relations avec la presse afin de répondre aux questions suivantes :

- Quelles cibles ?
- Quels médias pour quelles cibles ?
- Quels interlocuteurs ?
- Quels moyens de prise de contact ?

- <u>Les éductours</u>

Ce sont des voyages de familiarisation des tours opérateurs et des presses spécialisées du tourisme avec le produit touristique afin qu'ils puissent mieux assurer sa promotion et sa commercialisation.

- <u>Le marketing direct</u>

Il concerne particulièrement les clientèles des segments des marchés-cibles du produit touristique résidents étrangers par les ambassades, entreprises pour les hommes d'affaires, prescripteurs d'hébergement, etc. Il offre les avantages suivants : la personnalisation, la sélectivité, l'absence de concurrence, aucune limitation, l'indépendance, la possibilité de tests et de contrôle. Il peut se faire par :

- le publipostage (mailing) ;
- les courriers électroniques (renvoyant sur le site web, avec une page destinée à la cible) ;
- les contacts téléphoniques, (émission d'appel et réception d'appel avec un vari contact personnel, une réponse immédiate en toute indépendance et souplesse dans l'utilisation) ;
- les rencontres directes ou physiques avec l'interlocuteur.

- L’événementiel

L’organisation d’événements particuliers, peut être l’occasion de faire la promotion du tourisme de la République du Congo. Ainsi, à l’issue de la validation du plan directeur de développement durable du tourisme, une journée du tourisme de la République du Congo pourra être organisée à Paris, en marge du salon SMT ou d’un salon thématique pour faire connaître les nouvelles ambitions du pays dans le secteur du tourisme.

6ème Axe stratégique :
Planification et Programmation des offres touristiques de loisirs

Pilier 12 : Amélioration et consolidation de l'offre touristique

Phase 1: 2015-2019– Amélioration et consolidation

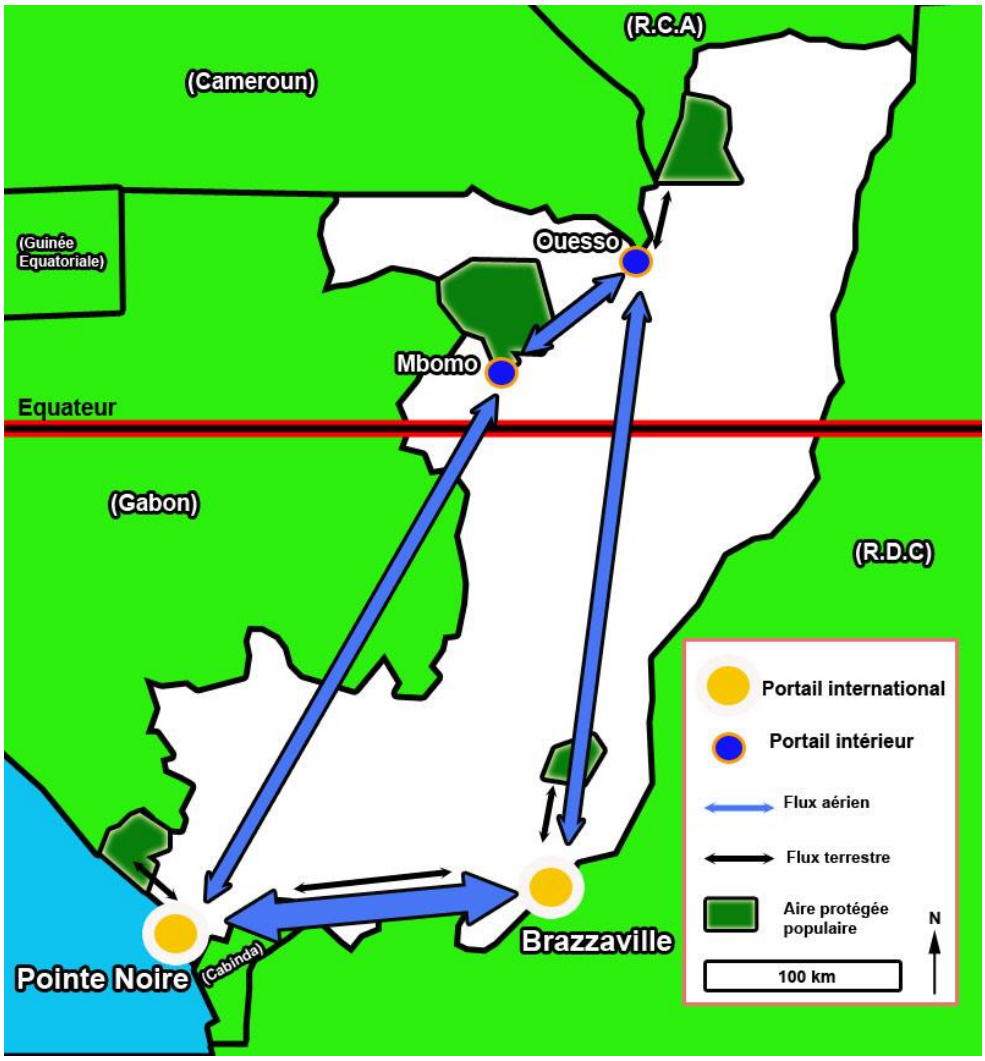

Les cinq premières années du projet en République du Congo : 2015-2019

Pendant la première phase (2015-2019), le projet se basera sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des précédents programmes intégrés. Il dépendra fortement du positionnement de l'offre en tant que produit d'appel faisant l'objet d'activités de commercialisation sur les marchés internationaux à savoir : l'écotourisme et le tourisme d'aventure, le tourisme culturel et le tourisme nautique. Il est possible de dégager un portrait des clientèles hors-République du Congo consommant les produits ayant un lien avec l'expérience des parcs nationaux de l'axe Nord (Nouabalé -Ndoki et Odzala-Kokoua). D'autres zones touristiques associées auxdits parcs (Reserve de Lesio-Luna, Parc de Conkouati-Douli, Tchimpounga, etc …) une fois, aménagées réussiront à attirer une partie du marché extérieur, plus principalement des clientèles européennes. Selon l'étude faite, la durée de séjour des touristes internationaux ayant fréquenté les parcs nationaux du Congo, dont un sur trois

provenant de l'Europe, est deux fois plus longue que celle des autres touristes étrangers en visite au Congo. Par ailleurs, les résidents congolais préfèrent les destinations urbaines dont les principales sont : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouesso. Ils visitent en milliers la côte maritime de Pointe-Noire et vont peu dans les départements éloignés. L'on observe une croissance du segment des touristes indépendants qui organisent eux-mêmes leurs voyages et consomment des circuits autoguidés, au détriment des voyages en groupes organisés qui ont une faible élasticité de demandeurs et qui ont des choix limités du fait de l'offre, du patrimoine, des distances, des exigences sociales et d'autres facteurs. Cela comprend les voyageurs R.I.C.E (Réunions, Incentives, Conférences et Expositions) ; la clientèle S.U.B.S (Scientifique, Universitaire, Bénévole, Scolaire) ; les touristes des pays CEEAC, les expatriés vivant et travaillant en République du Congo et le marché intérieur congolais.

Avec cela en tête, la stratégie doit viser à développer un réseau de circulation autour du circuit national de base préétablis, en renforçant les attractions touristiques établies et en améliorant certains emblèmes touristiques. L'objectif global est d'encourager le développement d'un circuit clair qui facilitera les flux touristiques autour de nouvelles régions en République du Congo. Ce circuit est centré autour des deux portes d'entrée internationales que sont Brazzaville et Pointe-Noire. Ces deux accès se présentent par elles-mêmes comme les uniques emblèmes culturels et sont magnifiées par les vastes ressources naturelles du pays. La différence notable des flux de touristes entre l'expérience réalisée et ce qui est proposé, est le développement de vols réguliers passant par Pointe-Noire, Mbomo-Ouesso. Des preuves indiquent que ces itinéraires étaient desservis et très utilisés par les habitants de Pointe-Noire. Ces vols doivent être activés afin d'optimiser la faisabilité et le développement durable de ce circuit national.

Le circuit national de base :

Centré autour des deux portes internationales de Brazzaville et Pointe Noire, les flux de transport aérien doivent s'étendre pour intégrer les deux portes touristiques de Mbomo et Ouesso :

- **Mbomo :** est une petite ville permettant l'accès au parc national Odzala-Kokoua, internationalement reconnue et qui a déjà mis en place des facilités d'accès pour le tourisme sur place. Des vols directs depuis Pointe-Noire à Mbomo, par des avions appropriés (taille/poids), augmenteront considérablement l'arrivée de touristes dans la région et en fin de compte renforcera l'économie locale et nationale.
- **Ouesso :** la capitale départementale de Sangha permet l'accès au parc national Noubalé-Ndoki - protégé par l'UNESCO et au Cameroun. A ce jour, rallier Bomassa depuis Ouesso, où se trouvent les commodités pour les touristes, prends 4 à 5 heures de pistes et une petite partie par la rivière (en fonction du niveau de l'eau). Une amélioration de l'état des routes est proposée dans ce document, qui si cela est mis en œuvre permettra de diviser de moitié le temps pour rallier Bomassa. Connecter Ouesso et Mbomo, par des vols aériens, renforcera considérablement l'offre en intégrant une grande variété de zones protégées : la formule globale avec des régions sauvages est très recherchée par le tourisme de niche.

Les carences d'emblèmes touristiques **doivent être abordées** et le succès premier de ce plan dépend des paramètres suivants :

- **L'image de marque du pays :** trop souvent confondu avec la République Démocratique du Congo. La République du Congo est considérablement désavantagée vis à vis de l'image internationale perçue : 99% du temps aucune distinction n'est faite entre les deux pays limitrophes, par ignorance que ces deux existent.

L'histoire a montré que lorsque des conflits éclataient en RDC, les médias internationaux utilisaient le nom « Congo » sans faire de différences entre les deux pays. Cette contrainte est aggravée par le fait que la présence sur internet du pays (République du Congo) est sérieusement limitée et ombragée par des plateformes virtuelles supportant la RDC.

- **L'administration des passeports et des visas :** Cela ne concerne pas seulement l'équipe projet, mais cela a été également identifié comme goulot d'étranglement majeur par de nombreux hôtels privés / tours opérateurs, impactant le développement durable du tourisme en République du Congo. Autrement dit, obtenir un visa touristique n'est ni simple ni bon marché et est encore complexifié par de nombreuses questions inutiles lors de l'arrivée à l'aéroport. Aucun de ces méandres administratifs supplémentaires ne permet de montrer un pays accueillant.

  Le consultant ne peut que souligner la gravité de l'absence de solution. Si le prix du visa ne peut être réduit, alors le contrôle des papiers à l'aéroport doit être diminué : chaque arrivant possède un visa et a donc déjà fournit l'ensemble de la documentation nécessaire à l'Ambassade ou au Consulat pour l'obtenir.

  A quoi bon une enquête supplémentaire après 7 – 8 heures de vols ? Il est aussi souhaité que les futurs touristes puissent faire la demande de visa touristique directement à l'arrivée à l'aéroport.

- **Accès aux sites :** Bien que le réseau des routes principales a été rapidement amélioré et agrandit à travers le pays, la connexion avec les routes secondaires a été relativement négligée.

  Cette problématique n'est pas seulement limitée aux sites touristiques isolées, mais concerne également les sites urbains et de banlieues. L'amélioration de la qualité d'accès à un éventail de sites permettra d'augmenter considérablement la fréquentation touristique aussi bien dans les ZDT (Zone de Développement Touristique) de Brazzaville et de Pointe-Noire que dans les autres localités. L'amélioration de la qualité de ces routes permettra d'intensifier la fréquentation de ces zones touristiques au moyen des voitures, des taxis et minibus.

  Une autre question pertinente doit être abordée, concernant les différents contrôles routiers opérés par diverses institutions du gouvernement. Bien que les voyageurs disposent des bons documents de droit de passage et de circulation, ceux-ci sont remis en cause lors des contrôles. Ces situations ont généralement tendance d'augmenter inutilement le niveau de stress lors du voyage et parfois même son coût global.

  Dans le but d'ouvrir des sites relativement isolés dans le nord du pays, du fait de la distance à parcourir pour les atteindre, il est fortement recommandé de

développer un réseau de vol interne pour couvrir l'itinéraire de Pointe-Noire – Mbomo – Ouesso, ces vols seraient programmés deux à trois fois par semaine.

Dans le contexte de ce projet, il est recommandé que tous les sites identifiés dans chaque ZDT (Zone de Développement Touristique) soient reliés par des routes d'accès adéquates et entretenues. Chaque route d'accès à une ZDT est étudiée dans une fiche action.

Pilier 13 : Diversification et expansion

Phase 2: 2020-2024- Diversification et Expansion

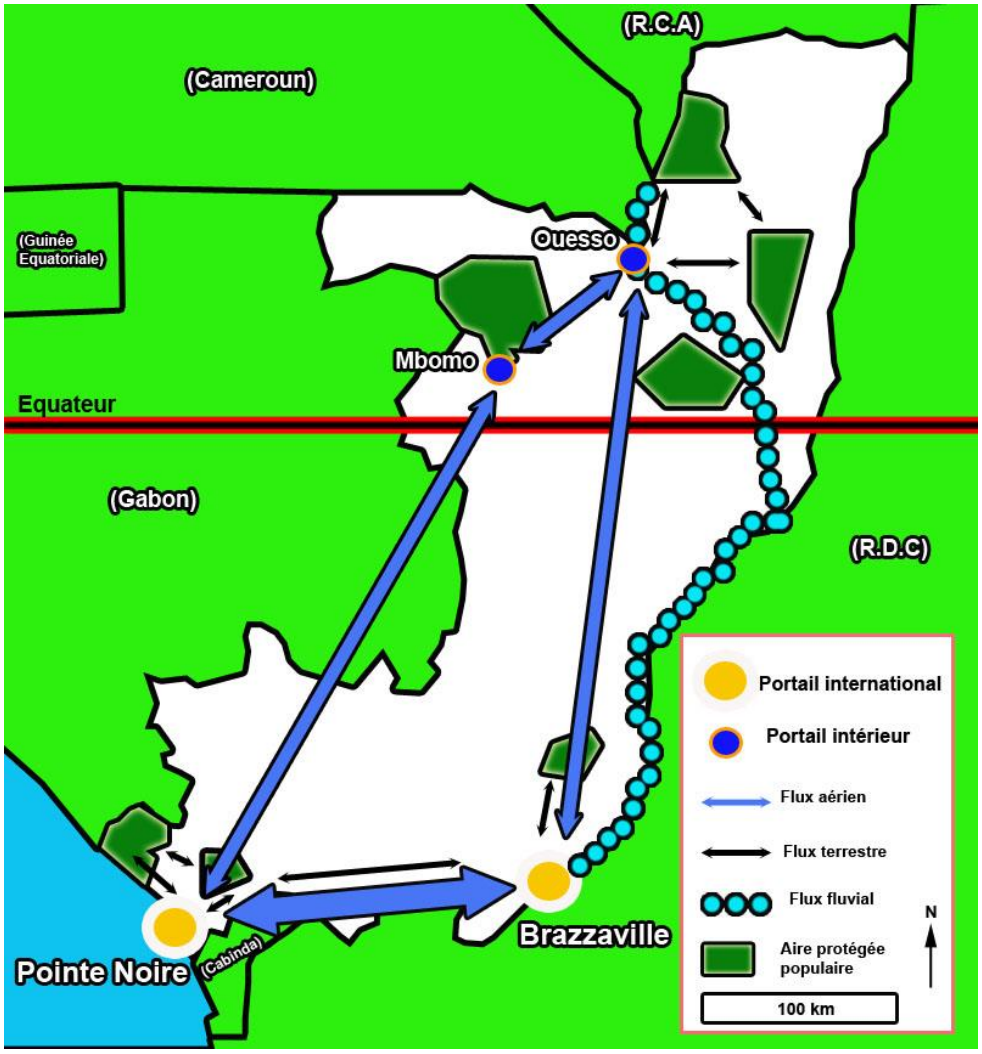

Situation du projet au second quinquennat: 2020-2024

La deuxième phase (2020-2024) va être une période de fort développement économique et de l'offre de marché. La République du Congo conservera une position forte dans ses segments de marché déjà établis et sera de plus en plus considérée comme une destination de qualité sûre, par un large éventail de touristes. Ces segments en développement incluront les routards, segment le plus mûr, dépensant le plus dans des marchés de niche très spécifique, à la recherche de nouvelles expériences culturelles et sauvages, des conférences et expositions etc. Les tours opérateurs pourront ainsi, pendant cette période, élargir plus rapidement leur portefeuille du marché congolais.

Tout cela est établi sur les bases réalisées lors de la première phase, pour garantir plus de diversification et de croissance dans le secteur touristique. Le potentiel est immense, mais toutes les étapes mentionnées dans ce rapport doivent être réalisées pour atteindre ce niveau de développement touristique.

Le renforcement de l'ensemble de ces axes de communication peut être utilisé pour développer de nouveaux sites touristiques, par l'amélioration et l'expansion des principaux attraits touristiques. Le nouvel élan touristique peut être réalisé en lien avec les nouveaux et anciens sites touristiques. Et reliés ensemble, ils formeront des circuits complémentaires, qui offriront plus de diversification et de choix. Ainsi le développement de sites touristiques développera l'activité économique dans des zones les plus défavorisées et donc agira favorablement pour la lutte contre la pauvreté.

En complément du plan directeur, trois projets majeurs, de renommée internationale pourraient être développés :

- **La route des esclaves du Congo :** Bien qu'il n'existe pas de réelles infrastructures pour témoigner de cette troublante période de l'histoire mondiale, le port antique de Loango, dans la zone protégée de Pointe-Noire ZDT, a joué un rôle majeur pendant cette période comme centre d'échange. De Cabinda, au Gabon, par les deux républiques : la République du Congo et la République Démocratique du Congo, la route est bordée de champs de mangues. Malgré « l'absence » d'une vielle forteresse témoignant de cet héritage, comme au Ghana et en Sierra Leone, véritable richesse pour le tourisme, le site de Loango doit être non seulement protégé mais aussi développé pour permettre l'accroissement du tourisme.

  Il devrait être reconnu comme patrimoine mondial de l'UNESCO et être intégré au projet de la « Route des Esclaves » de l'UNESCO. L'essor de la scène artistique du Congo renforcera ce produit et sera promu via les festivals de musique.

  Le marché ciblé, en dehors du marché domestique (en particulier celui des scolaires), est principalement celui des Afro-américain de l'Amérique du Nord. Le développement approprié et respectueux du port antique de Loango est élaboré dans un projet (**fiche action n° 16 sur l'aménagement des sites).**

- **Le fleuve Congo et ses affluents :** Avant le développement du transport aérien et le développement du réseau des routes nationales, l'ensemble du transport était réalisé par voie fluviale. Ce grand système fluvial était centré sur le fleuve Congo et soutenu par de multiples affluents. Malheureusement, la majeure partie de ce réseau n'a pas été correctement entretenue, certaines portions se retrouvent impraticables en saison sèche. Cela étant dit, le gouvernement prend des mesures pour réhabiliter certaines portions du réseau, ceci à moyen et long terme.

  Même si le programme s'étant à travers l'ensemble du réseau, il est fortement recommandé de réhabiliter l'itinéraire Ouesso-Loukoléla-Brazzaville pour les besoins de la croissance et de la diversification touristique. Intégrer dans l'offre nationale cet itinéraire fournira un argument de vente unique sur le marché du tourisme mondial.

  A terme, cela distinguera la République du Congo comme un produit unique sur le marché, toujours à l'affût de nouveauté. A présent, l'ensemble des réseaux des voies navigables importants au monde, accueillent des itinéraires touristiques : l'Amazone, le Mississippi, le Nil, le Rhin, la Seine, le Yang Tsé, etc. Le puissant fleuve Congo est le dernier à accueillir un itinéraire touristique.

- **Le transport ferroviaire :** Le réseau des trains du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) est moins performant pour assurer de façon convenable l'accessibilité et l'offre d'une assistance à la clientèle touristique. Le nombre de voyageurs transportés par année dépasse 600 000 personnes et le CFCO veut transporter 900 000 passagers d'ici 2019. Mais, comme le constate la société d'Etat elle-même, pour une croissance durable de l'achalandage, tout le réseau nécessite une cure de rajeunissement. Heureusement, le Gouvernement annonçait à la fin de l'année 2006 la mise en œuvre d'un ambitieux Programme d'Urgence de Réhabilitation du Chemin de Fer Congo Océan pour l'amélioration des infrastructures ferroviaires, soit le plus gros investissement en immobilisations de l'histoire du CFCO.

  Ces derniers arrivent à point compte tenu des défis de taille auxquels doit faire face le CFCO. Outre la vétusté du réseau, des voitures passagers et des locomotives, mentionnons :
  - la concurrence féroce des transporteurs aériens offrant des billets à bas prix ;
  - les retards des trains passagers occasionnés par l'augmentation du trafic des trains marchandises et par la réduction des vitesses de ces derniers ;

  Il faut également ajouter que le nombre de départs et l'horaire des trains voyageurs sont parfois irréguliers. Par ailleurs, les déplacements par train au Congo permettent encore de voyager plus rapidement en voiture ou en autobus.

Une adaptation du train aux fins touristiques s'impose : Plusieurs destinations ont adapté leurs services de train de manière à ce que la tarification convienne davantage à la clientèle touristique. Par ailleurs, l'utilisation du train à des fins touristiques s'organise de plusieurs façons, l'une d'entre elles consiste à offrir de trajets ferroviaires qui recréent les voyages épiques. Le CFCO doit miser sur cette approche classique pour découvrir le Congo, grâce à un forfait d'une journée au minimum permettant de franchir la distance entre Brazzaville et Pointe-Noire. Dans ce cadre, le transporteur doit élaborer en collaboration avec les partenaires touristiques, un portail spécifique où les voyageurs peuvent sélectionner les escales en train parmi les thématiques proposées.

En outre, certaines entreprises misent sur un produit ferroviaire de Luxe. Les trains Northern Belle et Hiram Binghan (Pérou), par exemple exploite des trains touristiques très haut de gamme en offrant un service hors pair.

Les prestataires en tourisme devront travailler de concert avec le transporteur ferroviaire pour améliorer leurs infrastructures d'accueil et répondre aux critères d'accessibilité touristique et ainsi proposer une assistance qui guide la clientèle touristique dans les gares ou à bord des trains. Par ailleurs, certains wagons doivent être équipés de plancher surbaissé pour faciliter l'accès des personnes en fauteuil roulant ou des aveugles.

Pilier 14 : Croissance

Phase 3 : 2025 et au-delà - croissance durable

En phase trois (à partir de 2025), le Congo sera clairement reconnu dans le package des offres de voyage en Afrique, comme un pays proposant une valeur ajoutée et une large gamme de voyages en recherche de découverte de la culture congolaise, de mode de vie, de richesses naturelles et de patrimoine. Pendant cette phase, l'offre et la demande touristique augmenteront systématiquement.

Il est prévu que la stratégie globale du tourisme nécessite une révision importante pendant ces trois phases, afin de garantir un développement continue et durable du tourisme et de la croissance.

7ème Axe stratégique :
Mobilisation des partenariats techniques et financements

Le nombre de bailleurs engagés en République du Congo est assez restreint. Les principaux bailleurs multilatéraux sont les suivants :

- L'Union Européenne ;
- La Banque Mondiale ;
- La Banque Africaine de Développement ;
- Le Système des Nations Unies.

Le montant global des programmes de coopération, tous bailleurs confondus ne dépasse pas 3% du budget national.

Il a été relevé que seuls les groupes sectoriels en charge de la santé et de la protection sociale ont fonctionné dans le cadre formel de concertation/coordination multi-bailleurs.

Nous recommandons une formalisation et une activation d'un cadre formel autour du secteur touristique et qui puisse être associé à la thématique de l'économie verte.

Cette coordination devra se faire également dans le domaine du développement local où niveau avec la coopération bilatérale est souhaitée.

Pilier 15 : Plaidoyer - Promotion et Mobilisation des partenariats techniques et Financiers

- Actions de promotion de la Stratégie ;

Une table ronde avec les bailleurs de fonds est souhaitable pour la promotion et la mobilisation des partenariats techniques et financiers.

Pilier 16 : Recherche active de partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets des sous-programmes et programmes thématiques et sectoriels

- Partenariat public-privé pour les projets à fort coefficient de rentabilité ;

Pilier 17 Etat, Société civile militant pour le développement touristique et Coopération internationale pour des projets à fort coefficient d'impacts socioéconomiques et/ou environnementaux.

C'est le fait des sociétés civiles locales qui peuvent bénéficier du programme thématique Acteurs non étatiques/autorités locales, soutenu par l'UE.

Pilier 18 : approche fonds de garantie

Une approche fonds de garantie destinée au financement du Tourisme en République du Congo est nécessaire.

L'un des buts est d'améliorer l'accès aux services financiers pour les associations de professionnels du tourisme et leurs membres ; les promoteurs, les guides, les agents réceptifs.

Le fonds de garantie doit constituer un effet de levier susceptible d'accompagner la recherche des financements. Pour cela, il est appréciable de constituer un Capital fort de façon à apporter plus d'efficacité au fonds.

La performance des fonds de garantie dans le secteur du tourisme doit rassurer sur les problèmes au rang desquels :

- Le manque d'intérêt des banques pour les prêts de petite taille (et donc plus coûteux),
- L'éloignement, la sensibilité et la volatilité d'une partie de la clientèle potentielle,
- L'absence de garanties supplémentaires exigées par les banques (un fonds de garantie ne peut couvrir l'intégralité du montant du prêt)

Le fonds de garantie n'apportera qu'une réponse partielle au problème du financement dans le secteur touristique en République du Congo.

Il est nécessaire d'adopter une approche élargie, comprenant une variété d'institutions et de produits financiers.

8ème Axe stratégique :
Mise en œuvre des Programmes et Sous-programmes, Pilotage, Coordination et Suivi d'Exécution

Pilier 19 : Mise en œuvre des projets des Programmes et Sous-programmes thématiques et sectoriels.

Il est recommandé un cadre institutionnel pour la mise en œuvre et de suivi évaluation des actions. Ce cadre est défini par des structures appropriées.

Pilier 20 : Définition et mise en œuvre des modalités de pilotage.

Comité de pilotage

Il aura la mission de promouvoir, coordonner la grande réalisation des actions. Ce comité représente l'ensemble des structures et acteurs touristiques congolais. La réalisation des objectifs qui sous-tendent les différentes orientations stratégiques recommandées et la forte implication des intervenants.

Pilier 21 : Mise en place de l'agence technique d'exécution ; recrutement du nouveau personnel aux compétences et profils adaptés.

Structure technique chargée de la mise en œuvre

L'agence technique d'exécution est une structure temporaire à durée limitée dans le temps. Dans sa tâche quotidienne, elle travaillera pour organiser, structurer, promouvoir et lever les obstacles au développement du secteur touristique en République du Congo. Son mode de fonctionnement devra être souple pour s'adapter rapidement aux exigences et toutes sortes de contraintes..

Pilier 22 : Suivi Evaluation.

L'instrument de suivi-évaluation permettra au comité de pilotage de disposer des informations pertinentes pour apprécier les progrès dans la mise en œuvre des stratégies. En fonction de ces outils de décision, le comité de pilotage donnera des orientations aux acteurs de la mise en œuvre pour exécution. Les appréciations seront fondées sur :

Outils de suivi évaluation (Système d'Information Touristique, Matrice des indicateurs, etc.)

Systèmes de rapportage

Evaluations périodiques

9ème Axe stratégique d'accompagnement : Mise en œuvre des mesures et actions d'accompagnement et de soutien

Les principaux risques qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre de la stratégie sont les suivants :

Le pays se maintient dans une logique d'exportation de matières premières (en raison des nouvelles exploitations minières et d'une nouvelle augmentation de la production de pétrole et du prix du baril dans les années à venir)

La faible exécution budgétaire qui limiterait le financement des investissements publics dont le secteur touristique en profiterait

La lenteur et la lourdeur tant de l'administration du tourisme que des autres institutions publiques pour l'adoption des lois et textes d'application nécessaires à atteindre les objectifs du développement touristique.

La non mise en œuvre des recommandations issues de certaines études sectorielles, exemple : l'aménagement de Mbé et la route des esclaves

Pilier 23 : Synergie d'actions linéaires

Pour une exploitation harmonieuse et durable du tourisme en République du Congo, une synergie d'actions s'impose. La première des actions à entreprendre est le renforcement du cadre législatif et règlementaire, au niveau duquel une insuffisance existe dans la définition des rôles et responsabilités des différents acteurs. Le but étant de remédier au chevauchement. Ce nouveau cadre législatif et règlementaire permettra par ailleurs de réguler l'intervention des agences des agences de voyages et des acteurs du secteur informel identifié.

Au niveau institutionnel, l'administration du tourisme doit être renforcée en ressources humaines appropriées ; représentée aux niveaux de chaque département pour une meilleure prise en compte de l'activité touristique dans la politique de municipalisation accélérée.

Il y a également un besoin de mieux faire établir et faire connaître le code des investissements touristiques, afin d'attirer plus d'investisseurs dans le secteur. En effet, comme on peut le constater aujourd'hui, les investissements dans le domaine du tourisme sont assez timides, concentrés dans le secteur hôtelier à Brazzaville et Pointe-Noire. Il est souhaitable que l'on dynamise le financement du secteur pour créer plus de richesses et plus d'emplois durables. A ce niveau, il convient de faire intervenir les banques dans le financement du secteur.

En plus de la consolidation du cadre législatif et règlementaire, il faut renforcer les capacités des ressources humaines qui interviennent dans le secteur, en l'occurrence les personnels des agences de voyages, des guides, des hôteliers/restaurateurs, des élus locaux, afin de relever le niveau actuel des offres de services. Cette situation nécessite à terme la création d'un centre de formation touristique et hôtelière affilé à un réseau international de formation. La présence d'un tel centre permettrait d'accroître le niveau de professionnalisme indispensable au développement durable de l'activité touristique en République du Congo.

Une autre action complémentaire non moins importante est la création d'infrastructures d'hébergement adéquates dans le périmètre des aires protégées et autres lieux d'intérêt majeur. Encourager le secteur privé à investir dans la création des structures hôtelières.

Le désenclavement des sites touristiques dans certaines zones est une autre action nécessaire à l'exploitation durable des ressources touristiques de la région car comme l'a fait ressortir le diagnostic, l'accès à certains sites pose problème. Ceci constitue un manque à gagner.

Pilier 24 : La synergie d'actions gouvernementales

Elle est sous tendue par la Consolidation des stratégies et politiques sectorielles et transversales :

- Tourisme et Développement rural et communautaire, Agriculture ;
- Tourisme et Economie verte ;
- Tourisme et Transport ;
- Tourisme et Education ;
- Tourisme et Sécurité Publique ;
- Tourisme et Environnement, Eau, Assainissement, santé et genre.

10ème Axe stratégique : Perspective et Modèle

Pilier 25 : Caps

Projection qualitative et quantitative

Selon le Ministère en charge du tourisme, les arrivées internationales de touristes au Congo ont connu une croissance annuelle moyenne de presque 20% entre 2010 et 2013, bien que la mesure du flux de touristes aux frontières qui se fait depuis 2010 ne se soit pas penchée sur les postes frontaliers terrestres. La mise en œuvre des recommandations du Plan directeur de développement durable du tourisme viendra sans doute donner une dynamique de croissance au tourisme congolais sous plusieurs facettes.

Sur la base de ces hypothèses, le nombre d'arrivées de touristes internationaux au Congo va presque doubler d'ici à 2020, passant alors de 345.475 en 2013 à 660.000 en 2020, soit une croissance annuelle moyenne de 13 % sur cette période pour les entrées par air et eau.

Les arrivées dans les hôtels vont être multipliées par 2,4 jusqu'en 2020 et se situeront au-delà de 930.000, avec 62% d'arrivées internationales contre 38% pour les résidents au Congo. Entre 2016 et 2020, la croissance annuelle moyenne sera de l'ordre de 14%.

En 2020, ce nombre va plus que doubler par rapport à 2013, passant alors à plus de 1.200.000. Le taux de croissance annuel moyen pour la période de 2013 à 2020 sera de 16 %.

Ne disposant pas encore d'une bonne classification par motif de voyage, moins encore de séries de données significatives, les prévisions sur les types de tourisme (selon que l'on vienne pour affaires ou motifs professionnels, ou pour des motifs personnels) ne sont pas élaborées.

Le tourisme interne quant à lui continuera de prendre de l'ampleur dans le pays. Les nuitées des résidents connaîtront une croissance considérable. Elles vont plus que doubler en 2020 par rapport à 2013 et frôleront la barre de 880.000.

Contribution du tourisme au PIB

Comme il a été signalé dans le rapport de diagnostic de ce plan directeur, le tourisme n'est pas encore traité comme une branche individuelle et particulière de la comptabilité nationale du Congo

Prévision des indicateurs hôteliers

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Durée moyenne de séjour	3,94	4,33	4,54	4,77	5,01
Nombre total d'arrivées	268 978	282 418	300 324	325 524	346 382
Nombre total de nuitées	1 059 773	1 222 869	1 363 470	1 681 539	1 735 373
Indice de fréquentation / chambre	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71
Nombre de chambres louées	5 019	5 269	5 533	5 810	6 100
Niveau moyen de taux d'occupation (%)	40,39	42,40	44 ,52	46,75	49,09

MODELE

D'ici à 10 ans et après une période de préparation et de transformation vers la maturation du produit, la destination Congo devra présenter des caractéristiques semblables à :

Critères d'appréciation	Destination Modèle	Actions
Promotion et Marketing Segments traditionnels (Mice, Nature et Balnéaire) Segments à fort potentiel (combiné Business/loisir, culture, shopping)	**Kenya**	Campagne marketing menée à bien par le KTB focalisée sur : Campagne RP (télévision, magazine spécialisé et presse généraliste) Facilitation des procédures d'obtention de VISA (plateforme électronique) Promotion du tourisme cultuel (événements, tourisme communautaire, artisanat)
Aires Protégées	**Namibie**	Partenariats public-privé Concession de terrains communautaires au secteur privé --Amélioration de la gestion de la faune sauvage grâce à des zones protégées
Politique d'attrait en direction des marchés de proximité ou sous régional	**Afrique du Sud**	Cette destination capte 50% de la demande touristique africaine
Développement des infrastructures et aménagement touristique côtier	**Tunisie**	Cadre institutionnel y compris organisme de crédit foncier
Création d'emploi	**Sénégal**	Plus de 4% de la main d'œuvre dans le secteur touristique

TABLEAU DE SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES PAR NIVEAU DE PRIORITE

AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	NIVEAU DE PRIORITE	ANNEE DE DEMARRAGE	DUREE	SOURCES DE FINANCEMENT	MAITRISE D'OUVRAGE
Axe N°1. Création d'une vision nationale sur les enjeux et les objectifs du tourisme et de l'éco tourisme					
Pilier 1 : Ancrage politique dans la vision, la stratégie, les perspectives (validation politique)	haute	AN 1	1 an	gouvernement	MTE
Pilier 2 : Communications, échanges et plaidoyers relatifs au P3DT 2015	haute	AN 1	1 an	gouvernement	MTE
Axe N°2. Mise en place d'un processus consultatif multisectoriel et multi-acteurs					
Pilier 3 : Définition, Institutionnalisation des cadres de concertation et de pilotage	haute	AN 1	1 an	MTE	MTE
Pilier 4 : Ancrage du processus de mise en œuvre de la stratégie dans les mécanismes nationaux relatifs à la décentralisation et à l'aménagement du territoire	moyenne	AN 2	3 ans	MTE	MTE
Axe N°3. Renforcement des capacités nationales (institutionnelles, techniques)					
Pilier 5 : Finalisation et adoption des principaux outils de gouvernance du secteur touristique (cadre institutionnel, Cadre légal et règlementaire, schémas d'exploitation, schémas de classification hôtelière, schémas de partenariats public privé, Normes et spécifications, label Congo, etc.)	haute	AN 1	5 ans	gouvernement	MTE
Pilier 6 : Renforcement de capacités nationales et mise en œuvre d'une stratégie de formations initiale et continue	haute	AN 1	2 ans	MTE et PTF	MTE
Pilier 7 : Programme national transversal de renforcement des capacités du secteur touristique	haute	AN 1	3 ans	MTE et PTF	MTE
Axe N°4. Définition & validation des Programmes et Sous programmes thématiques spécifiques					
Pilier 8 : Elaboration et validations technique et politique des 3 Programmes et 5 sous programmes thématiques spécifiques	haute	AN 1	3 ans	gouvernement	gouvernement

AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	NIVEAU DE PRIORITE	ANNEE DE DEMARRAGE	DUREE	SOURCES DE FINANCEMENT	MAITRISE D'OUVRAGE
Axe N°5. Positionnement de la destination Congo sur le marché international					
Pilier 9 : Programme national d'action de promotion de la destination touristique du Congo à l'étranger	haute	AN 3	5 ans	OT	OT
Pilier 10 : Une diversification de l'offre permettant l'allongement des séjours	haute	AN 3	5 ans	OT	OT
Pilier 11 : Politique de communication	haute	AN 3	5 ans	OT	OT
Axe N°6. Planification et Programmation des offres touristiques de loisirs					
Pilier 12 : Amélioration et consolidation de l'offre touristique	moyen	AN 3	2 ans	Privé	Privé
Pilier 13 : Diversification et expansion	moyen	AN 4	2 à 3 ans	Privé	Privé
Pilier 14 : Croissance	moyen	AN 10	2 à 3 ans	Privé	Privé
Axe N°7. Mobilisation des partenariats techniques et financements					
Pilier 15 : Plaidoyer - Promotion et Mobilisation des partenariats techniques et Financiers	moyen	AN 1	4 ans	gouvernement	MTE
Pilier 16 : Recherche active de partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets des sous-programmes et programmes thématiques et sectoriels	haute	AN 1	4 ans	gouvernement	MTE
Pilier 17 : Etat, Société civile militant pour le développement touristique et Coopération internationale pour des projets à fort coefficient d'impacts socioéconomiques et/ou environnementaux.	moyen	AN 3	3 ans	Administration locale	Administration locale
Pilier 18 : Approche fonds de garantie	moyen	AN 3	5 ans	privé	privé
Axe 8. Mise en œuvre des Programmes & Sous-programmes, Pilotage, Coordination et Suivi d'Exécution					
Pilier 19 : Mise en œuvre des projets des Programmes et Sous-programmes thématiques et sectoriels	haute	AN 1	5 ans	gouvernement	MTE
Pilier 20 : Définition et mise en œuvre des modalités de pilotage.	haute	AN 1	5 ans	gouvernement	MTE

AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	NIVEAU DE PRIORITE	ANNEE DE DEMARRAGE	DUREE	SOURCES DE FINANCEMENT	MAITRISE D'OUVRAGE
Pilier 21 : Mise en place de l'agence technique d'exécution ; recrutement du nouveau personnel aux compétences et profils adaptés	haute	AN 1	5	gouvernement	MTE
Pilier 22 : Suivi Evaluation	haute	AN 1	5 ans	gouvernement	MTE / Privé
Axe N° 9 Mise en œuvre des mesures et actions d'accompagnement et de soutien					
Pilier 23 : La synergie d'actions linéaires	haute	AN 1	5 ans	MTE	MTE
Pilier 24: La synergie d'actions gouvernementale	haute	AN 1	5 ans	gouvernement	gouvernement
Axe N° 10. Perspective et Modèle					
Pilier 25 : des caps	moyen	AN 5	5 ans	gouvernement	MTE

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES

Pour la mise en œuvre des actions identifiées, il sera indispensable de tenir compte de certains préalables, parmi lesquels les plus importants constituent sans doute les capacités de financement disponibles et l'engagement volontariste des décideurs, acteurs et intervenants du tourisme national.

Aussi pour optimiser cette mise en œuvre, il sera nécessaire de procéder sans tarder à la mise en place d'un comité national de suivi et évaluation. Ce comité pourra être composé :

- d'élus de la nation ;
- de services techniques de l'Etat ;
- de représentants des corporations professionnelles du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat ;
- de représentants des ONG nationaux et internationaux déjà très actifs au Congo : ex :

Ce comité désignera une équipe d'experts nationaux de 2 personnes (1 expert junior et 1 expert senior), appuyée par un assistant technique du programme chargée d'animer et promouvoir la mise en œuvre du schéma.

Le comité pourra se réunir trimestriellement ou semestriellement pour faire le point sur l'état d'exécution des actions préconisées, et apporter si besoin les correctifs nécessaires.

Après l'adoption du schéma, il s'agira aussi, de procéder annuellement entre 2016 et 2025 à l'actualisation des priorités retenues dans les plans d'actions opérationnels assortis de termes de référence pour chaque activité à mener.

Il reste entendu que pour l'exécution des actions prioritaires proposées, la maîtrise d'ouvrage revient pour une large part aux collectivités territoriales, et au MTE.

Le financement constitue un déterminant pour l'atteinte de l'objectif global que se fixe le schéma, à savoir **parvenir à une meilleure exploitation de la filière tourisme.**

Pour ce faire, la République du Congo pourrait jouer sur les diverses sources de financement disponibles à nos jours comme :

➢ ***Le financement par le budget d'Etat (Moyens Librement Affectables):***

Il concernera essentiellement le Ministère du Tourisme et de l'Environnement qui devrait soutenir l'investissement afin d'assurer une meilleure croissance du secteur, et particulièrement le renforcement des capacités des acteurs et intervenants du tourisme, les aménagements touristiques, la promotion de la destination. Le budget du Ministère en charge du Tourisme devra doubler à l'horizon 2025.

- ***Le financement par d'autres entités publiques :***

En raison du caractère transversal du tourisme, qui conduit à des interactivités avec d'autres entités publiques (Ministères en charge de la Culture, de l'Economie Forestière, de l'Administration Territoriale, de l'Equipement et du Transport, des Finances etc..), certaines actions proposées dans le présent schéma pourront être réalisées conjointement grâce aux financements et/ou à la maîtrise d'ouvrage de ces entités publiques.

- ***Le financement par le créneau des acteurs en place ou à venir :***

La République du Congo possède déjà une longue et riche expérience avec certaines ONG dans le domaine de la valorisation du patrimoine touristique. Celle-ci pourra être mise à profit pour le financement d'un certain nombre d'actions retenues dans le cadre du schéma.

Ex : Les actions relatives aux renforcements des capacités et intervenants du tourisme, à l'amélioration de l'offre touristique, aux renforcements de l'action promotionnelle du tourisme au niveau local et régional.

- ***Le financement par les bailleurs de fonds internationaux :***

Certaines actions pourraient bénéficier de cette nature de financement. Il s'agit par exemple des actions relatives au développement des formes alternatives du tourisme comme moyens de conservation du patrimoine, de développement local, et de lutte contre la pauvreté.

Ces sources de financement seraient tout à fait intéressantes notamment pour le renforcement de certaines composantes de l'offre touristique dans les départements en complément des efforts de l'Etat, des collectivités et du secteur privé.

Des actions prioritaires proposées dans ce schéma peuvent être regroupées et formalisées sous forme de projets de développement touristique qui seront soumis par la suite au financement de la coopération internationale.

- ***Le cofinancement :***

Cette approche a permis, dans bon nombre de cas, d'obtenir des résultats assez probants sur les chantiers du développement.

IVème PARTIE : LES COUTS ET LA PROGRAMMATION QUINQUENNALE

1. LES COUTS DES ACTIONS PROJETS SECTORIELS

ASPECTS INSTITUTIONNELS ET REGLEMENTAIRES

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POTENTIELLES A METTRE EN ŒUVRE
CADRE JURIDIQUE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

Désignation	Coût de l'action en FCFA
Action 1 : Restructuration de l'ANT	
Total Action 1	**115 400 000**
Action 2 : Restructuration et relance de la commission nationale de classement des établissements de tourisme	
Total Action 2	**198 100 000**
Action 3 : Restructuration et relance du CST	
Total Action 3	**48 100 000**
Action 4 : Création d'un cadre de concertation sectoriel des acteurs du tourisme	
Total Action 4	**23 200 000**
Action 5 : Relecture des textes régissant le secteur touristique	
Total Action 5	**76 600 000**
Action 6 : Création d'un visa touristique au Congo	
Total Action 6	**17 000 000**
TOTAL GENERAL	**478 400 000**

ASPECTS AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES ET TRANSPORTS HORS AERIEN

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POTENTIELLES A METTRE EN ŒUVRE A PARTIR DE 2016 AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES

Désignation	Coût de l'action en FCFA
Action 1 : Appui à l'interprétation du PNOK et de la réserve naturelle de Gorille de Lésio-Louna	
Total Action 1	**26 800 000**
Action 2 : Mise en place d'une structure interministérielle de concertation pour la gestion du tourisme dans les aires protégées	
Total Action 2	**10 000 000**
Action 3 : Etudes d'Aménagement du site des chutes de la Loufoulakari	
Total Action 3	**125 000 000**
Action 4 : Aménagement du site de Lésio-Louna	
Total Action 4	**753 642 591**
Action 5 : Etude d'Aménagement du site de Loango-Diosso	
Total Action 5	**70 000 000**
Action 6 : Etudes d'Aménagement des Cataractes du Djoué	
Total Action 6	**175 000 000**
Action 7 : Etudes d'aménagement d'une zone touristique à Ouesso	
Total Action 7	**265 000 000**
Action 8 : Amélioration de l'accessibilité touristique du PNNN	
Total Action 8	**491 861 920**
Action 9 : Amélioration d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 1	
Total Action 9	**1 733 100 501**
Action 10 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 2	
Total Action 10	**703 743 840**
Action 11 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 3	
Total Action 11	**162 806 411**
Action 12 : Amélioration des voies d'accès au site touristique de Lesio-Louna et du Lac Bleu	
Total Action 12	**1 155 400 334**
Action 13 : Accessibilité des voies d'accès au site touristique de L'île Faignond à Kintélé	
Total Action 13	**945 446 358**
Action 14 : Amélioration des voies d'accès au site touristique des Cataractes du Djoué	
Total Action 14	**675 000 000**
Action 15 : Amélioration des voies d'accès aux chutes naturelles de Béla	
Total Action 15	**98 606 010**
Action 16 : Amélioration des voies d'accès aux sites de Loango-Diosso, lac Nanga	
Total Action 16	**616 574 496**
Action 17 : Amélioration des voies d'accès du PNCD	
Total Action 17	**273 094 625**

Désignation	Coût de l'action en FCFA
Action 18 : Aménagements des infrastructures touristiques dans le Parc National de Nouabalé Ndoki (PNNN)	
Total Action 18	**1 603 903 235**
Action 19 : Aménagements des infrastructures touristiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD**)**	
Total Action 19	**990 000 000**
Action 20 : Création de différentes aires, pistes et points de collecte des déchets	
Total Action 20	**500 000 000**
TOTAL GENERAL (en FCFA)	**11 374 980 321**

ASPECTS TRANSPORTS AERIENS

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POTENTIELLES A METTRE EN OEUVRE
TRANSPORT AERIEN

Désignation	**Coût de l'action en FCFA**
Action 1 : Etude de faisabilité en vue de faire de l'aéroport d'Ollombo un aéroport à opérations Low Cost	
Total Action 1	**50 000 000**
Action 2 : Réhabilitation des aérodromes stratégiques pour le développement touristique	
Total Action 2	**35 000 000 000**
Action 3 : Etablissement des comptoirs d'informations touristiques dans les aérogares des aéroports internationaux	
Total Action 3	**240 000 000**
Action 4 : Etude d'opportunités de réduction de certaines taxes et redevance afin de rendre compétitif le coût de la destination Congo	
Total Action 4	**50 000 000**
TOTAL GENERAL (en FCFA)	**35 340 000 000**

ASPECTS STATISTIQUES

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POTENTIELLES A METTRE EN OEUVRE A PARTIR DE 2016 STATISTIQUES TOURISTIQUES

Désignation	**Coût de l'action en FCFA**
Action 1 : Mise à niveau des statistiques touristiques de base	
Total Action 1	**508 760 000**
Action 2 : Mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme	
Total Action 2	**-**
Action 3 : Séminaire national sur les statistiques du tourisme	
Total Action 3	**20 000 000**
Action 4 : Renforcement du service chargé des statistiques du tourisme	
Total Action 4	**60 000 000**
Action 5 : Recensement des établissements de tourisme	
Total Action 5	**200 000 000**
Action 6 : Mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme	
Total Action 6	**415 000 000**
TOTAL GENERAL (en FCFA)	**1 203 760 000**

ASPECTS FORMATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POTENTIELLES A METTRE EN ŒUVRE A PARTIR DE 2016

Désignation	**Coût de l'action en FCFA**
Action 1 : Tenue des Assises nationales de la formation hôtelière et touristique comme action préalable	
Total Action 1	**131 200 000**
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de requalification du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme	
Total Action 2	**59 500 000**
Action 3 : Recrutement des cadres dans les spécialités techniques	
Total Action 3	**-**
Action 4 : Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs	
Total Action 4	**26 395 000**
Action 5 : Définition de nouveaux référentiels de formation touristique et hôtelière et professionnalisation des écoles et centres de formation	
Total Action 5	**120 000 000**
Action 6 : Développement de la formation continue dans le secteur privé	
Total Action 6	**327 900 000**
Action 7 : Création d'un Institut National de tourisme et de l'hôtellerie	
Total Action 7	**2 000 000 000**
TOTAL GENERAL (en FCFA)	**2 664 995 000**

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POTENTIELLES A METTRE EN OEUVRE A PARTIR DE 2016 PROMOTION ET MARKETING

Désignation	Coût de l'action en FCFA
Action 1 : Mise en place d'outils modernes d'accompagnement des touristes	
Total Action 1	**125 000 000**
Action 2 : Mise en œuvre d'une stratégie e.tourisme	
Total Action 2	**122 640 000**
Action 3 : Actions médias et réseaux sociaux	
Total Action 3	**187 000 000**
Action 4 : Implémentation de l'Office de Tourisme	
Total Action 4	**2 600 000 000**
Action 5 : Promotion et Participation aux Salons professionnels	
Total Action 5	**2 100 000 000**
TOTAL GENERAL (en FCFA)	**5 134 640 000**

2. LES COUTS DES ACTIONS TRANSVERSALES

Désignation	Coût de l'action en FCFA
Action 1 : Sensibilisation en vue d'une année du Tourisme en République du Congo	
Total Action 1	**1 305 850 000**
Action 2 : Rédaction d'un code des investissements sectoriel tourisme	
Total Action 2	**76 500 000**
Action 3 : Fonds d'appui multi bailleur	
Total Action 3	**13 575 000 000**
Action 4 : Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau	
Total Action 4	**256 000 000**
Action 5 : Développement du potentiel touristique constitué par l'île M'bamou	
Total Action 5	**220 000 000**
Action 6 : Structure opérationnelle de mise en œuvre de la SN-P3DT	
Total Action 6	**2 025 000 000**
Action 7 : Comité de lecture, impression, communication et diffusion des rapports et supports techniques	
Total Action 7	**155 000 000**
TOTAL GENERAL (en FCFA)	**17 613 350 000**

3. LA CORRELATION DES ACTIONS AVEC LES AXES ET LES PILIERS STRATEGIQUES – LA PROGRAMMATION SUR LA PERIODE QUINQUENNALE

PLANIFICATION DES ACTIONS DU CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

ACTIONS	AXE ET/OU PILIER STRATEGIQUE	ANNEES																				COUT ESTIMATIF DE REALISATION (FCFA)
		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Action 1 : Restructuration de l'ANT	AXE 1, pilier 1																					**115 400 000**
Action 2 : Restructuration et relance de la commission nationale de classement des établissements de tourisme	AXE 2, pilier 3																					**198 100 000**
Action 3 : Restructuration et relance du CST	AXE 2, pilier 3																					**48 100 000**
Action 4 : Création d'un cadre de concertation sectoriel des acteurs du tourisme	AXE 2, pilier 3																					**23 200 000**
Action 5 : Relecture des textes régissant le secteur touristique	AXE 1, pilier 1 AXE 3, pilier 5																					**76 600 000**
Action 6 : Création d'un visa touristique au Congo	AXE 5, pilier 9																					**17 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIONS D'AMENAGEMENT DES SITES ET TRANSPORT HORS AERIEN

ACTIONS	AXE ET/OU PILIER STRATEGIQUE	ANNEES																				COUT ESTIMATIF DE REALISATION (FCFA)
		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Action 1 : Appui à l'interprétation du PNOK et de la réserve naturelle de Gorille de Lésio-Louna	AXE 6, pilier 12 AXE 8, pilier 19																					**26 800 000**
Action 2 : Mise en place d'une structure interministérielle de concertation pour la gestion du tourisme dans les aires protégées	AXE 2, pilier 3 AXE 3, pilier 5 AXE 9, pilier 23, 24																					**10 000 000**
Action 3 : Etudes d'aménagement du site des chutes de la loufoulakari	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**125 000 000**
Action 4 : Aménagement du site de Lesio Luna	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**753 642 591**
Action 5 : Etude d'aménagement du site de Loango-Diosso	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**70 000 000**
Action 6 : Etudes d'aménagement des cataractes du Djoué	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**175 000 000**
Action 7 : Etudes d'aménagement d'une zone touristique à Ouesso	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**265 000 000**
Action 8 : Amélioration de l'accessibilité touristique du PNNN	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**491 861 920**
Action 9 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK1	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**1 733 100 501**
Action 10 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 2	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**703 743 840**

ACTIONS	AXE ET/OU PILIER STRATEGIQUE	ANNEES																				COUT ESTIMATIF DE REALISATION (FCFA)
		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Action 11 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 3	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**162 806 411**
Action 12 : Amélioration des voies d'accès au site touristique de Lesio Louna et du Lac Bleu	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**1 155 400 334**
Action 13 : Accessibilité des voies d'accès au site touristique de L'île Faignon à Kintélé	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**945 446 358**
Action 14 : Amélioration des voies d'accès au site touristique des Cataractes du Djoué	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**675 000 000**
Action 15 : Amélioration des voies d'accès aux chutes naturelles de Béla	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**98 606 010**
Action 16 : Amélioration des voies d'accès aux sites de Loango, Diosso, lac Nanga	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**616 574 496**
Action 17 : Amélioration des voies d'accès du PNCD	AXE 6, pilier 12, 13, 14																					**273 094 625**
Action 18 : Appui aux aménagements des infrastructures touristiques dans le Parc National de Nouabalé Ndoki (PNNN)	AXE 6, Pilier 12, 13																					**1 603 903 235**
Action 19 : Appui aux aménagements des infrastructures touristiques dans le Parc National de Conkouati Douli (PNCD)	AXE 6, Pilier 12, 13																					**990 000 000**
Action 20 : Création de différentes aires, pistes et points de collecte des déchets	AXE 4, Pilier 8 AXE 7, Pilier 17																					**500 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIONS DU TRANSPORT AERIEN

ACTIONS	AXE ET/OU PILIER STRATEGIQUE	ANNEES																				COUT ESTIMATIF DE REALISATION (FCFA)
		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<u>Action 1 :</u> Etude de faisabilité en vue de faire de l'aéroport d'Ollombo un aéroport à opérations Low Cost	AXE 2, pilier 4 AXE 6, pilier 12, 14																					**50 000 000**
<u>Action 2 :</u> Réhabilitation des aérodromes stratégiques pour le développement touristique	AXE 2, pilier 4 AXE 6, pilier 12, 14																					**35 000 000 000**
<u>Action 3 :</u> Etablir des comptoirs d'information touristique dans les aérogares des aéroports internationaux	AXE 5, pilier 11 AXE 6, pilier 12																					**240 000 000**
<u>Action 4 :</u> Etude d'opportunités de réduction de certaines taxes et redevance afin de rendre compétitif le coût de la destination Congo	AXE 4, pilier 8 AXE 5, pilier 9 AXE 11, pilier 25																					**50 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIONS STATISTIQUES

ACTIONS	AXE ET/OU PILIER STRATEGIQUE	ANNEES																				COUT ESTIMATIF DE REALISATION (FCFA)
		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Action 1 : Mise à niveau des statistiques touristiques de base	AXE 3, pilier 5, 7																					**508 760 000**
Action 2 : Mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme	AXE 2, pilier3, 4																					**–**
Action 3 : Séminaire national sur les statistiques du tourisme	AXE 1, pilier 1																					**20 000 000**
Action 4 : Renforcement du service chargé des statistiques du tourisme	AXE 3, pilier 7																					**60 000 000**
Action 5 : Recensement des établissements de tourisme	AXE 6, pilier 14																					**200 000 000**
Action 6 : Mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux RIST2008	AXE 4, pilier 8																					**415 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS	AXE ET/OU PILIER STRATEGIQUE	ANNEES																				COUT ESTIMATIF DE REALISATION (FCFA)
		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Action 1 : Tenue des assises nationales de la formation hôtelière et touristique comme action préalable	AXE 1, pilier 2 AXE 3, pilier 5, 6																					**131 200 000**
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de requalification du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme	AXE 3, pilier 5, 7																					**59 500 000**
Action 3 : Recrutement des cadres dans les spécialités techniques	AXE 3, pilier 6																					**–**
Action 4 : Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs	AXE 3, pilier 5																					**26 395 000**
Action 5 : Définition de nouveaux référentiels de formation touristique et hôtelière et professionnalisation des écoles et centres de formation	AXE 3, pilier 6, 7 AXE 4, pilier 8																					**120 000 000**
Action 6 : Développement de la formation continue dans le secteur privé	AXE 3, pilier 6,7																					**327 900 000**
Action 7 : Création d'un Institut National de tourisme et de l'hôtellerie	AXE 3, pilier 6, 7																					**2 000 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIONS DE MONTAGE DE PRODUITS – PROMOTION - MARKETING

ACTIONS	AXE ET/OU PILIER STRATEGIQUE	ANNEES																				COUT ESTIMATIF DE REALISATION (FCFA)
		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Action 1 : Mise en place d'outils modernes d'accompagnement des touristes	AXE 5, pilier 10																					**125 000 000**
Action 2 : Mise en œuvre d'une stratégie e.tourisme	AXE 5, pilier 10 AXE20, pilier 25																					**122 640 000**
Action 3 : Actions médias et réseaux sociaux	AXE 5, pilier 11 AXE 20, pilier 25																					**187 000 000**
Action 4 : Implémentation de l'Office de Tourisme	AXE 5, pilier 9 AXE 8, pilier 22																					**2 600 000 000**
Action 5 : Promotion et Participation aux Salons professionnels	AXE 5, piliers 9 et 11																					**2 100 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIONS TRANSVERSALES

ACTIONS	AXE ET/OU PILIER STRATEGIQUE	ANNEES																				COUT ESTIMATIF DE REALISATION (FCFA)
		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Action 1 : Sensibilisation en vue d'une année du Tourisme en République du Congo	AXE 1, pilier 2																					**1 305 850 000**
Action 2 : Rédaction d'un code des investissements sectoriel tourisme	AXE 6, pilier 12, 13,14																					**76 500 000**
Action 3 : Fonds d'appui multi bailleur	AXE 7, pilier 15, 16, 18																					**13 575 000 000**
Action 4 : Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau	AXE 6, pilier 12, 13, 14 AXE 4, pilier 8 AXE 8, pilier 19																					**256 000 000**
Action 5 : Développement du potentiel touristique constitué par l'île M'bamou	AXE 6, pilier 12, 3, 14 AXE 4, pilier 8 AXE 8, pilier 19																					**220 000 000**
Action 6 : Structure opérationnelle de mise en œuvre de la SN-P3DT	AXE 8, pilier 20, 21																					**2 025 000 000**
Action 7 : Comité de lecture, Impression, Communication et diffusion des rapports et supports techniques	AXE 9, pilier 23 AXE 1, pilier 2																					**155 000 000**

4. RÉCAPITULATIFS DES COUTS EN FCFA

ACTIONS	COUTS EN FCFA
ACTIONS SECTORIELLES	
• Aspects institutionnels et réglementaires :	478 400 000
• Aménagement des sites touristiques et transports hors aérien :	11 374 980 321
• Aspects Transport aérien :	35 340 000 000
• Aspects statistiques :	1 203 760 000
• Aspects formations :	2 664 995 000
• Aspects montage de produits – promotion – marketing :	5 134 640 000
Total	**56 196 775 321**
ACTIONS TRANSVERSALES	
Total	**17 613 350 000**
TOTAL GENERAL	**73 810 125 321**

Vème PARTIE :
ESQUISSE DE PLANIFICATION DES ACTIVITES ET DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE PAR ANNEE

(Tous les coûts sont en FCFA)

PLANIFICATION DES ACTIVITES (COMPOSANTE ASPECTS INSTITUTIONNELS ET REGLEMENTAIRES)

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Restructuration de l'Administration Nationale du Tourisme (ANT)	• Mise en place d'un groupe de travail • Recherche Documentaire sur la structuration • Plaidoyer pour l'affectation d'un local	• Définition des missions et des attributions • Elaboration de l'organigramme et des textes organiques de la nouvelle ANT. • Elaboration d'un état des besoins en ressources humaines en relation avec l'action de requalification du personnel • Elaboration d'un plan de formation des ressources humaines en relation avec la composante formation • Description des postes de travail et des profils requis	• Rédaction et validation des manuels de procédure administrative • Définition des mécanismes de suivi et évaluation du fonctionnement et des résultats de l'ANT • Redéploiement du personnel • Formation de l'ensemble du personnel sur les procédures et le système de suivi et évaluation		
Coût total Action 1 en F CFA : 115 400 000	**5 400 000**	**55 000 000**	**55 000 000**		
Action 2 : Restructuration et relance de la commission nationale de classement des établissements de tourisme (en relation avec le projet classement)	• Relecture et Révision des critères de classement existant ; • Création d'un nouveau référentiel • Formation théorique et pratique des inspecteurs • Mise en place des référentiels des prérequis • Relecture et révision du texte organique de la commission nationale de classement des établissements de tourisme • Relecture et révision des textes fixant les normes de classement • Atelier de validation des textes	• Organisation des formations sur les techniques et le nouveau système de classement • Décret de définition et de fixation des taux des redevances sur les actes administratifs relatifs aux établissements de tourisme • Lancement des opérations de classement ; • Tenue de la Commission de classement.	• Poursuite des opérations de classement ; • Tenue de la Commission de classement.		

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	• Confection des panonceaux de classement catégoriel				
Coût total Action 2 en F CFA : 198 100 000	**40 000 000**	**100 000 000**	**58 100 000**		
<u>Action 3</u> : Restructuration et relance du CST			• Relecture et actualisation des textes organiques du CST • Atelier de validation des textes	• Mise en place du nouveau CST • Tenue du conseil	
Coût total Action 3 en F CFA : 48 100 000			**24 050 000**	**24 050 000**	
<u>Action 4 :</u> Création d'un cadre de concertation sectoriel des acteurs du tourisme		• Mise en place d'une Commission intersectorielle • Proposition d'un projet de texte de création, d'attributions et de composition • Elaboration et adoption du règlement intérieur et du mécanisme de suivi-évaluation • Atelier de validation des textes • Restructuration du secteur privé • Création de la plate-forme	• Campagne d'information et de sensibilisation au profit des opérateurs		
Coût total Action 4 en F CFA : 23 200 000		**13 200 000**	**10 000 000**		
<u>Action 5</u> : Relecture des textes régissant le secteur touristique		• Collecte des textes ayant un lien avec le tourisme et les textes internationaux régissant le secteur • Mise en place d'une équipe de rédaction des textes • Révision et rédaction des textes	• Elaboration des nouveaux textes régissant les domaines nouveaux • Atelier de validation des textes par un séminaire national	• Introduction des textes dans les circuits d'approbation	
Coût total Action 5 en F CFA : 76 600 000		**30 640 000**	**45 960 000**		

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 6 : Création d'un visa touristique au Congo			• Plaidoyer pour l'instauration d'un visa touristique • Mise en place d'une équipe interministérielle • Collecte et analyse des textes sur la réglementation de l'entrée et du séjour des étrangers au Congo • Identification et analyse des types de visas en cours au Congo. • Analyse des lieux et des conditions de délivrance afin de faire ressortir d'une part, les forces et les faiblesses, les obstacles et les entraves d'autre part.	• Mise en place des mécanismes de coordination entre les services impliqués dans la délivrance de visa ; • Proposition des caractéristiques du visa ; • Proposition d'une fourchette de prix en fonction des bonnes pratiques et des attentes des marchés touristiques et prescripteurs de. Voyageurs.	• Détermination des moyens techniques et technologiques les plus appropriés pour réduire au maximum les délais d'obtentions tout en restant en adéquation avec les exigences de sécurité et de sureté ; • Organisation des formations des agents des services impliqués dans la gestion du visa ; • Organisation d'un système de suivi évaluation de la délivrance du visa.
Coût total Action 6 en F CFA : 17 000 000			**4 250 000**	**8 500 000**	**4 250 000**

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS (COMPOSANTE ASPECTS INSTITUTIONNELS ET REGLEMENTAIRES)

ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Restructuration de l'ANT	5 400 000	55 000 000	55 000 000		
Action 2 : Restructuration et relance de la commission nationale de classement des établissements de tourisme	40 000 000	100 000 000	58 100 000		
Action 3 : Restructuration et relance du CST			24 050 000	24 050 000	
Action 4 : Création d'un cadre de concertation sectoriel des acteurs du tourisme		13 200 000	10 000 000		
Action 5 : Relecture des textes régissant le secteur touristique		30 640 000	45 960 000		
Action 6 : Création d'un visa touristique au Congo			4 250 000	8 500 000	4 250 000
TOTAL PAR ANNEE en F CFA	**45 400 000**	**198 840 000**	**197 360 000**	**32 550 000**	**4 250 000**

PLANIFICATION DES ACTIVITES (COMPOSANTE AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES ET TRANSPORT HORS AERIEN)

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Appui à l'interprétation du PNOK et de la réserve naturelle de gorille de Lesio-Luna	• Contact avec les partenaires de l'économie forestière ; • Organisation de la mission d'identification de tous les détails qui devront faire l'objet d'une signalisation au PNOK et à Lésio-Louna ;	• Conception et confection pour chaque détail du modèle de panneaux de signalisation ; • Conception du modèle de prospectus en y incluant la cartographie de tous les détails, • Contact d'un imprimeur pour produire les prospectus ; • Implantation ou pose pour chaque détail aux lieux indiqués des panneaux correspondants.			
Coût total Action 1 en F CFA : 26 800 000	**10 000 000**	**16 800 000**			
Action 2 : Mise en place d'une structure interministérielle de concertation pour la gestion du tourisme dans les aires protégées	• Mise en place d'une équipe interministérielle chargée de réfléchir sur la structure de gestion du tourisme dans les aires protégées ; • Elaboration du projet de texte portant création de la Structure interministérielle et fixant les modalités de son fonctionnement ;	• Organisation d'une réunion technique interministérielle regroupant les partenaires au développement du tourisme et de la conservation pour l'adoption et la validation du projet de texte. • Soumission pour signature aux Ministres en charge du tourisme, des aires protégées du projet de texte			
Coût total Action 2 en F CFA : 10 000 000	**5 000 000**	**5 000 000**			
Action 3 : Etude d'aménagement du site des chutes de la Loufoulakari	• Opérations de délimitation du site et engagement du processus d'obtention des titres fonciers en vue de la sécurisation du site	• Rédaction et validation des TDR pour la réalisation des études ; • Lancement des appels d'offre pour la réalisation des études ; • Elaboration des études et recherche des financements.	• Validation du plan de développement touristique durable ; • Formalisation du partenariat entre MTE et la communauté locale et mise en place des fonds de développement.	• Réalisation progressive des aménagements prévus	• Réalisation progressive des aménagements prévus
Coût total Action 3 en F CFA : 125 000 000	**35 000 000**	**75 000 000**	**15 000 000**	**PM**	**PM**

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 4 : Aménagement du site Lesio-Louna	• Opérations de délimitation du site et engagement du processus d'obtention des titres fonciers en vue de la sécurisation du site • Construction des structures touristiques	• Etablissement de partenariats MTE / PNUD/ OMT, • Elaboration et validation du plan de du développement touristique de lesio –louna, • Lancement des appels d'offres ; • Soutien aux parties prenantes communautaire et privé ; • Suivi et Evaluation des parties prenantes par les COS ; • Partage d'un modèle de pratique sur les expériences et les connaissances gagnées et élargis aux autres sites ;			
Coût total Action 4 en F CFA : 753 642 591	**730 000 000**	**23 642 591**			
Action 5 : Etudes d'aménagement du site de Laongo – Diosso.	• Opérations de délimitation du site et engagement du processus d'obtention des titres fonciers en vue de la sécurisation du site ; • Elaboration des TDR et saisine du Ministère du Plan.	• Lancement des appels d'offre pour la réalisation des études ; • Elaboration des études de faisabilité et recherche des financements.	• Réalisation progressive des aménagements prévus	• Réalisation progressive des aménagements prévus ; • Appels d'offre pour un partenariat sur la gestion du site	• Finalisation et opérationnalisation du partenariat
Coût total Action 5 en F CFA : 70 000 000	**40 000 000**	**30 000 000**			
Action 6 : Etudes d'aménagement des Cataractes du Djoué.	• Opérations de délimitation du site et engagement du processus d'obtention des titres fonciers en vue de la sécurisation du site ; • Elaboration et validation des TDR.	• Lancement des appels d'offres pour la réalisation des études ; • Réalisation des études de faisabilité et recherche des financements. •	• Réalisation progressive des aménagements prévus	• Réalisation progressive des aménagements prévus • Appels d'offres pour un partenariat sur la gestion du site	• Finalisation et opérationnalisation du partenariat
Coût total Action 6 en F CFA : 175 000 000	**40 000 000**	**135 000 000**	**PM**	**PM**	**PM**
Action 7 : Etude d'aménagement d'une zone touristique à Ouesso**.**	• Elaboration et validation des TDR ;	• Lancement des appels d'offres pour la réalisation des études • Réalisation des études de faisabilités et recherche des financements ;	• Mise en œuvre progressive des opérations retenues	• Mise en œuvre progressive des opérations retenues	• Evaluation de la mise en œuvre des opérations retenues

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Coût total Action 7 en F CFA : 265 000 000	**15 000 000**	**250 000 000**	**PM**	**PM**	**PM**
<u>Action 8</u> : Amélioration de l'accessibilité touristique du PNNN	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet	• Elaboration des TDR • Appels d'offres pour l'exécution des études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement		
Coût total Action 8 en F CFA : 491 861 920		**100 000 000**	**391 861 920**		
<u>Action 9</u> : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK1	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet	• Elaboration des TDR • Appels d'offres pour l'exécution des études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement		
Coût total Action 9 en F CFA : 1 733 100 501		**100 000 000**	**1 633 100 501**		
<u>Action 10</u> : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 2	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet	• Elaboration des TDR	• Appels d'offres pour l'exécution des études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement	
Coût total Action 10 en F CFA : 703 743 840			**100 000 000**	**603 743 840**	
<u>Action 11</u> : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 3	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet	• Elaboration des TDR	• Appels d'offres pour l'exécution des études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement	
Coût total Action 11 en F CFA : 162 806 411			**62 000 000**	**100 806 411**	
<u>Action 12</u> : Amélioration des voies d'accès aux sites touristiques de Lesio-Luna et du Lac Bleu	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet	• Elaboration des TDR • Appels d'offres pour l'exécution des études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement		
Coût total Action 12 en F CFA : 1 155 400 334		**100 000 000**	**1 055 400 334**		
<u>Action 13</u> : Accessibilité des voies d'accès au site touristique de l'Ile Faignon à Kintélé	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet		• Elaboration des TDR	• Appel d'offre pour exécution études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement
Coût total Action 13 en F CFA : 945 446 358				**100 000 000**	**845 446 358**

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 14 : Amélioration des voies d'accès au site touristique des Cataractes du Djoué	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet	• Elaboration des TDR	• Appel d'offre pour exécution études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement	
Coût total Action 14 en F CFA : 675 000 000			**100 000 000**	**575 000 000**	
Action 15 : Amélioration des voies d'accès aux chutes naturelles de Béla	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet			• Elaboration des TDR • Appel d'offre pour exécution études	• Lancement des travaux d'aménagement
Coût total Action 15 en F CFA : 98 606 010				**98 606 010**	**PM**
Action 16 : Amélioration des voies d'accès aux sites de Loango, Diosso, Lac Nanga	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet		• Elaboration des TDR	• Appels d'offres pour l'exécution des études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement
Coût total Action 16 en F CFA : 616 574 496				**100 000 000**	**516 574 496**
Action 17 : Amélioration des voies du PNCD	• Elaboration des fiches (argumentaires) et saisine des ministères impliqués dans le projet		• Elaboration des TDR	• Appels d'offres pour l'exécution des études et travaux	• Lancement des travaux d'aménagement
Coût total Action 17 en F CFA : 273 094 625				**73 000 000**	**200 094 625**
Action 18 : Aménagement des infrastructures touristiques dans le PNN**N**			• Lancement des Appels d'offres et début de réalisations	• Evaluation à mi-parcours de réalisation de réalisation et poursuite des travaux	• Finition et mise à disposition pour accueil des touristes
Coût total Action 18 en F CFA : 1 603 903 235			**603 903 235**	**500 000 000**	**500 000 000**
Action 19 : Aménagement des infrastructures touristiques dans le PNCD		• Lancement des Appels d'offre et début de réalisations	• Evaluation à mi-parcours de réalisation de réalisation et poursuite des travaux	• Finition et mise à disposition pour accueil des touristes	
Coût total Action 19 en F CFA : 990 000 000		**500 000 000**	**290 000 000**	**200 000 000**	

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 20 : Création des différentes aires, pistes et points de collecte des déchets	• Mobilisation des mains d'œuvres locales, riveraines des parcs. Organisation des équipes et aménagement	• Mobilisation des mains d'œuvres locales, riveraines des parcs. Organisation des équipes et aménagement	• Mobilisation des mains d'œuvres locales, riveraines des parcs. Organisation des équipes et aménagement	• Mobilisation des mains d'œuvres locales, riveraines des parcs. Organisation des équipes et aménagement	• Mobilisation des mains d'œuvres locales, riveraines des parcs. Organisation des équipes et aménagement
Coût total Action 20 en F CFA : 500 000 000	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS (COMPOSANTE AMENAGEMENT DES SITES ET TRANSPORT HORS AERIEN)

ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Appui à l'interprétation du PNOK et de la réserve naturelle de gorille de Lesio-Luna	10 000 000	16 800 000			
Action 2 : Mise en place d'une structure interministérielle de concertation pour la gestion du tourisme dans les aires protégées	5 000 000	5 000 000			
Action 3 : Etudes d'aménagement du site des chutes de la Loufoulakari	35 000 000	75 000 000	15 000 000	PM	PM
Action 4 : Aménagement du site Lesio- Louna	730 000 000	23 642 591			
Action 5 : Etudes d'aménagement du site de Laongo – Diosso	40 000 000	30 000 000			
Action 6 : Etudes d'aménagement des Cataractes du Djoué	40 000 000	135 000 000	PM	PM	PM
Action 7 : Etudes d'aménagement d'une zone touristique à Ouesso	15 000 000	250 000 000	PM	PM	PM
Action 8 : Amélioration de l'accessibilité touristique du PNNN		100 000 000	391 861 920		
Action 9 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK1		100 000 000	1 633 100 501		
Action 10 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques PNOK 2			100 000 000	603 743 840	
Action 11 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques PNOK 3			62 000 000	100 806 411	
Action 12 : Amélioration des voies d'accès aux sites touristiques de Lesio-Luna et du Lac Bleu		100 000 000	1 055 400 334		
Action 13 : Accessibilité des voies d'accès au site touristique de l'Ile Faignon à Kintélé				100 000 000	845 446 358
Action 14 : Amélioration des voies d'accès au site touristique des Cataractes du Djoué			100 000 000	575 000 000	
Action 15 : Amélioration des voies d'accès aux chutes naturelles de Béla				98 606 010	PM
Action 16 : Amélioration des voies d'accès aux sites de Loango, Diosso, Lac Nanga				100 000 000	516 574 496
Action 17 : Amélioration des voies d'accès du PNCD				73 000 000	200 094 625
Action 18 : Aménagement des infrastructures touristiques dans le PNNN			603 903 235	500 000 000	500 000 000
Action 19 : Aménagement des infrastructures touristiques dans le PNCD		500 000 000	290 000 000	200 000 000	
Action 20 : Création des différentes aires, pistes et points de collecte des déchets	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
TOTAL PAR ANNEE en F CFA	**975 000 000**	**1 435 442 591**	**4 351 265 990**	**2 451 156 261**	**2 162 115 479**

PLANIFICATION DES ACTIVITES (COMPOSANTE TRANSPORT AERIEN)

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN 5**
Action 1 : Etude de faisabilité en vue de faire de l'aéroport d'Ollombo un aéroport à opérations low-cost	• Elaboration des fiches (argumentaire) et saisine des ministères concernés	• Mise en place d'un partenariat entre les différents acteurs du projet ; • Etude de faisabilité	• Mise en œuvre du projet	• Mise en œuvre et suivi du projet	• Suivi et évaluation du projet
Coût total Action 1 en F CFA : 50 000 000		**50 000 000**	**PM**	**PM**	**PM**
Action 2 : Réhabilitation des aérodromes stratégiques pour le développement touristique	• Elaboration des fiches (argumentaire) et saisine des Ministères concernés	• Mise en place d'un partenariat entre les différents acteurs du projet. • Etude de faisabilité	• Etudes et exécution des travaux de la piste Mbomo	• Etudes et exécution des travaux de la piste Kabo	• Suivi et évaluation du projet.
Coût total Action 2 en F CFA : 35 000 000 000			**15 500 000 000**	**19 500 000 000**	
Action 3 : Etablissement des comptoirs d'informations touristiques dans les aérogares des aéroports internationaux	• Réactualisation du projet • Réalisation des maquettes • Implantation des BIT de Brazzaville et Pointe Noire	• Opérationnalisation des comptoirs	• Implantation des BIT d'Ollombo et de Ouesso	• Suivi du projet	• Evaluation du projet
Coût total Action 3 en F CFA : 240 000 000	**100 000 000**	**18 000 000**	**97 000 000**	**20 000 000**	**5 000 000**
Action 4 : Etude d'opportunités de réduction de certaines taxes et redevances afin de rendre compétitif le coût de la destination Congo	• TDR et validation ; • Saisine du Ministère du Plan.	• Réalisation de l'Etude			
Coût total Action 4 en F CFA : 50 000 000		**50 000 000**			

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS (COMPOSANTE TRANSPORT AERIEN)

ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Etude de faisabilité en vue de faire de l'aéroport d'Ollombo un aéroport à opérations low-cost		50 000 000	PM	PM	PM
Action 2 : Réhabilitation des aérodromes stratégiques pour le développement touristique			15 500 000 000	19 500 000 000	
Action 3 : Etablissement des comptoirs d'informations touristiques dans les aérogares des aéroports internationaux	100 000 000	18 000 000	97 000 000	20 000 000	5 000 000
Action 4 : Etude d'opportunités de réduction de certaines taxes et redevances afin de rendre compétitif le coût de la destination Congo		50 000 000			
TOTAL PAR ANNEE en F CFA	**100 000 000**	**118 000 000**	**15 597 000 000**	**19 520 000 000**	**5 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIVITES (COMPOSANTE STATISTIQUES)

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
<u>Action 1</u> : Mise à niveau des statistiques touristiques de base	• **Collecte et traitement des données (entrées/sorties) aux frontières** ✓ Réactualisation de la fiche d'entrée/sortie aux frontières ; ✓ Impression des fiches d'embarquement et débarquement (Air, eau et terre) ; ✓ Mise en place d'un programme d'approvisionnement des postes frontaliers en fiches (Sensibilisation et acheminement des fiches) ; ✓ Acquisition des équipements d'archivage ; ✓ Elaboration d'un plan de collecte des fiches remplies ; ✓ Dépouillement, traitement et diffusion des Statistiques. • **Collecte et traitement des statistiques d'hébergement et des autres activités touristiques** ✓ Séance de travail entre la Direction Générale du tourisme et la Direction de la surveillance du territoire et les associations des industries du tourisme ; ✓ Réactualisation de la fiche de police ; ✓ Impression des spécimens ; ✓ Campagne de sensibilisation auprès des opérateurs des industries touristiques et des sites d'intérêt touristique pour encourager la collaboration ;	✓ Impression des fiches ; ✓ Collecte des fiches remplies ; ✓ Dépouillement, traitement et diffusion des Statistiques.	✓ Impression des fiches ; ✓ Collecte des fiches remplies ; ✓ Dépouillement, traitement et diffusion des Statistiques.	✓ Impression des fiches ; ✓ Collecte des fiches remplies ; ✓ Dépouillement, traitement et diffusion des Statistiques.	✓ Impression des fiches ; ✓ Collecte des fiches remplies ; ✓ Dépouillement, traitement et diffusion des Statistiques.

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	✓ Réactualisation du listing des établissements de tourisme issue du processus de recensement et de classification, ainsi que de la liste des sites touristiques du pays ; ✓ Organisation des enquêtes parallèles dans les grands établissements du pays ; ✓ Collecte, centralisation, traitement, analyse et diffusion des données.				
Coût total Action 1 en F CFA : 508 760 000	**203 760 000**	**76 250 000**	**76 250 000**	**76 250 000**	**76 250 000**
Action 2 : Mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme	• Mise en place de la commission préparatoire interministérielle • Préparation des documents techniques de la plate-forme • Mise en place du comité pour le système des statistiques du tourisme (SST).				
Coût total Action 2 en F CFA :	-	-	-	-	-
Action 3 : Séminaire national sur les statistiques du tourisme	• Elaboration des termes de référence ; • Concertation avec l'OMT en vue d'une assistance technique ; • Mise en place de la commission d'organisation	• Préparation des documents techniques et de la logistique relatifs à l'organisation du séminaire ; • Publication de la liste des participants ; • Tenue du séminaire.			
Coût total Action 3 en F CFA : 20 000 000	-	**20 000 000 F CFA**	-	-	-

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
<u>Action 4 :</u> Renforcement du service chargé des statistiques du tourisme	• Mise en place de l'équipe de pilotage • Aménagement et équipement de la salle de traitement des données statistiques • Acquisition des ordinateurs et des logiciels statistiques ; • Acquisition du matériel de classement et stockage des fiches ; • Installation des systèmes d'exploitation, conception des masques de saisie ; • Protection physique des ordinateurs; • Sécurisation des données ; • Affectation des ressources humaines suffisantes et qualifiées dans les services statistiques (Statisticiens, Mathématiciens et informaticiens) ; • Formation des agents de saisie et de traitement ; • Transmission interne des compétences ; • Sensibilisation et vulgarisation de la loi statistique.	• Dotation des services de statistiques, centraux et départementaux des moyens logistiques et financiers • Elaboration d'un calendrier de publication des données			
Coût total Action 4 en F CFA : 60 000 000	**20 000 000**	**40 000 000**	-	-	-

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 5 : Recensement des établissements de tourisme	• Phase préparatoire : Elaboration des termes de référence, formalisation administrative, choix de la méthodologie, Elaboration du budget, confection du questionnaire, etc. ; • Phase de collecte : recrutement du personnel, formation et affectation, collecte proprement dite ; • Phase d'exploitation et analyse des données : Archivage des questionnaires remplies, chiffrement, saisie des données, édition et ajustement des données et rédaction du rapport ; • Phase de publication et diffusion des données : impression du rapport et séminaire de vulgarisation des résultats.				
Coût total Action 5 en F CFA : 200 000 000	**200 000 000**	-	-	-	-
Action 6 : Mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme	• Elaboration des termes de référence ; • Mise place de l'instrument de suivi • Assistance technique de l'OMT • Accès au cyber bibliothèque de l'OMT • Programmation des enquêtes ; • Enquête sur les motivations et les dépenses touristiques	• Enquête annuelle sur les structures hôtelières et autres établissements de tourisme (recettes, dépenses, emploi, résultats économiques)	• Enquête trimestrielle sur l'emploi-vente auprès des hôtels et restaurants ;	• Enquête semestrielle auprès des visiteurs internationaux sur leur profil (Age, sexe, motivations, durée séjour, origine)	• Enquête quadrimestre auprès des ménages sur le tourisme interne et émetteur
Coût total Action 6 en F CFA : 415 000 000	**100 000 000**	**78 750 000**	**78 750 000**	**78 750 000**	**78 750 000**

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS (COMPOSANTE STATISTIQUES)

ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Mise à niveau des statistiques touristiques de base	203 760 000	76 250 000	76 250 000	76 250 000	76 250 000
Action 2 : Mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme					
Action 3 : Séminaire national sur les statistiques du tourisme		20 000 000			
Action 4 : Renforcement du service chargé des statistiques du tourisme	20 000 000	40 000 000			
Action 5 : Recensement des établissements de tourisme	200 000 000				
Action 6 : Mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme	100 000 000	78 750 000	78 750 000	78 750 000	78 750 000
TOTAL PAR ANNEE en F CFA	**523 760 000**	**215 000 000**	**155 000 000**	**155 000 000**	**155 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIVITES (COMPOSANTE FORMATION)

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN 5**
Action 1 : Tenue des assises nationales de la formation hôtelière et touristique comme action préalable	• Elaboration des TDR de recrutement d'un expert ;	• Recrutement d'un expert et d'un référent de formation ; • Mise en place d'une commission d'organisation ; • Elaboration des documents de travail des assises • Organisation et tenue des assises.			
Coût total Action 1 en F CFA : 131 200 000		**131 200 000**			
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de requalification du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme	• Elaboration des TDR de recrutement d'un expert ;	• Recrutement de l'expert et du référent de formation • Etude des besoins de formation • Elaboration et validation du plan de formation.	• Mise en œuvre des actions prévues.	• Mise en œuvre des actions prévues.	• Evaluation des actions prévues.
Coût total Action 2 en F CFA : 59 500 000		**17 500 000**	**16 000 000**	**16 000 000**	**10 000 000**
Action 3 : Recrutement des cadres dans les spécialités techniques	• Elaboration des fiches de postes concernés par ces recrutements ; • Elaboration du plaidoyer et saisine de la Fonction publique et du Budget.	• Recrutement et/ou formation des promus.			
Coût total Action 3 en F CFA :					
Action 4 : Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs		• Elaboration des TDR de recrutement d'un expert ; • Recrutement de l'expert ; • Recrutement des formateurs.	• Tenue de la formation		
Coût total Action 4 en F CFA : 26 395 000		**10 000 000**	**16 395 000**		

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 5 : Définition de nouveaux référentiels de formation touristique et hôtelière et professionnalisation des écoles et centres de formation	• Elaboration des TDR de recrutement d'un expert ;	• Recrutement d'un expert ; • Sensibilisation des établissements de formation • Mise en place des commissions de révision et d'élaboration des nouveaux référentiels • Relecture et actualisation de l'ensemble de référentiels ; • Validation de nouveaux référentiels.	• Expérimentation des nouveaux référentiels (opération pilote) • Mise en œuvre et suivi de la professionnalisation des écoles et centres de formation.	• Généralisation des nouveaux référentiels • Suivi et accompagne-ment des établissements ;	• Suivi et évaluation de l'opération
Coût total Action 5 en F CFA : 120 000 000		**48 000 000**	**24 000 000**	**24 000 000**	**24 000 000**
Action 6 : Développement de la formation continue dans le secteur privé		• Elaboration des TDR de recrutement des experts ; • Recrutement des experts ; • Sélection des établissements ; • Elaboration d'un planning de formation.	• Formation dans les établissements sélectionnés à Brazzaville	• Formation dans les autres établissements sélectionnés.	• Formation dans le reste des établissements sélectionnés. • Evaluation de l'opération
Coût total Action 6 en F CFA : 327 900 000		**65 500 000**	**32 800 000**	**98 400 000**	**131 200 000**
Action 7 : Création d'un Institut national de tourisme et de l'hôtellerie	• TDR d'études de création de l'institut du tourisme.	• Mise en place d'un comité de pilotage projet interministériel ; • Recherche et identification du site d'implantation ; • Réalisation des études techniques et recherche de financements.	• Appel d'offre et lancement des travaux.	• Poursuite des travaux et équipements ; • Elaboration et validation des référentiels de formation.	• Ouverture de l'établissement.
Coût total Action 7 en F CFA : 2 000 000 000		**200 000 000**	**600 000 000**	**600 000 000**	**600 000 000**

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS (COMPOSANTE FORMATION)

ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Tenue des assises nationales de la formation hôtelière et touristique comme action préalable		131 200 000			
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de requalification du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme		17 500 000	16 000 000	16 000 000	10 000 000
Action 3 : Recrutement des cadres dans les spécialités techniques					
Action 4 : Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs		10 000 000	16 395 000		
Action 5 : Définition de nouveaux référentiels de formation touristique et hôtelière et professionnalisation des écoles et centres de formation		48 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Action 6 : Développement de la formation continue dans le secteur privé		65 500 000	32 800 000	98 400 000	131 200 000
Action 7 : Création d'un Institut national de tourisme et de l'hôtellerie		200 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
TOTAL PAR ANNEE en F CFA		**472 200 000**	**689 195 000**	**738 400 000**	**765 200 000**

PLANIFICATION DES ACTIVITES (COMPOSANTE MONTAGE DE PRODUITS – PROMOTION - MARKETING)

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
ACTION 1 : Mise en place d'outils modernes d'accompagnement des touristes		• Rédaction et validation des TDR ; • Appels d'offres en vue de la conception, du montage et de la production cartographique	• Production cartographique	• Mise en place de l'application	
Coût total Action 1 en F CFA : 125 000 000		**15 000 000**	**100 000 000**	**10 000 000**	
Action 2 : Mise en œuvre d'une stratégie e-tourisme	• Rédaction et validation des TDR • Recrutement d'un Web master • Montage du site web	• Lancement expérimentale du site	• Formation du personnel de gestion du site • Opérationnalisation du site	• Gestion du site	• Gestion du site
Coût total Action 2 en F CFA : 122 640 000	**59 640 000**	**18 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**
Action 3 : Actions médias et réseaux sociaux	• Rédaction et validation des TDR • Recrutement d'un Web master • Montage et opérationnalisation du site	• Lancement expérimentale du site	• Formation du personnel de gestion du site • Opérationnalisation du site	• Gestion du site	• Gestion du site
Coût total Action 3 en F CFA : 187 000 000	**127 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**
Action 4 : Implémentation de l'Office du tourisme	• Elaboration et validation des TDR pour la réalisation de l'étude de faisabilité. • Elaboration et validation de l'étude • Elaboration et approbation des statuts	• Implantation et équipement de l'Office	• Opérationnalisation de l'Office	• Suivi de l'Opérationnalisation de l'Office	
Coût total Action 4 en F CFA : 2 600 000 000	**150 000 000**	**2 000 000 000**	**150 000 000**	**150 000 000**	**150 000 000**

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 5 : Promotion et participation aux salons Professionnels	• Identification et validation des salons ; • Acquisition et équipement du stand • Production des supports ; • Conclusion des partenariats avec les agences de communication et de marketing ; • Participation aux salons.	• Idem	• Idem	• Idem	• Idem
Coût total Action 5 en F CFA : 2 100 000 000	**420 000 000**	**420 000 000**	**420 000 000**	**420 000 000**	**420 000 000**

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS (COMPOSANTE MONTAGE DE PRODUITS – PROMOTION - MARKETING)

ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Mise en place d'outils modernes d'accompagnement des touristes		15 000 000	100 000 000	10 000 000	
Action 2 : Mise en œuvre d'une stratégie e-tourisme	59 640 000	18 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Action 3 : Actions médias et réseaux sociaux	127 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Action 4 : Implémentation de l'Office du tourisme	150 000 000	2 000 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Action 5 : Promotion et participation aux salons Professionnels	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000
TOTAL PAR ANNEE en F CFA	**756 640 000**	**2 468 000 000**	**700 000 000**	**610 000 000**	**600 000 000**

PLANIFICATION DES ACTIVITES (COMPOSANTE ACTIONS TRANSVERSALES)

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN 5**
Action 1 Sensibilisation en vue d'une année du tourisme en République du Congo	• Elaboration des TDR • Elaboration du plaidoyer pour l'organisation d'une année touristique • Mise en place d'une Commission • Elaboration du programme de sensibilisation et d'actions ; • Elaboration du budget ; • Sensibilisation des autorités et institutions compétentes	• Elaboration des supports d'information et de sensibilisation • Mise en place des équipes de la tournée d'information dans les départements • Prise de contact avec les médias • Campagne de Sensibilisation (médias et réseaux sociaux) à l'intérieur et à l'extérieur du pays • Tournée préparatoire d'information et de sensibilisation dans les départements	• Lancement de l'Année du tourisme et du programme y afférent • Exécution, suivi et évaluation du programme d'actions	• Évaluation du programme d'actions	
Coût Action 1 en F CFA : 1 305 850 000	**5 850 000**	**120 000 000**	**1 175 000 000**	**5 000 000**	
Action 2 : Rédaction d'un code des investissements sectoriel du tourisme		• Élaboration et validation des TDR de recrutement d'expert • Recrutement d'un expert international et national	• Rédaction du code • Atelier de validation du code des investissements touristiques	• Suivi du processus d'entrée en vigueur du nouveau Code	
Coût Action 2 en F CFA : 76 500 000		**50 000 000**	**15 000 000**	**11 500 000**	
Action 3 Fonds d'appui multi bailleur	• Elaboration du plaidoyer et Lobbying auprès des PTF pour le préfinancement du fonds	• Etude de faisabilité	• Création du fonds • Ouverture du capital • Sensibilisation des GIE	• Mise en place des guichets spécialisés • Mise en place d'un organisme de management et d'anticipation des destinations	• Démarrage effectif pour le financement d'équipements d'appui au tourisme responsable
Coût Action 3 en F CFA : 13 575 000 000	**5 000 000**	**200 000 000**	**13 000 000 000**	**200 000 000**	**170 000 000**

ACTIONS	PROGRAMMATION DES ACTIVITES				
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 4 : Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau	• Elaboration des TDR prenant en compte les spécificités liées aux contraintes environnementales, à la navigabilité des cours d'eau et aux profils d'expertises nécessaires • Tenue d'un atelier de validation des TDR	• Elaboration d'un schéma directeur de développement touristique des cours d'eau porté sur les formes d'activités possibles • Tenue d'un atelier de validation du schéma directeur	• Aménagement progressif des espaces définis	• Aménagement progressif des espaces définis	• Aménagement progressif des espaces définis
Coût Action 4 en F CFA : 256 000 000	**20 000 000**	**236 000 000**	**PM**	**PM**	**PM**
Action 5 : Développement du potentiel touristique constitué par l'Ile Mbamou	• Rédaction des TDR prenant en compte les spécificités liées aux contraintes insulaires et environnementales et aux profils d'expertises nécessaires • Tenue d'un atelier de validation des TDR	• Elaboration d'un schéma directeur de développement touristique de l'île porté sur les formes d'activités possibles • Tenue d'un atelier de validation du schéma directeur	• Aménagement progressif des espaces définis	• Aménagement progressif des espaces définis	• Aménagement progressif des espaces définis
Coût Action 5 en F CFA : 220 000 000	**20 000 000**	**200 000 000**	**PM**	**PM**	**PM**
Action 6 : Structure opérationnelle et mise en œuvre de la SN-P3DT	• Proposition sur la structure opérationnelle (structuration et missions) • Elaboration et validation du programme d'actions de la structure • Mise en œuvre des actions retenues et validées dans le cadre de la SNP3DT	• Mise en œuvre des actions retenues et validées dans le cadre de la SNP3DT.	• Mise en œuvre des actions retenues et validées dans le cadre de la SNP3DT.	• Mise en œuvre des actions retenues et validées dans le cadre de la SNP3DT.	• Mise en œuvre des actions retenues et validées dans le cadre de la SNP3DT.
Coût Action 6 en F CFA : 2 025 000 000	**405 000 000**	**405 000 000**	**405 000 000**	**405 000 000**	**405 000 000**
Action 7 : Comité de lecture, impression, communication et diffusion des rapports	• Mise en place d'un comité de lecture • Impression des différents documents et rapports • Transmission au Secrétariat Général du Gouvernement	• Impression, diffusion, communication et sensibilisation des rapports finaux adoptés par le Gouvernement			
Coût Action 7 en F CFA : 155 000 000	**55 000 000**	**100 000 000**			

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS (COMPOSANTE ACTIONS TRANSVERSALES)

ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Action 1 : Sensibilisation en vue d'une année du tourisme en République du Congo	5 850 000	120 000 000	1 175 000 000	5 000 000	
Action 2 : Stimulation des investissements : rédaction d'un code des investissements sectoriel du tourisme		50 000 000	15 000 000	11 500 000	
Action 3 : Fonds d'appui multi bailleur	5 000 000	200 000 000	13 000 000 000	200 000 000	170 000 000
Action 4 : Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau	20 000 000	236 000 000	PM	PM	PM
Action 5 : Développement du potentiel touristique constitué par l'île Mbamou	20 000 000	200 000 000	PM	PM	PM
Action 6 : Structure opérationnelle et mise en œuvre du SN- P3DT	405 000 000	405 000 000	405 000 000	405 000 000	405 000 000
Action 7 : Comité de lecture, impression, communication et diffusion des rapports	55 000 000	100 000 000			
TOTAL PAR ANNEE en F CFA	**510 850 000**	**1 311 000 000**	**14 595 000 000**	**621 500 000**	**575 000 000**

RECAPITULATIF PROGRAMMATION BUDGETAIRE PAR COMPOSANTE

COMPOSANTE	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL
Aspects Institutionnels et Règlementaire	45 400 000	198 840 000	197 360 000	32 550 000	4 250 000	478 400 000
Aménagement des Sites Touristiques et Transport Hors Aérien	975 000 000	1 435 442 591	4 351 265 990	2 451 156 261	2 162 115 479	11 374 980 321
Transport Aérien	100 000 000	118 000 000	15 597 000 000	19 520 000 000	5 000 000	35 340 000 000
Statistiques	523 760 000	215 000 000	155 000 000	155 000 000	155 000 000	1 203 760 000
Formation	0	472 200 000	689 195 000	738 400 000	765 200 000	2 664 995 000
Montage de Produits-Promotion-Marketing	756 640 000	2 468 000 000	700 000 000	610 000 000	600 000 000	5 134 640 000
Actions Transversales	510 850 000	1 311 000 000	14 595 000 000	621 500 000	575 000 000	17 613 350 000
TOTAL	**2 911 650 000**	**6 218 482 591**	**36 284 820 990**	**24 128 606 261**	**4 266 565 479**	**73 810 125 321**

VIème PARTIE :
CONCLUSION GENERALE

En conclusion, les décideurs, les acteurs et les intervenants du développement durable du tourisme en République du Congo s'accordent tous pour dire que le défi principal qui se pose aujourd'hui est celui de la valorisation de l'important patrimoine dont dispose le pays aux fins de la réduction de la pauvreté.

L'exercice de planification de son développement touristique auquel vient de se prêter le gouvernement à travers le Ministère du Tourisme et de l'Environnement représente une condition sine qua non dans la recherche d'un développement harmonieux et durable de ce secteur d'activité levier essentiel dans la diversification de l'économie nationale.

Au total, **55 (cinquante et cinq)** actions nous ont semblées nécessaires pour impulser définitivement l'activité touristique en République du Congo.

En plus des actions dont la conjoncture (nationale ou internationale) pourrait motiver leur réalisation, un montant initial de **74 (soixante et quatorze) milliards de francs CFA** devra être mobilisé d'ici la fin de la prochaine période quinquennale pour espérer un développement cohérent et profitable du tourisme en République du Congo.

A l'issue de cet important exercice, les populations de la République du Congo peuvent fonder désormais davantage d'espoirs sur l'activité touristique qui devra croître en vue de l'amélioration de leur qualité de vie.

Nous avons fixé le lien pour répondre aux objectifs annoncés dans le cadre du PND.

Développement socio-économique de la République du Congo, réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale à travers l'accès de toutes les populations rurales, périurbaines et urbaines.

Nos visions restent entièrement dans le domaine du possible et le résultat final ne s'apparente pas irréaliste. La barrière la plus importante est donc l'acceptation du changement et la projection dans un avenir différent de ce que l'on connaît ou de ce que l'on a pu imaginer.

Notre vision cherche à préserver un développement économique associé à une diminution de la pression environnementale. Les conséquences sociétales risquent d'être importantes, pour une population peu préparée au phénomène touristique. Parmi ceux-ci on peut citer :

- Une faiblesse de la mobilité touristique alors que la tendance aux courts séjours plus fréquents est engagée depuis largement plus d'une décennie. Cette faiblesse de la mobilité va à l'inverse des habitudes au Congo. Si elle peut être acceptable pour le segment d'agrément, elle le sera moins pour le tourisme affinitaire. Dans la perspective proposée, le segment affinitaire, malgré des revenus plus faibles, est maintenu, c'est une option qui paraît correspondre à un mode de vie des populations congolaises.

- Une faible part du nombre de touristes de loisirs dans les arrivées aux frontières, une fois encore, en opposition avec les prévisions internationales et les attentes des professionnels. Si les scénarios envisagent une augmentation des retombées, l'évolution des contraintes, modifie la structure du secteur touristique.

Prévoir les mécanismes d'adaptation afin d'accepter les contraintes est urgent et stratégique, si l'on veut rester compétitif car des régulations fortes sont inévitables.

Notre stratégie bien qu'ambitieuse au regard des capacités actuelles de l'administration nationale du tourisme s'inscrit dans le droit fil des objectifs mondiaux dont la République du Congo devra être un porte étendard à l'échelle du continent africain.

Enfin, nous nous sommes inscrits dans le droit chemin énoncé par les objectifs mondiaux dont on sait, couvrent tous les grands secteurs du développement, que ce soient dans les dimensions économiques, sociales, environnementales (y compris le climat) et de gouvernance (nationale et internationale).

Pour le renouveau touristique en République du Congo, ces concepts uniques interpellent plutôt à penser en termes de « facteurs limitants », les fameux « goulots d'étranglement » dont l'analyse diagnostic a largement fait état.

Sur le plan plus financier, Les ressources pour le « financement du tourisme congolais » sont avant tout en République du Congo, qu'il s'agisse d'épargne privée ou de fiscalité. Le rôle des bailleurs et autres partenaires techniques financiers sera avant tout d'aider à améliorer les contextes locaux et nationaux, pour un financement endogène durable.

ANNEXE :
LE DEVELOPPEMENT DES FICHES ACTIONS

1 - APPUI INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

FICHE ACTION n°1 :
Restructuration de l'ANT

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Justification par rapport aux orientations stratégiques à long terme

Dans le document du Plan National de Développement (PND) et dans le Document de Stratégie de Croissance, de l'Emploi et de Réduction de la Pauvreté (DSCERP), tous deux adoptés par le Gouvernement, le tourisme figure parmi les secteurs économiques prioritaires ayant un rôle primordial dans la contribution à la croissance économique et dans la création d'emplois. La faiblesse des résultats obtenus jusqu'à maintenant en matière de développement du tourisme s'explique en grande partie par l'absence d'une structure administrative efficace, à même d'assurer les missions assignées à une Administration nationale du Tourisme.

Au moment où il s'engage dans une phase active de relance de son activité touristique, la République du Congo devrait disposer d'un cadre institutionnel opérationnel et en mesure de remplir efficacement les fonctions de base d'une ANT. La mise en œuvre du P3DT pourrait être l'occasion de mettre à profit les bonnes dispositions qu'offrent le PND et le DSCERP pour créer et mettre en place une nouvelle ANT.

Justification par rapport à la politique nationale de développement :

La mise en place de la politique touristique de la République du Congo ne peut se faire sans une administration restructurée, ayant des agents compétents et orientés vers les résultats attendus par la nouvelle politique du tourisme. Le PND fixe à 10% la part contributive au PIB attendu du secteur tourisme à l'horizon 2016. Malgré que l'atteinte de cet objectif semble quasi impossible, l'ANT devrait se restructurer et se doter des moyens pour relever le défi.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

A court terme (horizon de 1-2 ans)

Il s'agira de doter le secteur du tourisme d'une ANT adapté au contexte congolais et régional et, pour cela, il conviendra de :

- créer un cadre institutionnel du tourisme et le rendre progressivement fonctionnel ;
- poser les premières bases d'une nouvelle gouvernance du tourisme.

A moyen terme (horizon 3-4 ans)

Toutes les structures de l'ANT sont créées et fonctionnelles. L'objectif consiste alors à :

achever la mise en place de toutes les structures de l'ANT.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Elles portent sur les points suivants :

- actions de lobbying auprès de la plus Haute Autorité du pays et des membres du gouvernement ;
- existence d'un porteur du projet (ministre chargé du tourisme) ;
- forte adhésion des Hautes Autorités de l'État au moment de la validation du P3DT.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Le calendrier du déroulement de cette action pourrait être le suivant :

Dans l'immédiat (horizon de 1 an) :

- capitaliser les études de structuration existantes ;
- définir les missions et leurs déclinaisons en attributions et en tâches et préciser leur affectation aux composantes de la technostructure ;
- rédiger et faire adopter le texte de création de chaque structure, organe et instance ;
- élaborer les profils requis pour chaque poste de travail ;
- recruter et/ou désigner les personnes et affecter les locaux.

A court terme (horizon 2-3 ans) :

- élaborer les manuels de procédures administratives de l'ANT aux niveaux central et déconcentré ;
- définir un mécanisme d'évaluation du fonctionnement et des résultats de l'ANT ;
- former le personnel sur les missions, les objectifs de l'ANT ;
- organiser une formation sur les procédures et le système de suivi-évaluation.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Le projet doit être localisé à Brazzaville, sous la responsabilité du Ministère en charge du tourisme. La gestion courante sera assurée par une équipe d'experts nationaux supervisée par un expert international spécialisé en méthodes et organisation du secteur du tourisme.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

Les entités suivantes interviendront, à un titre ou à un autre, dans la mise en œuvre de cette action :

- le Ministère en charge du Tourisme ;
- une équipe d'experts nationaux (composée d'un juriste, de deux cadres expérimentés dans le fonctionnement administratif du secteur du tourisme et d'un représentant des opérateurs privés) et un expert international en organisation du tourisme.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Cette action est liée aux trois actions préalables définies en matière institutionnelle, à savoir :

Action N°2 : Restructuration et relance de la Commission nationale de Classement des établissements de tourisme ;

Action N°3 : relance du Conseil Supérieur du Tourisme (CST) ;

Action N°4 : Mise en place d'un cadre de concertation entre l'ANT et les opérateurs privés.

Elle sera accompagnée par les mesures suivantes :

- validation et approbation du P3DT ;
- recrutement de l'expert international et des membres de l'équipe d'experts ;
- identification et affectation d'un local et des ressources.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

Montant des investissements :

Il s'établira approximativement de la manière suivante (en FCFA) :

- affectation d'un local servant de bureaux : 18 000 000 ;
- équipement en mobilier et matériel de bureau : 5 000 000 ;
- disponibilité d'une connexion à internet de haut débit : 1500 000 ;
- honoraires expert international et équipe d'experts nationaux : 56 500 000 ;
- transport international et déplacements locaux : 2 900 000.

COUT D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT

Le budget annuel de fonctionnement prendra en compte les dépenses suivantes (en FCFA) :

- fournitures de bureau (dotation) : 2 000 000 ;
- organisation de sessions de formations : 15 000 000 ;
- séminaire de restitution et de validation du rapport : 4 000 000.

Tableau récapitulatif du coût estimatif de l'action 1

Désignation	Prix unitaire en FCFA	Total en FCFA
Investissements :		
affectation d'un local pour bureaux	18 000 000	
mobilier et matériel de bureau	5 000 000	
équipement pour internet à haut débit (matériel+ abonnement)	1 500 000	
honoraires expert international et équipe d'experts nationaux	56 500 000	
transport international et national	2 900 000	
Total investissements	**83 900 000**	**83 900 000**
Entretien et fonctionnement :		
fournitures de bureau	2 000 000	
atelier de restitution et de validation du rapport	4 000 000	
sessions de formation des agents aux nouvelles procédures	15 000 000	
eau électricité téléphone	7 000 000	
gardiennage et nettoyage	3 500 000	
Total entretien fonctionnement	**31 500 000**	**31 500 000**
TOTAL GENERAL		**115 400 000**

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE :

Les sources de financement suivantes pourront être sollicitées :

- dotation budgétaire du Trésor Public ;
- bailleurs de fonds internationaux.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET :

Les résultats les plus appréciables seront :

- disponibilité de tous les documents de création des différents services de l'ANT ;
- disponibilité d'un organigramme ;
- disponibilité de manuels de procédures et d'un mécanisme de suivi-évaluation.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET :

Les résultats les plus appréciables seront :

- meilleure visibilité du pays grâce au bon fonctionnement d'une ANT restructurée ;
- restauration de la crédibilité de l'ANT ;
- existence d'une interface du gouvernement pour tous les intervenants du secteur du tourisme ;
- existence d'un cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi du P3DT.

FICHE ACTION n°2 :
Restructuration et relance de la Commission Nationale de classement des Etablissements de Tourisme

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Justification par rapport aux orientations stratégiques à long terme :

Dans le document du Plan National de Développement (PND) et dans le document de Stratégie de Croissance, de l'Emploi et de Réduction de la Pauvreté (DSCERP), tous deux adoptés par le Gouvernement, le tourisme figure parmi les secteurs économiques prioritaires ayant un rôle primordial dans la contribution à la croissance économique et dans la création d'emplois.

Parmi les facteurs clés identifiés pour permettre au tourisme de contribuer efficacement aux objectifs du PND et du DSCERP figurent, entre autres, « l'actualisation des textes réglementaires et leur application » ainsi qu'une « promotion et un marketing actifs ».

Pour la réalisation de ces objectifs, l'Administration Nationale du Tourisme (ANT), à travers la commission nationale de classement, a un rôle de premier plan à jouer. La mise en œuvre du P3DT pourrait mettre à profit les bonnes dispositions qu'offrent ces documents nationaux de stratégie pour créer une dynamique nouvelle dans l'application des textes en restructurant profondément la commission nationale de classement des établissement de tourisme et en lui dotant des ressources pour l'accomplissement de sa mission.

Justification par rapport à la politique nationale de développement :

La mise en place d'une politique commerciale adéquate pour le tourisme figure en bonne place dans la politique touristique du Congo. Elle passe cependant par la prise en compte de facteurs clés comme la compétitivité et l'instauration durable de la qualité dans les prestations de services touristiques et hôteliers.

Or les établissements de tourisme (singulièrement ceux relevant de l'hébergement) sont, dans leur quasi-totalité en exploitation sans classement. Cette situation ne favorise pas une bonne lisibilité et visibilité des prestations du secteur tourisme. Elle contribue plutôt à forger une image défavorable à la destination Congo et peser négativement sur sa compétitivité sur les marchés émetteurs de visiteurs.

L'instauration d'une image de destination de qualité devient, dans ce contexte, un défi aux multiples facettes à relever.

La première étape de cette instauration de la qualité est sans doute l'application des normes et de la réglementation en vigueur en matière de tourisme.

Une réforme de la structure chargée du classement des établissements afin de la rendre plus apte et plus opérationnelle, revêt une importance particulière pour le tourisme Congolais en cette phase de relance du secteur touristique.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

A court terme : (horizon de 1 à 2 ans) :

Doter l'ANT d'une structure plus efficace de traitement des dossiers d'agrément et de classement des établissements de tourisme.

Prendre un nouveau texte de création et de fonctionnement de la commission ;

Doter les membres de la commission des compétences nécessaires à l'exercice de leur mission ;

Apurer tous les dossiers en attente par une « opération commando » de régularisation administrative de tous les établissements fonctionnant en marge de la réglementation ;

Sensibiliser les opérateurs et les acteurs du secteur concourant au tourisme.

A moyen terme : (horizon 3-4 ans) :

La délivrance des autorisations administratives se fait dans un court délai et préalablement au démarrage de l'exercice de la profession, au début des travaux et/ou de l'ouverture de l'établissement.

Réduire les délais de traitement des dossiers ;

Rendre plus autonome et plus crédible la commission.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Dans l'immédiat (horizon de 1 an) :

- Rédiger et faire adopter le texte de création, d'attribution, de composition et de fonctionnement de la Commission Nationale :
  - Prendre un décret de définition et de fixation des taux des redevances sur les actes administratifs relatifs aux établissements de tourisme
  - Affecter des bureaux et des ressources à la structure.
  - Organiser des formations aux techniques de classement des établissements touristiques et hôteliers et de traitement des dossiers y relatifs.
- A court et moyen terme (horizon 2-4 ans) :
  - Rendre la commission opérationnelle à travers la mise en place effective de toutes ses structures et la disponibilité des ressources.
  - Confectionner et rendre disponibles les panonceaux de classement catégoriel des différents établissements de tourisme,
  - Confectionner et rendre disponibles les cartes professionnelles de guide de tourisme ;
  - Confier la réception, le prétraitement et l'acheminement des dossiers aux directions départementales de l'ANT par le biais de la mise en place d'un service spécifique
  - Évaluer le fonctionnement et les résultats et mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Le projet peut être localisé à Brazzaville sous la responsabilité du ministère en charge du tourisme. La gestion courante sera assurée par le Directeur de Cabinet ou le Directeur Général du Tourisme et de l'Hôtellerie au ministère en charge du tourisme.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

Le ministère en charge du tourisme à travers le Ministre et le Directeur de Cabinet ;

Les départements ministériels concernés en transversalité par le secteur touristique (transport, environnement, sécurité, économie et finances, intérieur, santé, travaux publics, urbanisme etc.) ;

Les opérateurs du secteur du tourisme ;

La Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat ;

Le ministère en charge de la culture ;

Le ministère en charge de l'énergie et de l'hydraulique.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Rédaction d'un décret de création et de fonctionnement ;

Formation des membres ;

Identification et affectation d'un local et des ressources ;

Confection des panonceaux et des cartes ;

Elaboration des procédures de travail et du mécanisme de suivi-évaluation.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET EN FCFA

Montant des investissements : 128 500 000

Un local pour servir de bureaux : 12 000 000 de location annuelle ;

Equipements en mobilier et matériel de bureau : 10 000 000 ;

Equipement et abonnement internet : 1 500 000 ;

Acquisition de 2 véhicules type 4X4 : 70 000 000 ;

Confection des panonceaux de classement : 25 000 000 ;

Impression de formulaire de licence d'agences de voyages, d'agréments de réalisation, d'autorisation d'exploiter et de cartes professionnelles de guides : 10 000 000.

Coût d'entretien et de fonctionnement : 98 600 000 FCFA

Budget de fonctionnement prenant en compte :

Formations des membres : 15 000 000 ;

Les fournitures de bureau : 15 000 000 de dotation initiale ;

Le téléphone, l'eau et l'électricité : 15 000 000 ;

L'entretien du bâtiment et des bureaux : 1 200 000 ;

Le gardiennage : 100000 x 2 x 12= 2 400 000 ;

Les frais généraux (carburant, rétribution, frais de mission) : 50 000 000.

Tableau récapitulatif du coût estimatif de l'action 2

Désignation	Prix unitaire en FCFA	Total en FCFA
Investissements : location de bureaux mobilier et matériel de bureau équipement pour internet à haut débit (matériel+ abonnement) confection panonceaux et cartes achat véhicules (2 voitures de type 4X4) impression de licences et autorisations administratives diverses		
Total investissements	**99 500 000**	**99 500 000**
Entretien et fonctionnement : formation des membres fournitures de bureau frais de gardiennage eau électricité téléphone entretien nettoyage frais généraux (rétribution des membres + frais de mission)		
Total entretien fonctionnement	**98 600 000**	**98 600 000**
TOTAL GENERAL		**198 100 000**

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Dotation budgétaire du Trésor public ;

Bailleurs de fonds internationaux ;

Budget d'investissement du Ministère du tourisme ;

Budget de fonctionnement du Ministère du tourisme ;

Fonds de développement touristique.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES

Création d'un cadre de concertation ANT/ Opérateurs privés ;

Restructuration et opérationnalisation de l'ANT ;

Campagne de sensibilisation en vue de l'adhésion des opérateurs privés du secteur.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Lobbying auprès des membres du gouvernement ;

Existence d'un porteur du projet (ministre en charge du tourisme) ;

Concertation et sensibilisation des associations des opérateurs du tourisme ;

Implication des médias.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET

Augmentation du taux d'établissements de tourisme en situation régulière ;

Augmentation de la fréquentation des tours opérateurs ;

Augmentation du nombre de touristes individuels ;

Développement des flux de tourisme intérieur ;

Développement de nouveaux produits touristiques.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

Amélioration de la qualité des établissements et des prestations fournies ;

Meilleure visibilité du Pays à travers ses hôtels classés ;

Signal fort de la transition vers la relance du tourisme.

Fiche action n°3 :
Restructuration et relance du Conseil Supérieur du Tourisme (CST)

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Justification par rapport aux orientations stratégiques à long terme :

Le gouvernement de la République du Congo a adopté une stratégie de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté (DSCERP), dans laquelle le tourisme figure parmi les secteurs économiques prioritaires à développer. La transversalité est la caractéristique principale du tourisme. De ce fait le développement du secteur tourisme exige non seulement une synergie des ressources mais surtout une bonne coordination des interventions des départements ministériels dont les actions contribuent et sont essentielles au développement de l'offre touristique.

La plupart des résultats mitigés enregistrés dans le développement du tourisme trouvent une part de leurs causes dans l'absence, au plus haut niveau du gouvernement, d'une coordination de la mise en œuvre des actions et des allocations ressources.

La République du Congo qui s'engage dans une période de relance de son tourisme devrait s'assurer de la bonne cohésion et de la convergence des actions entreprises par le gouvernement en faveur du tourisme.

La mise en œuvre du P3DT pourrait mettre à profit les bonnes dispositions qu'offre le DSCERP pour créer une coordination de son programme d'actions.

Justification par rapport à la politique nationale de développement :

Le succès de la mise en œuvre de la politique du tourisme repose sur trois principaux piliers dont la création d'une offre et la promotion de cette offre touristique. Le secteur doit s'assurer la contribution des autres secteurs pour la réalisation des axes stratégiques de la politique.

Cet apport constitue donc une des clés de voûte de la politique touristique. Il sera réuni au niveau des acteurs publics par une action concertée des plus hautes instances du gouvernement et l'apport des acteurs du privé.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

A court terme (horizon de 1 à 2 ans) :

Doter le tourisme d'un organe restructuré de coordination des actions du gouvernement ayant des impacts sur le tourisme ;

Relire le texte de base du CST et rendre la structure fonctionnelle ;

Poser les bases d'une nouvelle gouvernance du tourisme par l'implication des ministères concernés par le fait touristique.

A moyen terme (horizon 3-4 ans) :

Une adhésion et une implication intersectorielles au développement du tourisme ;

Existence de « points focaux tourisme » dans tous les ministères concernés ;

Déploiement de structures similaires au niveau des collectivités territoriales.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Dans l'immédiat (horizon de 1 an) :

Rédiger et faire adopter le nouveau texte de création du Conseil.

Mettre en place le nouveau CST en nommant les personnes membres des différents organes et en lui affectant des locaux pour servir de siège.

A court terme (horizon 2-3 ans) :

Rendre le CST opérationnel à travers la mise en place effective de toutes ses structures et la disponibilité des ressources.

A moyen et long terme (horizon 4-10 ans) :

Evaluer le fonctionnement du CST et convenir des conditions de son amélioration.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Le projet doit être localisé à Brazzaville sous la responsabilité de l'Autorité en charge de la coordination gouvernementale. La gestion courante sera assurée par le ministre en charge du tourisme en sa qualité de 1er vice-président du CST.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

Le ministère en charge du tourisme à travers la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie;

Les départements ministériels concernés en transversalité par le secteur touristique (transport, économie forestière, affaires étrangères, sécurité, économie et finances, intérieur, culture et artisanat, commerce etc.) ;

Le ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat ;

La Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Rédaction d'un texte (décret ou loi) de création et de fonctionnement ;

Identification et affectation d'un local et des ressources ;

Elaboration des procédures de travail et du mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des décisions et recommandations.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

Montant des investissements :

Un local pour servir de bureaux : 18 000 000 FCFA de location annuelle ;

Equipements en mobilier et matériel de bureau : 10 000 000 FCFA ;

Equipement et abonnement internet : 1 500 000FCFA.

Coût d'entretien et de fonctionnement :

Budget annuel de fonctionnement prenant en compte :

Les fournitures de bureau : 2 500 000 FCFA ;

Le téléphone, l'eau et l'électricité : 2 500 000/mois ;

L'entretien du bâtiment et des bureaux : 1 200 000FCFA l'an ;

Le gardiennage : 100000x2x12= 2400 000FCFA ;

Les frais généraux : 10 000 000 FCFA ;

Les rétributions des membres du CST : voir avec le ministère des finances.

Tableau récapitulatif du coût estimatif de l'action 3

Désignation	**Prix unitaire en FCFA**	**Total en FCFA**
Investissements : • Location de bureaux • Mobilier et matériel de bureau • Équipement pour internet à haut débit (matériel+ abonnement)		
Total investissements	**29 500 000**	**29 500 000**
Entretien et fonctionnement : • Fournitures de bureau • Frais de gardiennage • Eau électricité téléphone • Entretien nettoyage • Frais généraux		
Total entretien fonctionnement	**18 600 000**	**18 600 000**
TOTAL GENERAL		**48 100 000**

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Dotation budgétaire du Trésor Public ;

Bailleurs de fonds internationaux ;

Budget d'investissement du Ministère en charge du tourisme ;

Budget de fonctionnement du Ministère en charge du tourisme ;

Fonds de développement touristique (FDT).

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES

Création d'un cadre de concertation ANT/ Opérateurs privés ;

Restructuration et opérationnalisation de l'ANT ;

Forte adhésion des Autorités au moment de la validation du SNP3DT.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Existence d'un porteur du projet (ministère en charge du tourisme) ;

Concertation et sensibilisation de la Chambre de commerce et de l'industrie.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET

Augmentation des impacts des projets ;

Economie d'échelle suite aux synergies et aux mutualisations créées ;

Développement des flux touristiques ;

Accélération de l'exécution des projets et programmes.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

Cohérence de l'action du gouvernement en faveur du tourisme ;

Prise en compte de la transversalité du tourisme par les différents programmes et politiques sectoriels de développement ;

Amélioration rapide de l'offre touristique de la République du Congo ;

Solutions plus rapidement trouvées aux préoccupations du tourisme ;

Compréhension du phénomène touristique par les décideurs ;

Meilleure visibilité du Pays.

FICHE ACTION n°4 :
Création d'un cadre national de concertation des acteurs du tourisme (CNCAT)

Définition et justification du projet

Justification par rapport aux orientations stratégiques à long terme :

Le gouvernement de la République du Congo a adopté une Stratégie de Croissance et de Promotion de l'Emploi (DSCERP), dans laquelle le tourisme figure parmi les secteurs économiques prioritaires à développer. Si la transversalité est la caractéristique principale du tourisme, une autre (et pas la moindre) est son caractère éminemment commercial.

La première exige non seulement une synergie des ressources mais surtout une bonne coordination des interventions des départements ministériels dont les actions contribuent et sont essentielles au développement de l'offre touristique.

La seconde requiert la prise en compte des attentes des parties prenantes au développement du tourisme (qu'elles relèvent du secteur public ou du privé).

La plupart des résultats mitigés enregistrés dans le développement du tourisme trouvent une part de leurs causes dans l'absence, au plus haut niveau du gouvernement, d'une coordination de la mise en œuvre des actions et des allocations ressources. Ils s'expliquent aussi par le manque ou l'insuffisance de concertation entre acteurs publics et privé du secteur. La République du Congo qui s'engage dans une période de relance de son tourisme devrait s'assurer de la bonne prise en compte des désidératas des opérateurs de son industrie touristique dans la définition et dans la mise en œuvre des stratégies et politique du tourisme.

La mise en œuvre du P3DT pourrait mettre à profit les bonnes dispositions qu'offrent le PND et le DSCERP pour créer un cadre de concertation dynamique entre l'ANT et les opérateurs privés du tourisme.

Justification par rapport à la politique nationale de développement :

Les opérateurs privés ont été impliqués et ont contribué à l'élaboration du P3DT. Le succès de la mise en œuvre de cette politique repose en partie sur l'adhésion et l'implication de tous les acteurs du secteur.

Le diagnostic du fonctionnement de l'ANT a relevé une faible concertation et l'inexistence d'un cadre dédié à cette concertation entre le ministère du tourisme et les acteurs privés intervenant dans le secteur. Cette lacune pourrait avoir des répercussions négatives sur la mise en œuvre efficace de la politique.

La création et l'opérationnalisation d'un cadre formel permettrait une meilleure compréhension du P3DTet une prise en compte des préoccupations réciproques dans les plans d'actions. Ce cadre est appelé à devenir une force de propositions et de soutien au P3DT.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

A court terme : (horizon de 1 à 2 ans) :

Doter le tourisme d'un cadre de concertation entre intervenants du secteur tourisme :

Créer et rendre fonctionnel le cadre de concertation du tourisme ;

Poser les bases d'une nouvelle gouvernance du tourisme par l'implication de de tous les intervenants du tourisme ;

Obtenir l'adhésion et l'implication des opérateurs du tourisme au SNP3DT.

***A moyen et long termes* (horizon 3-5 ans) :**

Une adhésion et une implication au développement du tourisme.

Naissance d'une force de propositions émanant du terrain ;

Création de relais des stratégies et des actions publiques au sein des corporations du tourisme et de l'hôtellerie ;

Plaidoyer et prise en compte des attentes des opérateurs privés dans les actions et activités programmées ;

Meilleure cohésion au sein des organisations et association du tourisme ;

Déploiement de structures similaires au niveau des départements.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Dans l'immédiat (horizon moins d'un an) :

Rédiger et faire adopter le texte de création du Cadre de concertation des acteurs du tourisme ;

Désigner les personnes membres en respectant le principe de parité et/ou de représentativité ;

A court terme : (horizon 1-2 ans) :

Rendre le Cadre opérationnel à travers la mise en place effective de toutes ses structures ;

A moyen et long terme (horizon 3-5 ans) :

Evaluer le fonctionnement du cadre de concertation et convenir des conditions de son amélioration. Réplication au niveau décentralisé de structures similaires destinées à la gestion concertée du tourisme.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Le projet doit être localisé à Brazzaville sous la responsabilité du Ministère en charge du tourisme. La gestion courante sera assurée par le ministère en charge du tourisme à travers un Conseiller technique et par un représentant désigné ex qualité par les organisations des opérateurs privés.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

Le ministère en charge du tourisme à travers le Directeur général du tourisme ;

Les organisations associatives des opérateurs du tourisme et des secteurs connexes ;

La Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat du Congo et/ou les syndicats professionnels.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Rédaction d'un décret de création, d'attribution et de composition ;

Identification et affectation d'un local équipé pour assurer la permanence ;

Elaboration et adoption du règlement intérieur et du mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des décisions et recommandations ;

Campagne d'information et de sensibilisation au profit des opérateurs sur tout le territoire ;

Action directe auprès des leaders des opérateurs.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET EN FCFA

Montant des investissements :

Un local pour servir de permanence (affecté par l'ANT) ;

Equipements en mobilier et matériel de bureau : 10 000 000 ;

Equipement et abonnement internet : 1 500 000.

Coût d'entretien et de fonctionnement/

Budget annuel de fonctionnement prenant en compte :

Les fournitures de bureau : 2 500 000 FCFA de dotation annuelle ;

Le téléphone, l'eau et l'électricité : (fournis par l'ANT) ;

L'entretien des bureaux : 1 200 000 ;

Le gardiennage (PM) ;

Campagne de sensibilisation et de mobilisation : 15 000 000 ;

Les rétributions des membres du comité : 8 000 000.

Tableau récapitulatif du coût estimatif de l'action 4

Désignation	Coût en FCFA
Investissements : location de bureaux mobilier et matériel de bureau équipement pour internet à haut débit (matériel+ abonnement)	
Total investissements	**11 500 000**
Entretien et fonctionnement : fournitures de bureau frais de gardiennage eau électricité téléphone entretien nettoyage frais généraux (rétribution des membres + frais de mission)	
Total entretien fonctionnement	**11 700 000**
TOTAL GENERAL	**23 200 000**

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Budget d'équipement du Ministère en charge du tourisme ;

Budget de fonctionnement du Ministère en charge du tourisme ;

Fonds de développement touristique ;

Contributions des opérateurs du privé ;

Contribution des partenaires au développement.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES

Relance du CST ;

Restructuration et opérationnalisation de l'ANT ;

Création d'une organisation faîtière des acteurs du tourisme ;

Lobbying auprès du Président de la République et des membres du gouvernement.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Existence d'un porteur du projet (ministre en charge du tourisme) ;

Concertation et sensibilisation de la Chambre de commerce et d'industrie ;

Ouverture de tous les acteurs aux échanges ;

Forte adhésion des intervenants du tourisme ;

Forte adhésion des Autorités au moment de la validation du SNP3DT.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET

Augmentation des impacts des projets ;

Accroissement du taux de régularisations administratives des établissements de tourisme ;

Economie d'échelle suite aux synergies et aux mutualisations créées ;

Développement des flux touristiques ;

Optimisation du recouvrement des recettes touristiques ;

Développement de nouveaux produits touristiques.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

Amélioration rapide du climat de travail entre ANT et associations ;

Amorce d'une professionnalisation des acteurs du secteur tourisme ;

Amélioration de la qualité des prestations du secteur ;

Rassemblement des intervenants autour des mêmes objectifs ;

Réduction des dissensions entre organisations corporatives ;

Adhésion au respect de la réglementation ;

Meilleure approche dans la définition des projets et programmes.

FICHE ACTION n°5 :
Relecture des textes régissant le secteur touristique

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Justification par rapport aux orientations stratégiques à long terme :

Le gouvernement de la République du Congo a adopté une stratégie de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté (DSCERP), dans laquelle le tourisme figure parmi les secteurs économiques prioritaires à développer. Le tourisme est appelé à contribuer de façon substantielle au PIB et à la création d'emplois, notamment par le biais de la création d'une destination touristique compétitive et génératrice de richesses.

La réalisation d'un tel objectif ne peut se faire sans un environnement juridique novateur, respectueux des normes internationales en matière de tourisme et d'hôtellerie et favorable aux investissements privés.

Au moment où le pays s'engage dans une relance de son tourisme, il convient de s'assurer de la bonne mise à niveau de son environnement réglementaire et des standards internationaux à même de garantir au tourisme congolais une compétitivité et une attractivité face à la concurrence d'autres destinations. La mise en œuvre de la SNP3DT pourrait être l'occasion de mettre à profit les bonnes dispositions qu'offre la (DSCERP), pour créer un nouvel environnement réglementaire, dont l'application devrait contribuer à hisser le tourisme du Congo au niveau des meilleures destinations en Afrique Centrale.

Justification par rapport à la politique nationale de développement :

La création d'une offre touristique attrayante et de bonne qualité suppose l'existence de règles et de normes applicables au secteur et à ses acteurs. L'adoption d'une telle règlementation et son application sont le gage d'un secteur organisé, tourné vers la conquête de marchés et la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

A court terme (horizon de 1 à 2 ans) :

Il s'agira de doter le tourisme d'un ensemble de textes réglementaires actualisés. Il conviendra donc de :

- réviser les textes et les mettre à jour en veillant à la simplification des procédures ;
- élaborer de nouveaux textes pour régir des domaines nouveaux (investissement, nouveaux métiers du tourisme, artisanat, etc.) ;

A moyen terme (horizon de 3 ans) :

L'objectif sera de doter le secteur du tourisme d'un code spécifique et consistera à :

- inscrire le tourisme parmi les domaines relevant de la loi ;
- rassembler tous les textes dans un Code du Tourisme reconnu comme tel.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Elles portent sur les points suivants :

- actions de lobbying auprès des membres du gouvernement ;
- existence d'un porteur du projet (ministre chargé du tourisme) ;
- sensibilisation des associations professionnelles de l'hôtellerie et du tourisme.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

L'action sera mise en œuvre suivant le déroulement ci-après :

- rassemblement de tous les textes ayant un lien avec le tourisme et les textes internationaux régissant le secteur ;
- constitution d'une équipe de juristes, de cadres du tourisme et de représentants des opérateurs, sous la supervision d'un expert international spécialiste de la réglementation du tourisme ;
- rédaction de l'ensemble des textes qui seront soumis à la validation d'un séminaire national.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Le projet doit être localisé à Brazzaville sous la responsabilité du Ministre en charge du Tourisme. Le projet sera conduit par un expert international qui aura sous sa responsabilité une équipe de juristes et de cadres spécialisés en réglementation touristique.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

Les entités suivantes interviendront dans la mise en œuvre de cette action :

- Le Ministère en charge du tourisme par l'intermédiaire de ses cadres spécialisés en réglementation touristique ;
- Un représentant (chargé de la réglementation) des principaux départements ministériels concernés par le secteur touristique (aires protégées, environnement, affaires étrangères, culture, enseignement technique et formation professionnelle, économie et finances, intérieur, culture, commerce etc.) ;
- Un représentant de chaque association professionnelle des opérateurs du tourisme.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Cette action est étroitement liée aux actions prioritaires suivantes :

- relance et restructuration de la commission de classement ;
- opération de régularisation administrative des établissements de tourisme ;
- restructuration et opérationnalisation de l'ANT.

Elle sera accompagnée par les mesures suivantes :

- forte adhésion des plus hautes autorités de l'État au moment de la validation de la SNP3DT ;
- identification et affectation d'un local et des ressources (humaines et financières) ;
- recrutement de l'expert international ;
- tenue d'un séminaire de validation.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET (ESTIMATION PROVISOIRE) EN FCFA

Montant des investissements : 56 500 000

Location de bureau : 3 000 000 ;

Équipement en mobilier et matériel de bureau : 10 000 000 ;

Équipement et abonnement internet : 1 500 000 ;

Honoraires de l'expert international : 17 000 000 ;

Rémunération des membres de l'équipe de consultants nationaux : 25 000 000.

Coût d'entretien et de fonctionnement :

Fournitures de bureau (dotation) : 3 500 000 ;

Téléphone, eau et électricité : 2 500 000 ;

Entretien du bâtiment et des bureaux : 1200 000 ;

Gardiennage : 2 400 000 ;

Organisation du séminaire : 8 000 000 ;

Transport international et déplacements locaux : 2 500 000.

Tableau récapitulatif du coût estimatif de l'action 5

Désignation	Coût en FCFA
Investissements : -location de bureaux -mobilier et matériel de bureau -équipement pour internet à haut débit (matériel+ abonnement) -honoraire expert international (2 mois) - honoraires équipe de juristes et cadres	
Total investissements	**56 500 000**
Entretien et fonctionnement : -fournitures de bureau -frais de gardiennage -eau électricité téléphone -entretien nettoyage -séminaire de validation -frais de transport international et local	
Total entretien fonctionnement	**20 100 000**
TOTAL GENERAL	**76 600 000**

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE :

Les sources de financement suivantes pourront être sollicitées :

- dotation budgétaire du Trésor public ;
- fonds de développement touristique ;
- bailleurs de fonds internationaux.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET :

Les résultats les plus appréciables seront :

- existence d'un cadre réglementaire actualisé ;
- existence d'un Code du Tourisme.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET :

L'amélioration de l'encadrement juridique du tourisme ;

La simplification des procédures d'obtention des actes administratifs liés à l'exercice de l'activité et des métiers du tourisme ;

L'ouverture du pays sur le monde touristique à travers une réglementation moderne ;

La montée en qualité des établissements de l'hôtellerie et du tourisme, ainsi que des sites touristiques.

FICHE ACTION n°6 :
Création d'un visa touristique en République du Congo

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Après s'être doté en 2012 d'un Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP), pour la période 2012- 2016 dans le cadre du Plan National de Développement (PND), le Gouvernement de la République du Congo a lancé, courant 2015, une étude en vue de l'élaboration d'une Stratégie Nationale et d'un Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme (SNP3DT).

La SNP3DT qui est la traduction en stratégie de la mise en œuvre de la grappe « tourisme et hôtellerie » du pilier 2 du PND, vise l'accélération du développement du tourisme sur la base des atouts culturels et environnementaux du Congo tout en assurant la durabilité des ressources naturelles du pays. Il est conçu comme l'outil d'opérationnalisation des options du Gouvernement en matière de tourisme.

Dans un tel contexte, la SNP3DT, outre la définition des grands axes stratégiques de développement du tourisme, fixe les objectifs et moyens à mettre en œuvre à court, moyen et long termes à travers des programmes et des projets cohérents et réalistes.

Au cours de la première phase de son élaboration consacrée au diagnostic du secteur et des activités connexes, l'accessibilité de la destination Congo Brazzaville a été identifiée comme un des principaux freins au développement de flux de visiteurs. Parmi les composantes de cette faiblesse de l'accessibilité figurent, en bonne place, les difficultés d'obtention du visa d'entrée en République du Congo tant dans les structures diplomatiques et consulaires qu'aux frontières du pays.

Ces difficultés sont la résultante de nombreux facteurs à la fois institutionnels, humains, réglementaires et techniques.

Par ailleurs, le diagnostic du secteur touristique fait état de l'existence, au plan régional, d'une concurrence dont la maîtrise requiert la mise en place de dispositifs offrant au Congo Brazzaville des avantages et des outils concurrentiels de premier plan et perçus comme tel par les marchés émetteurs et par les partenaires du secteur.

C'est dans ce contexte que la présente étude a été identifiée pour déterminer les voies et moyens devant conduire à la création et à la mise en service d'un visa dédié aux voyageurs-touristes à destination de la République du Congo.

OBJECTIFS

L'objectif global de l'étude est de contribuer à l'amélioration de l'accès en République du Congo par les visiteurs et à celle des mesures de facilitation des activités touristiques et de leur impact sur l'économie congolaise.

Les objectifs spécifiques du Projet sont de :

- Doter le Congo Brazzaville d'un visa adapté aux besoins des touristes désireux de visiter la destination ;
- Améliorer considérablement les conditions de délivrance du visa ;
- Rendre la destination Congo Brazzaville compétitive en lui dotant d'un avantage concurrentiel et d'un puissant moyen de marketing ;
- Accroitre le flux de visiteurs touristes vers la destination Congo Brazzaville et augmenter, par la même occasion, les recettes touristiques au profit de l'économie.

DESCRIPTION DES TÂCHES :

Responsabilité :

Sous la direction du Ministère en charge du tourisme et du Coordonnateur du projet P3DT, le consultant international en facilitation des conditions d'accès est responsable de l'évaluation du système actuel de visa en vigueur et de l'élaboration de la faisabilité d'un visa touristique décrivant ses modes techniques et opératoires ainsi que les moyens à réunir pour sa mise en place.

Tâches :

Le Consultant international devra :

Collecter et analyser les textes sur la réglementation de l'entrée et du séjour des étrangers en République du Congo ;

Identifier et analyser les types de visas en cours en République du Congo en faisant ressortir leur fiabilité et leur impact sur les flux de visiteurs ;

Analyser les lieux et les conditions de délivrance afin de faire ressortir, les forces et faiblesses, les obstacles et les entraves ;

Etudier l'organisation et le fonctionnement de la coordination entre les services impliqués dans la délivrance de visa ;

Proposer les caractéristiques d'un visa touristique notamment :

La nature et les dimensions du visa ;

Les éléments de sécurisation du visa ;

Les outils techniques et méthodes de contrôle et d'authentification ;

Proposer une fourchette de prix en fonction des bonnes pratiques et des attentes des marchés touristiques et des prescripteurs de voyageurs ;

Déterminer les moyens techniques et technologiques les plus appropriés pour réduire au maximum les délais d'obtention tout en restant en adéquation avec les exigences de sécurité et de sûreté ;

Organiser les formations des agents des services impliqués dans la gestion du visa (police des frontières, agents consulaires, etc.) ;

Proposer un système de suivi-évaluation de la délivrance du visa.

LIVRABLES :

A l'issue des 30 premiers jours de l'étude, le Consultant produira un rapport d'étape sur la situation détaillée des pratiques en matière de visa en République du Congo. Ce rapport d'étape fournira :

- Une évaluation actualisée sur le contexte et la problématique de délivrance des visas ;
- Une proposition de création d'un visa répondant à la spécificité de la destination Congo Brazzaville ;

Au terme de la mission le consultant remettra un rapport final fournissant :

- Une étude de faisabilité du visa touristique faisant ressortir la nature du visa (timbre) et ses dimensions, les éléments sécuritaires d'authentification et de protection, les modalités de sa délivrance, une fourchette de prix assortie d'une argumentation justificative ;
- Un plan de mise en circulation assorti de l'estimation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires ;
- Un rapport sur les formations administrées au profit des services ;
- Un mécanisme de suivi-évaluation.

Chaque rapport sera remis en une version électronique et, en 2 exemplaires, version papier.

L'EQUIPE DE CONSULTANTS

La mission sera composée de deux experts au profil suivant :

- Expert 1 : Expert international, Chef de mission

Expert en développement et en marketing touristique avec compétences dans la conceptualisation et la mise en œuvre des visas.

Formation académique : au moins un BAC+ 5 en tourisme avec une expérience de 10 années dans l'administration et la gestion du tourisme.

Avoir mené des études en promotion et développement du tourisme et en organisation et formulation/évaluation de projets de développement.

- Expert 2 : Expert national, Spécialiste en sécurisation des visas

Expert en Gestion des frontières et contrôle des dispositifs de sécurisation des visas.

Formation académique : au moins un BAC+4 en gestion de la migration ;

Expérience professionnelle d'au moins 5 ans ;

Avoir mené des études en techniques de vérification des visas aux frontières.

LA DUREE DE L'ETUDE

L'étude est prévue pour se dérouler sur 60 jours ouvrables y compris le dépôt du rapport final.

Récapitulation générale des coûts des actions

Désignation de l'action	**Estimation de l'action en FCFA**
Action 1 : Restructuration de l'ANT	115 400 000
Action 2 : Restructuration et relance de la Commission Nationale des Etablissements de Tourisme	198 100 000
Action 3 : restructuration et relance du CST	48 100 000
Action 4 : Création d'un cadre national de concertation des acteurs	23 200 000
Action 5 : Relecture des textes régissant le secteur	76 600 000
Action 6 : Création d'un visa touristique	17 000 000
TOTAL GENERAL	**478 400 000**

2 - AMENAGEMENT DES SITES ET TRANSPORTS HORS AERIENS

FICHE ACTION n°1 :
Projet d'appui à l'interprétation du Parc National d'Odzala-Kokoua et de la réserve naturelle de Gorille de Lésio-Louna

CONTEXTE

Le Parc National d'Odzala-Kokoua et la réserve naturelle de Gorille de Lésio-Louna, cogérés par l'Etat et respectivement avec African Park Network et John Aspinall Fondation, sont parmi les aires protégées où se développent les activités du tourisme de vision des animaux sauvages.

Les produits touristiques proposés aux visiteurs sont constitués pour l'essentiel par :

- des observations de grands mammifères, tels que l'éléphant de forêt, le buffle de forêt, le bongo, le gorille, le chimpanzé et l'hippopotame ;
- le trekking ;
- de l'observation des expériences de réintroduction des grands singes dans leur milieu naturel ;
- des randonnés en forêt et des balades sur les différents plans d'eau.

Malgré cette variété élevée des produits touristiques, les visites ne sont pas commentées car rien ne donne des informations sur la distance à parcourir du lieu d'observation au point d'entrée du parc ou du quartier général, sur le nom d'une rivière à traverser ou du site à visiter etc…

Pour toutes les informations de l'aire protégée, il faut s'adresser au guide touristique, quand celui- ci existe et est capable d'interpréter l'aire protégée.

Dans la plupart des cas, les visites dans les aires protégées sont conduites par un jeune recruté au village pour sa connaissance de la forêt, ne sachant ni lire ni écrire, dont incapable de satisfaire à la curiosité du visiteur.

Dans ces aires, en dehors des animaux qu'ils auront observés, les touristes ne peuvent situer ni nommer les différents endroits qu'ils visitent.

JUSTIFICATION ET RESUME DU PROJET

Les visiteurs sans le vouloir ni le savoir constituent des agents efficaces de propagande d'une aire protégée. Il suffit à cet effet, que ces derniers disposent des informations importantes sur les lieux qu'ils auront visités.

Pour profiter de cette opportunité qu'offrent ces visiteurs dans la promotion du tourisme, une interprétation est nécessaire dans ces aires protégées.

Le projet portera sur la pose des panneaux au niveau des détails géographiques et ou écologiques. Ces détails peuvent être des montagnes, des rivières des salines, des baïs, des anciens villages, des sites archéologiques, des points d'observations d'un certain type de faune, etc...

Sur les différents panneaux seront portés l'appellation du site de l'implantation, la distance par rapport au point d'entrée ou du quartier général, sa fonction et son histoire, etc.

Une mission sera effectuée dans les deux sites pour collecter toutes les informations des sites qui devront faire l'objet de cette interprétation. Ensuite, des panneaux avec toutes les inscriptions seront confectionnés à Brazzaville, pour être plantés dans les endroits concernés.

A côté des panneaux des prospectus seront imprimés et distribués à chaque visiteur à son arrivée dans l'aire protégée. Les conditions d'en jouir seront déterminées dans le règlement intérieur de l'aire.

LOCALISATION

Les aires protégées qui sont concernées par cette interprétation sont le Parc National d'Odzala-Kokoua (Cuvette ouest et Sangha) et la réserve naturelle de Lésio-Louna (Pool).

OBJECTIFS

L'objectif principal visé par cette interprétation est d'améliorer la connaissance des richesses de ces deux aires protégées.

Les objectifs secondaires sont :

- valoriser les sites d'observation et d'attraction des aires protégées ;
- rendre les aires protégées plus accessibles ;
- former les éco-guides.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus dans le développement de ce projet se résument ainsi qu'il suit :

- les visites dans les aires protégées sont rendues très aisées ;
- la promotion de l'aire protégée est assurée ;
- les éco-guides formés.

ACTIVITES

Pour atteindre ces résultats les activités suivantes seront réalisées :

Résultat 1 :

Les visites dans les aires protégées sont rendues très aisées

Activités :

Organiser la mission d'identification de tous les détails qui devront faire l'objet d'une signalisation ;

Concevoir pour chaque détail le modèle de panneaux de signalisation ;

faire confectionner les panneaux de signalisation ;

Planter ou poser pour chaque détail aux lieux indiqués le panneau correspondant.

Résultat 2 :

La promotion de l'aire protégée est assurée

Activités :

Concevoir le modèle de prospectus en y incluant la cartographie des tous les détails ;

Contacter un imprimeur pour produire les prospectus

BENEFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires sont les aires protégées qui seront plus lisibles jusqu'à l'extérieur. Aussi l'aire protégée sera-t-elle plus attractive

SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation seront assurés conjointement par les deux inspections respectives des ministères en charge de la faune et des aires protégées et du tourisme

DUREE

La durée du projet est fixée à trois (3) mois.

LA MISE EN ŒUVRE

Le projet sera exécuté par le Ministère en charge du Tourisme et de l'économie forestière. Deux cadres des deux ministères rompus respectivement en gestion des aires protégées et en tourisme seront chargés de la réalisation des activités de ce projet. Dans chaque site les gestionnaires et les représentants des communautés locales vont se joindre à l'équipe pour fournir les caractéristiques de chaque site.

BUDGET ESTIMATIF DU PROJET

N°s	Actions	Résultats attendus	activités	coût (FCFA)	Année		
					1	2	3
1	Recensement des sites qui feront l'objet d'une implantation des panneaux	Les panneaux d'indication sont plantés ou posés aux points identifies	Récolter les Caractéristiques de chaque point identifié	1 000 000	x		
			Confectionner les maquettes des panneaux	200 000	x		
			Acquérir les panneaux auprès des fabricants artisans	3 000 000	x		
			Implanter ou poser les panneaux aux lieux indiqués	1 500 000			x
2	Production des prospectus	Les prospectus sont disponibles	Concevoir le modèle de prospectus	300 000	x		
			2- produire les prospectus	3 200 000			
3	Sensibilisation des éco-guides (budget spécifique sur la sensibilisation)						
	Frais de gestion Projet			800 000			
	Budget par site			10 000 000			
	Budget pour les deux sites : 10 000 000 x 2=			20 000 000			
	Coefficient d'éloignement pour le Parc National d'Odzala Kokoua = 1,48			4 800 000			
	Coefficient d'éloignement pour la Réserve Naturelle de Gorilles de Lesio- Louna = 1,20			2 000 000			
	BUDGET TOTAL			26 800 000			

FICHE ACTION n°2 :
Projet de mise en place d'une structure interministérielle de concertation et de prise des mesures de gestion du tourisme dans les aires protégées

CONTEXTE

La République du Congo dispose de 17 aires protégées, dont l'une des fonctions à assurer reste le développement des activités touristiques.

Depuis 2000, certaines aires protégées notamment, les Parcs Nationaux d'Odzala-Kokoua (PNOK), Nouabalé-Ndoki (PNNN) et Conkouati-Douli (PNCD), la réserve naturelle de Gorille de Lésio-Louna, cogérés respectivement par African Park Network, WCS et John Aspinall Fondation ont mis en place des réceptifs d'accueil et reçoivent un bon nombre des touristes.

Malheureusement, le développement de ce tourisme ne répond pas aux dispositions légales édictées dans loi n° 37-2008 du 28 novembre 2008 qui prévoit en son article 68 qui stipule : « les mesures visant à promouvoir et développer l'écotourisme et le tourisme de vision des animaux sauvages doivent être prises par les ministres en charge des eaux et forêts et du Tourisme, après concertation avec les populations riveraines ».

En dehors du Parc National d'Odzala-Kokoua où un protocole d'accord a été conclu entre Congo Conservation Company (CCC) et le Ministère du Tourisme et de l'Environnement sur les investissements touristiques.

Ce protocole d'accord a permis à CCC de réaliser des implantations touristiques nécessaires à la mise en valeur du PNOK.

Cependant, les dispositions de l'article 68 ci-dessus citées n'ont jamais été mise en œuvre faute de textes d'application.

Les mesures de promotion du tourisme ont été beaucoup plus prises par le Ministère en charge des eaux et forêts sans impliquer au départ le ministère en charge du Tourisme et sans concertation avec les populations riveraines, comme le prévoit la loi suscitée.

Dans la plupart des cas, ce sont les ONG de conservation pourtant à but non lucratif exerçant dans ces parcs nationaux et réserves naturelles qui ont mué pour devenir des opérateurs touristiques.

JUSTIFICATION ET RESUME DU PROJET

Afin de se conformer aux dispositions légales telles que prévues dans la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et des aires protégées notamment en ses articles 67, 68 et 69 et aussi en tenant compte des différentes lettres de mission du Président de la République sur la promotion du tourisme au Congo, une structure bi ministérielle sur la promotion du tourisme au niveau des aires protégées doit être mise en place.

Cette structure qui sera portée par le Directeur Général du Tourisme et de l'Hôtellerie, aura pour mission, pour chaque aire protégée où les activités touristiques s'y mènent de constater d'abord, l'état du produit touristique. Ensuite, elle devra mettre en place au niveau de chaque aire une commission composée du conservateur du site, du directeur départemental du tourisme et de deux représentants des communautés locales devant suivre le développement de l'activité touristique.

Le projet se résume à la convocation à Brazzaville d'une réunion avec toutes les parties prenantes notamment, les directions générales de l'économie forestière, de l'agence congolaise de la faune et des aires protégées, du tourisme et des ONG qui œuvrent dans les aires protégées. A l'issue de celle-ci, une structure légère placée sous l'autorité du Directeur Général du Tourisme sera mise en place.

Cette structure aura pour objectif de :

- promouvoir les principaux produits touristiques dans les aires protégées ;
- retenir pour chaque produit l'opérateur qui présente plus d'atout pour la promotion du tourisme ;
- encourager des mesures qui séduisent les opérateurs touristiques.

Des missions seront effectuées dans les sites où se déroulent présentement les activités touristiques. Il s'agit notamment :

- des Parcs Nationaux de Nouabalé-Ndoki (Sangha - Likouala), de Conkouati-Douli (Kouilou) ;
- de la réserve naturelle de Lésio-Louna (Pool).

Des réunions sous l'autorité conjointe des directeurs Généraux du tourisme, de l'agence congolaise de la faune et des aires protégées seront tenues dans les différents sites. Y devront aussi prendre part les sous-préfets des localités, les représentants locaux des administrations du tourisme et des eaux et forêts des représentants des communautés locales et des ONG de conservation présents sur le site.

Cette commission qui sera mise en place a pour mission de faire remonter à la structure centrale l'état des produits touristiques des aires protégées et faire des propositions pour leurs promotions.

LOCALISATION

Dans un premier temps, le projet ne concernera que les Parcs Nationaux de Nouabalé-Ndoki (Sangha), de Conkouati-Douli (Kouilou) et la réserve naturelle de Lésio-Louna (Pool). Le choix de ces trois sites est dicté par le fait que ces derniers ont déjà mis en place un produit touristique et qui est placé sur le marché, non pas par des opérateurs mais par des ONG, dont la compétence est la conservation.

OBJECTIFS

L'objectif principal visé par ce projet est de créer une structure bi-ministérielle pour prendre des mesures de gestion efficace des activités touristiques dans les aires protégées. Les objectifs secondaires sont :

- faire gérer le tourisme de vision par des opérateurs touristiques professionnels ;
- disposer des structures dans les aires protégées qui assurent le suivi de la promotion du tourisme.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus dans la mise en place de ce projet sont les suivants :

la structure de gestion des activités touristiques dans les aires protégées est créée conjointement par les ministres en charge de la faune et des aires protégées et du tourisme ;

les commissions au niveau des aires protégées sont mises en place et rendues opérationnelles.

ACTIVITES

Pour atteindre tous ces résultats, les activités ci-après seront réalisées. Il s'agit :

Résultat 1 :

Le texte portant création de la structure de gestion des activités touristiques dans les aires protégées est signée conjointement par les ministres en charge des eaux et forêt et du tourisme et est publié

Activités :

Mettre en place l'équipe réduite interministérielle pour rédiger le projet de texte portant création de la structure de gestion du tourisme dans les aires protégées, et fixant les modalités de son fonctionnement ;

Organiser la réunion à Brazzaville sous l'autorité du directeur général du tourisme regroupant les directeurs centraux ayant des attributions sur le tourisme aux ministères en charge du tourisme et de la faune et des aires protégées, les représentants des ONG de conservation et les opérateurs touristiques pour valider et adopter le projet de texte ;

Soumettre pour signature par les ministres en charge du tourisme et de la faune et des aires protégées le projet de texte.

Résultat 2 :

Les commissions au niveau des aires protégées sont mises en place et rendues opérationnelles.

Activités :

Réaliser les missions de terrain sur les sites pour adopter les projets de textes des commissions rédigées par l'équipe restreinte interministérielle à Brazzaville ;

Tenir des réunions avec toutes les parties prenantes pour valider et adopter les projets mettant en place des commissions pour le développement du tourisme de l'aire protégée.

BENEFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires sont :

- les aires protégées qui bénéficieront de l'amélioration de la gouvernance de l'activité touristique ;
- les communautés locales par leur implication dans la prise des mesures de gestion du tourisme.

SUIVI ET EVALUATION

Les ministères en charge du tourisme et de la faune et des aires protégées se chargeront de suivre et d'évaluer l'efficacité de ces structures, par l'intermédiaire des deux inspections respectives.

DUREE

La durée du projet est fixée à six mois (6) mois.

LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre sera assurée par la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie qui est aussi le porteur de ce projet.

BUDGET ESTIMATIF DU PROJET

N°s	Actions	Résultats attendus	Activités	Coût (FCFA)	Année			IOV
					1	2	3	
1	Mise en place de l'équipe biministérielle de rédaction des projets	Les projets de de texte mettant en place les différentes structures de gestion du tourisme sont rédigés et déposés aux différentes parties prenantes	Faire signer par le Ministre du tourisme la note de servie mettant en place l'équipe ; Acquérir les fournitures de bureau Assurer le fonctionnement de l'équipe	300 000 500 000	x x x			Note de service signé mettant en place l'équipe Facture d'achat des fournitures Etat de payement des services
2	Organisation de la réunion des directeurs, des opérateurs, des ONG et autres ayant le tourisme dans leur attribution pour adopter et valider les textes	Les projets de textes sont adoptés et validés	1- Tenir sous la présidence du Directeur Général la réunion des parties prenantes à Brazzaville	3 000 000		x		Compte rendu de la réunion
3	Réalisation des missions sur les sites	Les projets de texte sont distribués aux administrations, ONG et autres parties prenantes locales	Effectuer la première mission à Lesio louna et au PNNN Effectuer la deuxième mission à Conkouati	2 000 000 2 000 000		x x		Ordre de mission et rapport de mission Ordre de mission et rapport de mission
4	Organisation des réunions d'adoption et validation des textes	Les projets de textes sont adoptés et validés	Tenir successivement les réunions à Lesio- Louna et à Nouabale-Ndoki Tenir la réunion au Parc National de Conkouati-Douli	1 200 000 1 000 000			x x	Compte rendu des réunions Compte rendu de la réunion

Budget Total : 10 000 000 FCFA

FICHE ACTION n°3 :
Etude d'aménagement du site des chutes de la Loufoulakari

TITRE DU PROJET

Etude de l'aménagement du site des chutes de la Loufoulakari (installations et camping destinés aux visiteurs).

LOCALISATION DU PROJET

District de Mbandza-Ndounga, Département du Pool.

SECTEUR/SOUS-SECTEUR

Aménagement des sites touristiques

DESCRIPTION DU PROJET ET CONCEPT

Le développement d'un éco-camping entièrement solidaire et durable est une évolution sensible pour satisfaire les besoins d'hébergement des touristes, mais aussi de faire profiter des atouts de cette zone (les chutes d'eau, les collines et le puissant fleuve Congo). En plus du camping et des paysages naturels, en lien avec la communauté locale, des hébergements complémentaires et des services seront proposés dans les bâtiments existants reconvertis. Les hébergements fonctionneront non seulement avec 100% d'énergie verte dans les cinq ans suivant leurs créations et proposeront une large gamme d'écotechnologies. De plus, un plein accès aux facilités (douches et toilettes) sera possible pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet vise à élargir la gamme d'activités proposées aux habitants de Brazzaville. Des activités pouvant être réalisées en plusieurs heures ou plusieurs jours, les chutes de Loufoulakari se développeront comme une destination de type « escapade ».

Ce site servira d'exemple pouvant être renouvelé sur plusieurs sites potentiels conformément aux circuits touristiques proposés. Tels que : Les chutes de Bella, La réserve de biosphère de Dimonika, la réserve de faune de la Tsoulou, la réserve de la Léfini etc. Le développement de ce type de produit est ciblé pour le développement des zones rurales seulement.

Contexte

Avant la guerre du 05 juin 1997, les chutes de la Loufoulakari étaient une destination touristique opérationnelle avec des hébergements sur place, des restaurants et des installations connexes. Les habitants de Brazzaville se déplaçaient jusque-là pour s'échapper de l'agitation et du bruit de la ville capitale. Les multiples cascades situées ici sont les plus proches et les plus accessibles du Département du Pool. Malheureusement, depuis la guerre, ce site a été quelque peu négligé et les structures existantes sont maintenant en ruine. Le manque d'entretien en général de l'infrastructure, en particulier sur le réseau routier y donnant accès est un véritable obstacle pour les activités touristiques actuelles et leurs développements. Dans son état actuel, ce site ne peut pas maximiser sa capacité potentielle.

Raisonnement

Le projet présenté fait partie intégrante du plan directeur national et complété par l'identification des besoins de réhabilitation des routes d'accès touristique. Le site présente les atouts suivants :

- ✓ A deux heures de route de Brazzaville et proposant un relatif grand marché attractif ;
- ✓ Le site est placé sous l'autorité et le management du MTE ;
- ✓ Bien que le site soit sous-fréquenté, son existence est connue dans tout le pays ;
- ✓ Possibilité de développer les activités de loisirs (nautiques, sportives, culturelles…);
- ✓ Possibilités d'emploi au profit des populations locales.

Objectifs

Les objectifs du projet seront de :

Attirer le marché touristique domestique par des activités accessibles et abordables ;

Développer ce site comme projet pilote pour le MTE, dans lequel les expériences opérationnelles sont acquises, des leçons en sont tirées, et les meilleures pratiques sont établies et répliquées dans tout le pays ;

Créer plus d'emplois dans le secteur touristique pour la population locale ;

Développer des activités physiques et de nouveaux complexes touristiques près des chutes d'eau et le long du fleuve Congo ;

Installer, exploiter, entretenir et déployer à l'échelle nationale les « technologies vertes » et les meilleures pratiques internationales.

Champs d'application et principaux composants du projet :

Dans le but d'encourager la croissance de la demande touristique à Loufoulakari, la participation du secteur privé et l'amélioration de l'intégration communautaire, un certain nombre de nouveaux éléments doivent être mis en œuvre :

Etablir un plan de développement de tourisme durable localisé inscrit dans le plan directeur ;

Créer des hébergements à coût modéré pour les touristes ;

Développer des activités physiques, terrestres et fluviales ;

Mettre en place un modèle communautaire intégré, créant non seulement des emplois, mais aussi des activités et infrastructures dont les avantages économiques bénéficieront à l'ensemble de la communauté. Une réalisation qui doit être faite via un fond de développement communautaire ;

Identifier les sites sur lesquels seront érigées les constructions ainsi que les partenaires du secteur privé ;

Dupliquer les expériences et les connaissances acquises sur ce site à l'ensemble des sites possibles dans le pays.

Contribution au scénario de la future zone touristique :

La combinaison de toutes les propositions suggérées dans le projet ne servira qu'à encourager la croissance des flux touristiques de la zone de développement de Brazzaville. Les buts ultimes sont que les touristes prolongent leur séjour, que l'expérience des touristes soit améliorée et finalement que leur impact économique augmente. L'utilisation améliorée des « technologies vertes » protégera l'environnement et en fin de compte servira comme modèle de bonne pratique pour le reste de la République du Congo.

QUALITE DU MARCHE

La qualité est destinée directement au profit des touristes nationaux et internationaux, ainsi que la population locale de Brazzaville. Ce site doit être développé comme un projet de démonstration, utilisant les meilleures pratiques et, par conséquent, servir de modèle d'exemple pour un déploiement dans tout le pays.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

TdR par le Comité d'Orientation et de suivi (COS) ;

Des partenariats de consulting entre le MTE et PNUD-OMT ;

Le plan de développement touristique durable élaboré et validé ;

Le camping communautaire et les hébergements recommandés construits ;

Le partenariat entre le MTE et la communauté locale est formalisé et les fonds de développement communautaire mis en place ;

L'appel d'offres pour identifier les candidats du secteur privé dans le but d'attribuer les concessions opérationnelles du site. Les contrats incluent une clause pour une contribution au financement du développement communautaire.

Le MTE fournit un soutien aux parties prenantes communautaires et privées : le marketing, le soutien pour l'entretien des routes et au programme d'amélioration en cours.

Une surveillance continue et une évaluation de toutes les parties prenantes par le COS. Les expériences et les connaissances gagnées doivent profiter à un modèle de bonnes pratiques nationales (comprenant les autres sites proposés dans le plan directeur de développement durable du tourisme) et déployer dans tous les pays où cela est jugé possible.

ESTIMATION DES COUTS

Le coût global prévisionnel est de 125 000 000 FCFA.

FICHE ACTION n°4 :
Etude d'aménagement touristique de Lésio-Louna

TITRE DU PROJET

Etude en vue de la réalisation des circuits touristiques de la réserve naturelle de Lesio-Louna et l'amélioration des infrastructures.

LOCALISATION DU PROJET

District de Ngabé. Département du Pool.

SECTEUR / SOUS-SECTEUR

Aménagement des sites touristiques (Aires protégées et des zones tampons).

DESCRIPTION DU PROJET ET CONCEPT

Le lac Bleu de la Réserve naturelle de Lésio-Louna

La Réserve naturelle de Lésio-Louna proche de Brazzaville, est relativement facile d'accès et très pittoresque. Des anecdotes rappellent, que les touristes potentiels nationaux apprécieraient grandement de voir la faune et les paysages de la République du Congo. Actuellement, Ils ne peuvent pas par manque de temps disponible pour accéder à la lisière nord du bassin du Congo et du fait de l'augmentation du coût pour le faire.

Elle dispose des hébergements permettant d'accueillir confortablement 10 à 12 personnes par nuit, pour y accéder un véhicule 4x4 est indispensable. Comme recommandé dans le plan d'investissement routier, la route d'accès depuis la route nationale n°2, longue de 22 km depuis la base a besoin d'être réhabilitée pour faciliter l'accès à tout type de véhicules.

Il y a suffisamment d'activités (ex : des circuits de sentier de vélo tout terrain à travers différents paysages, des sentiers de randonnées pédestres, et des découvertes de la faune locale) qui peuvent être développées sur place pour garantir le divertissement des visiteurs et des touristes (y compris Réunions, Incentives, Conférences, Expositions (R.I.C.E). Des visiteurs et des touristes ravis d'explorer en dehors de la capitale pendant un ou deux jours : une pause bienvenue. Il est aussi recommandé que le point de vue de la vallée possède non seulement un gîte mais aussi un restaurant. Les visiteurs et les touristes seraient attirés par des visites plus courtes dans l'aire protégée, mais plus fréquentes. Suite à une analyse et une planification, il est possible de développer un site tampon dans le cadre du programme ST-EP de l'OMT. De plus, la protection de la faune doit être renforcée. Point qui doit être une priorité du gouvernement tendre vers une contribution à hauteur de 10% du PIB national issu du tourisme durable : plus de faune naturelle signifie plus de touristes dans la zone et la croissance des recettes.

Le contexte

La réserve naturelle de Lésio-Louna s'étend sur une superficie totale de 173 000 ha et est à moins de trois heures de route du centre-ville de Brazzaville. Un centre de réadaptation pour gorilles, géré par la Fondation Aspinall, Howletts et le MEFDD se trouve dans la zone protégée. Cette dernière présente aussi une grande variété de paysages à observer dans la région, des paysages attrayants et comprenant le lac Bleu. Dans la zone protégée, les commodités pour accueillir les touristes présentent un bon niveau de confort, comprenant des chambres privées, des cuisines, des éclairages solaires et des toilettes et douches extérieures etc… Les visiteurs se comptent par centaine annuellement principalement venant des expatriés de Brazzaville. Avant la dernière guerre, des commodités touristiques supplémentaires étaient disponibles à l'entrée de la réserve et de la zone tampon. Ces dernières ont été complètement détruites et les ruines sont actuellement complètement recouvertes par la végétation. L'état de l'actuelle route d'accès depuis la route nationale est la principale lacune pour ce site et limite considérablement le volume des touristes souhaitant accéder à cette aire protégée.

Raisonnement

Le projet présenté fait partie intégrante du plan directeur national et complété par l'identification des besoins de réhabilitation des routes d'accès touristique. Le site présente les atouts suivants :

- Une nouvelle route sur la corniche menant hors de Brazzaville via Kintélé qui a grandement réduit les délais de trajet, il faut 90 minutes pour rejoindre la réserve naturelle de Lésio-Louna depuis le premier péage en dehors de la ville. Une fois que la route sur la corniche le long du fleuve sera reliée au Cataractes, le temps de trajet pour sortir de Brazzaville sera plus rapide et confortable.
- La réserve naturelle de Lésio-Louna n'a pas beaucoup besoin d'être réhabilitée pour développer les volumes actuels sur le site parce que déjà populaire auprès des touristes ;
- Les activités proposées visent directement le segment de marché recherchant des activités
  physiques.
- Des possibilités d'emploi pour la population locale seront possibles par le développement de nouvelles activités.

Objectifs :

Les objectifs du projet seront de :

Attirer le marché touristique domestique par des activités accessibles et abordables ;

Créer plus d'emplois dans le secteur touristique pour la population locale ;

Développer des activités physiques d'aventures et de nouveaux complexes touristiques. Installer, exploiter, entretenir et déployer à l'échelle nationale l'utilisation des « technologies vertes » et les bonnes pratiques internationales ;

Solliciter un financement auprès du PNUD en vue de l'élaboration d'un plan de gestion participative de tourisme durable pour Lésio-Louna ;

Organiser des ateliers sur la planification du développement du tourisme durable et sur les outils de management avec les parties prenantes ;

Commander une étude de faisabilité rapide sur la réserve de faune de la Léfini.

Champs d'application et principales composantes du projet :

Dans le but d'encourager la croissance touristique dans la réserve naturelle de Lésio-Louna, la participation du secteur privé et l'amélioration de l'intégration communautaire, un certain nombre de nouveaux éléments doivent être mis en œuvre :

Etablir un plan de développement de tourisme durable à Lésio-Louna inscrit dans le plan directeur de développement durable du tourisme et avec l'ensemble des parties prenantes ;

Créer des hébergements abordables pour les familles et les habitants de Brazzaville ;

Développer des activités physiques sur tous les terrains possibles de la zone ;

Mettre en place un modèle communautaire intégré, créant non seulement des emplois, mais aussi des activités et infrastructures dont les avantages économiques bénéficieront à l'ensemble de la communauté. Une réalisation qui doit être faite via un fond de développement communautaire ;

Dupliquer les expériences et les connaissances acquises sur ce site à l'ensemble des sites possibles, des zones protégées et des zones tampon dans le pays.

Contribution au scénario de la future zone touristique :

La combinaison de toutes les propositions suggérées dans le projet servira à encourager la croissance des flux touristiques de la zone de développement de Brazzaville. Les buts ultimes sont que les touristes prolongent leur séjour, que l'expérience des touristes soit améliorée et finalement que leur impact économique augmente. L'utilisation améliorée des « technologies vertes » protégera l'environnement et en fin de compte servira comme modèle de pratique exemplaire pour le reste de la République du Congo. Les avantages supplémentaires du soutien au développement du tourisme de manière durable dans cette aire protégée particulière sont potentiellement, mais pas seulement :

L'augmentation de la sensibilisation de la notion de la protection de l'environnement parmi les collectivités locales, ainsi que pour les touristes nationaux et internationaux ;

Les recettes du tourisme issues des pratiques durables permettront aux zones protégées d'avoir un outil vital de financement, et ;

La création d'emploi et l'accroissement des recettes offriront une alternative réelle aux communautés environnantes dans la recherche de financement en plus des pénalités dues au braconnage et à l'exploitation forestière illégale.

QUALITE DU MARCHE

Avec un peu de marketing ciblé sur internet, des hébergements n'excèdent pas 30 000 CFA par personne par nuit (plafond des coûts en 2015), avec un accès amélioré, des activités et des installations, ce site sera considérablement plus fréquenté qu'actuellement. L'objectif doit prendre en compte le nombre de visiteur annuel dans un délai à court et moyen terme. Tous les visiteurs devront payer leur droit d'entrée au parc selon le tarif clairement affiché à l'entrée du parc. Le marché domestique et les expatriés résidents sont ciblés pour cette zone.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

TdR par le Comité d'Orientation et de suivi (COS) ;

Des partenariats de consulting entre le MTE et le PNUD-OMT ;

Le plan de développement touristique durable de Lésio-Louna est élaboré et validé ;

Les mécanismes des fonds gouvernementaux ou du secteur privés sont identifiés et adoptés ;

L'appel d'offre pour identifier les candidats du secteur privés dans le but d'attribuer les concessions opérationnelles du site. Les contrats incluent une clause pour une contribution au financement du développement communautaire ;

Le MTE fournit un soutien aux parties prenantes communautaires et privées : le marketing, le soutien pour l'entretien des routes et au programme d'amélioration en cours ;

Une surveillance continue et une évaluation de toutes les parties prenantes par le COS ;

Les expériences et les connaissances gagnées doivent profiter à un modèle de bonnes pratiques nationales (comprenant les autres sites proposés dans le P3DT) et dupliquer dans tout le pays où cela est jugé possible.

ESTIMATION DES COUTS

Le coût global prévisionnel est de 753 642 591 FCFA.

FICHE ACTION n°5 :
Etude d'aménagement touristique de Loango-Diosso

TITRE DU PROJET

Etude en vue de la réalisation des circuits de Loango-Diosso et du développement des installations complémentaires.

LOCALISATION DU PROJET

District de Loango, Département du Kouilou.

SECTEUR/SOUS-SECTEUR

Aménagement des sites touristiques.

DESCRIPTION DU PROJET ET CONCEPT

Proposition du centre de l'héritage culturel de Loango

Pour ajouter une valeur unique aux possibilités culturelles et environnementales des alentours de Pointe-Noire, un ensemble de sites touristiques a été identifié comprenant le vieux port de Loango, le Musée Ma-Loango et les gorges de Diosso. Chacun de ces sites possède des particularités en lien avec l'ancienne route de l'esclavage qui autrefois traversait la région. Un mini-circuit doit être créé pour mettre l'accent sur la sensibilisation de l'histoire locale et la protection de l'environnement. Ciblant initialement le marché domestique de Pointe-Noire, un accent doit être mis, sur l'ensemble des sites, dans l'organisation de voyages scolaires à des fins éducatives. Au moment où plus de touristes arriveront dans le pays, cet ensemble de sites permettra d'avoir des activités gratuites complémentaires à la journée sur Pointe-Noire. Celles-ci se trouvent sur la route d'accès au circuit national des zones protégées.

Chaque site possèdera une attraction particulière tel que : le vieux port de Loango et son centre du patrimoine, les Gorges de Diosso et la plateforme d'observation panoramique et le Musée de Ma-Loango qui sera réhabilité. En plus tous les sites seront plus facilement

accessibles et signalés par des panneaux touristiques.

Contexte

Les sites sont distants d'environ 6 km les uns des autres. Des trois sites, seul le Musée de Ma Loango est opérationnel. Cependant, il a des horaires d'ouverture épisodiques, il est difficile d'arriver et de le trouver ouvert.

Les Gorges de Diosso est le plus visité. Les personnes y viennent en week-end, pas seulement pour admirer son paysage panoramique mais également pour fréquenter les restaurants avoisinants.

Quant au site du vieux port de Loango, il est dans un état d'abandon manifeste. Son sentier historique naguère parcouru par environ deux millions d'âmes à l'époque de l'esclavage, est utilisé de manière inadéquate par les véhicules qui rejoignent la côte.

Raisonnement

Le projet présenté fait partie intégrante du plan directeur national et est complété par l'identification des besoins de réhabilitation des routes d'accès touristique. Le site présente les atouts suivants :

- A une heure de route de Pointe-Noire et proposant un relativement grand marché attractif ;
- Bien que le site de port Loango soit abandonné, les structures et les équipements de base sont déjà en place ;
- Bien que le site soit sous-fréquenté, son existence est connue dans tout le pays ;
- Des possibilités d'emploi pour la population locale seront possibles par le développement de nouvelles activités ;

La proposition de développement sera de prendre en considération les atouts pédagogiques et culturels à destination, notamment, des écoliers, de la diaspora et des touristes ;

Les activités proposées visent directement le segment de marché recherchant des activités physiques.

Objectifs

Les objectifs du projet seront de :

- Encourager la promotion du patrimoine culturel et historique, notamment en développant des circuits éducatifs comme outils d'apprentissage pour les scolaires ;
- Attirer le marché touristique domestique par des activités accessibles et abordables ;
- Créer plus d'emplois dans le secteur touristique pour la population locale ;
- Développer des activités physiques d'aventures et de nouveaux complexes touristiques centrés sur les particularités culturelles/environnementales du groupe : un centre du patrimoine, une plateforme panoramique et la réhabilitation du musée ;

- Installer, exploiter, entretenir et déployer à l'échelle nationale l'utilisation des « technologies vertes » et les meilleures pratiques internationales.

Champs d'application et principaux composants du projet

Dans le but d'encourager la croissance touristique dans le groupe de site de Loango-Diosso, la participation du secteur privé et l'amélioration de l'intégration communautaire, un certain nombre de nouveaux éléments doivent être mis en œuvre :

Etablir un plan de développement de tourisme durable localisé, centré spécifiquement sur les atouts culturels et environnementaux et conformes aux recommandations du plan national directeur du tourisme.

Mettre en place des installations et des outils explicatifs à destination d'un large segment de la population civile ;

Développer des activités physiques autour des atouts uniques culturels et environnementaux ;

Mettre en place un modèle communautaire intégré, créant non seulement des emplois, mais aussi des avantages économiques issus des activités touristiques du groupement de sites proposés bénéficiant à l'ensemble de la communauté.

Contribution au scénario de la future zone touristique :

La combinaison de toutes les propositions suggérées dans le projet servira qu'à encourager la croissance des flux touristiques de la zone de développement de Pointe-Noire. Les buts ultimes sont que les touristes prolongent leur séjour, que leurs expériences soient améliorées et finalement que leur impact économique sur le site augmente. Le renforcement des sites servira à promouvoir le patrimoine national et sera un véritable outil éducatif pour les jeunes. L'utilisation améliorée des « technologies vertes » protégera l'environnement et en fin de compte servira comme modèle de pratique exemplaire pour le reste de la République du Congo.

QUALITE DU MARCHE

Avec un peu de marketing ciblé sur internet et de promotion, les sites présentés attireront les touristes nationaux et les touristes saisonniers issus de la diaspora. Un grand nombre de visiteurs, par millier, seront comptabilisés chaque année, avec un pic de visite pendant les week-ends.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

TdR par le Comité d'Orientation et de suivi (COS).

Des partenariats de consulting entre le MTE et l'ONU-OMT.

Le plan de développement touristique durable de Loango-Diosso est élaboré et validé.

Les installations recommandées sont construites.

Le partenariat entre le MTE, le Ministère de la Culture et des Arts et la communauté locale est formalisé et les fonds de développement communautaire mis en place.

Le MTE fournit un soutien aux parties prenantes communautaires et privées : le marketing, le soutien pour l'entretien des routes et au programme d'amélioration en cours.

Une surveillance continue et une évaluation de toutes les parties prenantes par le COS.

Les expériences et les connaissances gagnées doivent profiter à un modèle de bonnes pratiques nationales (comprenant les autres sites proposés dans le plan national directeur touristiques) et déployer dans tous les pays où cela est jugé possible.

ESTIMATION DES COUTS

Le coût global prévisionnel est de 70 000 000 FCFA.

FICHE ACTION n°6 :
Etude d'aménagement touristique des Cataractes

TITRE DU PROJET

Etude en vue de l'aménagement de la zone des loisirs des Cataractes et de sa plage.

LOCALISATION DU PROJET

Commune de Brazzaville, Département de Brazzaville.

SECTEUR/SOUS-SECTEUR

Aménagement des sites touristiques.

DESCRIPTION DU PROJET ET CONCEPT

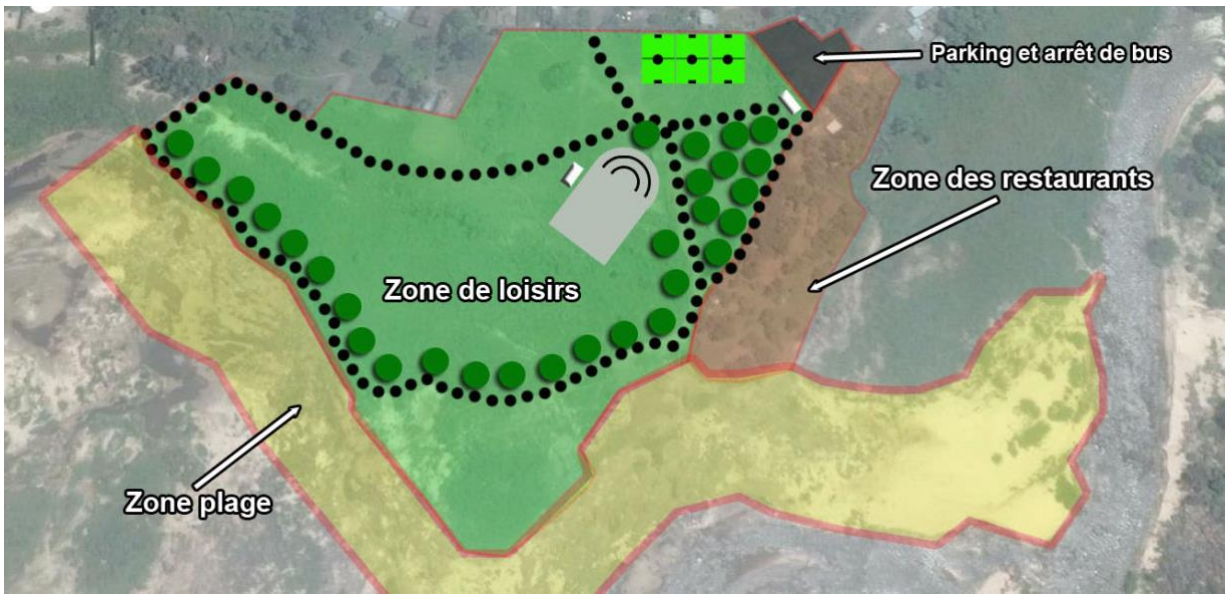

Parc de loisirs des Cataractes, répartition des espaces et de leurs types d'utilisation.

La création d'un parc de loisirs urbain multifonctionnel, avec une route d'accès améliorée et une connexion au transport public, sera principalement destinée à répondre aux besoins domestiques les soirs, les week-ends et pendant les vacances. En dehors de la zone de parking attribuée, pour éviter tout conflit, la circulation sur l'ensemble du site sera non accessible aux véhicules. Seuls les piétons, les cyclistes, les skateboards et les rollers pourront circuler (c'est-à-dire tout moyen de transports non motorisé). Il y a quatre zones distinctes, avec des objectifs différents et qui ont besoin d'installations et d'infrastructures spécifiques :

Zone de Loisirs

Il faut encourager ici les activités tout au long de l'année. Une voie piétonne, destinée à accueillir les promeneurs, les joggeurs et les cyclistes, forme une boucle en forme de « 8 ». Des terrains multisports, situés près de la zone de stationnement, peuvent accueillir plusieurs terrains de mini-foot et également être utilisés pour d'autres activités sportives, telles que le basket-ball, le netball, et le badminton etc. Pour encourager la créativité culturelle et musicale de Brazzaville, la zone doit inclure un auditorium de plein air où des évènements et concerts peuvent avoir lieux. Des arbres fruitiers et des espèces rares seront plantés le long de toute la voie piétonne désignée. Des installations sanitaires seront placées à des endroits stratégiques et gérées dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Zone de plage le long du fleuve Congo

Sera la plus fréquentée par les visiteurs pendant les week-ends et les vacances scolaires. Il s'agit du lieu principal ou les gens aiment venir pour une journée en famille ou entre amis. Ici, la gestion des déchets sera renforcée, des structures d'ombrages seront les longs des côtes lors de la pleine saison pour fournir une protection contre le soleil. Une signalétique sera également installée sur cette zone pour prévenir les utilisateurs des dangers du fleuve et donner des conseils de sécurité.

Zone des bars et des restaurants

Sera agrandit pour inclure d'autres opérateurs, autre que l'actuel et susciter de la concurrence. Il y aura alors une compétition des prix et la qualité des plats proposés sera améliorée. Le MTE s'occupera de trouver les opérateurs pour la gestion des concessions et formalisera les accords opérationnels via un partenariat privé-public.

Zone de parking et d'arrêt de bus

Est conçue pour encourager des opérateurs de minibus privés et des bus public pour desservir cette zone. Les véhicules pourront seulement accéder à cette zone du site. Aucun véhicule en toutes circonstances ne peut accéder aux parties publiques de ce parc de loisirs (y compris le front fluvial).

De plus, il faut encourager, les maisons du quartier en proximité immédiate du parc de loisir, à se développer en petits hôtels et en chambres d'hôtes. Cela pour satisfaire le segment du marché domestique avec des chambres à tarifs abordables.

Contexte :

Situé sur les bords sud de Brazzaville, le site des Cataractes est actuellement sous la responsabilité du MTE. La superficie du site est relativement large et bordée par le fleuve Congo. Des anecdotes rappellent que ce site était très populaire et disposait d'une grande variété d'installation touristique. Malheureusement, la dernière guerre a causé d'énormes pertes et le site semble avoir été complètement abandonné à une végétation très envahissante. Malgré le manque d'entretien et d'une gestion efficace des déchets, des groupes d'amis et des familles fréquentent toujours la plage pour des activités spécifiques.

Il y a toujours une concession de restaurant exploité dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le MTE qui fonctionne, placé en bord du site, elle offre une vue spectaculaire sur le fleuve Congo et ses eaux rapides.

Raisonnement

Le projet présenté fait partie intégrante du plan directeur national et complété par l'identification des besoins de réhabilitation des routes d'accès touristique. En plus le site présente les atouts suivants :

- Situé dans Brazzaville et relativement rapide d'accès, comparé aux autres sites présentés dans la stratégie ;
- Un vaste espace, stratégiquement situé le long du fleuve Congo, actuellement sous la responsabilité du MTE ;
- Le site est déjà très fréquenté par la population de Brazzaville ;

Proposer le développement d'atouts tels que : les activités sportives et socioculturelles destinées aux jeunes des environs.

Améliorer et créer de nouvelles activités de loisirs, pour augmenter le nombre d'emplois.

Les installations proposées ciblent directement le segment du tourisme national en recherche d'activités sportives.

Objectifs

Les objectifs du projet seront de :

- Encourager la promotion et favoriser le développement du patrimoine culturel et musical.
- Améliorer le « bien-être » des habitants de Brazzaville.
- Encourager la participation active des jeunes dans le sport et l'intégration sociale.
- Attirer le marché touristique domestique par des activités accessibles et abordables.
- Créer plus d'emplois dans le secteur touristique pour la population locale.
- Développer des activités physiques et de nouvelles activités de loisirs autour des atouts environnementaux uniques de ce site tel que l'auditorium en plein air, des terrains multisports fonctionnels, de espaces paysagers, des plages surveillées, des pistes pour les joggeurs et les cyclistes etc.

Champs d'application et principales composantes du projet :

Dans le but d'encourager la croissance touristique sur le site des Cataractes, la participation du secteur privé et l'amélioration de l'intégration communautaire, un certain nombre de nouveaux éléments doivent être mis en œuvre :

Pour arrêter l'étalement évident de la zone urbaine sur ce site ;

Mettre en place un plan de développement d'un parc de loisirs spécialisé dans le développement des activités sportives, culturelles et musicales, en conformité avec les recommandations du plan directeur de développement durable du tourisme.

Créer des installations et des infrastructures sportives gratuites, disponibles pour un large segment de la population ;

Mettre en place un modèle communautaire intégré, créant non seulement des emplois, mais aussi des avantages économiques issus des activités touristiques du groupement de sites proposés bénéficiant à l'ensemble de la communauté.

Contribution au scénario de la future zone touristique

La combinaison de toutes les propositions suggérées dans le projet servira à encourager la croissance des flux touristiques de la zone de développement de Brazzaville. L'idéal serait que les touristes prolongent leur séjour, que leurs expériences soient améliorées et finalement que leur impact économique augmente. Le renforcement des sites servira à promouvoir le patrimoine national et sera un véritable outil éducatif pour les jeunes. L'utilisation améliorée des « technologies vertes » protégera l'environnement et en fin de compte servira comme modèle de pratique exemplaire pour le reste de la République du Congo.

QUALITE DU MARCHE

Avec un peu de marketing ciblé sur internet et de la promotion, les sites présentés attireront les touristes nationaux et les touristes saisonniers issus de la diaspora. La population de Brazzaville est estimée à 1,3 millions d'habitants et tous sont considérés comme des potentiels utilisateurs de ce parc de loisirs. Un grand nombre de visiteurs, par millier, seront comptabilisés chaque année, avec un pic de visite pendant les week-ends et les vacances scolaires.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

TdR par le Comité d'Orientation et de suivi (COS) ;

Des partenariats de consulting entre le MTE et le PNUD-OMT ;

Le plan de développement de la zone de loisir des Cataractes est élaboré et validée ;

Les installations recommandées sont construites ;

Le partenariat entre le MTE, le Ministère des Sports, la Mairie de Brazzaville et la communauté locale est formalisé ;

Le MTE fournit un soutien aux parties prenantes communautaires et privées : le marketing, le soutien pour l'entretien des routes et au programme d'amélioration en cours ;

Une surveillance continue et une évaluation de toutes les parties prenantes par le COS ;

Les expériences et les connaissances gagnées doivent profiter à un modèle de bonnes pratiques nationales (comprenant les autres sites proposés dans le plan directeur) et déployer dans tous les pays où cela est jugé possible.

ESTIMATION DES COUTS :

Le coût global prévisionnel est de 175 000 000 FCFA.

FICHE ACTION n°7 :
Etude d'aménagement d'une zone touristique à Ouesso

TITRE DU PROJET

Etude de l'aménagement d'une zone multifonctionnelle avec : hôtels, parc de loisirs, centre de conférences et d'expositions et des hôtels.

LOCALISATION DU PROJET

Ville de Ouesso, Département de la Sangha.

SECTEUR/SOUS-SECTEUR

Aménagement des sites touristiques et planification urbaine.

DESCRIPTION DU PROJET ET CONCEPT

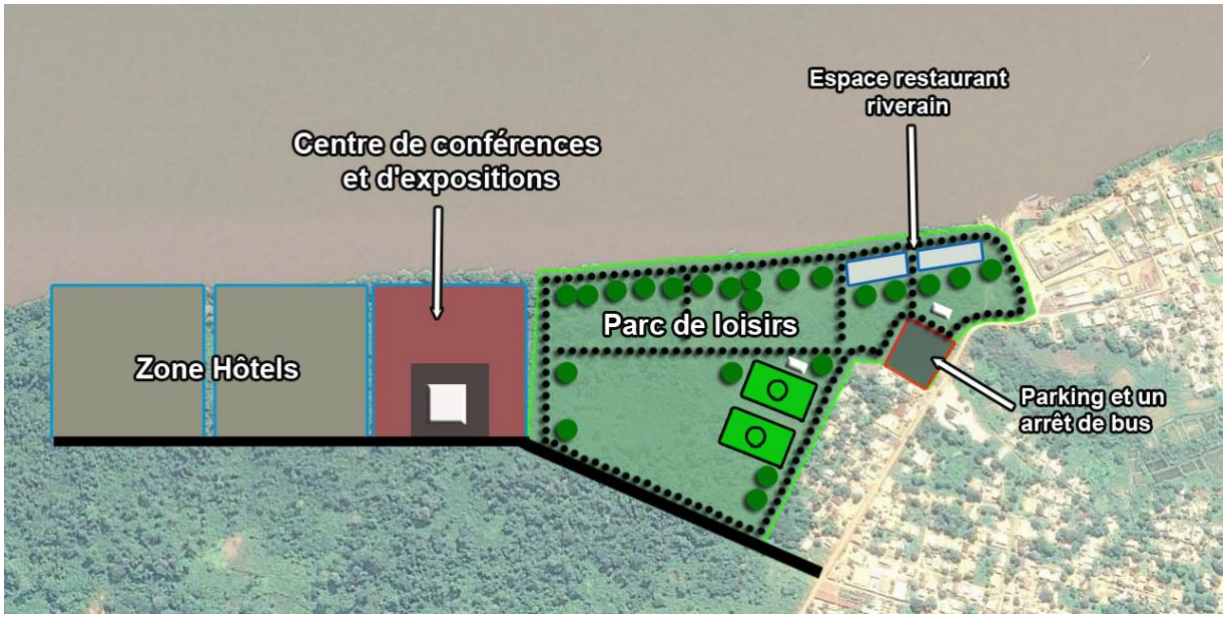

Création d'une zone urbaine multifonctionnelle pour inclure un parc de loisirs, des hôtels en front de rivière, un centre de conférence/d'exposition avec un accès routier réhabilité et un accès aux transports publics. Le parc de loisirs aura pour but de répondre :

1) aux besoins domestiques en soirées, en week-ends et pendant les vacances ;

2) aux besoins régionaux et du secteur privé. Il y a quatre zones distinctes qui ont des objectifs différents et nécessitent des installations/infrastructures spécifiques :

La zone du parc de loisirs :

Il faut encourager ici les activités tout au long de l'année. Une voie piétonne, destinée à accueillir les promeneurs, les joggeurs et les cyclistes, forme une boucle en forme de « 8 ». Des terrains multisports, situés près de la zone de stationnement, peuvent accueillir plusieurs

terrains de mini-foot et également être utilisés pour d'autres activités sportives, telles que le basket-ball, le netball, et le badminton etc.

Des arbres fruitiers et des espèces endémiques seront plantés le long de toute la voie piétonne désignée. Des installations sanitaires seront placées à des endroits stratégiques et gérées dans le cadre d'un partenariat public-privé.

La zone des Hôtels :

En bordure de la rivière Sangha et à proximité du centre de conférences et d'expositions. Des hébergements de moyenne à haute gammes doivent être développés pour répondre non seulement au segment R.I.C.E domestique et mais aussi aux touristes internationaux venant visiter les zones protégées. Il est recommandé que les concessions prennent en compte les technologies vertes et couvrent un maximum de 30 pourcent de la zone totale. Les 70 pourcents restant doivent être consacrés à la végétation naturelle, et les aménagements paysagers réduits au minimum.

La zone de conférences et d'expositions :

Servira à encourager la croissance économique régionale et la diversification. Cette zone spécifique se développera dans un modèle PPP pour répondre aux besoins aussi bien du secteur public que privé.

La zone de parking et d'arrêts de bus :

Est conçue pour encourager des opérateurs de minibus privés et de bus publics pour desservir cette zone. Les véhicules pourront seulement accéder à cette zone du site. Aucun véhicule en toutes circonstances ne peut accéder aux parties publiques de ce parc de loisirs.

Contexte :

Ouesso est la porte d'entrée Nord du pays, sur la route d'accès au Cameroun ainsi que, dans une moindre mesure : à la République Centrafricaine. Les observations et les rencontres faites au sujet du site démontrent qu'avec la décentralisation, cette ville frontière croît rapidement. Les routes, les installations publiques et les services publics sont tous en train d'être mis à niveau dans la ville. Malgré cette croissance, les services touristiques, tels que les hôtels, ne prennent pas la même cadence et sont généralement de qualité inférieure. La croissance actuelle ne répond pas à la demande actuelle du marché de niche.

Raisonnement :

Le projet présenté fait partie intégrante du plan directeur national touristique. De plus, les points suivants sont également valables pour ce site touristique urbain :

Situé dans la ville de Ouesso et relativement rapide d'accès, comparé aux autres sites présentés dans la stratégie ;

Un vaste espace, stratégiquement situé le long de la rivière Sangha et actuellement sous aucun projet de développement ;

Le projet de décentralisation en cours est stimulé par la croissance de Ouesso. De plus, les demandes spécifiques en installations, en infrastructures et en services croissent elles-aussi ;

La qualité et la gamme des hébergements doivent être améliorées pour satisfaire la demande régionale ;

Les activités proposées visent directement le segment de marché recherchant des activités physiques ;

Améliorer et créer de nouvelles activités de loisirs, pour augmenter le nombre d'emploi pour la population locale ;

Proposer le développement d'atouts tel que les activités sportives et socioculturelles destinées aux jeunes des environs.

Objectifs

Champs d'application et principales composantes du projet :

Dans le but d'encourager la croissance touristique à Ouesso, la participation du secteur privé et l'amélioration de l'intégration communautaire, un certain nombre d'actions doivent être mis en œuvre :

Encourager le développement d'une large gamme d'hôtels dans la zone de front de mer Les objectifs du projet seront de :

Améliorer le processus de décentralisation en développant les infrastructures nécessaires, comme par exemple : la construction d'un centre moderne de conférence et d'exposition pour la région ;

Développer la gamme et la qualité de l'offre d'hôtels à Ouesso ;

Améliorer le « bien-être » des habitants de Ouesso ;

Encourager la participation active des jeunes dans le sport et l'intégration sociale ;

Attirer le marché touristique domestique par des activités accessibles et abordables ;

Créer plus d'emplois dans le secteur touristique pour la population locale ;

Développer des activités physiques et de nouveaux complexes touristiques centrés sur les atouts uniques environnementaux du site, des espaces paysagers, des pistes pour les joggeurs et les cyclistes, etc.

dédiée. La gamme doit non seulement répondre à la demande du segment R.I.C.E mais également à celle des touristes internationaux visitant les zones protégées du nord ;

Etablir une étude de l'aménagement d'une zone multifonctionnelle localisée, spécialisée dans le développement d'activités sportives, commerciales, culturelles et musicales etc. Toutes seront conformes aux recommandations du plan national directeur touristique ;

Définir la faisabilité de la création d'un centre de conférences et d'expositions polyvalent répondant aux besoins régionaux. Le centre peut également proposer des espaces de workshop et d'enseignement, utiles à l'amélioration des besoins de formation et des besoins du secteur touristique. Tous seront en lien avec le P3DT ;

Créer des installations et des infrastructures sportives gratuites, disponibles pour un large segment de la population ;

Concevoir un modèle communautaire intégré créant non seulement des emplois mais aussi des avantages économiques issus des activités touristiques du groupement de sites proposés bénéficiant à l'ensemble de la communauté.

Contribution au scénario de la future zone touristique :

La combinaison de toutes les propositions suggérées dans le projet servira à encourager la croissance des flux touristiques de la zone de développement touristique du Nord (ZDT Nord). Les buts ultimes sont que les touristes prolongent leur séjour, que leurs expériences soient améliorées et finalement que leur impact économique augmente. Le développement d'une gamme plus élevée d'hôtels à Ouesso, améliorera la qualité des activités proposées dans le parc national de Nouabalé-Ndoki. La ville de Ouesso se positionnera comme point de passage pour le parc national. Le développement d'un centre de conférences et d'expositions départemental diversifiera l'offre de la ville d'Ouesso et cette plateforme départementale encouragera le développement économique de la zone. L'utilisation améliorée des « technologies vertes » protégera l'environnement et en fin de compte servira comme modèle de pratique exemplaire pour le reste de la République du Congo.

QUALITE DU MARCHE

Le parc de loisirs le long de la rivière, est la partie la plus populaire de cette proposition. Avec un peu de marketing ciblé sur internet et de la promotion, les sites présentés attireront les touristes nationaux et les touristes saisonniers issus de la diaspora. La population de Ouesso est estimée à 30 000 d'habitants et tous sont considérés comme des potentiels utilisateurs de ce parc de loisir. Un grand nombre de visiteurs, par millier, seront comptabilisés chaque année, avec un pic de visite pendant les week-ends et les vacances scolaires.

Si l'écotourisme doit être développé dans le réseau des zones protégées de la ZDT du Nord, alors la qualité des hôtels à Ouesso doit être développée. Cette amélioration impactera aussi le volume des touristes R.I.C.E venant à Ouesso.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

TdR par le Comité d'Orientation et de suivi (COS) ;

Des partenariats de consulting entre le MTE et l'ONU-OMT ;

Les installations en front de rivière et les plans de développement de Ouesso élaborées et validées ;

Les hébergements recommandés construits ;

Le MTE fournit un soutien aux parties prenantes communautaires et privées : le marketing, le soutien pour l'entretien des routes et au programme d'amélioration en cours ;

Une surveillance continue et une évaluation de toutes les parties prenantes par le COS ;

Les expériences et les connaissances gagnées doivent profiter à un modèle de bonnes pratiques nationales (comprenant les autres sites proposés dans le plan directeur) et déployer dans tous les pays où cela est jugé possible.

ESTIMATION DES COUTS

Le coût global prévisionnel est de 265 000 000 FCFA.

FICHE ACTION n°8 :
Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNND)

TITRE DU PROJET

Travaux d'ouverture et d'aménagement de la route en terre **Bomassa – Camp Ndoki, (point de départ pour Mbéli Bai)** dans le district de Mokeko, département de la Sangha.

ENTITE RESPONSABLE

Ministère du Tourisme et de l'environnement (MTE) ;

Les collectivités locales du district de Mokéko.

AUTRE(S) INTERVENANT(S)

Ministère de l'Equipement et des travaux publics (METP) ;

Conseil départemental de la Sangha.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique du Grand Nord ;

Désenclavement de département de la Sangha,

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique,

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité et la mobilité dans le Parc National,

Améliorer les conditions de vie en milieu rural et lutter contre la pauvreté par des aménagements spécifiques à moindre coût,

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La route en terre Bomassa-Camp Ndoki, longue de 32 Km, a pour origine la Base vie du Parc National de Nouabalé-Ndoki à Bomassa et son extrémité, au niveau du camp Ndoki construit au bord de la rivière Ndoki à l'entrée du Parc. C'est aussi un point de départ des visites pour Mbéli Bai. Le projet se déroule dans un environnement caractérisé par des forêts secondaires sèches.

En dépit de la précarité de sa chaussée, cette route, en raison de multiples exploitations forestière qu'elle traverse, a demeuré la desserte forestière par excellence du district de Mokeko. La couche de roulement, jadis couronnée en latérite par les sociétés forestières étant en mauvais état exige un rechargement approprié du graveleux latéritique sur la quasi-totalité de la route, un traitement des ravinements, un débroussaillage des accotements et une déforestation conséquente pour assurer l'ensoleillement de la chaussée.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route non revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en graveleux latéritique de même profil en travers ;

Traitement de points durs géométriques ou géotechniques.

ETUDE TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'intérêt local (accès touristique) à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet d'un appel d'offres consistent en toutes les opérations nécessaires à l'ouverture et à l'aménagement de la route Bomassa – Ndoki (32 Km).

Les travaux comportent, entre autres :

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Mise en place des bornes topographiques ;

Mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;

Débroussaillage ;

Déforestage ;

Abattage d'arbres de circonférence supérieur à 1 m.

Travaux de terrassement :

Reprofilage lourd ;

Remblai ordinaire.

Travaux de chaussée :

Couche de fondation en sable limoneux jaune d'épaisseur 20 cm,

Couche de roulement en graveleux latéritique d'épaisseur 15 cm.

Panneaux de signalisation :

Panneau de signalisation de type A ;

Panneau de signalisation de type AB ;

Panneau de signalisation de type D ;

Panneau de signalisation de type E ;

Panneau de signalisation d'ouvrage ;

Borne penta kilomètre.

COUT TOTAL DU PROJET

Etude et travaux d'aménagement de la route d'accès au Camp Ndoki	14 924 300 FCFA x 32 Km	477 577 600 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 32 Km	14 924 320 FCFA
Cout total du projet		**491 861 920 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

ETUDE DISPONIBLE :

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à précise ;

FICHE ACTION n°9 :
Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK)

TITRE DU PROJET

Travaux d'études et de réhabilitation de la route en terre **Mbomo - Camp Mboko - Embouchure de la rivière Lékénie** dans le district de Mbomo, département de la Cuvette Ouest.

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) ;

Collectivités locales du district de Mbomo.

AUTRE(S) INTERVENANT (S)

Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics (METP) ;

Conseil départemental de la Cuvette Ouest.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique du Grand Nord ;

Désenclavement de département de la Cuvette Ouest ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité et la mobilité dans le Parc National ;

Améliorer les conditions de vie en milieu rural et lutter contre la pauvreté par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La route en terre Mbomo – Camp Mboko – Embouchure de la rivière Lékénie, longue de 33 Km, a pour origine la communauté urbaine de Mbomo et pour extrémité le Débarcadère du campement touristique de Mboko construit sur la rive droite de la rivière Lékoli. C'est aussi un point de départ des visites pour le site touristique de Lango par pirogue. Le projet se déroule dans un environnement caractérisé par des forêts secondaires et sèches estimées à 13 Km et des zones de savanes herbeuses et arbustives se développant sur 20 Km. Ce sont les zones marécageuses, les poches de savane parsemée d'îles de forêts, les clairières herbeuses

dans la forêt dense qui autrement, font l'objet de visites régulières de la faune pour s'abreuver, se nourrir de carex d'herbes et d'approprier des sels minéraux. Les sols de la plateforme en zone de forêt sont limoneux argileux jaune ou gris. Par contre, ceux de la plateforme en zone de savane sont généralement sablonneux donc érosifs sur des sections à fortes déclivité (>4%). la chaussée exige un couronnement en latérite sur la quasi-totalité de la route, une déforestation conséquente, un traitement des ravinements et un débroussaillage des accotements. Les points bas étant des sections préférentielles d'accumulation et de sédimentation exigent également un rechargement régulier des bancs de sable et l'ouverture systématique des saignées.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route non revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en graveleux latéritique de même profil en travers ;

Traitement de points durs géométriques, géotechniques ou hydrauliques (franchissements de cours d'eau).

ETUDES TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'accès au site touristique à faible trafic (10 à 50 véhicules par jour) ;

Redressement de la chaussée en plan (vitesse référentielle 60 Km/h) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet d'un appel d'offres, consistent à la réalisation de toutes les opérations nécessaires à la construction d'un système d'assainissement approprié et à la réhabilitation d'une route en terre Mbomo – Mboko – Embouchure de la rivière Lekenie, longue de 33 km.

Ces travaux sont :

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Dégagement des emprises ;

Mise en place des bornes topographiques ;

Mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Débroussaillage en zone de savanes ;

Déforestation et abattage d'arbres de diamètre inférieur à 70 cm ;

Abattage d'arbres de diamètre supérieur à 70 cm ;

Décapage de l'emprise de la route sur une épaisseur de 20 à 30 cm.

Travaux de terrassements :

Déblais meubles mis en dépôt ;

Remblais provenant de déblais meubles ;

Remblais d'emprunt en zone sablonneuse ;

Purges des terrassements ;

Mise en forme et réglage de la plateforme.

Travaux de chaussée :

Exécution de la couche de fondation en sable limoneux jaunes, d'épaisseur 20 cm ;

Exécution de la couche de roulement en graveleux latéritique, d'épaisseur 15 cm.

Travaux de revêtement :

Exécution des trottoirs en zone urbaine de Mbomo.

Travaux d'assainissement :

La réalisation de fossés et caniveaux bétonnés avec ou sans dalles de couvertures ;

La construction des dalots ;

L'ouverture des fossés divergents et exutoires le long du tracé ;

La démolition éventuelle des ouvrages qui sont remplacés ;

La confection des descentes d'eau dans la zone urbaine de Mbomo.

Panneaux de signalisation :

Panneau de signalisation de type A ;

Panneau de signalisation de type AB ;

Panneau de signalisation de type D ;

Panneau de signalisation de type E ;

Panneau de signalisation d'ouvrage ;

Borne penta kilomètre.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etude et travaux de réhabilitation de la route d'accès au Camp Mboko	52 071 812 FCFA x 33 Km	1 718 369 796 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 33 Km	14 730 705 FCFA
Cout total du projet		**1 733 100 501 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

ETUDE DISPONIBLE

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

FICHE ACTION n°10 :
Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK)

TITRE DU PROJET

Travaux d'études et de réhabilitation de la route (bretelle) en terre **Mboko-Camp Lango** dans le district de Mbomo, département de la Cuvette Ouest (13,4 Km).

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE).

Collectivités locales du district de Mbomo.

AUTRE(S) INTERVENANT(S)

Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics (METP) ;

Conseil départemental de la Cuvette Ouest.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique du Grand Nord ;

Désenclavement de département de la Cuvette Ouest ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité et la mobilité dans le Parc National ;

Améliorer les conditions de vie en milieu rural et lutter contre la pauvreté par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La bretelle de route en terre Mboko – Camp Lango, longue de 13,400 Km, a pour origine le PK 23+700 de la route Mbomo-Mboko, à droite et pour extrémité le campement touristique de Lango, construit sur le bord de la savane avec accès aux rivières Lékoli et Mambili.

Elle se déroule dans un environnement caractérisé par l'existence d'une galerie forestière associée et inondée par les eaux de la rivière Lekenie qui la traversent et des zones de savanes s'y inondant en période de pluies et des sections marécageuses requérant sa mise hors d'eau moyennant des remblais hydrauliques. La présence des bais, ou salines, est à la base des attractions touristiques de cette route, diverses espèces de mammifères viennent régulièrement aux bais ou salines pour accéder aux divers éléments nutritifs, comme : l'eau, les sels minéraux et les herbes aquatiques. Les sols de la plateforme en zone de savane sont généralement sablonneux donc érosifs sur des sections à fortes déclivité (>4%). La chaussée exige un couronnement en latérite sur la quasi-totalité de la route, un traitement des ravinements et un débroussaillage des accotements.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route non revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en graveleux latéritique de même profil en travers ;

Traitement de points durs géométriques, géotechniques ou hydrauliques (franchissements de cours d'eau).

ETUDES TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'accès au site touristique à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Redressement de la chaussée en plan (Vitesse référentielle 60 Km/h) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet d'un appel d'offres, consistent à la réalisation de toutes les opérations nécessaires à la construction d'un système d'assainissement approprié et à la réhabilitation d'une route en terre Mboko – Campement touristique de Lango, longue de 13,400 km.

Ces travaux sont :

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Dégagement des emprises ;

Mise en place des bornes topographiques ;

Mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;

Débroussaillage en zone saine et marécageuse ;

Déforestage et abattage d'arbres de diamètre inférieur à 70 cm ;

Abattage d'arbres de diamètre supérieur à 70 cm ;

Décapage de l'emprise de la route sur une épaisseur de 20 à 30 cm.

Terrassements :

Déblais meubles mis en dépôt ;

Remblais provenant de déblais meubles ;

Remblais d'emprunt en zone saine et marécageuse ;

Purges des terrassements ;

Mise en forme et réglage de la plateforme.

Travaux de chaussée :

Exécution de la couche de fondation en sable limoneux jaunes, d'épaisseur 20 cm ;

Exécution de la couche de roulement en graveleux latéritique, d'épaisseur 15 cm.

Travaux d'assainissement :

Réalisation de fossés et caniveaux bétonnés avec ou sans dalles de couvertures ;

Construction des dalots ;

Ouverture des fossés divergents et exécutoires le long du tracé ;

Démolition éventuelle des ouvrages qui sont remplacés ;

Confection des descentes d'eau dans la zone urbaine de Mbomo.

Panneaux de signalisation :

Panneau de signalisation de type A ;

Panneau de signalisation de type AB ;

Panneau de signalisation de type D ;

Panneau de signalisation de type E ;

Panneau de signalisation d'ouvrage ;

Borne penta kilomètre.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etude et travaux de réhabilitation de la route d'accès au Camp Lango	52 071 812 FCFA x 13,400 Km	697 762 281 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 13,400Km	5 981 559 FCFA
Cout total du projet		**703 743 840 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

ETUDES DISPONIBLES :

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

FICHE ACTION n°11
Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK)

TITRE DU PROJET

Travaux d'études et de réhabilitation de la route d'accès au Camp Ngaga dans le district de Mbomo, département de la Cuvette Ouest, longue de 3,100 Km.

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) ;

Collectivités locales du district de Mbomo.

AUTRE(S) INTERVENANT (S)

Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics (METP) ;

Conseil départemental de la Cuvette Ouest.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique du Grand Nord ;

Désenclavement de département de la Cuvette Ouest ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité et la mobilité dans le Parc National ;

Améliorer les conditions de vie en milieu rural et lutter contre la pauvreté par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La route d'accès au Camp Lango, longue de 3,100 Km, a pour origine le PK 13+900 de la route Mbomo-Oloba-frontière du Gabon, à gauche et pour extrémité le campement touristique de Ngaga, construit au cœur d'une forêt de marantacées. Le projet se déroule dans un environnement caractérisé par des forêts secondaires denses et sèches recouvrant plusieurs collines de pentes abruptes. Cette vaste forêt sauvage, avec son large éventail de paysages, abrite une incroyable biodiversité. Elle abrite une variété des mammifères d'importance mondiale comme les gorilles de plaines occidentales et les éléphants de forêt, ainsi qu'une pléthore d'autres espèces (les oiseaux et les reptiles). Les sols de la plateforme en forêt sèche

sont limoneux argileux jaune ou gris, l'ensoleillement de l'emprise routière nécessité une déforestation conséquente.

La chaussée exige un couronnement en graveleux latéritique sur la quasi-totalité de la route, un traitement des ravinements et un débroussaillage des accotements. Les points bas étant des sections préférentielles d'accumulation et de sédimentation exigent également un assainissement approprié et l'ouverture systématique des saignées.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route non revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en graveleux latéritique de même profil en travers ;

Traitement de points durs géométriques, géotechniques ou hydrauliques (franchissements de cours d'eau).

ETUDES TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'accès au site touristique à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Redressement de la chaussée en plan (Vitesse référentielle 60 Km/h) ;

Guide de traitement des points durs.

Consistance des travaux

Les travaux, objet d'un appel d'offres, consistent à la réalisation de toutes les opérations nécessaires à la construction d'un système d'assainissement approprié et à la réhabilitation de la route d'accès au campement touristique de Lango, longue de 3,100 km.

Ces travaux sont :

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;
Dégagement des emprises ;
Mise en place des bornes topographiques ;
Mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;
Débroussaillage en zone saine et marécageuse ;
Déforestage et abattage d'arbres de diamètre inférieur à 70 cm ;
Abattage d'arbres de diamètre supérieur à 70 cm ;
Décapage de l'emprise de la route sur une épaisseur de 20 à 30 cm.

Terrassements :

Déblais meubles mis en dépôt ;
Remblais provenant de déblais meubles ;

Remblais d’emprunt en zone saine et marécageuse ;
Purges des terrassements ;
Mise en forme et réglage de la plateforme.

Travaux de chaussée :

Exécution de la couche de fondation en sable limoneux jaunes, d'épaisseur 20 cm,

Exécution de la couche de roulement en graveleux latéritique, d'épaisseur 5 cm,

Travaux d'assainissement :

La réalisation de fossés et caniveaux bétonnés avec ou sans dalles de couvertures ;

La construction des dalots ;

L'ouverture des fossés divergents et exécutoires le long du tracé ;

La démolition éventuelle des ouvrages qui sont remplacés ;

Panneaux de signalisation :

Panneau de signalisation de type A ;

Panneau de signalisation de type AB ;

Panneau de signalisation de type D ;

Panneau de signalisation de type E ;

Panneau de signalisation d'ouvrage ;

Borne penta kilomètre.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etude et travaux de réhabilitation de la route d'accès au Camp Ngaga	52 071 812 FCFA x 3,100 Km	161 422 617 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 3,100 Km	1 445 794 FCFA
Cout total du projet		**162 806 411 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;
Fonds spécial routier ;
Collectivités locales ;
Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

Etudes disponibles

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

FICHE ACTION N°12
Amélioration de l'accessibilité touristique de la Reserve Naturelle de Lesio-Luna et du Lac Bleu à Mah

TITRE DU PROJET

Travaux d'études et de réhabilitation de la route en terre **Imvouba-Mah-Poste de contrôle-Camp Iboubikro** et la bretelle **d'accès au Lac Bleu** dans le district de Ngabé, département du Pool.

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) ;

Collectivités locales du district de Ngabé.

AUTRE(S) INTERVENANT (S)

Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics (METP) ;

Conseil départemental du Pool.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique de Brazzaville ;

Désenclavement de département du Pool ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité et la mobilité dans la Reserve Lesio – Luna ;

Améliorer les conditions de vie en milieu rural et lutter contre la pauvreté par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La route en terre Imvouba – Mâh - Poste de contrôle - Camp Iboubikro et la bretelle d'accès au Lac Bleu, longue de 22,00 Km, a pour origine le village Ivoumba (sur la RN2) et pour extrémité le Camp Iboubikro construit dans une forêt secondaire dense et inondée part les eaux de la rivière Lesio. Partant de cette route, une bretelle distante de 2,00 Km permet l'accès au Lac Bleu situé en pleine savane avec une petite ceinture de forêt peu dense. Elle se déroule dans un environnement caractérisé par deux zones de savanes herbeuses et arbustives distinctement découpées par un relief accidenté (falaise) qu'elle traverse. Le tronçon Imvouba

– Mâh-Poste de contrôle (10 Km) présente un relief plat pour un sol limoneux argileux jaune ou gris. Après la traversée de la falaise accidentée, le relief est montagneux avec des sols sablonneux donc érosifs sur des sections à forte déclivité (>4%). la chaussée exige un couronnement en latérite sur la quasi-totalité de la route, un traitement des ravinements et un débroussaillage des accotements. Les points bas étant des sections préférentielles d'accumulation et de sédimentation exigent également un rechargement régulier des bancs de sable et l'ouverture systématique des saignées.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route non revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en graveleux latéritique de même profil en travers ;

Traitement de points durs géométriques ou géotechniques.

ETUDES TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'intérêt local (accès touristique) à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet d'un appel d'offres consistent en toutes les opérations nécessaires à l'étude et la réhabilitation de la route en terre Ivoumba-Mah-Poste de contrôle-Camp Iboubikro et la bretelle d'accès au Lac Bleu, longue de 22,00 Km.

Les travaux comportent, entre autres :

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Dégagement des emprises ;

Mise en place des bornes topographiques ;

Mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Débroussaillage en zone de savane ;

Déforestage et abattage d'arbres de diamètre inférieur à 70 cm ;

Abattage d'arbres de diamètre supérieur à 70 cm ;

Décapage de l'emprise de la route sur une épaisseur de 20 à 30 cm.

Travaux de terrassements :

Déblais meubles mis en dépôt ;

Remblais provenant de déblais meubles ;

Remblais d’emprunt en zone sablonneuse ;

Purges des terrassements ;

Mise en forme et réglage de la plateforme.

Travaux de chaussée :

Exécution de la couche de fondation en sable limoneux jaunes, d'épaisseur 20 cm,

Exécution de la couche de roulement en graveleux latéritique, d'épaisseur 15 cm,

Travaux d'assainissement :

La réalisation de fossés et caniveaux bétonnés, si nécessaire ;

La construction des dalots ;

L'ouverture des fossés divergents et exécutoires le long du tracé ;

La démolition éventuelle des ouvrages qui sont remplacés ;

La confection des descentes d'eau dans la zone urbaine de Mbomo.

Panneaux de signalisation :

Panneau de signalisation de type A ;

Panneau de signalisation de type AB ;

Panneau de signalisation de type D ;

Panneau de signalisation de type E ;

Panneau de signalisation d'ouvrage ;

Borne penta kilomètre.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etude et travaux de réhabilitation de la route d'accès à Lesio-Luna	52 071 812 FCFA x 22 Km	1 145 579 864 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 22 Km	9 820 470 FCFA
Cout total du projet		**1 155 400 334 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

ETUDES DISPONIBLES

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

FICHE ACTION N°13
Amélioration de la voies d'accès au site touristique de l'île de Faignond à Kintélé dans la commune de Brazzaville

TITRE DU PROJET

Travaux d'études et de construction des voiries revêtues en pavés et du réseau de drainage tertiaire de la route **d'accès à l'île Faignond** à Kintélé, Brazzaville.

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) ;

Commune de Brazzaville ; Département de Brazzaville.

AUTRE(S) INTERVENANT(S)

Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics (METP) ;

Conseil communal de Brazzaville, Conseil départemental de Brazzaville.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique de Brazzaville ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité du site touristique ;

Améliorer les conditions d'exploitation des sites municipaux ;

Lutter contre la pauvreté en milieu urbain par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La voie d'accès à l'Île Faignond, longue de 7oo m linéaires, a pour origine la route bitumée de Kintélé et pour extrémité le débarcadère de l'Ile Faignond situé sur les abords du Fleuve Congo qui constitue le point de départ des visites par pirogue pour le site touristique de cette île caractérisé par des nombreuses parcelles occupées par les populations riveraines qu'elle traverse. Les sols de la plateforme sont généralement sablonneux donc érosifs sur la section à forte déclivité (>4%).

La voie d'accès actuelle présente un terrain naturel faisant l'objet d'un d'ensablement excédant, des rampes ravinées et des ravins latéraux dus aux érosions agressives. La chaussée exige un revêtement en pavés de béton de type TRIEF (c'est-à-dire sinusoïdaux, autobloquants et avec épaulement) ou d'autres autobloquants unidirectionnels (ou à simple emboîtement) d'épaisseur 11 cm, la construction d'un réseau d'assainissement confortable pour le drainage des eaux de ruissellement et le traitement des ravins.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route d'accès revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en pavés de même profil en travers ;

Réseau de drainage tertiaire de la route d'accès au site ;

ETUDE TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'accès au site touristique à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Redressement de la chaussée en plan (Vitesse référentielle 60 Km/h) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet d'un appel d'offre, consistent à la réalisation de toutes les opérations nécessaires aux travaux de construction des voiries revêtues en pavés et du réseau de drainage tertiaire de La route d'accès à l'Île de faignond à Kintélé, Commune de Brazzaville (700 ml).

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Travaux préparatoires d'ordre technique, administratif et logistique ;

Implantation et le piquetage de voies et ouvrages ;

Recherche de canalisations, ouvrages et réseaux souterrains ou apparents ;

Levés des points particuliers des ouvrages existants, notamment les côtes de raccordement avec les exutoires ;

Reconnaissances géotechniques complémentaires éventuelles ;

etc.

Travaux de terrassements

Les terrassements seront exécutés sur toute l'emprise de la voie et comprennent notamment :

La démolition d'ouvrages divers ;

La démolition de chaussées existantes ;

Le décaissement des chaussées et trottoirs dans les zones prescrites ;

Le décapage de la terre végétale dans les zones prescrites, sur une épaisseur moyenne de 20 cm ;

Le remblaiement des fouilles par un matériau de qualité agréé ;

La substitution des sols décaissés par un matériau de qualité améliorée ou la mise en place d'une couche de forme en matériaux sableux sur une épaisseur d'au moins 20 cm ;

Le réglage des surfaces de terrassement suivant les pentes et dimensions des plans et plans types et leur compactage ;

L'enlèvement, le transport et la mise en dépôt aux endroits indiqués par l'Ingénieur des sols et matériaux excédentaires ou impropres ;

Le drainage sommaire mais suffisant, des zones terrassées pendant la durée de leur exécution.

Travaux de construction des ouvrages d'assainissement :

Ces travaux comprennent la réalisation d'ouvrages d'assainissement et la réhabilitation et le curage des ouvrages d'assainissement existants :

- Caniveaux en béton armé recouverts en partie de dallettes en béton pour les ouvrages neufs ;
- Caniveaux en maçonnerie pour le cas des ouvrages existants à réhabiliter et à curer ;
- buses enterrées en béton à curer ;
- ouvrages de liaison ou de raccordement suivant les plans ;
- etc.

Travaux de chaussée :

Ceux-ci seront réalisés conformément aux plans et profils en travers - types.

Ces travaux comprennent notamment :

La réalisation des remblais pour chaussée ;

La réalisation de la couche de base d'épaisseur définie sur les plans en matériaux agréés par l'Ingénieur et compacté ;

Pose des bordures préfabriquées en béton de dimensions 15 x 30 et/ou 10 x 20 ;

Mise en place d'un lit de pose d'épaisseur 3 cm en sable fin propre ;

La pose des pavés autobloquants d'épaisseur 11 cm pour la chaussée avec remplissage des joints en sable ;

La réalisation des raccordements aux voies et éléments de trottoirs existants suivant les indications des plans ;

La délimitation entre l'extrémité de la rue ou du raccordement des pavés et la rue bitumée ou en terre contiguë par une bordure en béton arasée 15 x 30.

Panneaux de signalisation :

Panneau de Direction ;

Panneau de Signalisation.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etudes et travaux de construction des voiries revêtues en pavés et du drainage	1 350 000 FCFA x 700 ml (mètre linéaire)	945 000 000 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 1 Km	446 385 FCFA
Cout total du projet		**945 446 385 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

ETUDE DISPONIBLE

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

FICHE ACTION N°14 :
Amélioration de la voie d'accès au site touristique des Cataractes au pont du Djoué, commune de Brazzaville

TITRE DU PROJET

Travaux d'études et de construction des voiries revêtues en pavés et du réseau de drainage tertiaire de la voie **d'accès aux Cataractes** au pont du Djoué, Commune de Brazzaville (500 ml).

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'environnement (MTE),

Commune de Brazzaville, Département de Brazzaville.

AUTRE(S) INTERVENANT (S)

Ministère de l'Equipement et des Tavaux Publics (METP) ;

Conseil communal de Brazzaville, Conseil départemental de Brazzaville.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique de Brazzaville ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité du site touristique ;

Améliorer les conditions d'exploitation des sites municipaux ;

Lutter contre la pauvreté en milieu urbain par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La voie d'accès aux cataractes, longue de 500 ml, a pour origine la RN1 (à 50 mètres, après la traversée du pont du Djoué) à gauche et pour extrémité le site touristique des Cataractes situé sur les abords du Fleuve Congo. Elle se déroule dans un environnement caractérisé par des nombreuses parcelles occupées par les populations riveraines qu'elle traverse. Les sols de la plateforme sont généralement sablonneux donc érosifs. La voie d'accès actuelle présente un terrain naturel faisant l'objet d'un ensablement excédant, des rampes ravinées et des ravinements dû aux érosions agressives. La chaussée exige un revêtement en pavés de béton de type TRIEF (c'est-à-dire sinusoïdaux, autobloquants et avec épaulement) ou autre

autobloquants unidirectionnels (ou à simple emboîtement) d'épaisseur 11 cm, la construction d'un réseau d'assainissement confortable pour le drainage des eaux de ruissellement.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route d'accès revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en pavés de même profil en travers ;

Réseau de drainage tertiaire de la route d'accès au site.

ETUDE TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'accès au site touristique à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Redressement de la chaussée en plan (Vitesse référentielle 60 Km/h) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet d'un appel d'offres, consistent à la réalisation de toutes les opérations nécessaires aux travaux de construction des voiries revêtues en pavés et du réseau de drainage tertiaire de La route d'accès à l'Île Faignond à Kintélé, Commune de Brazzaville (700 ml).

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Réalisation des travaux préparatoires d'ordre technique, administratif et logistique ;

Implantation et le piquetage de voies et ouvrages ;

Recherche de canalisations, ouvrages et réseaux souterrains ou apparents ;

Levés des points particuliers des ouvrages existants, notamment les côtes de raccordement avec les exutoires ;

Reconnaissances géotechniques complémentaires éventuelles ;

etc.

Travaux de terrassements :

Les terrassements seront exécutés sur toute l'emprise de la voie et comprennent notamment :

La démolition d'ouvrages divers ;

La démolition de chaussées existantes ;

Le décaissement des chaussées et trottoirs dans les zones prescrites ;

Le décapage de la terre végétale dans les zones prescrites, sur une épaisseur moyenne de 20 cm ;

Le remblaiement des fouilles par un matériau de qualité agréé ;

La substitution des sols décaissés par un matériau de qualité améliorée ou la mise en place d'une couche de forme en matériaux sableux sur une épaisseur d'au moins 20 cm ;

Le réglage des surfaces de terrassement suivant les pentes et dimensions des plans et plans types et leur compactage ;

L'enlèvement, le transport et la mise en dépôt aux endroits indiqués par l'Ingénieur des sols et matériaux excédentaires ou impropres ;

Le drainage sommaire mais suffisant, des zones terrassées pendant la durée de leur exécution.

Travaux de construction des ouvrages d'assainissement :

Ces travaux comprennent la réalisation d'ouvrages d'assainissement et la réhabilitation et le curage des ouvrages d'assainissement existants :

- Caniveaux en béton armé recouverts en partie de dallettes en béton pour les ouvrages neufs ;
- Caniveaux en maçonnerie pour le cas des ouvrages existants à réhabiliter et à curer ;
- buses enterrées en béton à curer ;
- ouvrages de liaison ou de raccordement suivant les plans ;
- etc.

Travaux de chaussée :

Celles-ci seront réalisées conformément aux plans et profils en travers - types.

Ces travaux comprennent notamment :

La réalisation des remblais pour chaussée ;

La réalisation de la couche de base d'épaisseur définie sur les plans en matériaux agréés par l'Ingénieur et compacté ;

La pose des bordures préfabriquées en béton de dimensions 15 x 30 et/ou 10 x 20 ;

La mise en place d'un lit de pose d'épaisseur 3 cm en sable fin propre ;

La pose des pavés autobloquants d'épaisseur 11 cm pour la chaussée avec remplissage des joints en sable ;

La réalisation des raccordements aux voies et éléments de trottoirs existants suivant les indications des plans ;

La délimitation entre l'extrémité de la rue ou du raccordement des pavés et la rue bitumée ou en terre contiguë par une bordure en béton arasée 15 x 30.

Panneaux de signalisation :

Panneau de Direction ;

Panneau de Signalisation ;

Borne penta kilomètre.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etudes et travaux de construction des voiries revêtues en pavés et du drainage	1 350 000 FCFA x 500 ml (mètre linéaire)	675 000 000 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 1 Km	446 385 FCFA
Cout total du projet		**675 446 358 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage

ETUDE DISPONIBLE

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

FICHE ACTION N°15 :
Amélioration de la voie d'accès aux chutes naturelles de Béla

TITRE DU PROJET

Travaux d'études techniques en vue de la réhabilitation de la route en terre **Boko-Kitadi-Village Béla-Chutes de Béla** dans le district de Boko, département du Pool, longue de 26 Km.

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) ;

Collectivités locales du district de Boko.

AUTRE(S) INTERVENANT (S)

Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics (METP) ;

Conseil départemental du Pool.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique de Brazzaville ;

Désenclavement de département du Pool ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité et la mobilité du site touristique ;

Améliorer les conditions d'exploitation des sites touristiques ;

Lutter contre la pauvreté en milieu rural par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La route en terre, Boko-Kitadi-Village Béla-Chutes de Béla, longue de 26 Km, a pour origine la communauté urbaine de Boko et pour extrémité le site touristique de Béla. Elle se déroule dans un environnement caractérisé par un relief généralement collinaire et une végétation essentiellement composée des savanes herbeuses et arbustives. Les sols de la plateforme sont les limons argileux rougeâtres ou jaunes. La chaussée en terre présente des dégradations accentuées à savoir : les ravins latéraux dus aux érosions regressives, l'ensablement, l'excès des points bas s'y inondant en période de pluies, les sections bourbeuses, les rampes ravinées, l'absence des ouvrages de traversée sous chaussée et la présence de nombreuses déviations augmentant la distance à parcourir. Elle exige une étude technique et des travaux de réhabilitation et

d'ouverture, avec le couronnement de la chaussée en graveleux latéritique sur la quasi-totalité de la route et le débroussaillage des accotements. Les points bas étant des sections préférentielles d'accumulation et de sédimentation exigent également un rechargement régulier des bancs de sable et l'ouverture systématique des saignées.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route non revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en graveleux latéritique de même profil en travers ;

Traitement de points durs géométriques, géotechniques ou hydrauliques.

ETUDES TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'accès au site touristique à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Redressement de la chaussée en plan (Vitesse référentielle 60 Km/h) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DE L'ETUDE

L'étude consistera en la détermination des solutions techniques appropriées qui permettront l'amélioration du niveau de service de la route en terre **Boko-Kitadi-Village Bélla-Chutes de Bélla**, longue de 26 Km.

Les principales interventions porteront sur :

Le dégagement de la plateforme (9mètres) ;

L'amélioration de la chaussée par :

Sa mise à 7mètres de largeur ;

Son redressement en plan (VR=60km/h);

Sa mise hors d'eau au moyen des remblais ;

Sa remise au profil requis longitudinalement (≤ 7%) et transversalement (3%) ;

Son couronnement en matériaux sélectionnés sur une épaisseur à déterminer en fonction des matériaux disponibles ;

L'assainissement de la chaussée par :

La construction sous chaussée des ouvrages de décharge et /ou d'équilibre selon les cas ;

La construction de fossés et divergents bétonnés là où c'est nécessaire ;

La construction des fossés et divergents en terre ;

Le remplacement des ouvrages de franchissement défectueux par des dalots de capacité d'écoulement équivalente ;

La production du dossier de consultation des entreprises.

PROGRAMME DE L'ETUDE

Le bureau d'études effectuera :

- **Une reconnaissance détaillée** et produira une matricule routière qui fera ressortir notamment :
  - la localisation des désordres identifiés ;
  - les propositions des niveaux d'aménagement envisagés.

- **Une étude d'impact sur l'environnement**

Pour l'étude d'impact sur l'environnement, le consultant considérera la bande de territoire intéressée par le projet de la route et les zones contigües. A cet effet, il présentera l'environnement récepteur, identifiera les sources d'impact, les récepteurs d'impact ainsi que les impacts positifs et négatifs importants, directs et indirects, à moyen et long terme, inévitables et irréversibles et ceux susceptibles d'être réduits. Dans la mesure du possible, le consultant décrira ces impacts sur le plan quantitatif et attribuera des valeurs économiques aux dégâts affectant l'environnement. Il évaluera l'importance des impacts par rapport à la règlementation afférente et aussi en fonction des normes et valeurs humaines qui touchent la qualité de l'environnement, l'hygiène, la santé, la sécurité et le bien-être de tous ceux qui risquent d'être affectés y compris les espèces protégées.

L'étude d'impact sur l'environnement fera l'objet d'un rapport.

- **Une étude topographique détaillée** qui comprendra :

L'établissement de la polygonale de base ;
Le bornage de la polygonale se fera au moyen de bornes en béton disposées à une distance de 20 m des deux côtés de la route ou de 20 m et 40 m du même côté de l'axe.
Les bornes seront posées aux points suivants :
A chaque origine et fin de courbe ;
Tous les 500 m en alignement droit ou moins pour assurer la visée entre deux bornes ;
Les bornes seront nivelées et repérées. Un répertoire du bornage sera établi ;
Le levé du profil en long. Les points de nivellement du profil en long seront levés comme suit :
Un point à chaque origine, milieu et fin de courbe ;
Un point à l'endroit des profils en travers ;
Tous les éléments relevés ainsi que les données géométriques seront reportés sur le tracé en plan.

Le levé des profils en travers tous les 100 mètres sur les alignements droits et de manière plus resserrée tous les 25 ou 50 m au niveau des courbes et des sections spécifiques des ouvrages.

- **Une étude hydrologique et hydraulique** pour le dimensionnement des ouvrages d'assainissement.

Chaque site d'ouvrage fera l'objet d'un levé au tachéomètre suffisamment ample pour permettre de cerner toutes les contraintes éventuelles.

Le dimensionnement hydraulique retiendra transversalement les ouvrages de type dalot.

Dans les remblais en zone marécageuse, le principe d'ouvrages d'équilibre est recommandé.

- **Une étude géotechnique** qui déterminera :
    - La structure géologique de la plateforme du tracé ;
    - Les caractéristiques des sols de la plateforme ;
    - Les caractéristiques des matériaux du corps de chaussée ;
    - Le linéaire synoptique des emprunts situés au voisinage du tracé ;
    - La structure de la chaussée.

<u>Contenu du dossier d'exécution</u>

Le bureau d'études élaborera un dossier d'exécution comprenant :

Un mémoire descriptif et justificatif comprenant :

- les éventuelles modifications de tracé ;
- L'indication de l'ensemble des données d'ordre hydrologique, géotechnique, géométrique et leur interprétation pour le projet d'exécution ;
- La description des niveaux d'aménagement proposés et leur mode d'exécution.

Un rapport hydrologique et hydraulique comprenant essentiellement la justification des sections des ouvrages proposés.

Un rapport géotechnique comprenant notamment :

- les résultats des investigations faites sur le terrain et en laboratoire (sondages, essais, recherche des matériaux sélectionnés…) ;
- les interprétations qui leur ont été données ;
- et les solutions qui en ont résulté.

Un rapport d'études d'impacts sur l'environnement

Un dossier de plans renfermant :

- La planimétrie générale au 1/1000 ;
- Le plan d'implantation qui reportera ;
- L'axe de la route et la plateforme routière ;
- Les pks ;
- Les bornes repérées avec leur numéro, coordonnées XYZ, côte et distance à l'axe ;
- La position et numérotation des profils en travers ;

- La numérotation des courbes et leurs caractéristiques : rayons, angle, longueur des tangentes, dévers, développement, … ;
- Les cours d'eau et leur nom ;

- Les parcelles, bâtiments, arbres fruitiers et autres, se trouvant dans la zone du projet ;
- La localisation et l'indication claire de tous les travaux à exécuter ;
- Tous les autres éléments présentant un intérêt pour la compréhension du projet ;

Le profil en long au 1/1000- 1/100 qui indiquera :

- les pks ;
- la numérotation des profils en travers ;
- Les côtes du terrain de la route existante ;
- Les côtes du projet (ligne rouge) ;
- Les distances partielles et cumulées ;
- Les déclivités (pentes et rampes) avec leur courbe et raccordement ;
- Les courbes planimétriques avec leurs caractéristiques ;
- Les indications des bornes ;
- Les indications et positions des ouvrages d'assainissement et de drainage existants ou projetés ;

Tous les autres éléments présentant un intérêt pour la compréhension des lieux et du projet ;
Les profils en travers au 1/100 reportant :

- Le pk de localisation du profil ;
- Les cotes du terrain de la route existante ;
- Les cotes du projet ;
- Les cubatures des terrassements ;
- Les indications de tous les travaux et interventions à effectuer ;
- Un cahier des plans des ouvrages retenus (coffrage, ferraillage, élévation, coupe transversale etc...).

Les avant métrés des travaux :

- L'estimation confidentielle ;
- Le cadre du devis estimatif des travaux ;
- Le cadre du bordereau des prix unitaires ;
- Le cahier de prescriptions techniques ;
- Le dossier de consultation des entreprises.

Tous ces documents sont à remettre en huit (8) exemplaires sur support papier et électronique au moyen d'une clé USB ou d'un CD.

PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant proposera une équipe d'experts composée ainsi qu'il suit :

- Un ingénieur Routier, chef de mission, ayant une expérience d'au moins 10 ans ;
- Un ingénieur en Génie Civil, ayant une expérience d'au moins 5 ans ;
- Un ingénieur géomètre, ayant une expérience d'au moins 5 ans ;
- Un géotechnicien, ayant une expérience d'au moins 5 ans ;
- Un hydrologue, ayant une expérience d'au moins 5 ans ;
- Un Environnementaliste, ayant une expérience d'au moins 5 ans .

INTERLOCUTEURS DU CONSULTANT

Durant sa mission, le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le Maître d'œuvre et la direction générale des travaux publics.

DELAI D'EXECUTION

La durée de la mission est estimée à trois (03) mois et répartie ainsi qu'il suit :

- Dix (10) semaines après le démarrage des études, le Consultant remettra six(6) exemplaires du dossier d'exécution en version provisoire ;
- Le maître d'ouvrage disposera de deux (02) semaines à compter de la date de remise du dossier d'exécution provisoire pour faire ses observations et remarques ou donner son approbation ;
- Le Consultant disposera alors de deux (02) semaines pour l'édition du dossier définitif en huit (8) exemplaires.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etudes techniques en vue de la réhabilitation de la route	87 000 000 FCFA	87 000 000 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 26 Km	12 126 010 FCFA
Cout total du projet		**98 606 010 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT :

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

ETUDES DISPONIBLES

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

FICHE ACTION N°16 :
Amélioration de la voie d'accès aux sites touristiques de Loango, Diosso et Port antique

TITRE DU PROJET

Travaux d'études et de réhabilitation de la route historique **Musée Mâ Loango-Diosso-Intersection avec la route du Bas-Kouilou-Intersection avec la route de la Préfecture du Kouilou-Port antique de Loango** dans le district de Loango, département du Kouilou (8,00 Km).

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) ;

Collectivités locales du district de Loango.

AUTRE(S) INTERVENANT (S)

Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics (METP) ;

Conseil départemental du Kouilou.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique de Pointe-Noire ;

Désenclavement de département du Kouilou ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité et la mobilité du site touristique ;

Améliorer les conditions d'exploitation des sites touristiques ;

Lutter contre la pauvreté en milieu rural par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La route historique Musée Mâ Loango-Diosso-Intersection avec la route du Bas-Kouilou-Intersection avec la route de la Préfecture du Kouilou-Port antique de Loango, longue de 8,00 Km, a pour origine le Musée Régional de Kouilou (Musée Mâ Loango) et pour extrémité la Port antique de Loango situé en pleine zone de forêt côtière. Elle se déroule dans un environnement caractérisé par des savanes herbeuses et arbustives et une zone de forêt côtière plus ou moins dense et sèche. Cette route dis des esclaves traverse successivement

les artères bitumées que sont : la route de Diosso, la route du Bas-Kouilou et la route de la préfecture du Kouilou. Le tronçon circulable est situé entre le Mussée Mâ Loango et la route du Bas Kouilou, après la traversée respective des routes du Bas-Kouilou d'une part et de la Préfecture d'autre part et jusqu'à l'entrée de la forêt côtière, le relief rencontré est collinaire et la route des esclaves est inexistante. Les sols de la plateforme sont généralement sablonneux donc érosifs sur des sections à fortes déclivité (>4%). La couche de roulement en terrain naturel présente des ravinements latéraux dus aux érosions agressives, de l'ensablement, des éboulis des talus faisant obstacles à la circulation des véhicules. La chaussée exige une ouverture, un couronnement en latérite sur la quasi-totalité de la route, un traitement des ravinements et un débroussaillage des accotements. Les points bas étant des sections préférentielles d'accumulation et de sédimentation exigent également un rechargement régulier des bancs de sable et l'ouverture systématique des saignées.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route non revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en graveleux latéritique de même profil en travers ;

Traitement de points durs géométriques, géotechniques ou hydrauliques.

ETUDES TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'accès au site touristique à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Redressement de la chaussée en plan (Vitesse référentielle 60 Km/h) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet d'un appel d'offres, consistent à la réalisation de toutes les opérations nécessaires à l'étude et la réhabilitation de la route historique : Musée Mâ Loango-Diosso-Intersection avec la route du Bas-Kouilou-Intersection avec la route de la Préfecture du Kouilou-Port antique de Loango dans le district de Loango, département du Kouilou, longue de 8,00 Km.

Ces travaux sont :

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Dégagement des emprises ;

Mise en place des bornes topographiques ;

Mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;

Débroussaillage ;

Déforestage (si nécessaire) ;

Décapage de l'emprise de la route sur une épaisseur de 20 à 30 cm.

Terrassements :

Déblais meubles mis en dépôt ;

Remblais provenant de déblais meubles ;

Remblais d'emprunt en zone saine et marécageuse ;

Purges des terrassements ;

Mise en forme et réglage de la plateforme.

Travaux de chaussée :

Exécution de la couche de fondation en sable limoneux jaune d'épaisseur 20 cm ;

Exécution de la couche de roulement spécifique en matériaux de type graveleux latéritique d'épaisseur 20 cm.

Travaux d'assainissement :

La réalisation de fossés et caniveaux bétonnés avec ou sans dalles de couvertures ;

La construction des dalots ;

L'ouverture des fossés divergents et exutoires le long du tracé ;

La démolition éventuelle des ouvrages qui sont remplacés ;

La confection des descentes d'eau dans la zone de forêt côtière.

Panneaux de signalisation :

Panneau de signalisation de type A ;

Panneau de signalisation de type AB ;

Panneau de signalisation de type D ;

Panneau de signalisation de type E ;

Panneau de signalisation d'ouvrage ;

Borne penta kilomètre.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etudes et travaux de réhabilitation de la route historique des esclaves	52 071 812 FCFA x 8,00 Km	416 574 496 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 8,00 Km	3 731 080 FCFA
Cout total du projet		**420 305 576 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

ETUDES DISPONIBLES

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

FICHE ACTION N°17 :
Amélioration de la voie d'accès touristique du Parc National de Conkouati-Douli (PNCD)

TITRE DU PROJET

Travaux d'études et de réhabilitation de la route **d'accès au Quartier Général du Parc National de Conkouati-Douli (QGPNCD)-Camp Help-Congo** dans le district de Nzambi, département du Kouilou, longue de 5,200 Km.

ENTITES RESPONSABLES

Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) ;

Collectivités locales du district de Nzambi.

AUTRE(S) INTERVENANT(S)

Ministère de l'Equipement et des travaux publics (METP) ;

Conseil départemental du Kouilou.

OBJET DU PROJET

Désenclavement de la zone de développement touristique de Pointe-Noire ;

Désenclavement de département de Kouilou ;

Amélioration de l'accessibilité au produit touristique ;

Pérennité des infrastructures de transport routier.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Favoriser l'accessibilité et la mobilité au Parc National ;

Améliorer les conditions d'exploitation des sites touristiques ;

Lutter contre la pauvreté en milieu rural par des aménagements spécifiques à moindre coût ;

Assurer la pérennité des infrastructures de transport routier.

DESCRIPTION ET SITUATION DE LA ROUTE

La route d'accès au quartier général du Parc National de Conkouati-Douli et Campement touristique de Help-Congo, longue de 5,200 Km, a pour origine le village Ngoumbi situé sur la RN5 (tronçon Noumbi –Nzambi) et pour extrémité le campement touristique Help-Congo construit au cœur d'une plantation de forêt d'Eucalyptus sur les bords de la lagune Conkouati.

Elle se déroule dans un environnement caractérisé par des savanes herbeuses et arbustives recouvrant une ou deux collines de pentes abruptes. Les sols de la plateforme sont généralement sablonneux donc érosifs sur des sections à forte déclivité (>4%). La chaussée terrain naturel comporte des dégradations importantes, on y trouve de nombreuses déviations, des bancs de sable et des éboulis de talus. Elle exige des travaux de réhabilitation et d'ouverture, avec le couronnement de la chaussée en graveleux latéritique sur la quasi-totalité de la route et le débroussaillage des accotements.

NATURE DES INTERVENTIONS

Les principales interventions porteront sur :

Route non revêtue (4 m de chaussée +2x1 d'accotement) ;

Route en graveleux latéritique de même profil en travers ;

Traitement de points durs géométriques, géotechniques ou hydrauliques.

ETUDE TECHNIQUES DE CONCEPTION

Route d'accès au site touristique à faible trafic (10 à 50 Véhicules par jour) ;

Redressement de la chaussée en plan (Vitesse référentielle 60 Km/h) ;

Guide de traitement des points durs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet d'un appel d'offres, consistent à la réalisation de toutes les opérations nécessaires à la construction d'un système d'assainissement approprié et à la réhabilitation de la route d'accès au quartier général du Parc National de Conkouati-Douli au Campement touristique de Help-Congo dans le district de Nzambi, département du Kouilou, longue de 5,200 Km.

Ces travaux sont :

Travaux préparatoires :

Réalisation du dossier technique d'exécution ;

Dégagement des emprises ;

Mise en place des bornes topographiques ;

Mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;

Débroussaillage ;

Décapage de l'emprise de la route sur une épaisseur de 20 à 30 cm.

Terrassements :

Déblais meubles mis en dépôt ;

Remblais provenant de déblais meubles ;

Remblais d'emprunt ;

Purges des terrassements ;

Mise en forme et réglage de la plateforme.

Travaux de chaussée :

Exécution de la couche de fondation en sable limoneux jaune, d'épaisseur 20 cm ;

Exécution de la couche de roulement en graveleux latéritique, d'épaisseur 15 cm.

Travaux d'assainissement :

La réalisation de fossés et caniveaux bétonnés avec ou sans dalles de couvertures ;

La construction des dalots ;

L'ouverture des fossés divergents et exutoires le long du tracé ;

La démolition éventuelle des ouvrages qui sont remplacés.

Panneaux de signalisation :

Panneau de Direction ;

Panneau de Signalisation ;

Borne penta kilomètre.

COUT ESTIMATIF DU PROJET

Etudes et travaux de réhabilitation des voies d'accès	52 071 812 FCFA x 5,200Km	270 773 423 FCFA
Signalisation touristique	446 385 FCFA x 5,200 Km	2 312 202 FCFA
Coût total du projet		**273 094 625 FCFA**

SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat ;

Fonds spécial routier ;

Collectivités locales ;

Bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

ROLE DU PRIVE DANS LE PROJET

Etudes, suivi, contrôle et exécution des travaux.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PROJET

Maître d'ouvrage.

ETUDES DISPONIBLES

Etude de faisabilité ;

Description du projet ;

Autres à préciser.

ACTION N°18 :
Appui aux aménagements des infrastructures touristiques dans le Parc National de Nouabalé Ndoki (PNNN)

CONTEXTE

Le Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN) est situé dans l'extrême nord du pays. Il est à cheval sur les départements de la Sangha et de la Likouala. Il est très éloigné des deux principales portes d'entrée internationale du Congo qui sont Brazzaville et Pointe-Noire.

Le PNNN comprend un habitat typiquement forestier auquel correspond une faune riche constituée pour l'essentiel par les espèces de forêt. Il est accessible par route et il faut pratiquement une journée au moins pour atteindre le parc depuis Brazzaville. On peut aussi arriver au PNNN par avion jusqu'à Ouesso et faire le reste du tronçon par véhicule jusqu'à Bomassa, le quartier général du parc. Il existe une autre possibilité jusque-là très utilisée pour atteindre le Parc à partir de Ouesso, il s'agit de prendre la pirogue motorisée et naviguer sur la rivière Sangha.

Dans les premières années de sa création, le PNNN ne recevait que les chercheurs, les étudiants et les fonctionnaires en mission de service. A la demande du Ministère en charge de la faune et des aires protégées, le Parc National a été ouvert aux autres formes de tourisme. Les produits touristiques présentés aux visiteurs étaient :

- les observations des animaux sauvages dans les bais de Wali, de Mbéli ainsi que le site de Goualogo pour les chimpanzés;
- le trekking des gorilles sur site de Mondika.

Pour faire face à cette activité qui devenait croissante, des bungalows ont été implantés dans les sites de Mbéli bai et de Mondika. Au site de Bomassa les infrastructures mises en place pour recevoir les chercheurs et étudiants ont été ouvertes à l'hébergement des touristes. Des voies d'accès aux sites d'expositions des animaux sauvages ont été ouvertes pour se rendre aux sites d'observation. Seulement toutes ces infrastructures ne satisfont à la demande des touristes et n'offrent pas les conditions de sécurité.

MENACES ET FAIBLESSES

Les principales menaces et faiblesses du développement durable du tourisme dans le PNNN identifiés sont :

- les tracasseries policières au niveau des différents postes de contrôle à Ouesso (aéroport et port fluvial) et à Kabo ;
- l'éloignement du site des deux principaux centres d'entrée du pays ;
- les chutes des gros arbres obstruant les voies d'accès;
- la cession de la gestion du PNNN à l'ONG de conservation, notamment de l'activité touristique ;
- les infrastructures d'hébergement des touristes non adaptées et ne présentant pas des garanties de sécurité ;

- le désintéressement des congolais à cause des coûts prohibitifs ;
- les longues distances à parcourir à pied pour atteindre certains sites de suivi et d'observation de la faune sauvage.

OPPORTUNITES ET FORCES

Les principales opportunités et forces dans le développement durable du tourisme dans le Parc National de Nouabalé-Ndoki se présentent ainsi qu'il suit :

- le climat qui permet d'organiser le tourisme en tout temps ;
- la présence des produits touristiques de grande valeur, notamment le trekking de gorille de plaine ;
- la présence de l'ONG WCS apportant un appui technique et financier dans la mise en place des produits touristiques ;
- la présence des éco gardes assurant la sécurisation des produits touristiques et des touristes en séjour au PNNN.

JUSTIFICATION

Le Parc National de Nouabale-Ndoki présente des produits touristiques d'une valeur importante. Il s'agit :

- des observations des animaux sauvages dans les bais de Wali et de Mbéli ;
- le trekking des gorilles de plaine déjà habitués à la présence de l'homme ;
- la promenade dans l'immense forêt congolaise pour contempler la beauté de celle-ci ;

A la demande du Ministère en charge de la faune et des aires protégées le tourisme avait été lancé depuis 2000. Des infrastructures touristiques pour recevoir les éventuels visiteurs avaient été mises en place dans certains sites. Ainsi des bungalows ont été érigés à Mbéli Bai et des tentes ont été installées sur des plateformes à Monika.

Au quartier général du Parc à Bomassa, les installations qui assuraient les fonctions d'hébergement des fonctionnaires et des chercheurs ont été aussi destinées à la réception des touristes.

Cependant, toutes ces infrastructures ne remplissent pas les conditions de sécurité pour une zone sauvage comme le PNNN. Toutes les douches et toilettes sont placées à l'extérieur, les occupants doivent se rendre dehors pour tous les besoins sanitaires même les nuits.

Ce qui est très incommode pour certaines personnes non habituées et surtout pour les plus âgées.

Au quartier général du Parc à Bomassa, les touristes se partagent les chambres peu importe les âges et les origines.

A côté de ce manque de commodité des infrastructures d'hébergement s'ajoutent les difficultés pour accéder à certains sites d'exposition des produits touristiques. Le cas le plus frappant est celui de Mondika, où il faut patauger dans une forêt marécageuse et suivre les méandres d'une rivière boueuse pour atteindre le site.

Afin de permettre au PNNN de devenir un grand pôle de développement touristique, des infrastructures d'hébergement présentant des conditions sanitaires et de sécurité appropriées devront être mises en place dans les sites actuelles d'exposition de la faune sauvage.

Des voies d'accès qui présentent des grandes difficultés seront aménagées en utilisant les techniques à faible impact sur l'environnement. La méthode d'utilisation de l'intense main d'œuvre devra être appliquée lors de ces travaux.

Objectifs :

Les objectifs visés dans le développement des activités de ce projet d'appui à l'aménagement des infrastructures touristiques sont les suivants :

- mettre en place des infrastructures physiques d'hébergement de qualité répondant aux conditions de sécurité ;
- améliorer les voies d'accès menant aux sites d'exposition de produits touristiques.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus dans le développement de ce projet sont les suivants :

- les infrastructures d'hébergement disposant des conditions sanitaires et de sécurité sont construites ;
- les différentes voies d'accès et les ouvrages de franchissement des marigots aux différents sites sont aménagés.

ACTIVITES

Pour atteindre ces résultats ainsi énumérés les activités suivantes seront réalisées :

Résultat 1 : les infrastructures d'hébergement disposant des conditions sanitaires et de sécurité sont construites.

Activités :

- réaliser une mission d'identification des sites d'implantation et relever les métrés des infrastructures à construire.
- réaliser l'étude de faisabilité des infrastructures à mettre en place dans chaque site;
- produire des plans des infrastructures d'hébergement et de masse des sites ;
- organiser une réunion de validation des plans des infrastructures et masses de chaque site identifié ;
- entreprendre les constructions des infrastructures dans les sites touristiques ;
- acquérir et installer les équipements dans les infrastructures touristiques.

Résultats 2 : les différents accès et les ouvrages de franchissement des marigots sont aménagés.

Activités :

2-1- réaliser une étude de faisabilité devant prendre en compte les métrés des bourbiers, des cours d'eau et des zones marécageuses ;

2-2-entreprendre les travaux d'aménagement des bourbiers et des passerelles dans les zones marécageuses et des ouvrages hydrauliques.

Tableau 2 des coûts d'investissements prévisionnels du PNNN :

Elément	Coûts en FCFA
1. Etude de faisabilité (y compris les prévisions économiques et financières ainsi que l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux)	100 000 000
2. Mécanismes de validation	60 000 000
3. Construction d'une passerelle en bois rouge sur la rivière Djeke longue de 800 m, comprenant les semelles et poteaux en béton armé dosé à 350 kg/m^3	639 652 275
4. Réhabilitation de la route d'accès au camp Mondika longue de 16 km, entre le carrefour de du camp Ndoki et la rivière Djéké, ainsi que la signalisation touristique	246 250 960
5. Infrastructures d'activités touristiques	500 000 000
6. Structures d'hébergement touristique	580 000 000
Total coûts prévisionnels	**1 603 903 235**

FICHE ACTION N°19 :
Appui aux aménagements des infrastructures touristiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD)

CONTEXTE :

Le Parc National de Conkouati-Douli est le second en taille (504 950 ha), des quatre parcs nationaux que compte le pays, après le Parc National d'Odzala Kokoua (1 350 000 ha).

Il comprend une partie continentale et une extension marine de 120 000 ha. Dans sa partie sud, le PNCD est traversé par la nationale n°5, le long de la côte à partir de Tchizalamou. Celle-ci constitue la principale voie d'accès vers le quartier général qui assure les fonctions d'hébergement des touristes dans le Parc.

De Tchizalamou au QG du Parc, le tronçon comprend une partie revêtue en latérite jusqu'au fleuve Noumbi et une autre, après la traversée du bac sur la Noumbi jusqu'à Tandou Ngoma la couche de roulement terrain naturel est très dégradée nécessitant un entretien régulier.

La partie Tchizalamou-fleuve Noumbi bien que revêtue en latérite est exposée aux érosions agressives.

La dégradation imminente dans cette partie est à redouter non seulement au risque de l'augmentation de la durée du trajet qui peut atteindre une demi-journée, mais aussi et surtout à cause des coupures de la route occasionnées par les érosions.

Depuis 2008, le Parc National de Conkouati, à titre expérimental a été ouvert au tourisme à petite échelle. Cette activité a été plus orientée vers une clientèle constituée de quelques nantis congolais et des expatries résidents à Pointe Noire à la recherche des zones offrant des attractions plus saines pour leur congé. Les produits touristiques proposés sont :

- l'observation des tortues marines femelles pendant la période de ponte ;
- des visites des chimpanzés détenus dans les iles de Nkoumbou et ceux réinsérés dans le milieu naturelle dans le triangle de Ngongo ;
- la pêche sportive dans la lagune de Conkouati et dans les lacs qui s'y rattachent ;
- des promenades en pirogue sur la rivière Ngongo et des randonnés en forêt ;
- des balades sur la plage et des flâneries en kayak dans la lagune de Conkouati.

Des infrastructures ont été mises en place pour recevoir et rendre plus ou moins agréable le séjour des visiteurs sur le site.

Il s'agit notamment de la transformation au quartier général du Parc de la case de passage en maison d'hébergement des touristes et au niveau de la base HELP-Congo de la mise à la disposition des visiteurs des cinq bungalows précédemment destinés à recevoir les volontaires.

Après huit ans, cette activité s'est nettement améliorée et a attiré une curiosité qui a dépassé les limites de Pointe Noire et du pays. Le PNCD rentrait ainsi dans le giron des destinations touristiques du Congo.

Cependant, malgré cette demande la capacité actuelle d'hébergement de 8 personnes au quartier général du PNCD et de 10 personnes au site HELP devient très insuffisante.

A cette difficulté s'ajoute le mauvais état de la route pour y accéder surtout en saison des pluies qui limite les choix de véhicule à un tout terrain 4x4 et augmente largement la durée du voyage à cause des bourbiers qui s'installent en certains bas-fonds.

Le présent projet devrait permettre au PNCD de disposer des infrastructures d'hébergement en nombre et en qualité pour assurer un séjour décent afin d'aiguiser des envies pour les touristes de revisiter le site.

MENACES ET FAIBLESSES

Les principales menaces et faiblesses du développement durable du tourisme, identifiées dans le PNCD sont :

- La dégradation du tronçon Tchizalamou-fleuve Noumbi par des érosions dues aux pluies qui s'abattent dans la zone entrainant des coupures de la route et des bourbiers infranchissables;
- les tracasseries policières au niveau des différents postes de sécurité installés aux chefs-lieux des districts traversés pour se rendre au PNCD ;
- Le comportement belliciste de la population qui procède en guise de protestation à la destruction des infrastructures et les produits touristiques mis en place ;
- La croissance de la population qui augmente la pression sur les produits touristiques pour assurer leur production ;
- La pollution par les hydrocarbures des plages qui détruit la vie des tortues marines femelles et des poissons dans l'océan et les embouchures;
- La perturbation des animaux marins par les bateaux pétroliers et de pêche qui traversent la partie marine du PNCD ;
- La faible implication de la communauté locale et les autres parties prenantes dans la gestion de l'activité touristique ;
- la mise entre parenthèse du Comité de Gestion des Ressources Naturelles (COGEREN),
- La gestion du tourisme par les ONG de conservation (WCS et HELP) disposant de peu de compétence en la matière ;
- Le désintéressement des congolais de séjourner dans le Parc à cause des coûts très prohibitifs ;
- La faible capacité d'accueil des infrastructures actuelles et les conditions d'hébergement des touristes ne répondant pas au standard de sécurité et sanitaire.

OPPORTUNITES ET FORCES

Les principales opportunités et forces dans le développement durable du tourisme dans le Parc National de Conkouati-Douli se présentent ainsi qu'il suit :

- La présence de la diversité des produits touristiques dans les différents habitats ;

- La proximité de la ville de Pointe Noire dont les résidents constituent une potentielle clientèle pour les visites dans le PNCD ;
- La présence des ONG WCS et HELP- Congo portant un appui technique et financier dans la mise en place des produits touristiques ;
- La présence des éco gardes assurant la sécurisation des produits touristiques et des touristes en séjour au PNCD ;
- la présence du comité de gestion des ressources naturelles (COGEREN) qui est la plateforme de prise des mesures de gestion des droits d'usage dans les zones d'écodéveloppement.

JUSTIFICATION

Le Parc National de Conkouati-Douli est l'unique aire protégée du sud du pays ouvert au tourisme. Il présente une diversité d'écosystèmes qui va de la mer, des lagunes et lacs, de la forêt jusqu'à la savane. Les produits touristiques proposés aussi riches et diversifiés sont :

- Les observations sur les plages des tortues marines femelles pendant la période de ponte ;
- Des observations dans la forêt et les savanes des différentes espèces de faune sauvage ;
- La pêche sportive dans le complexe laguno lacustre de Conkouati.

Depuis 2008, le PNCD a été ouvert aux touristes, une petite infrastructure constituée d'une maison capable d'héberger en une nuit 8 personnes au quartier général et 5 bungalows pouvant recevoir en couple 10 personnes à la base HELP a été mise en place à cet effet.

Les visiteurs visés au départ étaient plus les congolais nantis et les expatriés résidents à Pointe Noire à la recherche des attractions pendant les jours de repos.

Cette activité démarrée à petite échelle a connu avec le temps une grande demande des prétendants visiteurs de l'extérieur de Pointe Noire et du pays.

Malheureusement cette demande ne pouvait être honorée à cause de l'insuffisance des infrastructures d'hébergement. En effet, les infrastructures actuelles ont une capacité très limitée et ne présente pas de conditions d'intimités et sanitaires adéquates.

Cette indisponibilité d'hébergement a conduit d'autres touristes à consulter les auberges tenus par certains commerçants à Tandou Ngoma. Mais certains ont vite déchanté à cause des conditions dans lesquelles se trouvent ces installations.

La mise en œuvre de cet appui va permettre au PNCD de devenir le centre attractif de cette partie du pays. La mise en place des infrastructures touristiques et l'amélioration de celles qui existent va attirer plus que maintenant de nombreux touristes.

Objectifs :

Les objectifs visés par le projet d'appui à l'aménagement des infrastructures touristiques sont les suivants :

- permettre au PNCD de devenir une grande destination touristique offrant des conditions d'hébergement et de voyage convenables;

- améliorer le tronçon de route Ngoumbi- QG PNCD- Base HELP.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus dans le développement de ce projet sont les suivants :

- les infrastructures d'hébergement répondant aux conditions modernes et écologiques sont mises en place dans les sites de développement du tourisme;
- le tronçon Ngoumbi –quartier général Parc – Base HELP est aménagé.

ACTIVITES

Pour atteindre ces résultats ainsi énumérés, les activités suivantes seront réalisées :

Résultat 1 : les infrastructures d'hébergement répondant aux conditions modernes d'hébergement et écologiques sont mises en place dans les sites de développement du tourisme

Activités :

- identifier les sites d'implantation des réceptifs d'accueil en tenant compte des produits touristiques et des réalités du milieu;
- réaliser une étude de faisabilité devant déterminer toutes les conditions de réalisation des infrastructures d'hébergement et d'accessibilité;
- réaliser les plans architecturaux des pavillons et des infrastructures d'activités touristiques à construire;
- organiser des réunions de validation des études de faisabilité et des plans architecturaux ;
- réaliser la construction des ouvrages touristiques sur les sites concernés ;
- acquérir et installer les équipements dans toutes les infrastructures touristiques ;

Résultats 2 : les différents accès sont aménagés

Activités :

2-1- évaluer les travaux de réaménagement des pistes Ngoumbi-QG du PNCD - base HELP.

Tableau 1 des coûts d'investissements prévisionnels du MTE :

Elément	Coûts en FCFA
1. Etudes de faisabilité (y compris les prévisions économiques et financières ainsi que l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux)	100 000 000
2. mécanismes de validation	60 000 000
3. Réhabilitation des routes d'accès Ngoumbi-QG du PNCD - Base HELP	Voir fiche spécifique
4. Infrastructures d'activités touristiques	250 000 000

5. pavillons touristiques	580 000 000
Total coûts prévisionnels	**990 000 000 FCFA**

FICHE ACTION N°20 :
Création de différentes aires, pistes et points de collecte de déchets

CONTEXTE

La composante de la durabilité dans l'élaboration de la stratégie a pris tout son sens. Les réflexions ont mis en avant la prise en compte d'un développement qui répond aux besoins d'intérêt touristique du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les aires protégées sont considérées comme faisant partie des produits phares en République du Congo. L'implication de la durabilité va donc nécessité non seulement l'impérieuse nécessité d'une conservation exemplaire, mais aussi, il va falloir créer des conditions d'emplois pérennes pour les populations riveraines, en particulier, les femmes et les jeunes.

OBJECTIF(S)

L'objectif principal est d'associer à la notion tourisme dans les aires protégées les trois piliers économie, écologie et social ; c'est-à-dire, un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le processus soutenu par les populations riveraines se veut respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité. C'est en ce sens que doit se créer en zone périphérie une dynamique de vie économique.

La procédure à prendre en compte :

- Les aires de stationnement et de ravitaillement payantes pour les touristes
- Les aires de pique-nique ;
- L'organisation de la collecte des déchets ;
- L'organisation des groupes d'entretien des sentiers.
- Etc.

Les groupements villageois avec ou sans l'appui des ONG doivent être particulièrement entreprenants dans ces actions.

PORTAGE DE L'ACTION

Le Ministère en charge du tourisme et de l'environnement avec les administrations territoriales décentralisées.

PARTENARIATS

Le Pool de partenariat peut être constitué par :

- Le Ministère en charge du tourisme et de l'environnement ;
- Le Ministère de l'économie forestière ;
- Le Ministère en Charge des actions sociales.

ECHÉANCIER

Court terme après validation du P3DT.

ECONOMIE DE L'ACTION

Montant approximatif des coûts s'élève à 500 millions de fcfa.

INDICATEURS

Les groupes autour des communautés villageoises se sont créés ;

La paix sociale retrouvée autour des aires protégées ;

Les actions sont opérationnelles et visibles sur le terrain ;

Le comité de pilotage contrôle la structure et peut en mesurer la pertinence et l'efficacité.

PRINCIPAUX RESULTATS

Rentrées de revenus nouveaux pour les communautés villageoises ;

Créations d'emplois permanents liés à l'entretien des sites.

.

3 - TRANSPORTS AERIENS

FICHE ACTION n°1 :
Etude de faisabilité en vue de faire de l'aéroport d'Ollombo un aéroport à opérations low cost

NATURE ET PORTEE DE L'ACTION

Description de l'action : objectif et positionnement :

L'Aéroport d'Ollombo, situé à 400 km au nord de Brazzaville dans la région des plateaux, une région à fort potentiel touristique, peut devenir un hub aéroportuaire pour des opérations low cost (à bas coûts) pour la sous-région Afrique centrale et occidentale et redistribuer les lignes intérieures en provenance ou à destination des aérodromes secondaires du pays.

Un aéroport low cost offre des avantages à certaines compagnies aériennes opérant sur les principes de bas coûts. Ces avantages consistent en un allègement ou suppression de taxes et/ou redevances pour la compagnie low cost. Pour Ollombo, on peut, à défaut de compagnie aérienne low cost dans le pays, négocier des accords avec une compagnie aérienne low cost étrangère. C'est ce type d'accord que l'aéroport de Charleroi a signé avec la compagnie britanique Ryanair pour 15 ans et qui a permis le développement de Charleroi et en assurant son gestionnaire des économies d'échelle de plus de 23 millions d'euros par an. D'autres aéroports comme London-Stansted, Berlin Schonefield, Milan-Bergano ou Kuala Lumpur surfent aussi sur ce modèle d'opérations. Le transport à bas coûts commence à pénétrer le marché du transport aérien africain. Des compagnies comme Fastjet (Tanzanie) Fly540 (Kenya) Mango et Africair (Afrique du Sud) sont déjà positionnées sur ce créneau.

Ce type de transport ne représente pour le moment qu'environ 0,2 % du trafic aérien africain avec seulement cinq routes internationales exploitées en Afrique. Le potentiel de croissance pour les aéroports dans ce domaine est immense. Les aéroports qui cherchent à accroitre leur trafic doivent chercher à occuper ce créneau que les analyses estiment très porteur à court terme. Le projet proposé consiste en une étude de faisabilité pour faire de l'Aéroport d'Ollombo une plateforme à opérations bas coûts.

Objectif

L'étude devra démontrer l'impact de la suppression des taxes et redevances aéroportuaires sur la compétitivité de l'aéroport. Ainsi, en supprimant ces taxes (atterrissage, passager, balisage, taxes sur le carburant, etc.,) et en optant pour un forfait par passager, les économies que pourront réaliser la compagnie low cost encourageront plusieurs autres transporteurs à venir à Ollombo.

Justification et positionnement

Outre sa position stratégique potentielle dans l'organisation d'un trafic long-courriers de fret entre le nord et le sud de l'Afrique, Ollombo se positionne, pour des questions de sécurité, comme une plate-forme de dégagement pour Brazzaville, Kinshasa et l'ensemble du trafic septentrional, avec une piste moderne de 3.400 x 45 m, des installations terminales modernes comprenant une aérogare de très grande capacité de 20 000 m^2, un bâtiment fret et des bâtiments techniques pouvant traiter un aéronef de type Boeing 747-400.

Il est notoirement reconnu que les taxes et redevances aéroportuaires constituent un frein au développement du transport aérien en Afrique. La suppression de ces taxes à Ollombo motivera sans doute de nouvelles compagnies à choisir cette destination. Cette suppression aura pour conséquence une baisse significative du niveau tarifaire sur les billets car les taxes représentent un pourcentage élevé dans le prix d'un billet d'avion en Afrique. Une telle décision, à notre avis, draineraient du trafic supplémentaire vers cet aéroport situé à proximité de sites touristiques à potentiel important pour le tourisme transfrontalier de cette région, notamment entres les parcs touristiques situés de parts et d'autres des frontières du Congo avec les pays voisins comme le Cameroun, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine. Ollombo dispose donc de tous les atouts nécessaires pour jouer un rôle de pôle de redistribution de tourisme transfrontalier vers les autres aérodromes du Congo, notamment ceux de Ouesso, Mbomo et Kabo situés près des parcs touristiques de renommée mondiale.

Nature de l'action

L'étude concernera, entre autres, l'accroissement de trafic que pourrait engendrer la suppression de ces taxes sur l'exploitation de cette plateforme et surtout sur le niveau des effets induits par l'arrivée de nouvelles compagnies. A première vue, l'on pourrait penser que la suppression de ces taxes constituerait un manque à gagner en matière de recettes perçues (qui d'ailleurs sont aujourd'hui négligeables au regard du trafic existant). En réalité, des analyses plus poussées démontreront que la suppression engendrera un trafic supplémentaire qui compensera largement cette perte de recettes. L'étude devra s'étendre sur les autres effets induits comme l'augmentation des activités des acteurs économiques de la région comme le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, le transport urbain et autres.

Territoire de l'action

Les localités concernées couvrent les régions des Plateaux, de la Cuvette, de la Sangha et de la Likouala. Il est évident que le développement de trafic à Ollombo servira de moteur au développement du trafic sur les aérodromes tels que Ewo, Owando et Ouesso, Kabo et Mbomo, surtout si certaines barrières au développement du tourisme, tels que les tracasseries policières et les visas d'entrée dans le pays sont levées.

Effets attendus

Les compagnies admises pourraient proposer des vols depuis l'Europe et l'Asie, voire depuis les Amériques. C'est dire que cette suppression induira des tarifs compétitifs et attractifs aux Tours Operateurs.

Les passagers, une fois débarqués à Ollombo, pourraient poursuivre leur voyage via les compagnies locales vers Ouesso, Brazzaville et Pointe-Noire et même vers d'autres pays de la

région Afrique centrale et occidentale. Pour cela, les pouvoirs publics, en particulier le gestionnaire de cette plateforme, doivent soutenir le projet et se donner les moyens de le réussir.

Durée d'exécution

Une telle étude ne devrait pas prendre plus de trois mois pour être réalisée.

ÉLEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Les termes de référence, en pièce jointe, devraient pouvoir servir à l'étude.

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action

L'acteur principal de l'étude devra être le ministère en charge du tourisme en collaboration avec celui chargé de l'aviation civile.

Partenariats

Les parties prenantes à ce projet viendraient des départements ministériels du tourisme, de l'aviation civile et autres acteurs comme les tours opérateurs, les agences de voyages et les compagnies aériennes.

Organismes et institutions associés :

Devront également prendre part à l'étude le gestionnaire de l'aéroport, les compagnies aériennes desservant la plateforme, la compagnie d'assistance en escale et les hôteliers de la ville d'Ollombo.

Risques

Les opérations low-cost commencent à pénétrer le marché international du transport aérien africain. Des compagnies comme Fastjet (en Tanzanie) Fly540 (au Kenya) Mango et Africair (en Afrique du Sud) sont les pionniers de cette tendance. Ce type d'opérations devrait être expliqué aux acteurs impliqués qui pourraient dans un premier temps voir leurs recettes impactées. Des exemples de réussites de ce genre d'opérations devront être cités comme le type d'accord que l'aéroport de Charleroi en Belgique a signé avec la compagnie britannique Ryanair.

Facteurs de réussite

La présence dans la région de potentialités touristiques importantes déjà mentionnées constitue un bon facteur de réussite du projet.

Niveau de priorité

Un haut niveau de priorité doit être accordé à ce projet au regard de la sous-utilisation actuelle des installations de cet aéroport, sous-utilisation qui pourrait à la longue avoir un impact négatif sur la maintenance de ces installations.

Bénéficiaires directs et indirects

Il est évident que si le projet est mis en œuvre, les avantages seront nombreux, en commençant par une baisse significative sur le prix des billets de voyage par avion dans la zone, prix qui comporte une part élevée de taxes.

POINTS A REGLER

Aspects techniques

Les points importants à prendre en considérations concernent les démarches à entreprendre avec les compagnies à bas coûts existantes (Africair, Fastjet, Mango, etc..) pour les intéresser au projet.

Aspects administratifs

L'aspect administratif à prendre en compte sera de convaincre le gestionnaire de l'aéroport et l'autorité de l'aviation civile (appelée à signer des accords aériens avec les pays des compagnies low cost) de la viabilité du projet.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

L'évaluation sommaire du projet est **estimée à cinquante (50 000 000) millions FCFA**, comprenant :

- L'indemnité forfaitaire à accorder aux membres de l'équipe chargée de l'étude ;
- La logistique (y compris les déplacements et fournitures de bureau) : Pour les déplacements à Ollombo, on pourrait faire recours à une compagnie aérienne (ECair, TAC ou Canadian) pour accorder des billets gratuits aux membres de l'équipe.
- Les divers imprévus.

ANNEXE A LA FICHE

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

Les termes de référence d'une telle étude se déclinent comme suit :

CONTEXTE DE L'ETUDE

Politique du gouvernement

Dans le cadre de sa politique de « *Municipalité accélérée* », le gouvernement de la République du Congo a entrepris une campagne d'investissements massifs pour le renouvellement de l'infrastructure aéronautique du pays, notamment la construction et la réhabilitation d'aéroports dans chaque Chef-lieu de département. Parmi ces aéroports il y a l'aéroport international d'Ollombo mis en service en mars 2013 pouvant accueillir jusqu'aux aéronefs de type B747 et situé dans une région riche en ressources naturelles, touristiques, minières et agricoles. Outre sa position stratégique potentielle dans l'organisation d'un trafic long-courrier de fret entre le nord et le sud de l'Afrique, Ollombo se positionne, pour des questions de sécurité, comme une plate-forme de dégagement pour Brazzaville, Kinshasa et l'ensemble du trafic septentrional, avec une piste moderne de 3.400 x 45 m, des installations terminales comprenant une aérogare moderne de très grande capacité de 20 000 m^2, un bâtiment fret et des bâtiments techniques. La sous-utilisation de cette plateforme a conduit les autorités congolaises à envisager de nouveaux modes d'exploitation de cette plateforme afin de rentabiliser les investissements consentis. L'un des modèles envisageables est de faire de cet aéroport une structure à opérations low cost, modèle objet de la présente étude.

Caractéristiques du secteur du transport aérien de la région

Le transport aérien est de nos jours l'une des industries de services les plus importantes du monde. Il joue un rôle majeur dans l'activité économique mondiale et ouvre les marchés mondiaux aux entreprises (étrangères et locales). De nombreuses activités industrielles et commerciales telles que le tourisme reposent presque entièrement sur le transport aérien pour leur survie. Le transport aérien peut également apporter une contribution substantielle au développement durable en soutenant la promotion du tourisme international. En retour, le tourisme contribue à réduire la pauvreté par la croissance économique et par les possibilités d'emplois, l'augmentation de la collecte des impôts et favorise le développement et la conservation des aires protégées et l'environnement. A cet égard le Congo a des avantages comparatifs précieux qui méritent d'être exploités en ce qu'il abrite un certain nombre des aires protégées de renommée mondiale. Le développement du tourisme axé sur la nature (éco-tourisme) pourrait devenir une source importante de revenus et d'emplois, tout en aidant à assurer la conservation des aires protégées. Voyages et tourisme fournissent à leur tour le bien-être des consommateurs et les prestations sociales, l'amélioration du niveau de vie et facilite l'intégration internationale.

Malgré les avantages économiques et sociaux vitaux que le transport aérien peut offrir, et les nombreux avantages comparatifs dont bénéficie le Congo en termes de produits et de marketing de destination, ce pays reste sensiblement derrière les autres pays dans le développement du secteur du tourisme. L'état actuel de l'aviation civile en Afrique en général et au Congo est caractérisé par un volume de trafic international faible, le coût de billets très

élevé, en partie dû au niveau élevé des différentes taxes et redevances en vigueur sur les aéroports africains.

Il est, en outre, de plus en plus difficile pour les transporteurs africains de faire face à la concurrence efficacement sur les marchés internationaux de transport aérien à cause, en partie de ces charges et de l'absence d'un régime fiscal libéralisé pour faciliter la libre circulation des biens et des personnes.

Bénéficiaires et acteurs principaux

Le bénéficiaire direct de la mise en œuvre éventuelle de cette étude est le public voyageur en général car cela entrainera une baisse évidente des tarifs aériens vers la destination Congo. Les bénéficiaires indirects sont la promotion du tourisme au Congo, les compagnies aériennes qui verront leurs chiffres d'affaires augmenter, les voyagistes, les hôtels et les autres acteurs du transport aérien.

OBJECTIF DE L'ETUDE

Objectif de l'étude

Faire de l'aéroport d'Ollombo un pôle de développement touristique en attirant des compagnies à bas couts susceptibles d'effectuer des vols charters vers le Congo en provenance de l'étranger.

Résultat de l'étude

Le résultat de l'étude sera de déterminer dans quelles mesures la suppression des taxes et autres redevances sur la plateforme peut générer un apport additionnel de trafic et surtout de connaître l'amplitude de cet apport. L'étude devra être conduite avec des ressources humaines et matérielles à mettre en place sous la responsabilité d'un Chef de projet. Le Chef du projet sera à la tête d'une équipe chargée de définir les conditions d'exploitation low cost de l'aéroport.

L'équipe aura en outre la responsabilité de préparer la documentation de l'exécution des enquêtes et des questionnaires, de superviser la réalisation des enquêtes et assurer le contrôle de la qualité du travail. Il assurera également la liaison avec le ministère en charge de l'aviation civile et dépendra directement du ministère du tourisme.

Tâches Spécifiques du Chef de projet

Les tâches spécifiques du Chef de projet comprennent les points suivants :

Assumer la responsabilité pour le recrutement et la supervision d'une équipe multidisciplinaire composée d'économistes et d'experts du transport aérien pour collecter les données au niveau du secteur ;

Confectionner des questionnaires sur le sujet et présenter un rapport sur les résultats obtenus ;

Sélectionner l'échantillonnage des institutions concernées par l'étude auxquelles les questionnaires seront soumis ;

Planifier toute la logistique des travaux, y compris les dispositions pour le transport, le programme des enquêtes et informer les autorités compétentes de l'objectif et de la progression de l'étude ;

Participer à la réalisation des enquêtes, en supervisant l'équipe ;

Identifier les problèmes affectant le déroulement des enquêtes et s'assurant de la qualité des données recueillies ;

Suggérer des moyens pour résoudre les problèmes rencontrés et mettre en œuvre ces moyens après consultation avec le Ministère du tourisme ;

Confectionner un budget à cet effet ;

Fournir l'équipement nécessaire comme spécifié dans le budget ; et

Etablir de bonnes relations et assurer une collaboration étroite avec le Ministère en charge de l'aviation civile.

N.B. : L'équipe à constituer inclura les membres suivants :

Un représentant du ministère en charge du tourisme, Chef de projet ;

Un représentant du ministère en charge de l'aviation civile ;

Un représentant du gestionnaire de l'aéroport (AERCO) ;

Un représentant du Ministère de l'intérieur ;

Un représentant de compagnies aériennes, Président du Board of Airlines Representatives (BAR) ;

Un représentant des Tours opérateurs ;

Un représentant des agences de voyages.

FICHE ACTION n° 2 :
Réhabilitation de certains aérodromes secondaires stratégiques pour le développement du tourisme (Kabo et Mbomo)

NATURE ET PORTEE DE L'ACTION

Description de l'action : objectif et positionnement

Objectif

Selon les informations recueillies auprès de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), les aérodromes de Kabo et de Mbomo, situés près des sites d'Odzala et de Nouabalé-Ndoki, sont dans un état de dégradation avancée et considérés comme fermés à la circulation aérienne publique. L'aérodrome de Kabo dispose d'une piste de 1450 mètres en sol argileux mal entretenu et celui de Mbomo d'une piste de 1200 mètres en sol sableux non fonctionnel. Ces aérodromes sont néanmoins utilisés par l'ONG ***Wild Life Conservation Society*** (WCS) pour la surveillance et la maintenance des parcs nationaux de Nouabale-Ndoki et d'Odzala. Dès lors cette utilisation devient dangereuse avec tous les risques possibles d'accidentS. Il est à noter que ces parcs, d'une renommée mondiale, sont très visités par les scientifiques animaliers et par les touristes.

L'objectif visé par cette fiche est de rendre règlementaire l'utilisation de ces deux aérodromes. En effet, l'absence de contrôle par l'autorité aéronautique (au moins deux inspections par an suivant les normes) et de responsabilité (l'exploitation privée n'étant pas consignée dans un cadre légal) constituent un problème vis-à-vis des compagnies d'assurance pour les vols opérant sur ces deux aérodromes. Evidemment si leur dégradation se poursuit, cela conduirait l'autorité aéronautique à interdire l'accès à ces deux aérodromes stratégiques pour le développement du tourisme dans la région, ce qui serait très dommageable pour l'exploitation des deux parcs.

Justification et positionnement

Au regard de l'importance que revêt ces parcs (***Patrimoine mondial de l'UNESCO***) et en considération de l'évolution à venir de l'écotourisme dans le monde, Il importe de réhabiliter ces deux aérodromes qui seront certainement appelés à jouer un rôle dans le développement du tourisme dans la région. A court terme il faudrait au minimum dégager les obstacles aux atterrissages/décollages par l'abattage des arbres, le désherbage des aires de manœuvre et le déplacement du pylône de 80 mètres de haut situé à 200 mètres en de bout de piste à Kabo. A long terme il sera nécessaire d'allonger les deux pistes, les bitumer et les équiper en radiobalises, en moyens de communications radio ***Air /Sol*** et d'abris/commodités sommaires d'accueil de passagers.

Éléments de programme (Stratégie)

Ce projet devra être programmé en deux phases : la première phase consistera à la remise à niveau des installations à savoir débroussaillage des aires de manœuvre (piste et voies de circulation), le remplacement des manches à air et l'élimination des obstacles dans les axes des pistes.

La seconde étape comprendra l'allongement des pistes, l'installation des aides à la navigation aérienne et la construction d'abris passagers dont le montant devra être inscrit au budget de réhabilitation d'aérodromes dans le cadre de la *politique de* ***Municipalité Accélérée de l'Etat.***

Nature de l'action

La réhabilitation comprend l'allongement des deux pistes à 1500 mètres de longueur et 45 mètres de largeur et leur revêtement en béton bitumineux afin permettre aux avions de petit tonnage d'environ 15 à 20 passagers de pouvoir s'y poser en toute sécurité. En effet, ces pistes en herbe en sol sableux ne sont pas accessibles aux aéronefs à réaction et surtout pas praticables en saisons des pluies. Leur revêtement en bitume permettra leur utilisation en toute saison.

Territoire de l'action

L'aérodrome de Kabo se situe au nord de l'aéroport de Ouesso dans la région de la Sangha non loin du Parc Nouablé-Ndoki. Il est situé sur la rive gauche de la rivière Sangha qui sert de frontière physique avec le Cameroun et la République centrafricaine. Cette région regorge de potentiel touristique internationalement reconnu. Celui de Mbomo est situé dans le département de la Cuvette Ouest près du Parc d'Odzala.

Maturation de l'action

Le bitumage de la route Etoumbi – Mbomo est en cours avec la construction d'un pont sur la rivière Likouala-Mossaka. Il nous semble recommandable d'arrêter les travaux de bitumage au village de Mbomo, et de consacrer le montant prévu pour la partie Mbomo - Lango au revêtement de la piste de l'aérodrome de Mbomo.

Effets attendus

La réalisation de ce projet permettra à WCS (gestionnaire du site Nouabale – Ndoki) et la compagnie CCC (utilisateur de la piste de Mbomo) d'accéder plus facilement à ces sites. Cela permettra surtout aux touristes de pouvoir visiter les deux parcs en un temps réduit car, aujourd'hui, le trajet par la voie terrestre entre les deux sites prend plus d'une journée.

Durée d'exécution

La durée de réalisation du projet dépendra de la disponibilité des fonds. Si ceux-ci sont mis en place, six à neuf mois seront suffisants.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action

La réalisation de la première étape de ce projet incombe à l'Agence nationale de l'aviation civile dans le cadre normal de sa gestion des aérodromes secondaires.

La seconde phase relève **de la Délégation *des Grands Travaux*** dans le cadre de la *Politique de* ***Municipalité Accélérée de l'Etat du gouvernement.*** 2 : Partenariats :

Organismes et institutions associés :

La responsabilité de ce projet relève du Ministère des transports, en particulier de l'Agence nationale de l'aviation, et du Ministère des Grands Travaux de l'Etat.

Types de partenariat : public/public - public/privé :

C'est évidemment une opération de type public-public conduite par l'Etat dans la continuité de la ***Politique de la Municipalisation Accélérée.***

Risques :

L'adhésion des collectivités locales à ce projet est indispensable, en particulier en sa composante de l'annulation du bitumage du tronçon de route Mbomo – Lango. Les retombées économiques et sociales sur les populations locales par l'arrivée de touristes dans la région devraient être soulignées. Ces populations bénéficieront en plus de plus de facilité pour leurs déplacements par air vers les grands centres urbains, notamment pour des évacuations sanitaires.

Facteurs de réussite :

La réussite de ce projet d'un montant relativement élevé dépendra de son approbation par les ministères en charge de l'aviation civile et des Grands Travaux auxquels la viabilité du projet devra être démontrée.

Niveau de priorité :

Le niveau de priorité à accorder à ce projet est jugé moyen.

Bénéficiaires directs et indirects :

Comme mentionné plus haut, les localités concernées bénéficieront sans aucun doute des retombées du développement du trafic aérien qui s'en suivra.

Points à régler :

Aspects techniques

Il importe de démontrer la viabilité du projet au ministère chargé de l'aviation civile. Il semblerait, d'ailleurs qu'un projet similaire ait été envisagé par le passé par ce ministère et que c'est en raison du coût élevé des travaux que sa réalisation n'a pas été possible. C'est dire que l'importance de ce projet est reconnu et d'actualité, par conséquent facilement défendable.

Aspects administratifs

La réalisation du projet devra se faire conformément aux procédures administratives congolaises de passation de marchés seront utilisées.

Evaluation sommaire du projet

Revêtement de la piste de **Mbomo : 14 milliards FCFA** ;

Revêtement de la piste de **Kabo : 18 milliards FCFA ;**

Equipements (pour les deux aérodromes) : radiophares directionnels, moyens de communication air/sol et abri passagers : **3 milliards FCFA**.

Soit un montant total du projet d'environ 35 milliards FCFA.

Assistance technique

L'assistance technique de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et Madagascar (ASECNA) ou d'un autre partenaire pourrait être sollicitée.

Institutions financières multilatérales et bilatérales

Pour la réalisation de ce projet le concours d'institutions financières comme la Banque mondiale (BM) ou la Banque africaine de développement (AfD) pourrait être nécessaire.

Gouvernement

L'appui financier du Ministère des Grands Travaux est indispensable pour sa réussite.

FICHE ACTION n° 3 :
Etablissement de comptoirs d'information pour touristes dans les aérogares des aéroports principaux

NATURE ET PORTEE DE L'ACTION

Dans la situation actuelle, il n'existe pas de bureaux ni de comptoirs d'information pour touristes et autres passagers dans les principaux aéroports du Congo. En outre, les aménagements et la publicité à l'intention des touristes y sont quasi-inexistants. La présence de tels dispositifs dans les terminaux aéroportuaires sert à renseigner, guider et canaliser les touristes vers les différents hôtels et sites touristiques existants. Les aéroports étant le premier point de contact du touriste avec le pays visité, ce genre de comptoirs revêt un intérêt particulier dans la communication avec les visiteurs arrivant dans le pays. Il est donc proposé de faire installer, dans les terminaux aéroportuaires des aéroports internationaux, un bureau d'information géré par le département du tourisme et disposant d'hôtesses d'accueil en uniformes, d'équipements et de matériel nécessaires à la promotion du tourisme. Au besoin, on pourrait envisager l'exploitation commune des bureaux d'information existants d'AERCO par le service d'information d'AERCO et le département du tourisme.

Description de l'action : objectif et positionnement

Objectif

L'objectif visé par ce projet est de disposer, au sein des aérogares du pays, des contacts susceptibles de fournir aux passagers et surtout aux touristes arrivants les informations utiles à leur séjour dans le pays. Ces comptoirs touristiques sont destinés à renseigner et guider les touristes sur les hôtels et centres touristiques du pays.

Justification et positionnement

La phase de diagnostic a constaté que le département du tourisme n'est pratiquement pas visible dans les aéroports du Congo et que la collaboration entre le ministère du tourisme et celui chargé de l'aviation civile est très limité. Les aéroports internationaux ne disposent pas au sein de leurs aérogares de comptoirs informations touristiques visibles des passagers nouvellement arrivant. Les seuls points existants ne renseignent que sur les horaires des vols.

Eléments de programme

Nature de l'action

Il s'agit ici de concevoir, installer et équiper des bureaux d'informations touristiques à l'intention des passagers et touristes à leurs arrivées et départs du pays. Ces bureaux qui seront gérés par le ministère en charge du tourisme disposeront d'hôtesses d'accueil (en uniformes) en service aux heures d'arrivées et de départs des avions. Ces hôtesses devront avoir à leur disposition des outils (dépliants, flyers et autres) pouvant constituer un intérêt pour les touristes ou autres visiteurs.

Territoire de l'action

Chaque aéroport international (Brazzaville, Pointe-Noire, Ollombo et Ouesso) susceptible d'accueillir des vols en provenance de l'étranger devrait en disposer.

Maturation de l'action

Ce projet très facile à mettre en œuvre est réalisable immédiatement, pourvu qu'on y mette les moyens et de la volonté.

Effets attendus

Il en résultera une meilleure visibilité des activités touristiques du pays, contribuant ainsi à la promotion du tourisme du Congo.

Durée d'exécution

Ce projet est réalisable en trois mois.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action

Ce projet est de la responsabilité du Ministère en charge du tourisme qui devra cependant travailler en étroite coopération avec les gestionnaires des plateformes concernées.

Partenariats

Organismes et institutions associés

Les organismes et institutions associés sont AERCO, l'Agence nationale de l'aviation civile, les agences de voyages, les tours opérateurs, les compagnies aériennes, les hôtels et restaurants des villes desservies par l'aéroport concerné.

Types de partenariat : public/public - public/privé

Le type de partenariat qui convient à ce genre de projet est le modèle public/privé : le public servant de facilitateur à sa mise en œuvre et le privé apportant les moyens et le savoir-faire.

Risques

Il n'existe pratiquement pas de risque à ce projet car très peu couteux et en mesure d'ajouter une plus-value évidente à ce qui existe aujourd'hui.

Facteurs de réussite

Des emplacements ont été identifiés durant la phase de diagnostic dans les aérogares de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo. Il suffit d'en confirmer la disponibilité avec le gestionnaire de ces trois plateformes.

Niveau de priorité

Un niveau de priorité élevé est suggéré pour la réalisation de ce projet car très peu couteux.

Bénéficiaires directs et indirects

Le bénéficiaire direct de ce projet est le département du tourisme, les bénéficiaires indirects étant les aéroports concernés, les voyagistes, les compagnies de location de voitures, les hôtels et restaurants des villes concernées, et les compagnies aériennes qui bénéficieront d'un support inattendu dans leur communication avec les passagers en général.

Points à régler

Aspects techniques

Le Ministère du tourisme devra prévoir un budget de fonctionnement de ces centres. Une requête (auprès des voyagistes, des compagnies aériennes et autres annonceurs potentiels de publicité) devra être adressée en vue d'apporter une contribution à sa réalisation.

Aspects administratifs

Il importe de convaincre les gestionnaires des plateformes concernées de mettre gratuitement à la disposition du projet des emplacements mentionnés.

Structuration financière

Infrastructures

Comme mentionné plus haut, l'infrastructure nécessaire existe déjà aux aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo. En effet, il y a plusieurs comptoirs non occupés dont deux dans le hall public des arrivées et un dans le hall public des départs à Brazzaville. Il ne reste qu'à convenir avec AERCO des conditions de leur utilisation. Au demeurant, pour en réduire les couts, on pourrait négocier avec AERCO une utilisation commune de ses bureaux d'information existants, qui, comme précédemment indiqué, ne fournissent que les informations sur les horaires des vols. Ces locaux sont suffisamment grands pour accommoder deux utilisations.

Equipements

Des équipements en moyens de communications (téléphone fixe et mobile) et la documentation sur le tourisme au Congo doivent être disponibles dans le bureau.

Assistance technique

Le recours à un centre reconnu de formation d'hôtesses sera fait pour s'assurer d'un bon niveau de professionnalisme des agents retenus.

Support et actions promotionnelles

Une campagne auprès des bénéficiaires potentiels du projet devra être menée en vue de collecter des fonds pour sa réalisation ainsi que quelques actions publicitaires (affiches) pour la promotion de ces bureaux d'information touristique.

Il est recommandé de confectionner des uniformes spécifiques pour les hôtesses et autres agents en service dans ces bureaux. Les bénéficiaires actifs de ces bureaux (les hôtels, les restaurants et agences de voyages) pourront mettre à la disposition de ces comptoirs les supports promotionnels sur leurs activités respectives.

Evaluation sommaire du coût du projet

Ressources humaines

Le projet nécessitera le recrutement d'hôtesses de niveau Bac + 3 ans, de préférence multilingues (français et anglais surtout). Elles travailleront en équipes dirigées par un Chef à chaque aéroport :

Brazzaville et Pointe-Noire : trois équipes par aéroport à raison de deux hôtesses par quart de rotation ; soit un total de six hôtesses plus le chef d'équipe à chacun de ces aéroports.

Ollombo et Ouesso : deux équipes par aéroport à raison de deux hôtesses par quart de rotation ; soit un total de quatre hôtesses plus un chef d'équipe à chacun de ces aéroports.

Les équipes travailleront par quarts de relève comme suit.

Brazzaville et Pointe-Noire :

Equipe A : de 6 H à 14 H
Equipe B : de 14 H à 22 H
Equipe C : de 22 H à 06 H

Ollombo et Ouesso :

Equipe A : de 6 H à 14 H
Equipe B : de 14 H à 22 H

BUDGET ANNUEL PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

Aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire

Brazzaville et Pointe-Noire	
Charges	**Montant**
Personnel (Salaires et indemnités de transport)	60 000 000 FCFA
Formation	40 000 000 FCFA
Tenues (Uniformes)	10 000 000 FCFA
Equipements (Fournitures et communication)	30 000 000 CFA
Total	**140 000 000 FCFA**

Nombre d'agents locaux : 14

Aéroports d'Ollombo et d'Ouesso

Ollombo et Ouesso	
Charges	**Montant**
Personnel (Salaires et indemnités de transport)	50 000 000 FCFA
Formation	30 000 000 FCFA
Tenues (Uniformes)	5 000 000 FCFA
Equipements (Fournitures et communication)	15 000 000 FCFA
Total	**100 000 000FCFA**

TOTAL GENERAL DES 4 AEROPORTS	**240 000 000 FCFA**

N.B. : Pour le transport de ce personnel, un arrangement pourrait être envisageable avec les services de ramassage de l'AERCO ou de l'ASECNA en fonction de la concordance des horaires de travail de leurs personnels respectifs.

FICHE ACTION n° 4 :
Etude d'opportunité de réduction de certaines taxes et redevances afin de rendre compétitif le coût de la destination Congo

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le transport aérien en Afrique est caractérisé par un niveau tarifaire élevé qui ne permet pas à cette activité d'atteindre tout son potentiel de développement. L'une des raisons de ce niveau tarifaire élevé vient des nombreuses taxes et redevances imposées au secteur de l'aviation civile comparativement aux autres modes de transport de surface. Afin de rentabiliser les investissements importants consentis par l'Etat congolais pour la réhabilitation des infrastructures aéroportuaires du pays, il importe de prendre des mesures courageuses telles que la réduction à un niveau acceptable de ces taxes.

Aujourd'hui les institutions internationales comme l'IATA, l'AFRAA ou l'OACI ne cessent de recommander aux pouvoirs publics d'adopter des politiques inverses à celles consistant à instaurer des taxes de manière exagérée. L'on vit donc une situation paradoxale où le tarif aérien appliqué à l'usager augmente, alors que les revenus des compagnies aériennes stagnent. Les conséquences de cette politique sont évidemment le peu de rentabilité des compagnies aériennes et des aéroports débouchant sur les faillites répétitives de ces compagnies, l'une après l'autre.

Aussi les pouvoirs publics africains doivent prendre en compte cette situation et décider de mesures incitatives susceptibles de redresser la tendance comme **la diminution de certaines taxes qui plombent le transport aérien.**

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Les principaux objectifs de ce projet sont :

Attirer vers la destination Congo des compagnies aériennes étrangères capables d'amener des touristes au pays afin de rentabiliser les infrastructures aéroportuaires. Cette action conduira sans nul doute à la baisse des tarifs aériens et à un afflux plus important de touristes vers la destination Congo ;

Développer le tourisme intérieur par une augmentation du flux des nationaux et des résidents étrangers.

RESPONSABILITE DU PROJET ET PRINCIPAUX INTERVENANTS

La responsabilité de la mise en œuvre de cette mesure relève des ministères du tourisme, des finances, des transports et du gestionnaire des plateformes aéroportuaires concernées. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il nous semble utile de sensibiliser les autorités nationales au plus niveau de l'Etat que la mise en œuvre de cette mesure impactera plusieurs départements ministériels. Les retombées de cette mesure sur l'accroissement du trafic aérien au Congo doivent être expliquées. Les compagnies aériennes et les voyagistes qui sont confrontés dans leurs activités quotidiennes aux tarifs élevés pourront apporter une contribution significative dans cette campagne.

En effet, le développement des aéroports, des infrastructures de transport et des industries associées telles que le tourisme, les hôtels et centres de conférence peut apporter des avantages socio- économiques importants pour un pays ou une région.

NATURE DE L'ACTION

Les taxes visées concernent essentiellement **le droit de timbre** (*3000 F / Pax internationaux et régionaux et 1000 F/ Pax domestiques*), **la taxe municipale** *(1000 F pour tous Pax)* et **la taxe de solidarité/Taxe Chirac** *(6000 F / Pax internationaux et régionaux et 3000 F / Pax domestique*).

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

L'évaluation de ce projet ne peut se faire que dans le cadre d'une étude visant à déterminer l'opportunité d'une telle action.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POTENTIELLES A METTRE EN ŒUVRE EQUIPEMENTS ET TRANSPORTS AERIENS

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE (FCFA)	QUANTITE	TOTAL (FCFA)
ACTION 1 : CONDUIRE UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE FAIRE DE L'AEROPORT D'OLLOMBO UN AEROPORT A OPERATIONS LOW COSTS	50 000 000	1	50 000 000
TOTAL ACTION 1			**50 000 000**
ACTION 2 : REHABILITER CERTAINS AERODROMES SECONDAIRES STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME (KABO ET MBOMO)	17,5 Milliards	2	35 Milliards
TOTAL ACTION 2			**35 Milliards**
ACTION 3 : TOTAL ACTION 3: ETABLIR DES COMPTOIRS D'INFORMATION POUR TOURISTES DANS LES AEROGARES DES AEROPORTS PRINCIPAUX		1	
TOTAL ACTION 3			**240 000 000**
ACTION 4 TOTAL ACTION 4: ETUDE D'OPPORTUNITE DE, REDUCTION DE CERTAINES TAXES ET REDEVANCES AFIN DE RENDRE COMPETITIF LE COUT DE LA DESTINATION CONGO		**1**	**50 000 000**
TOTAL GENERAL			**35 Milliards 340 millions**

4 - STATISTIQUES

FICHE ACTION Nº 1 :
Mise à niveau des statistiques touristiques de base

Cette action préalable comporte trois composantes :

Composante 1.1 : Collecte et traitement des données (entrées/sorties) aux frontières

Composante 1.2 : Collecte et traitement des statistiques d'hébergement et des autres activités touristiques

Composante 1.3 : Aménagement et équipement de la salle de traitement de données

COMPOSANTE Nº 1.1 :
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES (ENTREES/SORTIES) AUX FRONTIERES

Nature et portée de l'action

Description de l'action : objectif et positionnement, pré programme

Objectif

L'objectif de cette action est de mettre sur pied un processus efficace et fiable de mesure de flux des visiteurs au niveau de tous les postes frontaliers officiels du pays, c'est-à-dire des voyageurs internationaux entrant et sortant de la République du Congo.

Justification et positionnement

En effet, lors de la première phase de ce projet consacrée à l'évaluation et au diagnostic du système de statistiques du tourisme du Congo, de sérieuses insuffisances ont été répertoriées. En ce qui concerne la couverture territoriale par exemple, la collecte des informations auprès de voyageurs ne se fait que sur quelques postes frontaliers du pays, le flux de voyageurs traversant les frontières terrestres n'étant pas pris en compte. Quant aux postes frontaliers où la collecte des informations est faite, il n y a pas uniformité dans le processus. Au niveau des aéroports, tous les voyageurs internationaux sont priés de remplir la carte d'embarquement/débarquement, lorsque qu'au Beach de Brazzaville les voyageurs de nationalité congolaise sont exemptés de cette formalité. Et pourtant, certains nationaux congolais résidant à l'étranger et visitant leur pays d'origine sont bien des touristes. Ceci met aussi en évidence les lacunes quant à la méthodologie utilisée, une légèreté dans la définition du « touriste » selon que l'on se retrouve à un poste frontalier ou à un autre, le retard dans l'adoption des Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme (RIST 208) de l'OMT et des Nations Unies. Par conséquent, les indicateurs sont produits en quantité insuffisante, dans des délais trop longs, et présentent un souci de fiabilité.

Les arrivées internationales de touristes dans le pays représentent un élément fondamental du système national de statistiques du tourisme. Le manque de données fiables sur leur volume et leurs caractéristiques représentent un handicap sérieux aux politiques touristiques et à leur planification.

Éléments de programme (Stratégie)

La stratégie de cette action, consiste d'abord à actualiser les fiches de collecte de données aux frontières dans leur forme, et leur fond, selon les RIST 2008 de l'OMT, actualisation qui devrait se décider entre le Ministère en charge du tourisme et celui de l'intérieur. Ensuite, il reviendra au Service de l'Immigration de faire remplir lesdites fiches aux voyageurs sur tous les postes d'entrée/sortie du pays, aériens, fluviaux, maritimes et terrestres. Le Ministère en charge du tourisme veillera à produire les fiches, à ravitailler continuellement les postes frontaliers, à recueillir les fiches remplies (coupon réservé au Ministère en charge du tourisme). Un suivi particulier et sérieux sera accordé à la gestion des stocks de cartes d'entrée/sortie afin d'éviter des ruptures.

Le dépouillement des fiches et le traitement des données se feront de façon optimale et continue. Les statistiques produites seront publiées et mises à la disposition des utilisateurs finaux dans des délais adéquats et selon un calendrier et une fréquence définis au préalable.

Par ailleurs, les statistiques du tourisme ont pour principal objectif d'identifier les visiteurs appartenant à d'autres sous-ensembles de voyageurs. À cette fin, seront aussi mises en évidence la mesure et la description des flux de certaines catégories de voyageurs non-résidents tels que :

- Congolais résidant à l'étranger ;
- Passagers en transit ;
- Équipages ;
- Passagers en croisière et passagers de yachts ;
- Frontaliers ;
- Étudiants ;
- Malades ;
- Visiteurs pour affaires et motifs professionnels.

Nature de l'action

Il s'agit d'un processus statistique permettant de constituer des séries de données et de produire des indicateurs permettant de décrire et de mesurer (en partie) les flux de visiteurs associés au tourisme récepteur et au tourisme émetteur.

Dans cette procédure, comme dans toute autre qui concerne les visiteurs et les voyages de tourisme, les données recueillies doivent renseigner sur les visiteurs, aux fins de leur identification correcte en tant que visiteurs et aux fins d'analyse, pour déterminer la nature et les caractéristiques des différents groupes cibles ou marchés.

Territoire de l'action

La collecte des données d'entrée/sortie du pays devrait se faire au niveau de tous les postes frontaliers officiels du Congo.

Maturation de l'action

Les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire sont une source précieuse d'information. Cette action sera donc maintenue pendant plusieurs années afin de pouvoir constituer des séries utiles à exploiter pour des activités statistiques à venir pour une analyse optimale de la demande touristique internationale.

Effets attendus

Le Ministère en charge du tourisme disposera des données qui lui permettront de décrire des flux de voyageurs internationaux (arrivées et départs, étrangers et nationaux) ainsi que leur évolution. Une ventilation selon les caractéristiques du visiteur (pays de résidence, nationalité, sexe, âge, situation au regard de l'activité, profession, etc.) ou selon les caractéristiques du voyage (motif principal du voyage, type de « produit touristique », la durée du voyage ou de la visite, l'origine et la destination, le mode de transport, le type d'hébergement), sera disponible avec une fréquence régulière et utile aux utilisateurs finals des statistiques du tourisme. Dans la même logique, des éléments sur les résidents au Congo, nationaux et étrangers, qui sortent du territoire seront également disponibles.

Les autorités congolaises disposeront des données nécessaires pour décider des politiques de développement touristique, à leur planification et à la promotion de la destination Congo à l'international. Ceci apportera également des éléments importants et utiles des statistiques sectorielles de la Comptabilité nationale de la République du Congo. Les indicateurs statistiques produits seront comparables au niveau international. Les acteurs du secteur privé auront aussi des statistiques de base à mettre à profit.

En ce qui concerne les analyses et études statistiques à moyen terme, des échantillons pourront désormais être définis (postes frontaliers, visiteurs) avec une bonne stratification, puis utilisés, ce qui viendra alors réduire considérablement leurs couts.

Durée d'exécution

Une fois que les fiches d'entrée du territoire et de sortie du territoire sont actualisées et après concertation entre le Ministère en charge du tourisme et le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, cette action sera exécutée continuellement.

Éléments de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action

Le Ministère en charge du tourisme a la charge de la réalisation de cette action.

Le Ministère de l'Intérieur apporte sa collaboration au Ministère en charge du tourisme en se chargeant, lui, de la collecte de l'information auprès des visiteurs.

Partenariats

Organismes et institutions associés :

Le Ministère en charge du tourisme et le Ministère de l'intérieur.

Types de partenariat :

Il s'agit d'un partenariat public/public.

Risques

Possible désaccord entre les deux ministères ;

Aux postes frontaliers où la collecte n'a pas été faite avant ce projet, cette action pourrait être considérée comme un travail supplémentaire et pénible pour les agents de la police aux frontières ;

Rupture de stock des fiches à un poste ou à un autre ;

Possible oubli de ramassage de fiches déjà remplies à un poste frontalier, ce qui pourrait décourager les agents de la police aux frontières ;

Facteurs de réussite

La volonté et la détermination des hautes autorités et du gouvernement du Congo à vouloir développer le secteur du tourisme ;

Excellent accord déjà existant entre le Ministère en charge du Tourisme et celui de l'Intérieur pour cette action ;

Bonne volonté de collaboration des agents des services de l'immigration et de la surveillance du territoire ;

Il s'agit d'une action déjà en cours, mais qui connaitra des changements. L'expérience des agents du Ministère en charge du tourisme et des agents de la Police aux frontières est un autre facteur positif.

Niveau de priorité

Cette action requiert la plus haute priorité et une forte implication des autorités du Congo.

Bénéficiaires directs et indirects

Le Ministère en charge du tourisme ;

Le Ministère de l'Intérieur ;

Tous les décideurs et acteurs politiques ;

La communauté internationale ;

Les industriels du tourisme et tout le secteur privé du Congo et internationaux ;

Les universitaires et chercheurs ;

Le citoyen congolais ;

L'Institut National de la Statistique.

Points à régler

Aspects techniques

Restructuration du questionnaire ou fiche d'entrée/sortie aux frontières ;

Participation des agents de l'immigration en service aux postes frontaliers et des agents des services centraux et départementaux en charge des statistiques du Ministère en charge du tourisme, au séminaire national sur les statistiques du tourisme où un module spécifique lié au remplissage des fiches leur sera dédié ; Point lié à la composante 2 (collecte et traitement des statistiques d'hébergement et des autres activités touristiques) de cette action préalable ;

Stratégie d'approvisionnement des postes frontaliers en fiches, et de récupération des fiches remplies, par une organisation entre la Direction générale du tourisme et de l'hôtellerie et les Directions départementales avec un regard particulier sur la traçabilité des fiches non encore utilisées et celles remplies par les visiteurs et surtout sur les voies et moyens d'éviter des ruptures de stocks;

Mise en place d'une salle de traitement de données bien équipée en logiciels, matériel informatique et en matériel de classement et stockage des fiches ;

Pourvoir et mettre en place aux postes frontaliers des équipements pour le classement et le rangement des fiches d'une part, et des coupons réservés au Ministère en charge du tourisme d'autre part pour une commodité dans le suivi et le ramassage ;

Dépouiller, traiter et diffuser mensuellement les statistiques aux frontières.

Aspects administratifs

Doter les services de statistique, centraux et départementaux, du Ministère en charge du tourisme de ressources humaines suffisantes et qualifiées ainsi que des moyens logistiques et financiers à la hauteur de leur mission ;

Actualisation du protocole d'accord et sa signature entre le Ministère en charge du tourisme et celui de l'intérieur pour leur coopération dans l'exécution de cette action ;

Adoption d'un arrêté du Ministre en charge du tourisme organisant la production, la distribution des fiches, la récupération des fiches déjà remplies et le traitement des données collectées.

Structuration financière

Le coût du projet détaillé dans le tableau ci-dessous est approximatif et évalué en francs CFA :

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Fiche d'embarquement/débarquement (Air)		800.000	66.000.000
Fiche d'embarquement/débarquement (Eau)		700.000	
Carte int. de passage aux frontières terrestres		500.000	
Missions de lancement aux frontières	1.000.000	24	24.000.000
Matériel de classement et stockage des fiches	230.000	24	5.520.000
Frais annuels de dépôt/ramassage des fiches(DDTH)	2.376.000	24	57.024.000
Acheminement des fiches vers la DGTH	1.320.000	12	15.840.000
Consommables			1.320.000
Imprévus			4.620.000
Total général			**174.320.000**

Économie de l'action

Le financement de cette action-projet pourrait se faire par le budget de l'Etat et les fonds initiaux du PNUD.

Mesure d'évaluation générale du projet

- **Mise en place de l'instrument de suivi**

Dans le fonctionnement de la plateforme interinstitutionnelle pour les statistiques du tourisme, un comité ad hoc sera en charge des statistiques aux frontières et celles des lieux d'hébergement, Ce comité aura également pour mission le suivi de cette action 1.

- **Suivi / évaluation interne : parties concernées, périodicité, examen d'exécution du projet, nature des documents**

La Direction des Statistiques, de l'Information et de la Documentation (DSID) à la DGTH fera un bilan mensuel de l'évolution de cette composante.

Le Service de la statistique de la DSID aura en charge le suivi des informations collectées, le dépouillement et le rythme de saisie et de traitement des données. Un examen et un test réguliers dans le traitement des données seront faits par le service de la statistique.

Le remplissage des fiches, lors du dépouillement, sera analysé quotidiennement afin de détecter et minimiser le manque de réponse aux questions de la fiche. Des concertations régulières seront tenues entre les statisticiens du Ministère en charge du tourisme et les agents de la Police aux frontières des postes où des défaillances seraient observées.

- **Suivi / évaluation externe : parties concernées, périodicité, examen d'exécution du projet, nature des documents**

Les responsables de l'établissement des statistiques de la balance des paiements (BEAC) et du Système de comptabilité nationale (INS) ont un grand intérêt dans la mesure des flux de voyageurs d'entrée et de certains de leurs sous-ensembles. Leur implication dans le suivi et l'évaluation de cette action est nécessaire. Des contrôles des informations traitées ou des concertations avec le service de statistique de la DGTH pourraient se faire trimestriellement.

Bilan et résultats escomptés

Au terme de l'exécution de cette composante de l'action 1 :

La stratégie de collecte des fiches et de traitement des informations des voyageurs internationaux, entrant du Congo ou sortant du Congo, est totalement fonctionnelle et de manière continue.

La production des statistiques du tourisme récepteur et du tourisme émetteur, notamment celles liées à la mesure des flux, se fait à une rythme optimal et continu. La publication de celles-ci se fait dans le respect du calendrier qui aura été défini et communiqué d'avance aux utilisateurs finaux ;

Les autorités congolaises disposent d'une partie de statistiques essentielles et nécessaires pour décider des politiques de développement durable et de promotion du tourisme, et aussi leur permettant de pouvoir faire de la planification. Il en est de même des opérateurs privés des industries touristiques ;

Les statistiques sur le flux de touristes internationaux obéissent aux besoins de comparabilité internationale.

Les séries constituées et les indicateurs produits représentent une base de données importante pour pouvoir procéder à l'analyse de la demande touristique.

COMPOSANTE Nº 1.2 :
COLLECTE ET TRAITEMENT DES STATISTIQUES D'HEBERGEMENT ET DES AUTRES ACTIVITES TOURISTIQUES

Nature et portée de l'action

Description de l'action : objectif et positionnement, pré programme :

Objectif

Cette composante de l'action 1 vise principalement à doter le Ministère en charge du tourisme de meilleures statistiques sur la fréquentation de l'ensemble des hébergements collectifs touristiques au Congo, et en mettant en évidence l'afflux de la clientèle internationale et nationale. Il s'agit également de disposer des données sur la fréquentation des sites et attractions touristiques, ainsi que des établissements des autres industries touristiques du pays.

Justification et positionnement

L'étude et l'analyse du système actuel de collecte de données auprès des établissements d'hébergement a permis de relever quelques insuffisances qui pourraient mettre en cause la fiabilité des indicateurs produits.

En effet, des questions se posent aussi bien au niveau de la couverture dans la collecte de l'information, que dans la qualité de celle-ci, c'est-à-dire la véracité ou la confiance de l'information fournie par les établissements d'hébergement de voyageurs, compte-tenu des effets de la taxe hôtelière jugée << trop élevée>> par les responsables de ces établissements.

Dans la majorité des sites et attractions touristiques du pays, il n'existe pas de statistiques de fréquentation. Quand bien même on en trouve, elles ne sont que peu convaincantes, donc peu exploitables pour une bonne stratégie de promotion de la destination Congo ou de la gestion des propres sites.

Un climat de méfiance a également été constaté auprès des fournisseurs de l'information, allant parfois jusqu'au refus de réponse aux enquêtes. Cela met alors en évidence la non-application de la loi statistique en vigueur dans le pays.

La prolifération de « petits hôtels » le plus souvent non déclarés et d'autres nouveaux types d'hébergement à l'exemple des « guesthouse » fait qu'une partie importante de la population des établissements d'hébergement de touristes échappe au controle de l'administration et par ricochet à la collecte des données statistiques menée par le Ministère en charge du tourisme.

Éléments de programme (Stratégie)

Les statistiques d'hébergement sont une source importante d'informations statistiques sur les visiteurs internes et les visiteurs d'entrée. Ainsi, tel qu'il est recommandé dans la composante 1.1 de cette action au sujet de la carte d'entrée/sortie au niveau des frontières, la fiche de renseignement du client (« fiche de police »), qui devrait être remplie par tout client séjournant dans un lieu d'hébergement du territoire national, sera d'abord actualisée selon les RIST 2008. Un spécimen de cette fiche sera mis à la disposition de tous les établissements d'hébergement du pays et chaque établissement aura la charge d'imprimer des exemplaires qu'il fera remplir à tous ses clients.

Les fiches ne seront plus produites par le Ministère en charge du tourisme, et par conséquent, ne seront plus déposées dans les établissements d'hébergement. En effet, l'approvisionnement de tous les établissements de l'ensemble du territoire national est une tâche complexe pour pouvoir être réalisée correctement, vu les faibles effectifs en personnel des services départementaux de statistiques du Ministère en charge du tourisme. L'absence d'un fichier exhaustif des établissements ne permet non plus de pouvoir définir un échantillon représentatif fiable sur lequel on peut s'appuyer.

Ainsi, le Ministère en charge du tourisme et le Ministère de l'intérieur mèneront une concertation à ce sujet avec les associations des établissements d'hébergement.

Une autre concertation aura lieu entre le Ministère en charge du tourisme et la Direction de la surveillance du territoire (DST) pour réorganiser la collecte des fiches remplies dans les établissements d'hébergement. Le service en charge des statistiques du tourisme continuera de dépouiller et traiter ces fiches (le coupon réservé au Tourisme) comme cela se fait actuellement.

Parallèlement, **une enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques collectifs** du pays sera introduite. Cette enquête a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. D'une couverture nationale et d'une périodicité mensuelle, l'enquête va aborder les thèmes suivants :

Les caractéristiques de l'établissement ;

La capacité d'accueil ;

L'occupation quotidienne des chambres ;

Les arrivées et les nuitées selon le pays de résidence des touristes ;

La durée moyenne du séjour ;

Le motif principal du séjour au Congo.

Les établissements se serviront des fiches de renseignement des clients dûment remplies pour pouvoir répondre en partie au questionnaire de l'enquête. La collecte se fera par voie postale (service de poste ou voie électronique) et les établissements auront l'obligation de renvoyer le questionnaire dûment rempli au Service de la statistique de la Direction départementale du tourisme, à la fin de chaque mois, en vertu de l'application de la loi statistique en vigueur dans le pays. Les DDTH achemineront par la suite les questionnaires reçus à la DGTH pour traitement.

Les informations recueillies lors de l'enregistrement des clients dans les établissements d'hébergement complètes celles issues des cartes d'entrée/sortie remplies aux frontières et aideront à déterminer la répartition géographique des arrivées des visiteurs dans les différentes régions du pays. Cela sera également important dans le processus d'évaluation de la contribution du tourisme à l'économie du pays.

Autres sites d'intérêt touristique

Une enquête similaire mensuelle et normalisée sera menée auprès de tous les sites et attractions touristiques du pays, avec un accent particulier dans les aires protégées. L'enquête sera essentiellement focalisée sur les caractéristiques des visiteurs telles que le pays de résidence, la nationalité, le sexe, l'âge, la profession, le niveau d'instruction, le motif principal du voyage pour les visiteurs internationaux, etc.

Nature de l'action

Il s'agit d'une action complète, depuis la collecte jusqu'à la publication des résultats, qui permettra une observation statistique du tourisme sur l'ensemble du territoire congolais. Cela répond également aux besoins nationaux de l'administration nationale du tourisme et locaux pour les acteurs et décideurs régionaux du tourisme.

Territoire de l'action

Cette action sera mise en exécution sur toute l'étendu nationale et les informations seront aussi produites au plan national et départemental.

Maturation de l'action

Cette action est conjoncturelle, mais la méthodologie sera actualisée à court terme. En effet, lorsque le Ministère en charge du tourisme aura effectué un recensement exhaustif des établissements d'hébergement du pays, l'enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques collectifs du pays sera réalisée auprès d'un échantillon national fiable et non plus sur les 100 % du parc des établissements d´hébergement du pays.

Effets attendus

Les autorités congolaises, ainsi que les porteurs de projets touristiques privés ou publics auront à leur disposition des données nécessaires pour décider des politiques et stratégies de développement de l'industrie hôtelière et d'hébergement touristique dans le pays. Ce sera également une base solide propice d'une part à la planification des investissements privés comme publics dans l'espace et dans le temps, et d'autre part à l'attraction des investissements directs étrangers (IDE). L'OMT et toute la communauté internationale disposeront aussi des informations fiables pour des analyses et des prévisions pour le développement durable du tourisme en Afrique.

Parvenir à ce que l'image que les fournisseurs et les utilisateurs de données ont du service responsable de la production et de la diffusion des statistiques du tourisme du Congo soit de confiance.

Cela passe par la crédibilité de ses statistiques qui doivent être perçues comme ayant été produites d'une manière professionnelle et conformément aux normes statistiques applicables, et dans le respect des politiques et pratiques transparentes de compilation et de diffusion de données. Les indicateurs de crédibilité doivent montrer que la production des statistiques du tourisme ne fait l'objet d'aucune manipulation et que la date de leur publication n'est pas décidée en réponse à des pressions politiques, avec un accent particulier sur l'assurance de confidentialité et d'aucune collision avec certaines activités du Ministère en charge du tourisme, à l'exemple de la collecte des taxes.

Durée d'exécution

Il s'agit d'une action conjoncturelle dont les éléments et la stratégie seront actualisées en début de chaque année.

Éléments de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action :

Le Ministère en charge du tourisme est responsable de cette action. Toutefois, sa mise en œuvre nécessite une implication sérieuse des services de la surveillance du territoire du Ministère de l'Intérieur.

Partenariats

Organismes et institutions associés

Le Ministère en charge du tourisme, le Ministère de l'Intérieur, l'INS et les associations hôtelières.

Types de partenariat : public/public - public/privé

Risques

L'enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques collectifs qui se fera mensuellement, apportera un volume de travail supplémentaire auprès des établissements. Et tant que le service en charge des statistiques ne les aura pas totalement rassurés de son professionnalisme, cette action pourrait susciter de la confusion et être interprétée comme un exercice de contrôle de la part de l'administration et non pas une activité purement statistique.

Le fait que ce sont les établissements qui feront parvenir, chaque mois, des informations au service de la statistique sera un phénomène nouveau qui pourrait prendre du temps à se consolider.

Facteurs de réussite

L'accord de coopération du Ministère en charge du tourisme avec le Ministère de l'intérieur ;

L'implication sérieuse des services de la surveillance du territoire ;

La volonté du Ministère en charge du tourisme et du gouvernement du Congo de développer le secteur du tourisme ;

Il s'agit d'une enquête en vigueur dans beaucoup d'autre pays et qui fonctionne bien ;

L'importance des propres statistiques qui seront produites.

Niveau de priorité

Priorité maximale.

Bénéficiaires directs et indirects

Le Ministère en charge du tourisme ;

Le Ministère de l'Intérieur ;

Le Ministère de l'Economie ;

Tous les décideurs et acteurs politiques ;

La communauté internationale ;

Les industriels du tourisme et tout le secteur privé du Congo et internationaux ;

Les universitaires et chercheurs ;

Le citoyen congolais ;

L'Institut National de la Statistique.

Points à régler

Aspects techniques

Une concertation de haut niveau entre le Ministère en charge du tourisme, le Ministère de l'Intérieur, l'INS et les Associations des industriels du tourisme devrait d'abord se tenir au sujet de cette action.

Une campagne de sensibilisation sur cette action auprès des opérateurs des industries touristiques et des agents des sites d'intérêt touristique du pays devrait être lancée pour encourager leur collaboration. Les médias et autres moyens de communication devraient être sollicités par le Ministère en charge du tourisme. Un accent sera mis sur les procédures de collecte des données et des informations. Des voies et moyens seront trouvés pour présenter et expliquer les questionnaires des enquêtes et leur bien fondé.

La loi statistique du Congo devrait être expliquée.

Le service en charge des statistiques du Ministère du tourisme devrait disposer des listes d'établissements hôteliers issus du processus recensement et de classification, ainsi que de la liste des sites touristiques du pays.

Le Ministère en charge du tourisme devrait créer un site internet, portail officiel du tourisme au Congo. Ce site sera également utilisé pour la collecte des données et la diffusion des statistiques produites.

Aspects administratifs

Mettre en application la loi statistique du Congo ;

Doter les services de statistique, centraux et départementaux, du Ministère en charge du tourisme de ressources humaines suffisantes et qualifiées ainsi que des moyens logistiques et financiers à la hauteur de leur mission ;

Affecter une ligne téléphonique rouge avec fax à cette action au niveau du service de la statistique de la DGTH ;

Actualiser et signaler un du protocole d'accord entre le Ministère en charge du tourisme et celui de l'intérieur pour leur coopération dans l'exécution de cette action ;

Adopter un arrêté Ministériel en charge du tourisme organisant la collecte des données auprès des industriels du tourisme et des gestionnaires des sites touristiques, ainsi que le traitement des données collectées.

Structuration financière : coût du projet

La mise en œuvre de cette composante coûterait en francs CFA à titre indicatif.

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Campagne nationale de sensibilisation sur les statistiques de fréquentation des établissements d'hébergement (medias et séminaires)	17.820.000		17.820.000
Outil de participation à l'enquête au travers du site internet du Ministère	2.000.000	1	2.000.000
Acheminement des questionnaires et fiches à la DGTH (budget Composante 1 de l'Action 1)			0
Assistance aux établissements dans le remplissage des questionnaires, par téléphone ou sur le terrain, à la demande	4.620.000	1	4.620.000
Imprévus	2.000.000	1	2.000.000
Total général			**26.440.000**

Économie de l'action

Institutions financières multilatérales et bilatérales ;

Organismes d'appui au développement : PNUD.

Gouvernement

Implication et Indicateurs des mesures en faveur des populations locales

Implication

Collaboration des tous dans la sensibilisation en faveur des statistiques du tourisme.

Indicateurs spécifiques :

Création de quelques emplois dans les services centraux et départementaux de la statistique du Ministère en charge du tourisme ;

Mesure d'évaluation générale du projet ;

Mise en place de l'instrument de suivi.

Dans le fonctionnement de la plateforme interinstitutionnelle pour les statistiques du tourisme, un comité ad hoc sera en charge des statistiques aux frontières et celles des lieux d'hébergement, Ce comité aura également pour mission le suivi de cette composante de l'action 1.

Suivi / évaluation interne : parties concernées, périodicité, examen d'exécution du projet, nature des documents

La Direction des Statistiques, de l'Information et de la Documentation (DSID) à la DGTH fera un bilan mensuel de l'évolution de cette composante.

Le Service de la statistique de la DSID aura en charge le suivi des informations collectées, du dépouillement et du rythme de saisie et de traitement des données. Un examen et un test réguliers dans le traitement des données seront faits par le service de la statistique.

La qualité des réponses des questionnaires, lors du dépouillement, sera analysée quotidiennement afin de détecter les erreurs et minimiser le manque de réponse.

Suivi / évaluation externe : parties concernées, périodicité, examen d'exécution du projet, nature des documents

Les responsables du Système de comptabilité nationale (INS) ont un grand intérêt dans la mesure de la fréquentation des établissements d'hébergement collectifs et des sites touristiques du pays. Leur implication dans le suivi et l'évaluation de cette action est nécessaire. Des contrôles des informations traitées ou des concertations avec le service de statistique de la DGTH pourraient se faire mensuellement.

Bilan et résultats escomptés

Constituer des séries de données de fréquentation hôtelières, des autres établissements d'hébergement et des sites touristiques du pays ;

Le gouvernement et tous les utilisateurs disposeront des statistiques sur une partie des activités des visiteurs du Congo, pour des fins d'analyse, de décisions et de planification ;

Les séries de données constituées permettront au service responsable des statistiques du tourisme et aux autres parties prenantes de disposer d'une cadre de référence pour de futures enquêtes sur des études dans le secteur : on pourra par exemple à court terme constituer des échantillons au lieu de consulter des populations entières à enquêter.

COMPOSANTE Nº 1.3 : AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE LA SALLE DE TRAITEMENT DES DONNEES STATISTIQUES

Nature et portée de l'action

Intitulé du projet

Aménagement et équipement de la salle de traitement des données statistiques

Objectifs

L'objectif général de ce projet est d'améliorer les conditions de travail des agents en charge de la collecte, du traitement et de l'analyse des données statistiques du tourisme.

Les objectifs spécifiques sont :

- Acquérir des mobiliers et du matériel informatique ;
- Acquérir un logiciel de traitement des données CS pro et un logiciel d'analyse SPSS.

Justification et positionnement

Lors de la première phase dite bilan diagnostic de l'activité touristique du Congo, l'analyse du système de traitement des statistiques présente quelques faiblesses dues au manque du matériel adéquat pour le traitement des statistiques. Tenant compte du flux important des voyageurs aux différents postes frontaliers et structures d'hébergement, le traitement des informations collectées à travers les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire, les fiches de renseignement des clients dans les établissements d'hébergement, le traitement des données collectées lors différentes enquêtes et l'analyse de toutes ces informations constituent un travail complexe d'un volume considérable. Les trois ordinateurs du service de statistique de la DGTH sont largement insuffisants pour venir à bout de cette lourde responsabilité.

Aujourd'hui, l'évolution de la science et de la technologie met à la disposition des utilisateurs des logiciels capables de traiter des quantités importantes de données en un temps record et permet une bonne conservation des bases des données. Cette action s'avère incontournable dans le traitement des statistiques.

Le projet sur l'aménagement et équipement de la salle de traitement des données statistiques du tourisme est d'une importance capitale car il permettra de rendre disponible dans les délais adéquats tous les indicateurs du SST au Congo.

Eléments de programme (Stratégie)

La stratégie de cette action consiste d'abord à l'aménagement d'une salle spacieuse climatisée équipée des ordinateurs professionnels, imprimantes et onduleurs avec tout le matériel de protection en tenant compte des coupures régulières d'électricité.

Pendant la première année, qui sera considérée comme phase pilote, la Direction de la statistique de la DGTH centralisera le traitement de toutes les fiches d'embarquement et débarquement, des fiches de police (fiches d'enregistrement des clients dans les établissements d'hébergement) et en fin les fiches de fréquentation des parcs nationaux du territoire national. Il s'agit d'abord de capitaliser les premières forces et de consolider le savoir-faire des agents de la DGTH, accumulé depuis des années. L'expérience acquise au niveau central pendant cette première année permettra alors de décentraliser l'élaboration des statistiques au niveau départemental à partir de la deuxième année. Pendant cette première phase de mise en œuvre du projet, les directions départementales veilleront à la bonne collecte des données et seront en charge d'acheminer à la DGTH les fiches collectées dans leurs circonscriptions respectives. Elles participeront également au déroulement des différentes enquêtes.

Les logiciels suivant seront utilisés : Cs Pro et SPSS.

Localité de l'action

La salle de machine centrale sera aménagée et équipée à la Direction Générale du tourisme et de l'hôtellerie.

Effets attendus

A la suite de ce projet, les données statistiques seront publiées dans les meilleurs délais ;

Les conditions de travail seront améliorées

Durée d'exécution

3 mois.

Éléments de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action :

Ministère en charge du tourisme a la charge de cette tâche.

Partenariats

Organismes et institutions associés : INS

Niveau de priorité

Priorité maximale

Bénéficiaires directs et indirects

- **Bénéficiaire direct :** Ministère en charge du tourisme.
- **Bénéficiaire indirect :** le gouvernement tout entier et tous les utilisateurs finaux des statistiques du tourisme.

Points à régler

Aspects techniques : L'installation des systèmes d'exploitation, la conception des masques de saisie pour les fiches d'embarquement et débarquement et les fiches clients, la formation des agents de saisie pour l'utilisation du logiciel, etc.

Aspects administratifs : Mise en place de l'équipe de pilotage, l'affectation d'une ligne de crédit pour l'entretien des machines, la mise à niveau continuelle des agents en charge du traitement des données.

Structuration financière

Le coût général du projet est estimé à hauteur de 20.000.000 de francs CFA, hormis les frais de location de la salle de traitement des données.

Economie de l'action :

- Institutions financières multilatérales et bilatérales : Banque mondiale ;
- Organismes d'appui au développement : PNUD ;
- Gouvernement congolais.

Implication et Indicateurs des mesures

Indicateurs spécifiques : Salle de machine disponible

Bilan et résultats escomptés

Dimension environnementale : La salle sera implantée tout en respectant les conditions environnementales ;

Dimension économique qualitative et quantitative : La salle informatique viendra améliorer la qualité et la quantité des données statistiques du tourisme au Congo Brazzaville, avec une excellente périodicité.

FICHE ACTION Nº 2
Mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme

NATURE ET PORTEE DE L'ACTION

Description de l'action : objectif et positionnement, pré programme[1] :

Bien qu'il existe une collaboration entre le Ministère en charge du tourisme, les services de l'immigration et ceux de la surveillance du territoire, la première phase du projet pour l'élaboration du plan directeur de développement durable du tourisme au Congo a permis de constater d'une part, l'absence d'un cadre de concertation entre les différentes parties prenantes du système des statistiques du tourisme du pays, et d'autre part, le désir de la part de tous les acteurs du secteur de pouvoir travailler ensemble.

L'absence d'un tel cadre ne saurait être propice à l'élaboration des statistiques d'un secteur aussi transversal. En réalité, l'environnement adéquat pour le développement d'un système des statistiques du tourisme (SST) doit être une plateforme interinstitutionnelle[2] proactive et synergique impliquant plusieurs sortes d'institutions telles que :

les entités qui produisent les statistiques et l'information de base sur le tourisme comme l'Institut national de la Statistique (INS), le Ministère en charge du tourisme, le Ministère du Transport et de l'Aviation Civile, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Direction de l'Immigration, la Direction Générale de la Surveillance du Territoire, l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées et les associations nationales d'entreprises touristiques (AVTH, ACAV-TOUR, Uni Congo et AVMPC) ;

La Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale de l'Economie ;

Les utilisateurs potentiels des données touristiques comme les industries touristiques, les universités et centres de recherche sur le tourisme, etc.

À cause des liens importants entre le Système des Statistiques du Tourisme (SST), le Système de comptabilité nationale et la Balance des paiements d'un pays, les entités responsables de leur compilation doivent être nécessairement impliquées et jouer un rôle déterminant au sein de la plateforme.

L'OMT entend que la coopération institutionnelle a les avantages suivants :

Les parties prenantes sont conscientes de leur rôle fondamental dans le processus d'estimation, et sont donc plus à même de faire des efforts pour fournir l'information en temps et en heure, et dans les termes exacts ;

[1] OMT

[2] La plateforme interinstitutionnelle est élément fort des *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*.

Le projet prend l'envergure ''d'initiative nationale" ;

Cela facilite l'accès aux fonds nécessaires que ce soit dans le pays même ou à l'extérieur ;

L'appui institutionnel donne de la légitimité et de la crédibilité aux résultats ;

Finalement, cela offre de plus grandes garanties d'un effort durable pour l'amélioration du Système de statistiques nationales.

Organisation

La manière dont la plateforme interinstitutionnelle devrait être mise en place dépend de l'organisation du système statistique du Congo, et de la façon dont les institutions peuvent mettre en place une structure de collaboration pour le développement de projets communs.

Une telle plateforme peut être mise en place par des ***accords spécifiques*** entre le Ministère en charge du tourisme et les institutions pertinentes du pays, si cette procédure est habituelle pour assurer la collaboration entre institutions. Ces accords peuvent prendre différentes formes, les responsabilités des différentes institutions publiques (et parfois privées) et les types et degrés d'engagement des institutions concernées.

Les accords entre les différentes entités engagées dans le SST peuvent se faire de manière informelle ; les accords formels, bien que plus difficilement réalisables, aideraient à définir plus précisément les responsabilités de chaque institution dans le projet, le niveau de participation technique ou financière dans chaque étape du projet notamment en cas de nouvelle opération statistique requise, en particulier les enquêtes. Les accords formels contribueraient aussi à assurer la continuité de l'engagement des différentes institutions participant au projet ; le niveau auquel les partenaires participent à la définition des opérations statistiques ; les informations qui pourraient être partagées en préservant la confidentialité des données individuelles. Déterminer la confidentialité est d'autant plus important si le secteur privé ou les organismes en charge de contrôler les mouvements physiques ou les comportements financiers des particuliers (contrôle aux frontières, organismes d'application de la taxe, etc.), sont impliqués dans la plateforme, car l'identification de ceux-ci ne devraient pas être possible.

Structure

Basé sur l'expérience de différents pays ayant mis en place un tel programme, les niveaux de décision suivants doivent être considérés :

- Le niveau un, supérieur (ou senior) qui a une portée plus politique, il s'agit du ***Conseil pour le SST,*** qui inclurait les chefs des organes correspondants (et présidé par le Ministre du tourisme et de l'environnement) ;
- Un deuxième niveau qui représente une équipe technique avec les experts des différentes institutions participantes, ***l'équipe nationale du SST*** *;*

- Un troisième niveau appartenant aux ***comités techniques*** ad hoc, organisés selon les différents sujets à traiter, comprenant le personnel technique spécialisé dans les différents sujets d'intérêt et provenant des différentes institutions impliquées dans la plateforme : chacun de ces comités ad hoc sera présidé par le personnel présentant les meilleures conditions pour cela, selon les institutions auxquelles il appartient, ou sa capacité personnelle et expérience.

Il est également possible d'établir le projet comme structure administrative spécifique, dans l'une des institutions existantes, ou de créer une entité spécifique à cet effet. Même dans cette situation, la coopération interinstitutionnelle serait nécessaire afin de partager l'information, les ressources et éviter la duplication des efforts.

Le Conseil pour le SST devrait déterminer les questions de politique de base et le plan de travail, et fournir l'appui institutionnel nécessaire en termes de personnel, de capacités techniques et de ressources financières. Il doit examiner et donner son approbation au programme de travail et aux résultats obtenus tout au long du processus. Il doit approuver les résultats du processus final et assurer la diffusion des données au sein de la communauté intéressée par les résultats de l'exercice.

L'équipe nationale du *SST* devrait être responsable de la coordination des travaux techniques. Elle pourrait être présidée par le chef de l'unité en charge de la comptabilité nationale, ou par toute personne ayant les capacités personnelles pour occuper cette position. Elle devrait être en charge de la mise en œuvre et de la traduction en termes techniques des orientations données par le Conseil. Elle doit créer les comités techniques nécessaires, désignant leurs membres, et fournissant des orientations pour leurs activités et résultats attendus. Ces Comités techniques rapportent à ***l'équipe nationale du SST*** qui en informe à son tour le ***Conseil pour le SST***.

L'équipe technique provenant des institutions participantes (ou spécialement embauchée à cette fin) serait impliquée dans les différents ***comités techniques*** selon leurs capacités spécifiques et leurs connaissances institutionnelles. Ces personnes seraient convoquées selon les besoins du projet, et leurs responsabilités seraient déterminées aussi selon ces besoins. Le président de chaque comité technique sera choisi en fonction des spécificités de l'institution à laquelle il appartient, ses capacités personnelles et l'expérience acquise en relation avec les fonctions correspondant au comité. Un personnel spécifique pourrait être engagé pour le projet, mais les liens institutionnels devraient être clairement établis.

Rôle des consultants privés

L'OMT ne recommande pas l'externalisation de la mise en place d'un projet SST à des entrepreneurs privés. Même si cela semble apparemment plus efficace pour obtenir rapidement des données qui pourraient être utilisées dans la sphère politique, cette procédure pourrait entraver l'objectif de renforcement des capacités nationales qui est l'un des aspects majeurs du projet, car il donne au pays l'autonomie nécessaire pour poursuivre et améliorer son système. Néanmoins, certains emplois spécifiques pourraient leur être affectés, mais toujours sous la responsabilité technique de l'équipe nationale du SST.

Rôle des institutions spécifiques au sein de cette plateforme

Le Ministère en charge du tourisme a un rôle essentiel à jouer dans cette plateforme en raison de sa fonction spécifique dans l'orientation des politiques publiques de ce domaine, dans la coordination des parties prenantes publiques et privées, et en raison de sa responsabilité dans la description et l'analyse du tourisme. Néanmoins, cette administration n'a généralement pas les capacités techniques pour mettre en place, coordonner et gérer des opérations statistiques complexes, activités qui sont au cœur de la mise en place de la base statistique nécessaire pour un SST.

A cet égard, ***l'Institut national de la statistique (INS)***[3] devrait jouer un rôle majeur au sein de la plateforme interinstitutionnelle pour diverses raisons : tout d'abord, il est responsable de la coordination du système statistique national ce qui signifie qu'il fournira la crédibilité nécessaire au SST, principale préoccupation du processus. Deuxièmement, son expérience dans la réalisation d'enquêtes statistiques sera essentielle pour fournir l'information de base nécessaire pour le SST. En outre, parce qu'au Congo la compilation des comptes nationaux lui incombe. La participation et ***l'implication du personnel travaillant dans les comptes nationaux*** (et dans les tableaux d'entrées-sorties) sont particulièrement utiles et requises. Les recommandations internationales des statistiques du tourisme 2008 sont dans la lignée du cadre conceptuel du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008), les classifications utilisées sont structurellement liées à ce cadre. De nombreuses données utiles peuvent être obtenues comme sous-produits de l'information détaillée utilisée dans la compilation du SCN, et d'autres sont directement extraites des données du SCN. En outre, le personnel impliqué dans une procédure de compilation du SCN est généralement habitué aux techniques et spécificités statistiques ainsi qu'au type d'analyse impliquée dans la réconciliation des diverses sources d'information, ce qui constitue l'une des méthodes statistiques les plus difficiles qui doit être réalisée pour un SST solide.

La Banque centrale, la BEAC dans notre contexte, qui est habituellement en charge de la compilation de la balance des paiements du Congo devrait également faire partie de la plateforme. Elle a un intérêt particulier dans la compilation des éléments étroitement liés à l'activité touristique tels que le transport international de passagers et le poste "Voyage". Leurs engagements internationaux pour fournir des données aux organisations internationales (en particulier le FMI) leur permettent de faire pression sur leurs partenaires pour générer des données. En outre, elle peut être en mesure de fournir une assistance technique et financière. Tous ces éléments peuvent être utiles pour mettre en marche le projet et obtenir des résultats.

Les Autorités de contrôle aux frontières devraient jouer un rôle spécifique, vu qu'au Congo, elles participent à la collecte des fiches d'entrée et de sortie du territoire, mais ne les traitent pas. Les données qu'elles recueillent sur les voyageurs à la frontière constituent la principale source d'information sur les flux des voyageurs internationaux.

Le secteur privé, principal fournisseur de l'information et utilisateur important des statistiques produites, jouera un rôle essentiel dans le processus de collecte de données.

D'autres partenaires ont aussi des rôles précis à jouer, que ce soit dans le processus de définition et de collecte d'information, ou dans la définition des variables à observer et les

[3] Dans certains pays, ce rôle pourrait être attribué à différents organismes : la Banque centrale, l'Agence nationale de planification, etc…

conclusions à tirer à partir des résultats. Ceux-ci peuvent être présents au niveau national ou à un niveau plus restreint ou spécialisé : zones géographiques spécifiques, activités spécifiques, etc.

Toutes ces institutions devraient participer dans la description et l'évaluation du tourisme, réunissant, de façon ordonnée, toutes les informations et les connaissances spécifiques qu'elles ont sur des aspects spécifiques ou généraux du tourisme dans le pays.

Les institutions individuelles participant à la plateforme interinstitutionnelle doivent être familiarisées avec les données et sources spécifiques, soit parce que la génération des données est sous leur responsabilité (par exemple, le ministère de l'intérieur peut gérer un système de contrôle des visiteurs en hébergement collectif, la police de contrôle aux frontières peut générer des informations sur les visiteurs entrants et les voyageurs qui quittent le pays, les associations de l'hôtellerie peuvent recueillir des informations sur la disponibilité des chambres et lits et les taux d'occupation, ...), ou bien parce qu'elles utilisent ces données et connaissent leur existence et leur qualité (universités, instituts de recherche...).

Toutes ces connaissances devraient être combinées, et chaque institution faisant partie de la plateforme est invitée à fournir les informations qu'elle gère dans le format considéré comme approprié dans chaque phase du projet, afin de permettre la comparabilité.

Nature de l'action

Il s'agit pour les organismes concernés d'établir et de maintenir des modalités de coopération entre eux afin de garantir la meilleure qualité possible pour les statistiques du tourisme et de pérenniser les améliorations apportées au système national de statistiques du tourisme du Congo. Ces modalités doivent être établies conformément aux méthodes mises en œuvre au Congo pour assurer la collaboration entre entités.

Territoire de l'action

National

Maturation de l'action

La plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme sur la base d'une concertation permanente entre parties prenantes se consolidera au fur et à mesure jusqu'à la production des indicateurs fiables avec la fréquence adéquate.

Effets attendus

La promotion de l'exécution de programmes conjoints de collecte de données, portant notamment sur la collecte de données intéressant les statistiques du tourisme, les statistiques de la balance des paiements et les statistiques du commerce international des services.

Ces opérations de collecte conjointes amélioreront l'efficacité des statisticiens et allégeront pour les répondants la tâche que constitue la communication de l'information.

La coopération entre les différentes entités qui pourra aider à trouver de nouveaux moyens d'utiliser les données qui sont déjà collectées en les recompilant afin de répondre aux besoins d'autres domaines des statistiques.

L'établissement et le maintien de relations de travail aussi étroites qui sont indispensables pour que tous les organismes soient avertis des changements apportés aux politiques et procédures susceptibles d'avoir des incidences sur la compilation des statistiques du tourisme.

Durée d'exécution

3 mois.

ÉLEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action

Le Ministère en charge du tourisme est responsable de cette action. Toutefois, le champ de responsabilité est le plus large possible, engageant toutes les parties qui constituent la plateforme.

Partenariats

Organismes et institutions associés : Toutes les institutions citées au point 1.

Types de partenariat : public/public - public/privé

Risques

Le fait que les organisations qui constituent la plateforme ont chacune des missions qui leur sont propres et qui sont différentes les unes des autres peut créer des difficultés à cette coopération.

Les différentes entités pourraient ne pas s'entendre facilement quant aux modalités de mise en communs des moyens logistiques et financiers.

Facteurs de réussite

Volonté gouvernementale

Importance de voir le tourisme se développer davantage dans l'économie du pays.

Niveau de priorité

Maximale.

Bénéficiaires directs et indirects

Le gouvernement ;

Les industriels du secteur, publics et privés ;

Les populations congolaises.

Points à régler

(Voir Organisation)

Structuration financière

Les budgets de fonctionnement des différentes entités constituant la plateforme devraient couvrir la réalisation de ce projet.

Économie de l'action

Gouvernement ;

Secteur privé et/ou ONG.

Mesure d'évaluation générale du projet

Le suivi de cette action sera de la responsabilité du Conseil pour le SST, puis de l'équipe nationale du SST.

Bilan et résultats escomptés :

Le Congo disposera d'un espace de concertation qui sera avant tout un lieu d'échanges et de mise en cohérence, pour la mise en exécution de la stratégie de développement du SST. Il s'agit d'un espace permettant la construction d'une culture commune, la relecture des pratiques de chacun au service de la stratégie concertée, l'impulsion de nouveaux projets et partenariats. Cela permettra au pays de disposer à court terme des statistiques du tourisme fiables et dans de délais adéquats.

FICHE ACTION Nº 3
Séminaire national sur les statistiques du tourisme

NATURE ET PORTEE DE L'ACTION

Intitulé du projet

Séminaire national sur les statistiques du tourisme

Objectifs

Objectif général

Ce séminaire vise à renforcer les capacités des agents en charge de la collecte, du traitement et de la publication des statistiques du tourisme en vue de réduire les délais de production des indicateurs. Il s'agit des agents du ministère du tourisme, de l'INS, de la BEAC et ceux des services de l'immigration (Police aux frontières).

Objectifs spécifiques

Mettre à la disposition des agents les concepts et définitions, les procédures et mécanismes de collecte, de traitement et de publication des données statistiques du tourisme pour un SST conforme aux Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme ;

Identifier et leur faire prendre conscience des exigences des décideurs et utilisateurs des statistiques du tourisme et de l'hôtellerie.

Justification et positionnement

Après trois mois d'études ponctuées par des missions de terrain, il a été donné de constater lors de la première phase (diagnostic), une grande insuffisance en qualité et en quantité du personnel dans les services de statistiques du Ministère en charge du tourisme.

La publication des statistiques de qualité et en quantité nécessaire, impose la disposition d'une administration en personnel techniquement qualifié.

En vue de combler les lacunes préjudiciables à la bonne tenue des statistiques du tourisme au Congo, un début de solution à ce problème passe par la nomination des chefs de services départementaux, le renforcement de leurs équipes respectives et du service de la statistique de la DGTH. Un renforcement des capacités statistiques de tous ces agents et de ceux des autres institutions prenant part au développement du SST au Congo serait également nécessaire.

Eléments de programme (Stratégie)

Le *séminaire national sur les statistiques du tourisme* pour les fonctionnaires du Ministère en charge du tourisme, de l'INS, de la BEAC et de la Police aux frontières est une valeur ajoutée dans le système de production des statistiques du tourisme.

Il s'agit d'un séminaire de formation et d'une série d'ateliers où les participants feront aussi un échange d'expériences. Ce sera également l'occasion de promouvoir la synergie et la collaboration entre leurs institutions d'origine.

Localité de l'action

Brazzaville

Effets attendus

Maîtrise des définitions, concepts et de toutes les informations sur lesquelles repose le SST national ;

Maîtrise des mécanismes de collecte, de traitement et d'analyse des données (méthodologie selon les RIST 2008).

Durée d'exécution

3 jours

ÉLEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage

Le Ministère en charge du tourisme

Partenariats

Programme des Nations Unies pour le Développement

Niveau de priorité

Maximale.

Bénéficiaires directs et indirects

- **Bénéficiaire direct :** Le personnel en charge des statistiques du Tourisme et de l'hôtellerie ;
- **Bénéficiaire indirect :** Les administrations partenaires de l'administration du tourisme et le gouvernement, les organisations internationales, les autres utilisateurs finals des statistiques du tourisme.

Points à régler :

- Aspects techniques

Concertation avec le Programme des statistiques et du Compte Satellite du Tourisme(CST) de l'OMT pour son assistance technique ;

Préparation des documents techniques et de la logistique relatifs à l'organisation du séminaire ;

- Aspects administratifs

Mise en place de la commission d'organisation et la liste des participants.

Structuration financière

Le cout prévisionnel de cette action est estimé à 20.000.000 de francs CFA.

Economie de l'action

Organismes d'appui au développement : PNUD, OMT.

Gouvernement : Ministère en charge du tourisme, INS, Ministère de l'Intérieur, BEAC.

Indicateurs des mesures

Rapport général du séminaire.

Bilan et résultats escomptés

Au terme du séminaire, le Congo disposera, dans les différentes institutions qui participent à l'implémentation du SST, des agents formés, compétents et prêts à travailler en bonne synergie.

FICHE ACTION Nº4
Renforcement du service chargé des statistiques du tourisme

NATURE ET PORTEE DE L'ACTION

Description de l'action : objectif et positionnement, pré programme

Objectif

Cette action vise à faire du service en charge des statistiques du tourisme, en plus des fonctions qui sont les siennes, un instrument fiable, opérationnel et durable au service du développement du tourisme et de tous les acteurs de ce projet.

En effet, la collecte et le traitement des données doivent se faire avec professionnalisme et dans le suivi des bonnes pratiques de la statistique. De plus, les statistiques doivent être produites pour être utilisées. Le service devrait donc être capable de répondre aux attentes des utilisateurs finaux, avec des informations pertinentes et publiées ou livrées dans des délais adéquats.

Les véritables effets du travail d'un service de statistiques ne sont palpables qu'au bout de quatre années d'activité et ce n'est qu'après cette période que des comparaisons peuvent être faites, que des décisions peuvent être évaluées. Le service devrait donc fonctionner de manière intense et continue, bref s'inscrire dans la durabilité.

Justification et positionnement

La phase d'évaluation de ce projet a permis de constater que le service de statistique du Ministère en charge du tourisme est confronté à d'énormes difficultés. Du manque d'effectifs et de cadres qualifiés à l'absence des moyens financiers et logistiques, en passant par un cadre de travail précaire, ses performances s'avèrent alors limitées. Il s'agit par conséquent de redynamiser ce service, de lui donner les moyens d'assumer toutes ses responsabilités et de le rendre crédible auprès des utilisateurs finals et particulièrement des industriels du secteur du tourisme.

Eléments de programme (Stratégie)

Il est vrai que cette action est sujette à la mise sur pied des actions préalables du pôle de statistiques, mais le service des statistiques est la pièce maîtresse dans l'implémentation du SST. Sa vision devrait aller bien évidement dans le sens des Recommandations internationales 2008 des statistiques du tourisme. De plus, ce service doit aussi être capable d'élaborer et produire des statistiques en fonction de la demande des utilisateurs finaux.

Les systèmes de saisie, de contrôle de qualité et de validation des données seront actualisés, afin de créer de bonnes bases de données qui seront stockés dans des ordinateurs de la salle de machines.

Les bases de données seront exploitées et seront la base pour répondre aux demandes des utilisateurs finaux, même individuelles, des statistiques du tourisme.

Les grandes compagnies, les associations d'opérateurs économiques et sociaux, les organisations internationales et même les agences de tourisme des autres pays ont besoins des statistiques particulières. Ceci n'empêchera pas que des rapports périodiques traditionnels, ainsi que des bulletins conjoncturels, soient produits.

Un bon système de stockage de données sera mis sur pied. Il sera économique et simple, avec une récupération facile des données pour traitement et diffusion.

La documentation des données sera simple, complète et claire. Chaque structure de données stockée disposera de son système de codification, du nombre, du type et de l'amplitude de chacun de ses champs, sa date d'actualisation, le contenu conceptuel de chaque champ, son degré d'accessibilité, etc.

Les données doivent être protégées à trois niveaux :

Physiquement : avec une sécurité générale des lieux, une protection anti-incendie, antivol et qui tiendra compte des coupures fréquentes d'énergie ;

Techniquement : il s'agit de protéger les données des attaques ou erreurs humaines dans la manipulation des données, des programmes et des machines, c'est-à-dire, les systèmes de « back up », la protection d'effacement ou d'élimination de données, la protection des fichiers en cas de coupure d'énergie, etc.

La protection de l'information proprement dite : il s'agit des systèmes qui empêchent aux utilisateurs non autorisées l'accès aux données, pour mauvais usage personnelle et surtout de tout écart avec **secret statistique**.

Des systèmes informatiques de traitement de données sont nécessaires. Ceci renvoie également aux besoins matériels (en machines, locaux, installations, énergie, etc.) et humains (statisticiens, analystes, programmeurs, agents de saisie, etc.), aussi qu'à la maintenance de tous ces éléments.

La diffusion de l'information statistique représente un des aspects le plus important de la fonction du service statistique et à cet égard, elle doit être établie sur la base d'un plan de publication annuel et d'un budget lui permettant d'être menée en bon terme. Elle pourra se faire sur plusieurs formes : sur papier, en ligne ou par un support magnétique. L'information statistique peut aussi être servie à la demande d'un utilisateur, gratuitement ou moyennant une contribution financière.

Il convient de faire connaître les données disponibles par les moyens de publicité habituels. Dans le cas d'utilisateurs prédéfinis, les techniques de "direct mailing" sont très efficaces et doivent s'utiliser à fond, sous forme de brochures, tape-à-l'œil et faciles à lire, poussant à l'utilisation de la base de données. Le canal des medias pourra également être utile.

Des réunions, des séminaires et des conventions avec les utilisateurs finaux seront tenus, pour parler des objectifs des rapports produits, expliquer la façon de les interpréter, et leur proposer diverses manières de les utiliser.

Il faut établir des itinéraires de visites périodiques de contact avec les grands utilisateurs finaux, permettant les échanges de points de vue, le développement de nouveaux produits statistiques et la diffusion des nouveaux usages des actuels. Il convient de structurer, imprimer

et distribuer des brochures publicitaires attrayantes, expliquant les données disponibles et leurs possibilités finales d'utilisation, etc.

Nature de l'action

Il s'agit de l'organisation d'un outil (la combinaison service de statistique de la DGTH et ses ramifications départementales) dont le fonctionnement, les résultats et l'expérience acquise par ses agents permettront de disposer d'un SST dynamique et synergique, et à long terme de mettre sur pied un compte satellite du tourisme expérimental.

Territoire de l'action

La réorganisation en question dans cette action se fait au niveau de la DGTH, puis au niveau départemental. Elle a par conséquent une couverture nationale.

Maturation de l'action

C'est un processus qui murira au terme de quatre années, c'est-è-dire lorsque le fonctionnement et les résultats seront facilement lisibles.

Effets attendus :

Le service de la statistique, bien qu'étant sous la tutelle du Ministère en charge du tourisme et bénéficiant des budgets de l'Etat, sera indépendant dans la collecte, le traitement des données, et s'attèlera à des analyses objectives, sans aucune manipulation ou pression ;

Il sera aussi un élément fondamental dans la planification des stratégies des politiques de développement ;

L'utilisateur ayant besoin d'une information précise sera servi dans les délais requis ;

Regain de la crédibilité de ce service ;

Ce sera enfin le moteur de promotion et de sensibilisation des statistiques du tourisme auprès de la société congolaise.

Durée d'exécution

1 an

ÉLEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action

Le Ministère en charge du tourisme a la charge de cette tâche. Mais la synergie avec l'INS, la BEAC et la contribution des industriels du secteur touristique est essentielle. L'assistance technique du Programme de statistiques et du compte satellite du tourisme de l'OMT n'est pas en reste.

Partenariats

Organismes et institutions associés : INS, BEAC, OMT, le secteur privé ;

Types de partenariat : public/public, public/privé et coopération internationale.

Risques

Les lourdeurs administratives et bureaucratiques ;

La non-attribution des budgets conséquents au fonctionnement du service et le manque de financement des enquêtes ;

La méfiance des partenaires du secteur privé, principale source d'information ;

Le manque de motivation de certains agents ;

Le cadre de travail un peu précaire ;

Le retard dans la prise de conscience de l'importance des statistiques.

Facteurs de réussite

La volonté gouvernementale par l'initiative du projet d'élaboration de ce plan directeur ;

La valeur même des statistiques en général et des statistiques du tourisme en particulier.

Niveau de priorité :

Priorité maximale.

Bénéficiaires directs et indirects :

Le Ministère en charge du tourisme et tout le gouvernement ;

L'INS dans l'élaboration des comptes nationaux du pays ;

Les industriels du secteur ;

L'OMT et la communauté internationale ;

Tous les utilisateurs finals des statistiques du tourisme.

Points à régler :

- **Aspects techniques**

Toutes les actions préalables devraient être mises en marche.

- **Aspects administratifs**

Le renforcement du capital humain : statisticiens, informaticiens et formation de tous les autres agents aux concepts et à la méthodologie (décrits dans les RIST 2008) ;

Sensibilisation au sujet de l'application de la loi statistique.

Structuration financière :

La mise en œuvre de cette action est à inclure dans la réorganisation générale du Ministère en charge du tourisme.

Économie de l'action :

Gouvernement

Implication et indicateurs des mesures en faveur des populations locales :

Implication

Contribution dans le partage de l'information par la participation aux enquêtes ;

Indicateurs spécifiques ;

Quelques emplois pourraient être crées.

Mesure d'évaluation générale du projet

Mise en place de l'instrument de suivi

La Direction de la statistique, de l'information et de la documentation du Ministère en charge du tourisme sera chargée du suivi de cette action et fera des rapports semestriels sur la base d'un cadre logique à élaborer : actions-produits-résultats.

Bilan et résultats escomptés

Au fur et à mesure du déroulement de ce projet et de la réalisation des différentes activités statistiques, des données et indicateurs fiables et en quantité, des analyses sur le plan de la demande et de l'offre touristique devraient être disponibles. Au final, la contribution du tourisme à l'économie du Congo sera évaluée avec la meilleure des précisions.

FICHE ACTION Nº 5
Recensement des établissements de tourisme

NATURE ET PORTEE DE L'ACTION

Description de l'action : objectif et positionnement, pré programme

Justification et positionnement

Cette action est un élément fondamental qui permettra une bonne analyse de l'offre du tourisme au Congo. L'offre de tourisme s'entend de la fourniture directe aux visiteurs des biens et des services qui constituent les dépenses touristiques. En effet, afin d'attirer les visiteurs, les biens et les services doivent être mis à leur disposition sous les formes et dans les quantités qu'ils peuvent exiger. C'est par le biais de l'offre telle qu'elle satisfait la demande que la contribution du tourisme à l'économie peut être cernée et mesurée, d'où l'intérêt d'étudier l'offre de biens de consommation et de services aux visiteurs afin de comprendre et de décrire le tourisme dans le pays.

Aussi, le Système de comptabilité nationale recommande d'utiliser l'établissement en tant qu'unité fournissant des données qui se prêtent mieux à des analyses de production. Il est donc important de disposer de fichiers de tous les établissements selon les industries touristiques de bases à savoir :

- hébergement de visiteurs ;
- activités de services de restauration et de consommation de boissons ;
- transport des voyageurs ;
- agences de voyages et autres activités de réservation.

Les fichiers issus de cette action seront actualisés annuellement en tenant compte des nouveaux établissements crées, des établissements fermés et de ceux ayant subi des modifications au cours de l'année précédente. Une partie de la capacité de l'offre touristique au Congo sera alors maîtrisée et le pays disposera des informations fiables pour des prévisions et une bonne planification des politiques de développement durable du tourisme. Cela servira également de base pour l'élaboration et la stratification des échantillons représentatifs et fiables pour les analyses statistiques et économiques futures du secteur.

Comme dans n'importe quel autre secteur de l'économie, l'emploi est une dimension importante de la caractérisation du tourisme et de la prise en considération de son importance du triple point de vue productif, social et stratégique. L'opération de recensement sera par conséquent une opportunité de collecter des données sur l'emploi dans les industries touristiques, de compiler quelques indicateurs importants et de faire une première analyse de l'emploi dans le secteur du tourisme au Congo.

A ce jour et au terme de la mission de diagnostic et d'évaluation, le Ministère en charge du tourisme ne dispose ni d'un fichier exhaustif des établissements des industries touristiques sus cités, ni d'indicateurs fiables et pertinents sur l'emploi dans ces différentes structures.

Hormis le manque de lisibilité que cela pourrait produire par rapport à la capacité de l'offre touristique du pays et des caractéristiques des différents établissements, cela représente un gros obstacle non seulement à la planification et aux prévisions et projections futures des politiques de développement pour répondre à la demande du tourisme récepteur et du tourisme interne, mais également à la production des indicateurs économiques fiables du secteur touristique, en l'occurrence à l'évaluation de la contribution du tourisme au PIB de l'économie congolaise.

Objectif

L'objectif général du recensement des industries touristiques est de disposer de bases de données exhaustives des établissements touristiques installés sur l'ensemble du territoire national et de mieux appréhender les caractéristiques et capacités de l'offre touristique, ainsi que d'une première lecture de la situation de l'emploi dans le tourisme en République du Congo.

Éléments de programme (Stratégie)

Le recensement des établissements de tourisme est une opération d'inventaire de ces établissements, alors considérés comme unités statistiques, à double passage par interview directe du responsable (Promoteur ou Gérant) de chaque unité en appliquant la méthode des itinéraires (c'est-à-dire de suivre les avenues et ruelles de bout en bout) sur l'ensemble du territoire national ;

Le premier passage portera sur l'identification des établissements, la notification et la sensibilisation sur les données à recueillir. Le deuxième passage sera consacré à l'interview et au remplissage du questionnaire ;

En amont de ce travail de terrain, le Ministère en charge du tourisme mènera une campagne d'information et de sensibilisation à ce sujet au niveau national, et au niveau infranational au travers de ses directions départementales. Des médias nationaux et locaux devraient être sollicités. Compte-tenu du climat de méfiance et parfois du refus de répondre aux enquêtes constatés auprès de nombreux responsables des établissements lors de la phase de diagnostic, un accent sera mis sur l'application de la loi statistique en vigueur dans le pays.

L'organisation du recensement comptera avec une commission d'organisation, une commission technique et des agents d'exécution.

Commission d'organisation : Coordonnée par le Cabinet du Ministre en charge du tourisme, elle assure l'organisation et la validation de toutes les activités relatives au recensement.

Commission technique *:* Elle est chargée de concevoir le masque de saisie et de rédiger les documents méthodologiques du recensement : la liste des indicateurs, le questionnaire, les manuels de procédure (les manuels de l'agent enquêteur, du contrôleur et de saisie informatique des données) de faire le découpage des zones de dénombrement (travaux cartographiques) et de rédiger le rapport final du recensement.

Agents d'exécution : Parmi ceux-ci, on trouve les superviseurs, les contrôleurs, les agents recenseurs et une équipe de traitement des données.

Superviseurs : Sous le contrôle de la commission technique, les superviseurs sont chargés de veiller sur le travail des contrôleurs et des agents recenseurs. Ils assureront les fonctions administratives et financières. Un superviseur est affecté pour chaque département du pays. Cependant, les départements de Pointe-Noire et du Kouilou ont le même superviseur, soit au total 11 pour le pays.

Contrôleurs : Sous le contrôle des superviseurs, ils sont chargés d'encadrer les agents recenseurs sur le terrain, de vérifier le remplissage des questionnaires, de résoudre les différends entre les agents recenseurs et les recensés. L'effectif des contrôleurs dans le pays sera défini après étude cartographique.

Agents recenseurs : Les agents recenseurs, sont chargés de visiter tous les établissements de la zone de dénombrement affectée, à poser des questions relatives au recensement aux responsables (Promoteurs ou Gérants) de ces établissements et à transcrire correctement et lisiblement les réponses dans les questionnaires.

Equipe de traitement des données : Elle est chargée de la saisie informatique des questionnaires issus du terrain à partir d'un logiciel de traitement adapté.

Déroulement du projet

Les activités liées au recensement se dérouleront suivant les quatre phases ci-après :

- *Phase préparatoire :* Elle consiste à la formalisation administrative, au choix de la méthodologie, à la confection du budget, à la conception du questionnaire et autres documents techniques, à la sensibilisation et aux travaux cartographique.
- *Phase de collecte des données* : Elle consiste à la mise en place du personnel (recrutement, **formation** et affectation) et à la collecte proprement dit.
- *Phase d'exploitation et analyse des données :* elle consiste à l'archivage des documents, le chiffrement, la saisie des données, l'édition et ajustement des données et la rédaction du rapport.
- *Phase de publication et diffusion des données* : elle consiste à l'impression des rapports, du dispatching des rapports et du séminaire de vulgarisation des résultats.

Nature de l'action

Le recensement des établissements du tourisme est un inventaire exhaustif qui permettra de décrire les activités de production qui fournissent les biens et les services que les visiteurs achètent. Il vise à recueillir et à colliger les données relatives aux caractéristiques de l'offre et de l'emploi.

Territoire de l'action

Il s'agit d'une opération d'envergure nationale.

Effets attendus :

- Un rétablissement de la confiance auprès des opérateurs et fournisseurs de données envers le service en charge de la statistique du Ministère du tourisme ;
- Renforcement de la culture statistique dans le secteur privé ;
- Renforcement de l'utilisation des résultats de cette action par les décideurs publics et privés, et par tous les autres utilisateurs finaux.

Durée d'exécution

Trois mois répartis comme suit :

Phase préparatoire : 0,5 mois ;

Phase de la collecte : 1,5 mois ;

Phase d'exploitation et analyse des données : 0,75 mois ;

Phase d'analyse, publication et diffusion : 0,25 mois.

ÉLEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action

Le projet sera piloté par la direction générale du tourisme et de l'hôtellerie.

Partenariats :

Organismes et institutions associés : Institut National de la Statistique (INS) ;

Types de partenariat : public/public, public/privé

Niveau de priorité :

Priorité maximale.

Bénéficiaires directs et indirects

Ministère en Charge du tourisme, INS, BEAC, l'OMT et la communauté internationale, et les autres utilisateurs finaux des statistiques du tourisme tels que les opérateurs du secteur privés, les chercheurs, les universités, etc.

Points à régler :

Aspects techniques : Découpage géographique (Travaux cartographiques) ;

Aspects administratifs : Mise en place des commissions techniques et élaboration des documents de base.

Structuration financière

Le coût prévisionnel de cette importante action s'élève à 200.000.000 de francs CFA comme présenté dans le tableau qui suit :

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
I/ PHASE PREPARATOIRE			**23 190 000**
Organisation et sensibilisation			
Prise en charge équipe de rédaction des documents techniques			
Matériel consommable			
II/ PHASE DE COLLECTE			**109 700 000**
Prise en charge superviseur (transport et frais de missions)			
Formation des agents de collecte			
Prise en charge des formateurs			
Lancement officiel de la collecte			
Prise en charge des agents de collecte			
III/ Phase d'exploitation et analyse des données			**30 750 000**
Formation des opérateurs de saisie			
Prise en charge des formateurs			
Prise en charge des opérateurs de saisie			
Prise en charge de l'équipe d'analyse et de rédaction du rapport			
Atelier de validation des données			
IV/ Phase de publication et diffusion des données			**16 700 000**
Rapports			
Séminaire de vulgarisation des résultats			
V/ Autres charges non ventilées			**19 660 000**
TOTAL GENERAL			**200 000 000**

Économie de l'action

Organismes d'appui au développement : PNUD ;

Gouvernement ;

Secteur privé et/ou ONG.

Implication et indicateurs des mesures en faveur des populations locales

Création de plus de 200 emplois saisonniers sur l'ensemble du territoire national ;

Mesure d'évaluation générale du projet :

Mise en place de l'instrument de suivi ;

Suivi / évaluation interne : parties concernées, périodicité, examen d'exécution du projet, nature des documents ;

Suivi / évaluation externe : parties concernées, périodicité, examen d'exécution du projet, nature des documents ;

Bilan et résultats escomptés :

Disposer de fichiers exhaustifs de tous les établissements de tourisme au Congo ;

Disposer d'un premier panorama de l'emploi dans le secteur touristique au Congo ;

Disposer des caractéristiques des populations des établissements par types d'industries touristiques qui permettront de définir et stratifier des échantillons pour des opérations statistiques futures. Ceci allègera considérablement les budgets alloués aux statistiques du tourisme dans le pays ;

Un regain de crédibilité du service en charge de la statistique du Ministère en charge du tourisme.

FICHE ACTION Nº6 :
Mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme

NATURE ET PORTEE DE L'ACTION

Description de l'action : objectif et positionnement, pré programme

Objectifs :

Cette action a pour principaux objectifs :

A court terme, corriger les défaillances constatées au cours de la phase du bilan et de diagnostic du système de statistiques du tourisme actuel au Congo. Ces défaillances d'abord liées à la couverture des statistiques, c'est-à-dire au degré d'exhaustivité des renseignements relatifs aux populations cibles. En effet, en parlant par exemple des visiteurs internationaux qui entrent et sortent du pays, les statistiques actuelles ne tiennent pas compte de ceux qui traversent les frontières terrestres. Le Congo est pourtant entouré de pays tels que le Gabon, le Cameroun, l'Angola, la RCA et la RDC dont certains sont soit fortement peuplés, soit sujets à un phénomène d'émigration soutenu pour des raisons économiques ou politiques.

Un autre exemple, aussi lié à une question méthodologique, est l'exemption des nationaux congolais résidents à l'étranger à remplir les fiches d'entrées/sortie du territoire. Il y en a bien parmi eux qui sont des touristes. En principe, les défaillances méthodologiques émaneraient d'abord des écarts avec les concepts, définitions, nomenclatures, données, indicateurs, agrégats et tableaux des résultats liés au tourisme recommandés par l'OMT et qui aideraient à décrire de manière exhaustive le phénomène touristique dans toutes ses dimensions (physique, sociale, économique, etc.) et de mesurer sa contribution économique dans un contexte de comparabilité internationale.

Au niveau de l'offre touristique, le manque des liste exhaustives des établissements d'hébergement, des sites d'intérêt touristique ou des établissements des autres industries touristiques du pays ne facilite pas la constitution d'échantillons représentatifs pour des enquêtes, et aussi, met en doute la fiabilité des indicateurs produits.

A moyen et long termes, disposer des informations statistiques fiables, cohérentes et appropriées sur les aspects socioéconomiques liés au tourisme. Ces informations devraient être intégrées avec toutes les statistiques économiques et sociales des autres domaines, aux différents échelons territoriaux (infranational, national et international). Elles devraient aussi aider à la mise en place au Congo du compte satellite du tourisme (CST) expérimental, car on ne saurait implémenter un CST sans un bon système national de statistiques du tourisme.

Justification et positionnement

Afin d'encadrer la dynamisation et le développement du tourisme en République du Congo, le Gouvernement a besoin d'un système de statistiques du tourisme conforme aux RIST 2008, qui produit des informations ou données statistiques nécessaires à la formulation des stratégies de commercialisation, au renforcement des liens interinstitutionnels, à l'évaluation de l'efficacité des décisions de gestion et à la mesure de la contribution du tourisme à l'économie nationale.

ÉLEMENTS DE PROGRAMME (STRATEGIE)

Concepts et formes de tourisme

La mise en place d'un SST conforme aux RIST 2008 commence d'abord par l'adoption des concepts et définitions énoncées dans les RIST 2008, fondamentalement de : *visite de tourisme, visiteur, tourisme, touriste (ou visiteur qui passe la nuit), excursionniste (ou visiteur de la journée), environnement habituel*, et de tous les autres, qui sont présentés au chapitre 2 de cette publication (RIST 2008).

Lesdits concepts et définitions sont bien respectés par le service des statistiques du Ministère en charge du tourisme. Cependant, tous les autres acteurs du SST et la société congolaise toute entière devraient être sensibilisés sur leur existence, puis les respecter ou appliquer, au premier chef, les services de l'immigration ou de la surveillance du territoire, et surtout des principaux fournisseurs de données que sont les industriels du secteur du tourisme au Congo. Cet aspect devrait occuper une place prioritaire dans l'importante campagne de sensibilisation qui sera menée sur les statistiques du tourisme dans le pays.

Dans la même logique, il est important, tel que l'a pris en compte depuis quelques années le service des statistiques du Ministère en charge du tourisme, que tous les autres acteurs su SST intègrent le fait que les statistiques du tourisme du Congo devraient être fondées sur la notion de *pays de résidence* et non de *nationalité*. En effet, le concept de résidence permet de classer les visiteurs selon leur lieu d'origine et de caractériser leur destination et, partant, de distinguer les différentes formes de tourisme.

Il faudrait donc bien asseoir ces trois formes de tourisme, à savoir : *le tourisme récepteur*, *le tourisme interne et le tourisme émetteur*, et ainsi être capable d'identifier les *visiteurs internes*, les *visiteurs d'entrée* et les *visiteurs à l'étranger*.

Outre les voyageurs qui sont des visiteurs, il existe des voyageurs qui ne correspondent pas à la définition des visiteurs mais qui entrent en ligne de compte pour les estimations de la balance des paiements ou les statistiques des migrations internationales. Le système d'observation aux frontières, les cartes d'entrée/sortie pour le moment, devraient permettre d'identifier l'un quelconque des collectifs ci-dessous :

Personnes faisant des études de longue durée (plus d'1 an) ;

Malades de longue durée (plus d'1 an) ;

Travailleurs saisonniers ;

Travailleurs frontaliers ;

Immigrés de courte durée ;

Diplomates et autres personnels d'ambassade ou consulaires (personnes à charge comprises) ;

Membres des forces armées étrangères basées dans le pays ;

Équipages des modes de transport (navires ou avions) ;

Immigrés de longue durée.

En ce qui concerne le tourisme interne, les parties prenantes du SST au Congo devraient d'abord s'entendre sur le critère qui aidera à définir l'*environnement habituel* et l'adopter. Parmi les critères possibles, nous avons :

- la fréquence du voyage ;
- la durée du voyage ;
- le franchissement de frontières administratives (par exemple, de collectivités locales) ;
- la distance séparant le lieu visité du lieu de résidence habituelle.

Dans les enquêtes des ménages ou celles menées sur les sites ou établissements visités par les touristes, un accent sera mis sur des questions qui permettront de déterminer *l'importance des résidences secondaires dans le pays*.

Angle de la demande

Avec les procédures administratives (les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire, les informations de contrôle recueillies dans les établissements d'hébergement collectif, etc.), ou alors les enquêtes sur les ménages ou des enquêtes frontalières, ou encore des enquêtes en liaison avec des lieux spécifiques ou avec des circonstances particulières associées au voyages qui seront mises en œuvre, il faudra recueillir les caractéristiques personnelles des visiteurs : *sexe*, *âge*, *situation au regard de l'activité*, *profession*, *revenu annuel du ménage, de la famille ou individuel*, *niveau d'instruction*.

La classification ci-dessous, recommandée des voyages de tourisme en fonction du motif principal, sera utilisée :

Classification des voyages de tourisme en fonction du motif principal
1. Motifs personnels
1.1 Vacances, loisirs et détente
1.2 Visites à des parents et amis
1.3 Education et formation
1.4 Sante et soins médicaux
1.5 Religion/pèlerinage
1.6 Achats
1.7 Transit
1.8 Autres
2. Affaires et motifs professionnels

Comme dans certains pays, l'une ou plusieurs de ces catégories peuvent être suffisamment importantes pour justifier un niveau de classification supplémentaire. Il sera par exemple adopté que la catégorie des affaires et motifs professionnels soit divisée en deux sous-catégories intitulées « *participation à des réunions, conférences et congrès, foires commerciales et expositions* » et « *autres affaires et motifs professionnels* » de façon à mettre en relief les motifs en rapport avec l'industrie des réunions.

Il est également important lors de la collecte de l'information, de recueillir les informations ci-dessous concernant les caractéristiques des voyages de tourisme :

- Motif principal ;
- Autres motifs ;
- Types de « produits touristiques » ;
- Activités principales ;
- Durée d'un voyage ou d'une visite ;
- Origine ;
- Destinations :
    - Principale
    - Secondaire
- Principal mode de transport ;
- Principal type de moyen d'hébergement.

Il faut rappeler qu'un « *produit touristique* » représente une combinaison de différents aspects (caractéristiques des lieux visités, modes de transport, types de moyens d'hébergement, activités spécifiques au lieu de destination, etc.) liés à un centre d'intérêt spécifique (tourisme de nature, vie à la ferme, visite de sites historiques et culturels, visite d'une ville, pratique de sports spécifiques, plage, etc.). Cette notion de « produit touristique » est liée non pas au concept de « produit » utilisé dans les statistiques économiques, mais à celui qu'utilisent les professionnels du tourisme pour commercialiser des forfaits ou des destinations spécifiques.

Dépenses touristiques

Il sera incorporé un module spécifique sur les dépenses dans les enquêtes réalisées auprès des visiteurs d'entrée, soit à la frontière, soit en tout autre lieu où ils peuvent être observés. En ce qui concerne les dépenses de tourisme interne et émetteur, on utilisera soit une enquête sur les ménages portant spécifiquement sur le tourisme, soit un module périodique (mensuel, trimestriel ou annuel) incorporé dans une enquête générale sur les dépenses des ménages. La périodicité de chaque enquête sera débattue au sein de la plateforme interinstitutionnelle qui sera mise en place.

Les recommandations en ce qui concerne la couverture, le champ d'application et le moment des dépenses touristiques seront suivies dans la procédure d'évaluation des dépenses du tourisme interne, du tourisme récepteur et du tourisme émetteur.

Les données recueillies sur les dépenses touristiques seront ventilées par produits. Aux fins de l'analyse du tourisme, les catégories communément utilisées et recommandées sont les suivantes :

- Voyages, vacances et circuits à forfait ;
- Hébergement ;
- Repas et boissons ;
- Transport local ;
- Transport international ;
- Loisirs, culture et activités sportives ;
- Achats ;
- Autres.

Chaque fois que les enquêtes décomposeront les données relatives aux dépenses en biens et services acquis, ces informations seront recoupées avec les caractéristiques pertinentes des visiteurs ou de l'équipe de voyageurs et/ou du voyage (motif du voyage, lieu de séjour, organisation du voyage, durée du séjour, etc.). Cependant, cela imposera des impératifs rigoureux en ce qui concerne la taille et la conception de l'échantillon, mais c'est indispensable pour exploiter pleinement les informations recueillies.

Enfin, il sera procédé à une comparaison des statistiques des dépenses des visiteurs d'entrée/à l'étranger et des postes « voyages » (crédits/débits) et « transport international de voyageurs » de la balance des paiements.

L'angle de l'offre

Le Congo devrait incorporer les industries touristiques dans son programme général d'enquêtes économiques. Les fichiers administratifs et les recensements économiques seront également utilisés. Des enquêtes sur les ménages, on recueillera des informations sur les producteurs informels.

A travers des enquêtes annuelles, les caractéristiques à mesurer pour chaque industrie touristique (et les établissements correspondants) doivent avoir un double objectif : l'analyse de l'industrie en tant que telle et la production de données permettant de rapprocher la demande des visiteurs d'une façon assez détaillée, exprimée tant en valeur que, lorsque cela est possible et pertinent, en unités de quantité ou en unités non monétaires. Par exemple :

- Valeur totale de la production et production ventilée par produits (l'accent étant mis en particulier sur les produits caractéristiques du tourisme) aux prix de base et aux prix à la production (le cas échéant) ;
- Valeur totale de la consommation intermédiaire ventilée par catégories de produits principales (si possible) aux prix d'acquisition ;

- Valeur ajoutée brute totale aux prix de base (la différence entre la valeur totale de la production aux prix de base et la valeur totale de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition) ;

- Rémunération totale des employés : traitements et salaires (en espèces et en nature) et contributions sociales ; au plan global et pour des catégories d'employés spécifiquement identifiées ;
- Excédent brut d'exploitation ;
- Formation brute de capital fixe par classe d'actif ;
- Acquisition nette de biens fonciers et d'actifs incorporels (tels que les franchises) ;
- Nombre d'établissements classés (et, si possible, recoupés) dans des catégories qui doivent être adaptées au pays considéré, telles que les catégories formelle ou informelle, marchande ou non marchande, selon la forme juridique d'organisation, l'effectif, etc.
- Informations sur l'emploi ;
- Indicateurs non monétaires pertinents (spécifiques à chaque activité) faisant apparaître tant la capacité (l'offre) que la quantité de demande qui a été satisfaite (comme les taux d'utilisation des capacités et les taux de fréquentation pour les moyens de transport et les moyens d'hébergement, par exemple).

Les nouvelles nomenclatures NAEMA rev1 et NOPEMA rev1, révisées sur la base de la CITI rev4, et de la CPC, seront utilisées afin de faire en sorte que l'observation des industries touristiques atteigne le degré de décomposition requis pour permettre de procéder à une analyse un tant soit peu détaillée de leurs activités spécifiques. Aussi, cette classification des produits et des activités de production aidera à une mesure et une analyse du tourisme qui se prêtent à des comparaisons à l'échelon international et qui soient utiles au plan national.

Les produits touristiques seront décomposés en *produits caractéristiques du tourisme* et en *produits rattachés au tourisme* à distinguer en fonction de l'importance du lien des produits considérés avec le tourisme soit à l'échelle du monde, soit dans l'économie du Congo. Il s'agit d'un élément de base de l'établissement d'un compte satellite du tourisme qui sera mis sur pied à long terme. Des critères seront aussi définis pour identifier les produits et industries caractéristiques spécifiques au Congo

Enfin, un rapprochement des données sur l'offre touristique et celles sur la demande touristique.

Emploi touristique

La collecte de données sur l'emploi dans les industries touristiques doit d'abord être intégrée dans le système statistique national ordinaire.

Pour pouvoir évaluer et analyser en détail l'emploi dans les industries touristiques, on ne saurait s'appuyer sur une seule source statistique. Des données provenant de différentes sources, telles que les enquêtes par sondage sur la main d'œuvre des ménages, les enquêtes par sondage auprès des établissements et les fichiers administratifs seront intégrées.

Des variables principales ci-dessous concernant les industries touristiques seront relevées :

Emploi par groupe d'âge, sexe et nationalité/pays de résidence (s'il y a lieu) ;

Emploi par type d'établissement (taille, formel, informel, etc.) ;

Emploi classé par profession et d'après la situation dans la profession ;

Emploi permanent ou temporaire exprimé en nombre d'emplois, heures de travail, équivalent temps plein, etc. ;

Emploi par niveau d'instruction ;

Heures de travail (normales/habituelles, effectivement travaillées, rémunérées) ;

Arrangements concernant le temps de travail.

Enfin, il sera assuré une diffusion publique et régulière des données sur les emplois touristiques.

Autres aspects du tourisme

Les statistiques touristiques devraient également être élaborées au niveau départemental et il faudrait analyser si ces statistiques régionales sont bien cohérentes avec les données obtenues au niveau national. Elles pourraient en effet fournir aux entreprises et organisations de tourisme des indicateurs utiles pour identifier de nouvelles possibilités d'activités commerciales, évaluer le volume et l'intensité de l'activité touristique et déterminer le degré d'interconnexion des réseaux et groupes touristiques privés et publics opérant à l'échelon régional.

Il faut rappeler que les diverses régions du pays disposent des spécificités et besoins suivantes :

La nécessité de souligner et de mettre en exergue l'importance des spécificités des régions en tant que destinations touristiques ;

Le fait que les caractéristiques des visiteurs se rendant dans une région et leurs comportements en matière de dépenses peuvent être très différentes d'une région à l'autre ;

La nécessité d'élaborer des politiques visant à attirer les visiteurs (s'agissant notamment du type de demande à satisfaire) et les investissements (s'agissant notamment des infrastructures à mettre en place) qui soient spécifiques aux objectifs régionaux ;

La nécessité d'adapter les classifications des produits caractéristiques du tourisme et des industries touristiques en les précisant s'il y a lieu, tout en préservant la structure générale de ces classifications ;

La nécessité d'être en mesure d'établir des comparaisons en matière de tourisme, en ce qui concerne le nombre, les caractéristiques et les dépenses des visiteurs entre régions et entre l'échelon régional et l'échelon national.

Certains visiteurs sont attirés par la nature dans toute sa pureté (montagnes, plages, forêts tropicales, déserts, etc.) ou transformée par l'homme (paysages aménagés, patrimoine culturel, etc.). Mais le tourisme contribue également à la dégradation irréversible de l'environnement par la pression qu'il exerce sur des écosystèmes fragiles, par la construction de centres de villégiature ou de routes qui détruisent les sites et le patrimoine naturels, par la pression exercée sur la terre, l'eau et l'air, et par divers processus de tous types qui engendrent la pollution, le déversement de résidus, l'érosion, le déboisement, etc. Par conséquent, La question du tourisme et de la viabilité revêt de plus en plus d'importance et toute mesure du tourisme et de son impact sur une économie doit tenir compte des incidences sociales, économiques et environnementales. Les liens avec cette dernière composante doivent être hautement prioritaires.

Il est nécessaire que les parties prenantes du SST élaborent un schéma d'évaluation de la qualité de ces statistiques en s'appuyant sur les critères de qualité suivants :

Conditions indispensables de la qualité. Les conditions indispensables de la qualité s'entendent de toutes les conditions institutionnelles et organisationnelles qui ont un impact sur la qualité des statistiques du tourisme ;

Pertinence. La pertinence des statistiques du tourisme se réfère au degré auquel ces statistiques répondent aux besoins des utilisateurs ;

Crédibilité. La crédibilité des statistiques du tourisme renvoie à la confiance que les utilisateurs font aux données en se fondant sur l'image de l'organisme responsable de leur production et de leur diffusion ;

Exactitude. Les statistiques du tourisme sont exactes dans la mesure où elles estiment ou décrivent correctement les quantités ou les caractéristiques dont elles sont censées rendre compte ;

Actualité. L'actualité des statistiques du tourisme renvoie au délai écoulé entre la fin de la période de référence à laquelle se rapportent les données et la date à laquelle celles-ci sont publiées et mises à la disposition du public ;

Validité méthodologique. La validité méthodologique d'une source de données s'entend de l'application de normes, directives et bonnes pratiques internationales à la production des statistiques du tourisme ;

Cohérence. La cohérence est la mesure dans laquelle les données sont logiquement reliées et concordantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent être mises en correspondance les unes avec les autres dans un cadre analytique plus général et dans le temps.

Accessibilité. L'accessibilité des statistiques du tourisme est la facilité avec laquelle elles peuvent être obtenues auprès des organismes chargés de leur élaboration.

En outre, des rapports seront faits sur la qualité dans le cadre des métadonnées qui seront mises en place. Ces rapports permettront aux utilisateurs de déterminer par eux-mêmes si tel ou tel ensemble de données répond à leurs exigences particulières en matière de qualité.

Le Congo devrait accorder un rang de priorité élevé à l'élaboration de métadonnées et à les publier dans le cadre de la diffusion des statistiques sur le tourisme.

L'OMT exécute un projet d'élaboration de métadonnées qui contiennent des informations sur les statistiques du tourisme, projet dont il est question sur son site Web : *www.unwto.org/statistics/metadata/metadata.pdf.* Ce site présente également les différentes métadonnées élaborées par les pays. Il sera question de coopérer avec l'OMT à la réalisation de ce projet et à donner suite à ces recommandations dans ses pratiques statistiques.

Nature de l'action

Il s'agit d'un ensemble d'activités statistiques qui devrait servir de base pour un système d'information touristique fiable et précis.

Territoire de l'action

La mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme se passe au niveau national et infranational.

Maturation de l'action

Bien que les premiers résultats soient disponibles et palpables dès la première année de sa mise en œuvre, ce n'est qu'au terme de quatre années que le SST sera totalement couvert.

Effets attendus :

Mobilisation de tous les acteurs du secteur en faveur des statistiques du tourisme pour que celles-ci soient une véritable « cause nationale » dans le pays ;

Crédibilisation des services en charge de l'élaboration du tourisme, en leur redonnant vie, afin de créer un engouement et une confiance auprès des principaux fournisseurs de données que sont les industriels du secteur ;

Rendre disponibles des statistiques plus nombreuses, fiables et régulières et encourager leur utilisation chez les décideurs publics et privés, les industriels du secteur et tous les autres utilisateurs finaux, statistiques nécessaires pour procéder aux diverses analyses du tourisme servant à évaluer ses différents aspects, appuyer et améliorer la politique générale et la prise de décisions, formuler des stratégies de commercialisation, renforcer les liens interinstitutionnels, évaluer l'efficacité des décisions de gestion et mesurer la contribution du tourisme à l'économie nationale.

Un véritable saut en avant dans la promotion d'une forte culture statistique dans le pays et dans la zone CEMAC.

Transfert du savoir-faire au profit du personnel local.

Durée d'exécution

5 ans.

ÉLEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage, portage de l'action

Le Ministère en charge du tourisme a la responsabilité de cette action. Cependant, la réalisation verra intervenir d'autres instances officielles telles que : le Ministère de l'Intérieur par le biais de la Direction Générale de l'Immigration (Police aux frontières) et la Direction Générale de la Surveillance du Territoire, l'INS et la BEAC.

Partenariats :

- Organismes et institutions associés : L'OMT, le PNUD, les associations des professionnels du tourisme.
- *Types de partenariat :* public/public - public/privé.

Risques

Défaut de financement ou rupture dans son processus ;

Manque de ressources humaines expérimentées, qualifiées et d'appui ;

Gros volume de travail dû à la variété d'activités à gérer de manière simultanée ;

Implication faible d'un élément du groupe des acteurs du SST ;

Rythme de travail soutenu et constant accompagné d'une forte pression du personnel, surtout par rapport au respect du calendrier de diffusion des statistiques produites ;

Il s'agira du premier projet statistique de cette envergure dans le pays.

Facteurs de réussite

Volonté et forte implication de toutes les forces gouvernementales ;

La volonté de la communauté internationale de voir les statistiques du tourisme se développer ;

La volonté du gouvernement de faire du tourisme une priorité ;

L'appui de l'OMT et du PNUD au projet ;

Le désir de coopération de la part de tous les acteurs :

Niveau de priorité

Il s'agit d'une action de grande priorité une fois que les actions préalables sont réalisées.

Bénéficiaires directs et indirects :

Le Ministère en charge du tourisme et tous les autres qui interviennent dans l'implémentation du SST ;

Les industriels du tourisme ;

Le secteur privé ;

Tous les autres utilisateurs finals des statistiques ;

La population active du pays avec la création de quelques emplois.

Points à régler :

Aspects techniques :

Implémentation des actions préalables ;

L'assistance technique de l'OMT par la mise à disposition d'un expert en statistiques du tourisme par l'OMT ;

Le Ministère en charge du tourisme acquiert l'accès à la Cyberbibliothèque de l'OMT (UNWTO e-library) ;

Une forte adhésion des opérateurs du secteur au projet, principalement dans le processus de collecte des données ;

Bonne programmation des activités (recensements et enquêtes).

Aspects administratifs :

Mise en application de la loi statistique ;

Efficacité dans a gestion du projet avec assouplissement de la bureaucratie ;

Affectation des informaticiens aux services centraux et départementaux de la statistique ;

Mise en place des moyens humains et financiers suffisants ;

Bonne motivation des équipes de travail ;

Le Ministère en charge du tourisme devrait pleinement jouer son rôle dans tout le projet.

Structuration financière

Le processus d'évaluation du coût prévisionnel de cette action est complexe et difficile. En effet, pour les enquêtes et recensements par exemple, c'est un processus qui implique leurs concepteurs ; les directions régionales, qui auront en charge leur gestion ; les responsables de la programmation et de la gestion au sein de la DGTH et de la plateforme interinstitutionnelle, à qui incombe l'arbitrage final. Cette procédure détermine les crédits spécifiques à chaque activité, qui constituent les budgets opérationnels de programme des directions régionales : rémunération des enquêteurs, coûts de fonctionnement et dépenses diverses.

Le tableau ci-dessous donne une orientation du coût de ce projet.

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Enquêtes auprès de toute la population de voyageurs ou visiteurs ou auprès d'un sous-ensemble bien défini de cette population			
Enquête mensuelle de fréquentation hôtelière (Budget Action préalable 1)		12	
Enquête semestrielle auprès des visiteurs internationaux (résidents et non-résidents) pour connaître de leur profil, leurs activités, dépenses totales, durée du séjour, etc.	20.000.000	2	40.000.000
Enquête auprès des ménages sur le tourisme (interne et émetteur, tous les 4 mois	25.000.000	3	75.000.000
Enquête trimestrielle sur les dépenses touristiques des non-résidents	20.000.000	4	80.000.000
Enquêtes auprès des entreprises/établissements des industries touristiques			
Enquête annuelle sur la structure des hôtels et autres établissements d'hébergement (caractéristiques, recettes, dépenses, emploi, résultats économiques)	20.000.000	1	20.000.000
Enquête trimestrielle sur l'emploi-vente auprès des hôtels et restaurants	15.000.000	4	60.000.000
Statistiques sur la fréquentation des sites touristiques (basées sur les fichiers administratifs)	5.000.000	1	5.000.000
Véhicule de type 4x4	40.000.000	1	40.000.000
Dotation en carburant	10.000.000	1	10.000.000
Assistance technique OMT (3 mois)	30.000.000	1	30.000.000
Formation des enquêteurs	2.000.000	10	20.000.000
Suivi et évaluation de l'action	10.000.000	1	10.000.000
Consommables	10.000.000	1	10.000.000
Imprévus			15.000.000
Total général			**415.000.000**

Économie de l'action :

Institutions financières multilatérales et bilatérales : Banque Africaine de Développement, Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale, Banque Mondiale ;

Organismes d'appui au développement : PNUD ;

Gouvernement ;

Secteur privé et/ou ONG.

Implication et indicateurs des mesures en faveur des populations locales

Implications :

Participation aux enquêtes auprès des ménages ;

Participation aux enquêtes auprès des lieux fréquentés par les touristes.

Indicateurs spécifiques :

Plus de 100 emplois fixes et temporaires pourraient être crées.

Mesure d'évaluation générale du projet :

Mise en place de l'instrument de suivi :

Le suivi de cette action sera de la responsabilité du Conseil pour le SST, puis de l'équipe nationale du SST.

- Suivi / évaluation interne : parties concernées, périodicité, examen d'exécution du projet, nature des documents.

Le service de la statistique de la DGTH examinera l'évolution des travaux et fera des rapports tous les trois mois.

- Suivi / évaluation externe : parties concernées, périodicité, examen d'exécution du projet, nature des documents

L'INS examinera l'évolution des travaux et fera des rapports chaque semestre.

Bilan et résultats escomptés

Mettre à la disposition des acteurs publics et privés œuvrant dans le secteur tourisme des informations pertinentes, fiables et cohérentes, sur l'état des lieux et les incidences du secteur du tourisme pour mieux coordonner le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable du tourisme.

RECAPITULATIF BUDGETS ACTIONS

Désignation	Total
ACTIONS PREALABLES	
<u>Action 1 :</u> **Mise à niveau des statistiques touristiques de base** Collecte et traitement des données (entrées/sorties) aux frontières Collecte et traitement des statistiques d'hébergement et des autres activités touristiques Equipement de la salle de traitement de données **Total Action 1**	**508 760 000**
<u>Action 2 :</u> Mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme	
<u>Action 3 :</u> Séminaire national sur les statistiques du tourisme	**20.000.000**
ACTIONS PRIORITAIRES	
<u>Action 4 :</u> Renforcement du service chargé des statistiques du tourisme	**60 000 000**
<u>Action 5 :</u> Recensement des établissements de tourisme	**200.000.000**
<u>Action 6 :</u> Mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme	**415.000.000**
TOTAL GENERAL	**1.203.760.000**

5 - FORMATION

FICHE ACTION N°1 :
Tenue des Assises nationales de la formation hôtelière et touristique comme action préalable

DÉFINITION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Dans un contexte économique difficile et une compétition exacerbée, la qualité d'un service adapté aux besoins d'une clientèle exigeante fera la différence. L'expérience du client est donc au cœur des préoccupations, sans oublier évidemment l'aspiration de tout salarié à avoir une perspective d'évolution de carrière satisfaisante. Concernant plus particulièrement le Congo, la mise en œuvre du Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme constitue une excellente opportunité pour donner un signal fort à travers l'organisation des Assises nationales de la Formation hôtelière et touristique qui, grâce aux débats, échanges et réflexions engagés, déboucheront sur des résolutions et actions permettant de mieux qualifier et de mieux coordonner toutes les initiatives publiques et privées en matière de formation hôtelière et touristique. En effet, ces résolutions pourront servir de base, de ligne directrice, à toutes les initiatives concernant la professionnalisation du secteur.

Ces premières Assises de la Formation hôtelière et touristique, démarche originale et inédite, ont pour vocation de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs par le biais d'une concertation à l'échelle de la destination. Les débats et échanges sur la formation hôtelière et touristique dureront deux journées. La volonté du MTE, à l'origine de cette démarche, sera de :

- clarifier la connaissance et l'accès aux dispositifs existants en matière de formation et d'emploi ;
- faire émerger de nouvelles pistes d'amélioration. En effet, l'emploi et la formation font partie des compétences partagées par le Ministère du Tourisme.

Mais c'est bien un modèle participatif, impliquant le public et le privé, qui est proposé. Dans cette optique, sous l'égide des trois ministères concernés (tourisme, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur) et avec la participation active des opérateurs privés, des formateurs, des écoles et centres de formation, et des associations représentatives du secteur, ces Assises feront l'analyse des principaux problèmes qui se posent, définiront une stratégie à long terme et un programme d'actions à court et moyen termes. Sous l'impulsion de ces parties prenantes, le Ministère du Tourisme est le garant de cette démarche, qu'il souhaite à la fois pédagogique et enrichie des contributions de tous.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACTION

Plus qu'un slogan, « *Etre bien formé pour être compétent* » sonne comme un challenge à relever dans un contexte global de mobilisation, comme c'est le cas ici.

Dans cette perspective, rendre effectif le dialogue et la coopération entre tous les acteurs publics et privés en vue :

- de donner une réelle visibilité et lisibilité de l'offre de formation de la filière d'une part ;
- de dégager le maximum de synergie d'actions en faveur de l'effectivité d'une adéquation entre les formations et les emplois proposés d'autre part ;
- de lever toutes interférences ou zones d'ombres nuisibles à l'image générale et à l'attrait du secteur.

Les débats et les échanges s'appuieront alors sur les résultats du diagnostic de la situation actuelle, mais se nourriront également de réflexions prospectives mettant en exergue les principaux enjeux de la filière, à savoir :

- déterminer les qualifications nécessaires à chaque sous-branche ;
- anticiper les nouveaux métiers ;
- éviter la pénurie de main d'œuvre qualifiée ;
- définir les modes et canaux de communication en faveur de la promotion des métiers du secteur.

Cette double perspective permettra de faire émerger des propositions innovantes pour répondre aux problématiques posées :

Quelle vision pour la formation en hôtellerie et en tourisme ?

Comment structurer et mieux contrôler la formation initiale ?

Quelles mesures d'accompagnement devra-t-on mettre en place pour professionnaliser les établissements de formation ?

Comment concilier développement de l'entreprise et formation continue des adultes ?

Quelles mesures incitatives à prévoir en faveur des entreprises formatrices ?

Que proposer pour améliorer l'employabilité des personnes les plus vulnérables (les jeunes déscolarisés, les femmes… ?

En fin de compte, l'analyse et la structuration des réponses à ces différentes problématiques aidera à formuler « La Stratégie nationale de la formation touristique et hôtelière ». Il s'agira du document-cadre permettant de mieux canaliser et contrôler les actions à entreprendre.

Mais il y a lieu également de réunir toutes les conditions permettant de pérenniser la dynamique. C'est pourquoi la nomination d'un « référent formation » appelé à coordonner, à piloter les actions s'avère primordiale. Ce spécialiste de la formation touristique et hôtelière, grâce à une vision intégrée et prospective, s'attèlera à l'animation et à la mise en cohérence des programmes mis en œuvre.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La tenue des Assises nationales de la Formation hôtelière et touristique ne pourra être effective que si les trois partenaires publics concernés se mettent préalablement d'accord sur son principe, ses objectifs et ses modalités. En outre, une campagne active de sensibilisation des acteurs et de préparation en amont s'avère indispensable. Ce qui nécessite la mise en place d'un petit comité d'organisation, qui se chargera notamment de :

- la formalisation du contenu avec toute l'argumentation y afférente ;
- la mise en œuvre de l'opération de sensibilisation ;
- la préparation logistique (choix du lieu et son équipement, …) ;
- l'animation des journées ;
- la synthèse et la rédaction des actes de ces assises.

Le recrutement du référent formation avant la tenue des Assises instaurera un leadership nécessaire à l'inscription de la démarche dans la durée. En effet, cette fonction transversale requiert un profil pointu. Aussi sera-t-il exigé au titulaire du poste, outre sa maîtrise des techniques de l'ingénierie de formation, une expérience éprouvée du secteur, et de réelles capacités de rassemblement et de négociation. Ce sont autant de qualités indispensables pour être crédible et efficace à ce poste.

Une fois en fonction, il sera chargé des missions suivantes :

- l'organisation des assises de la formation hôtelière et touristique ;
- le pilotage de toutes les actions découlant des orientations stratégiques ;
- la définition et la mise en œuvre des programmes de formation de formateurs ;
- la dynamisation des programmes de mise à niveau et de formation continue pour les salariés du secteur privé ;
- la requalification des agents du MTE ;
- le contrôle et la professionnalisation des établissements de formation.

Pour des raisons d'efficacité, ce référent formation devra bénéficier de l'assistance d'un expert étranger rompu à ce genre de missions pendant la première année de sa prise de fonction. Concrètement, le consultant international co-pilotera avec le référent formation toutes les missions précisées en supra.

Outre une véritable opportunité d'échanges d'expérience entre tous les acteurs de la formation professionnelle, ces deux journées, seront, également, l'occasion d'impulser une dynamique nationale et de démontrer la mobilisation de toutes les forces autour de cette filière.

Mais auparavant, une fois les termes de référence de l'expert international et du référent formation rédigés, il faut procéder à leur recrutement.

Dans le fait, les assises se tiendront au cours de deux journées complètes. L'ensemble des acteurs de la formation réfléchira et échangera sur différentes thématiques à l'occasion d'ateliers et de tables rondes :

- systèmes de formations ;
- parcours et continuités professionnels ;
- enjeux et défis pour le tourisme congolais ;
- etc.

La trame du travail s'articulera autour des questions simples suivantes :

- Quels sont les problèmes récurrents ?
- Quelle démarche à suivre pour faire émerger des solutions durables ?
- Quels sont les volets d'actions les plus pertinents ?
- Qui fait quoi ?
- etc.

Du point de vue organisationnel et réglementaire, la mise en place d'un sous-comité formation, réunissant les représentants de tous les acteurs concernés au sein d'un comité intersectoriel plus large, sera tout indiquée pour assurer le pilotage opérationnel de ces actions. Le référent formation y siégera de droit.

PORTAGE DE L'ACTION

Supervisé par le MTE, le comité d'organisation des Assises sera composé des représentants du secteur public et du secteur privé.

Quant au référent formation, il sera positionné au sein du MTE. Dans l'idéal, ce poste pourra être proposé à un haut fonctionnaire du département ministériel. Mais pour des raisons évidentes d'efficacité, si la fonction publique ne dispose pas du profil approprié, le recrutement d'un professionnel, avec un statut spécial à déterminer (par exemple, un poste de chargé de mission), pourrait être envisagé.

PARTENARIAT

La mise en œuvre de l'action implique les ministères déjà mentionnés, mais aussi l'ensemble des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme par l'intermédiaire de leurs associations professionnelles, les écoles et les centres de formation, les associations communautaires ayant une activité touchant au tourisme, …

ÉCONOMIE DE L'ACTION

Pour l'évaluation du coût global de la mise en œuvre de cette action, les éléments suivants sont à prendre en compte :

Volet "préparation et synthèse" :

- édition des supports de communication et de travail et du rapport final ;
- prise en charge des déplacements (réunions de travail, campagne de sensibilisation) ;
- Volet "Journées des Assises" (sur la base de 50 participants) ;
- location d'une grande salle et de quatre petites salles pour les groupes de travail ;
- deux déjeuners, et quatre pousse-cafés ;
- une nuit d'hôtel pour les participants résidant en dehors de Brazzaville ;
- le service de quatre hôtesses d'accueil (des élèves de BTS Tourisme Loisirs).

L'évaluation est faite sur la base de 50 participants dont 10 non-résidents à Brazzaville pendant deux jours.

Items	**Coût unitaire**	**Quantité**	**Coût total en F CFA**
Préparation et synthèse (logistique comité d'organisation)	forfait	1	3 000 000
Location de salles et équipements	500 000	2	1 000 000
Cocktails et déjeuners	2 000 000	2	4 000 000
Per diem (participants résidant Brazzaville)	80 000	40	3 200 000
Per diem et prise en charge déplacement (non-résidents BZV)	200 000	10	2 000 000
Total			**13 200 000**

Le coût total de l'organisation des Assises peut être estimé à 13 200 000 F CFA. Ce montant n'intègre pas l'éventuelle indemnisation des membres du comité d'organisation, qui devront commencer leur activité plusieurs semaines avant le démarrage des Journées et qui les poursuivront jusqu'à la finalisation et à la remise aux autorités compétentes des actes de ces assises.

Le financement, relativement faible, de cette action pourra être inscrit directement dans le budget du MTE. Cela permet de gagner du temps. Pour autant, la mobilisation des bailleurs de fonds bi et multilatéraux ayant l'habitude de financer au Congo des projets portant sur la formation et/ou le tourisme (PNUD, Union européenne, Coopération française, ….) n'est pas à écarter.

Quant à la rémunération du référent formation, elle sera prise en charge par le budget propre du ministère. Alors que celle de l'assistant technique étranger, évaluée sur la base d'une mission de 12 mois sur place, devra faire l'objet d'un financement international. Par ailleurs, un bureau et un véhicule tout-terrain devront être mis à la disposition du projet.

Items	Coût total en F CFA
Rémunération du consultant international	78 000 000
Véhicule + équipement + consommables la première année	40 000 000
Total	**118 000 000**

INDICATEURS

Le nombre de participants ;

Les catégories de participants selon les métiers et les spécialités ;

Les résolutions prises ;

L'effectivité des actes.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

D'une part, à l'issue de ces assises, le secteur sera en mesure d'annoncer les lignes de force de sa nouvelle stratégie en matière de valorisation de ses ressources humaines à travers une politique de professionnalisation cohérente. Finalement, derrière ce constat se dessine une politique RH active et volontariste d'acquisition et de montée en compétences.

Cette stratégie se traduira en outre par des actions fédératrices qui joueront un rôle moteur pouvant marquer les esprits et déclencher ainsi une dynamique à retombées positives sur l'ensemble du secteur.

D'autre part, la présence active du référent formation et de l'expert international contribue :

- à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation du personnel du MTE ;
- à la réalisation de la formation des formateurs ;
- au lancement de la refonte des curricula ;
- au renforcement de l'encadrement des centres de formation ;
- au développement de la formation continue dans les entreprises privées.

Tout compte fait, l'amélioration notable de la qualité de l'offre touristique congolaise se présente sous des meilleurs hospices.

FICHE ACTION N° 2 :
Définition et mise en œuvre d'un programme de requalification du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme

DÉFINITION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'absence d'une politique de valorisation des ressources humaines au sein de l'ANT, le problème de mobilisation et l'insuffisance de l'expertise face aux nombreuses missions à mener, entraînent ipso facto :

- une situation de sous qualification d'une partie importante du personnel en poste ;
- l'inefficacité sur le terrain ;
- des impacts négatifs sur l'image de l'institution.

Tout ceci contribue à amplifier le discrédit de l'institution vis-à-vis de ses partenaires.

Compte tenu de la diversité des missions du MTE et de l'évolution rapide des métiers d'une part, et des besoins en expertise ressentis d'autre part, l'acquisition et/ou le renforcement des compétences des collaborateurs font partie des priorités. En d'autres termes, pour être efficace, il est nécessaire que les collaborateurs soient à la hauteur des attentes des partenaires professionnels. Il y a donc lieu de souligner l'importance de la formation comme facteur déterminant de dynamisation et de développement des ressources humaines.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACTION

Organiser et « armer » l'ensemble du personnel afin de mieux répondre aux enjeux du développement du tourisme dans le pays, constitue l'objectif général.

A court terme, il s'agit donc de remobiliser le personnel et de réaliser un plan de formation en cohérence avec les objectifs stratégiques du ministère. Comme l'élément humain se trouve au centre de toute dynamique d'évolution et de progrès, il est important et urgent de mettre en place un plan de formation pour répondre aux besoins en compétences de l'institution.

A moyen terme, parachever la formation du personnel contribuera à l'amélioration des compétences et des performances, à une meilleure adaptation des organisations, et à la mobilité du personnel.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1ère étape : Lancer une opération d'ingénierie de formation

L'identification des besoins de formation au regard des missions à réaliser et des profils disponibles se présente comme étant l'équation à résoudre au cours cette première phase. Ce travail de diagnostic s'appuiera sur les informations du référentiel des compétences, des fiches de postes, et des profils disponibles. Des entretiens individuels donneront une vision dynamique et actualisée de chaque situation réellement vécue sur le terrain. L'intégration et

l'analyse de ces données permet de déterminer les écarts entre la situation actuelle des compétences et les exigences des postes.

Concrètement il s'agit de définir, direction par direction, les domaines où des besoins récurrents se font sentir et identifier par la suite les solutions de requalification à proposer aux fonctionnaires concernés. Ce sera une occasion d'orienter et de répondre aux besoins de spécialisation des agents et cadres sur les techniques nécessaires dans l'exercice de leurs missions respectives, à savoir : la planification, la gestion hôtelière, la gestion de projets, l'instruction de dossiers, le marketing touristique, etc.

2ème étape : Elaborer le plan de formation et le valider

Les axes prioritaires du plan de formation et les personnels concernés ;
Précision sur les domaines de formation retenu : choix des actions ou familles d'actions : découpage du plan en actions concrètes - Objectifs fixés à chaque action et impact attendus sur le terrain ;
Echéances de réalisation : plan à court terme, plan à moyen terme ;
Définition des critères de réussite et des modalités de validation.

3ème étape : Programmer les actions prévues

Il s'agit de mettre en relief au cours de cette étape, les actions prévues.

4ème étape : Evaluer les actions

La première condition de mise en œuvre est l'effectivité de l'orientation stratégique donnant la priorité, entre autre, à la formation du personnel. Le renforcement du service Formation au sein de la DAAF en est la traduction organisationnelle et institutionnelle la plus pertinente (pour mémoire, ce service fonctionne aujourd'hui au ralenti faute de moyens). Parmi les attributions de ce service figure le pilotage de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation.

Par ailleurs, cette priorité donnée à la professionnalisation doit logiquement conduire à la nomination d'un référent formation, qui pourrait être le chef de service lui-même, si son profil le permet, ou un autre haut fonctionnaire (Action préalable). Ce référent formation sera l'interlocuteur direct concernant toute cette problématique aussi bien au niveau interne qu'au niveau externe.

Ceci dit, la relance de la commission mixte Ministère en charge du Tourisme et le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, chargé de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE), en vue de rendre effectif le projet de la mise en place de la filière tourisme à l'EMNA devient nécessaire. Dans le même ordre d'idée, un réajustement des programmes de formation à l'ENAM, cette fois-ci, est fortement encouragé afin de mieux accompagner cette nouvelle dynamique.

Enfin, une budgétisation rigoureuse de l'action permet de se faire une idée précise sur l'ampleur et la cohérence des investissements à engager.

PORTAGE DE L'ACTION

L'action est pilotée par le ministère. Le bilan des compétences et le diagnostic, direction par direction, peuvent être réalisés par des ressources en interne ou externalisés. Dans tous les cas, on devra faire appel à des experts extérieurs pour la mise en œuvre des actions de formation.

PARTENARIAT

Au côté des autorités et des bailleurs de fonds, quatre catégories d'intervenants directs sont identifiées :

Le référent formateur et son homologue expert international ;

Les formateurs internes ;

Les prestataires de services en ressources humaines et les formateurs externes ;

Les institutions de formation telles que l'ENAM, l'EMNA, et tous autres départements ou écoles relevant de l'Université Marien Ngouabi.

ÉCHÉANCIER

Cette action ne pourrait être programmée qu'à l'issue des assises et après la nomination du référent formation (Action préalable).

- **A court terme** : réalisation du diagnostic et des bilans de compétences ;
- **A moyen terme** : programmation des actions de formation.

ÉCONOMIE DE L'ACTION

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions se déroule sur le sol national, on peut tabler sur l'estimation suivante :

Items	**Coût unitaire**	**Quantité**	**Coût total en F CFA**
Bilan des compétences pour 250 agents et élaboration du plan de formation	70 000	250	17 500 000
Formation (une moyenne pour un module de 50 h maxi)	210 000	200	42 000 000
TOTAL			**59 500 000**

Ce budget n'inclut pas évidemment la rémunération du consultant international.

Ce montant peut être pris en charge en partie par le budget interne du ministère, mais également, dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités, par un bailleur de fonds :

- multilatéral : le PNUD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne… ;
- ou bilatéral : la Coopération française, la Coopération allemande, l'Agence Canadienne de Développement International.

INDICATEURS

Le nombre de bilans de compétences réalisés ;

L'effectivité d'un plan de formation ;

Le nombre de modules de formation identifiés et proposés ;

Le nombre d'agents et de cadres ayant pu bénéficier d'une action de formation.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Concrètement, le MTE disposera à l'issue de cette action d'un véritable plan de formation opérationnel en interne, qui servira de feuille de route en la matière sur le court et moyen terme.

Plusieurs critères serviront à terme de jalons :

- Evaluation des acquis des formations :

➢ Connaissances nouvelles. ;

➢ Savoir-faire acquis et comportements améliorés ;

➢ Compétences affirmées et capacité de transfert sur le poste de travail.

- Evaluation de la satisfaction des stagiaires :

➢ Atteinte des objectifs annoncés ;

➢ Réponse aux attentes exprimées ;

➢ Motivations nouvelles pour l'action et le changement.

- Evaluation du déroulement du plan de formation :

➢ Evaluation qualitative : des stagiaires, des responsables, des partenaires sociaux… ;

➢ Evaluation quantitative : respect des délais, des effectifs, atteinte des objectifs globaux.

FICHE ACTION N° 3 :
Recrutement de cadres dans les spécialités techniques

DÉFINITION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le diagnostic a confirmé un déficit notoire en expertise technique au sein de la DGTH. En effet, seuls 38 agents ont bénéficié d'un cursus de formation en hôtellerie et en tourisme dont 28 en administration du tourisme. Dans ces conditions il est difficile pour cette administration d'être crédible et efficace dans la conduite de ses missions.

L'action n°1 préconise la requalification de l'ensemble du personnel. Mais l'effet attendu ne sera perceptible que sur le moyen terme. C'est la raison pour laquelle il serait judicieux d'envisager à court terme le recrutement de quelques cadres spécialistes, qui amorceront de façon tangible la mutation à venir.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACTION

Le recrutement de ces cadres spécialistes va apporter du sang neuf à l'administration et stimulera l'ensemble des ressources humaines. En tout cas le savoir-faire et le comportement de ces nouvelles recrues vont instaurer progressivement la légitimité et la crédibilité de l'ANT grâce à des interventions opérationnelles répondant aux attentes des professionnels.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le processus intégrera les différentes étapes suivantes :

1ère étape : Elaborer les fiches de postes concernés par ces recrutements ;

2ème étape : Procéder au recrutement ;

3ème étape : Installer les nouvelles recrues.

Le tableau ci-après récapitule, de façon sommaire, les profils des cadres à recruter en priorité.

Directions concernées	Profil des cadres à recruter	Observations
DDTPE	Spécialiste en ingénierie touristique	Ce cadre sera en mesure de conseiller, de superviser les démarches de planification, les opérations d'aménagement, d'urbanisme, de montage de produits.
DDTPE	Spécialiste en communication touristique	Rompu aux techniques du marketing et de l'e-marketing, ce cadre conduira la conception de la politique de communication et animera la promotion.
DSID	Statisticien	Ce cadre expérimenté en collecte, traitement et diffusion des données statistiques, maîtrise également l'informatique et connaît le secteur du tourisme.
DSID	Documentaliste archiviste	Ce cadre réorganisera la gestion informatisée de la documentation et des archives

Directions concernées	Profil des cadres à recruter	Observations
DH	Spécialiste en ingénierie et gestion hôtelière	Ce cadre maîtrisera également la comptabilité appliquée dans l'hôtellerie.

Compte tenu de leurs compétences pointues, ces cadres seront appelés à intervenir également de façon ponctuelle dans les directions départementales qui en expriment le besoin.

Enfin, il est à noter que deux directions ne sont pas concernées par ces recrutements urgents :

La DAAF aura déjà son référent formation à recruter juste avant la tenue des assises ;

La DRC dispose déjà en son sein des cadres capables de réaliser les tâches qui leur sont assignées ; il y aura juste lieu à réorganiser les méthodes de travail.

PORTAGE DE L'ACTION

L'action est pilotée directement par le Ministère en charge du Tourisme.

PARTENARIAT

Compte tenu des profils pointus et certainement de leur disponibilité sur le marché du travail au Congo, le MTE devra travailler de concert avec un cabinet de recrutement privé.

ÉCHÉANCIER

Cette action doit être programmée à court terme, début de l'année 2016, pour marquer la détermination de l'ANT.

ÉCONOMIE DE L'ACTION

La rémunération de ces cadres aux profils pointus sera inscrite sur le budget de l'ANT. Il reste à savoir si la grille indiciaire en vigueur est adaptée aux exigences de ces cadres.

INDICATEURS

Des fiches de postes bien renseignées ;

Le nombre de cadres recrutés et opérationnels ;

Le nombre de dossiers traités.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

L'expertise opérationnelle du MTE est perceptible tant au niveau interne qu'externe ;

Les collaborateurs sont stimulés par le rayonnement de ces nouveaux cadres ;

Les partenaires n’hésitent pas à consulter dans la mise en œuvre de leurs projets, et n’assimileront plus les actions de l’ANT aux seules collectes des taxes.

FICHE ACTION N° 4 :
Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs

DÉFINITION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Plusieurs raisons justifient l'urgence de la programmation de cette action de formation des formateurs, à savoir :

- **Le déficit d'expertise observé depuis plusieurs années.**

Il existe très peu de spécialistes par rapport aux missions à réaliser (dans les écoles et centres de formation, dans l'administration et dans les entreprises). La formation est assurée par une poignée de formateurs, qui de surcroît, s'approchent de la retraite.

- **Le non renouvellement des connaissances**.

Cette situation semble privilégier l'installation dans la routine (pas d'innovation, la destination vit sur des acquis). L'insuffisance notoire en matière d'ingénierie pédagogique (les occasions sont multiples où le savoir-faire et la compétence technique du personnel d'encadrement doivent se doubler d'un savoir-informer et d'un savoir-former).

Bref, la mise en œuvre de toute politique de formation touristique et hôtelière nécessite de disposer d'un corps de formateurs compétents, expérimentés et relativement disponibles susceptibles de dispenser les modules de formation correspondant à l'ensemble des niveaux et à l'ensemble des métiers.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACTION

Les objectifs visés par le projet sont :

- **à court terme**, d'assurer la relève et de densifier les ressources ;
- **et à moyen terme** d'améliorer sensiblement la qualité des formations.

Concrètement, l'action proposée consistera à mettre en œuvre un programme de formation des formateurs permettant de recycler et/ou de former une quarantaine de formateurs en tourisme et hôtellerie destinés à intervenir dans les différents établissements existants ou à créer. Cette formation concernera les disciplines techniques les plus usitées (gestion des établissements touristiques, arts culinaires, marketing, promotion et mise en marché, planification et aménagement, montage de produits, guidage, etc.).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Faire de cette action une des priorités nationales, permettra également de mobiliser toutes les parties prenantes. C'est le référent formation au sein du ministère qui va piloter l'organisation de cette action. Il s'assurera de l'effectivité des moyens (humains, financiers et matériels) mis à la disposition du programme.

Il pilote la commission chargée de sélectionner et de recruter les formateurs à former, soit une quarantaine dans toutes les spécialités, dont :

- les formateurs (anciens cadres du MTE) toujours en exercice ;
- des formateurs chevronnés issus des établissements de formation ;
- des jeunes cadres du MTE.

Les aspects « ingénierie pédagogique » peuvent être assurés par des enseignants spécialisés de l'université Marien Ngouabi. Alors que le recyclage sur les modules techniques, requiert, d'une part l'intervention de quatre experts étrangers :

- un expert hébergement (service étages) ;
- un expert en restauration (cuisine, pâtisserie, restaurant bar, service en salle) ;
- un expert en marketing et promotion touristique ;
- un expert en accueil et relations clientèle (front office) ;
- et d'autre part, la mise à disposition d'un établissement hôtelier bien équipé pour les travaux pratiques.

En ce qui concerne les spécialités techniques, les formations modulaires se déroulent sur 5 jours avec des travaux en atelier. Les experts étrangers préparent des kits supports pédagogiques à laisser aux stagiaires.

Enfin, pour les spécialités non couvertes au cours de ces sessions (planification, aménagement, gestion de projets, …), il peut être recommandé de négocier des bourses de formation à l'étranger pour les cadres concernés.

Une première session de formation devra être organisée au cours de la première année de la mise en œuvre du Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme pour faire face aux urgences constatées lors du diagnostic. Ceci étant, en prévision du départ à la retraite des formateurs de la première génération, et afin de tenir compte des probables évolutions des métiers, il sera nécessaire de prévoir une deuxième session de formation à moyen terme.

Les séquences de formation se dérouleront à Brazzaville et Pointe-Noire :

- dans les locaux de la CCI ou à l'université pour le volet « ingénierie pédagogique» ;
- au sein d'un établissement hôtelier pour les ateliers de travaux pratiques.

Enfin, une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PORTAGE DE L'ACTION

Le Ministère en charge du Tourisme est le leader. Cependant compte tenu de la transversalité de l'activité touristique, les deux autres ministères, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, Chargé de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) sont mis à contribution.

PARTENARIAT

La réalisation de l'action sera prise en charge par :

- des intervenants institutionnels issus du MTE dont le référent formation, de l'université Marien Ngouabi, du METPFQE ;
- des intervenants privés : professionnels, formateurs et établissements de formation sélectionnés, l'établissement hôtelier partenaire ;
- des intervenants internationaux : les bailleurs de fonds et les experts internationaux.

ÉCHÉANCIER

➢ **Court terme :**

Cette action devra être enclenchée après la tenue des Assises de la formation hôtelière et touristique, et bien évidemment après la nomination d'un référent formation au sein du MTE (Action préalable).

➢ **Moyen terme :**

Une deuxième session pourrait être programmée avec un nouveau groupe de 40 formateurs en 2018.

ÉCONOMIE DE L'ACTION

Sur la base d'une quarantaine de formateurs à former et avec l'intervention de quatre experts internationaux, la réalisation du projet nécessite un budget dont la ventilation est présentée dans le tableau suivant.

Items	Coût unitaire	Quantité	Coût total en F CFA
Honoraires experts internationaux y compris les supports	3 930 000	4	15 720 000
Frais des transports internationaux et per diem	1 000 000	4	4 000 000
Logistique sur place (salles, coûts matières, etc.)	3 275 000	1	3 275 000
Formateurs nationaux	850 000	4	3 400 000
TOTAL			**26 395 000**

Cette action pourra être financée conjointement par le MTE et le METPFQE. Mais elle peut être incluse dans un projet plus vaste portant sur la formation hôtelière et touristique bénéficiant d'un financement international.

Ceci dit, la formation devra être payante afin d'amortir un tant soit peu les investissements d'une part, et de pérenniser l'action d'autre part. Une participation de chaque participant à hauteur de 10% est tout à fait raisonnable.

Parmi les bailleurs de fonds pressentis figurent :

- Au niveau multilatéral : le PNUD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne.
- Au niveau bilatéral : la Coopération française, la Coopération suisse.

INDICATEURS

Le nombre de formateurs bénéficiaires de l'action ;

Le nombre de programmes effectivement proposés lors de l'action ;

Le nombre de métiers concernés, in fine, par l'offre de formations.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Il va sans dire, que menée à bien, cette action apportera une amélioration notable de l'offre de formation. Ce qui aura des impacts significatifs sur la qualité des prestations dans les établissements touristiques et hôteliers. Concrètement au niveau des stagiaires (formateurs du privé et cadres du MTE), on pourra s'attendre à plusieurs effets :

Maîtrise des principes fondamentaux de la pédagogie :

L'identification des facteurs clés de la réussite d'une action de formation et du développement professionnel des stagiaires à partir d'axes pédagogiques centrés sur les objectifs, les projets, les groupes.

Maitrise de la conception des actions de formation :

L'identification des besoins prioritaires en formation dans le cadre d'une organisation et leur connexion avec les enjeux du développement des compétences vitales de ses ressources humaines.

Meilleure prestation en termes d'animation pédagogique :

L'entraînement à l'assimilation des techniques de communication pédagogique par une articulation méthodique de l'organisation et de l'enchaînement de ses idées, de sa voix, ses gestes, son regard, sa respiration pour être en phase avec son groupe.

Meilleure intégration de la démarche de professionnalisation :

Développement par chaque formateur de plans d'action opérationnels permettant de structurer son processus de professionnalisation appuyé sur de nouvelles compétences acquises par les stagiaires.

FICHE ACTION N° 5 :
Définition de nouveaux référentiels de formation touristique et hôtelière et professionnalisation des écoles et centres de formation

DÉFINITION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'évolution constante et rapide de la demande touristique, son internationalisation, exigent une constante adaptation de l'offre. Ce genre d'approche se réalise grâce à l'innovation, à l'expertise des acteurs du secteur. Cependant force est de constater qu'en ce qui concerne le Congo, l'inadéquation de l'offre de formation par rapport aux besoins du secteur est flagrante. En effet, les formations proposées s'appuient sur des référentiels qui commencent à être dépassés par les exigences actuelles. Leur actualisation devient urgente.

En outre, du côté des écoles et organismes de formation, la situation est loin d'être engageante. La plupart sont livrés à eux-mêmes faute d'un suivi et d'encadrement de la part des autorités, et faute de moyens. Le non-respect des cahiers des charges devient alors une pratique courante. La difficulté pour trouver et fidéliser des formateurs compétents constitue une contrainte difficile à surmonter. Dans ces conditions, on ne peut pas s'empêcher de se demander : comment faire pour délivrer des formations de qualité ? L'objectif d'excellence assigné à ces établissements de formation ne pourra être atteint sans le strict respect des cahiers des charges encadrant les conditions de délivrance de chaque diplôme.

La professionnalisation de ces écoles et centres de formation devient une priorité. Un soutien de l'Etat sera le bienvenu.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACTION

A court terme, **l'action devra conduire à** :

- la relecture et à l'actualisation de l'ensemble des référentiels ;
- l'élaboration de nouveaux référentiels quand il s'agit de réformer en profondeur. La priorité sera donnée aux diplômes en déficit de reconnaissance par le milieu professionnel (exemple le BTS Tourisme et Loisirs) ;
- l'appropriation de ces référentiels par les parties prenantes.

A moyen et long termes, **on peut raisonnablement parvenir** :

- au renforcement des équipes et moyens pédagogiques des écoles et organismes de formation ;
- à la consolidation des partenariats avec les opérateurs.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Peu après la validation par les autorités des résolutions et recommandations issues des Assises nationales de la formation hôtelière et touristique, le partenariat public-privé préconisé entre alors en action. La rédaction des cahiers des charges constitue le début du processus. La présence et l'implication dans la durée (mission de 12 mois au minimum) d'un expert

international spécialisé en ingénierie de formation apporteront de l'efficacité et un plus indiscutable à l'action.

Définition et élaboration des nouveaux programmes

Des travaux préparatoires nécessitent la mise en place de commissions professionnelles consultatives par filière (Hébergement – Restauration – Tourisme), qui donneront leurs avis sur les contenus. Les travaux de ces commissions s'étaleront sur une période de neuf à douze mois

Dans l'idéal, pour les formations du secondaire, l'élaboration des référentiels de formation fera appel :

Soit à l'Approche par compétences (APC) ;

Soit à la Pédagogie par objectifs (PPO).

C'est très important de bien peser les avantages et les inconvénients de chaque méthode, car on ne change pas de référentiels tous les deux ans !

Par la suite des sous-commissions ad hoc par diplôme se chargent de l'élaboration proprement dite des référentiels. Leurs travaux dureront douze mois.

A noter que le schéma destiné au CEFA diffère de ce qui a été proposé dans les autres diplômes du secondaire. En effet, il est surtout question ici d'adaptation des modules pratiques (cuisine, restauration, services) qui commencent à fonctionner.

Professionnalisation des écoles et organismes de formation

Parallèlement aux travaux de définition de nouveaux programmes, seront également engagées les actions de sensibilisation, de concertation dont l'objectif est de formaliser les modalités d'encadrement du nécessaire partenariat public/privé. Concrètement, cette démarche de professionnalisation intégrera les étapes suivantes :

Mise en place d'un groupe de travail réunissant les directeurs des écoles et des organismes de formation : cette entité formalise le nécessaire dialogue entre les acteurs concernés ;

Elaboration des termes de partenariat entre l'Etat et ces écoles et organismes de formation ;

Mise en œuvre et contrôle des actions engagées.

Il s'agit de privilégier un esprit de partenariat où on insistera, ne serait-ce que dans un premier temps, plus sur l'accompagnement que le contrôle au sens strict.

PORTAGE DE L'ACTION

Les trois ministères concernés (Tourisme, Enseignement supérieur et Recherche, Enseignement technique et Formation professionnelle) piloteront de façon conjointe cette action.

Les travaux des commissions auront lieu dans les locaux de ces ministères à Brazzaville.

Quant à la professionnalisation des établissements de formation, le MTE sera le principal maître d'œuvre.

PARTENARIAT

Concernant la refonte des programmes, les trois ministères travailleront avec les représentants de toutes les autres parties prenantes (professionnels, écoles et organismes de formation, associations…) et les commissions par diplôme, qui seront les maîtres d'œuvre. L'appui d'un bailleur de fonds donnera une dynamique appréciable à l'action.

Le MTE mobilisera également toutes les ressources disponibles pour assurer l'accompagnement des établissements de formation.

ÉCHÉANCIER

Cette action s'inscrira dans la droite ligne des Assises nationales de la formation hôtelière et touristique. Mais elle sera également liée à la Formation des formateurs (action n°2).

Court terme :

Sensibilisation des établissements de formation ;

Mise en place des commissions de révision et d'élaboration des nouveaux référentiels ;

Choix des premiers référentiels et début des travaux des commissions.

Moyen terme :

Application des nouveaux référentiels dans le cadre d'une opération pilote avant la généralisation sur l'ensemble des établissements,

Accompagnement des établissements de formation en vue de les professionnaliser.

Cependant, la mise en place d'un label qualité destiné aux écoles et organismes de formation méritants donnera également un relief particulier à cette action.

Toujours dans cette perspective, la publication par les autorités de mesures incitatives permettant de soutenir les écoles et les organismes de formations (par exemple, exemption ou à minima un taux de TVA privilégié pour les achats d'équipements) encouragera ces derniers à œuvrer dans cet esprit de recherche de l'excellence.

ÉCONOMIE DE L'ACTION

Compte tenu de la durée de l'action et des exigences d'implication requises, il y a lieu non seulement de budgétiser les frais occasionnés par la mise à disposition d'outils, de fournitures et d'équipements de travail, mais également de prévoir l'indemnisation des participants. Sur cette base, on peut estimer le coût annuel de cette action à 24.000.000 FCFA.

Items	Coût total en F CFA
Indemnité des membres de la commission : 5 enseignants et un coach qui travaillent pendant 12 mois	18 000 000
Secrétariat – fournitures - logistiques	6 000 000
TOTAL	**24 000 000**

La Banque Africaine de Développement et l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui s'intéressent aux systèmes de formation, peuvent être approchées.

Alors que pour les financements bilatéraux, on pourra solliciter l'aide de la Coopération française ou de l'Agence Canadienne de Développement International. Cette dernière se mobilise plus particulièrement sur toute problématique liée à l'ingénierie de formation.

INDICATEURS

Nombre de diplômes rénovés et appliqués ;

Nombre d'établissements fonctionnant avec les nouveaux référentiels ;

Différentes mesures incitatives décidées par l'Etat et destinées aux établissements de formation ;

Nombre d'établissements de formation en partenariat étroit avec le MTE ;

Le nombre d'établissements de formation labellisés.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Dans tous les cas, l'action est couronnée de succès si :

L'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du secteur est effective ;

Le partenariat entre l'Etat et les écoles et organismes de formation est en marche ;

La mise en conformité des écoles et organismes de formation est bien engagée.

FICHE ACTION N° 6 :
Développement de la formation continue dans le secteur privé

DÉFINITION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le diagnostic de l'offre touristique a révélé bien de lacunes liées à la qualité des ressources humaines. Cette situation impacte directement les prestations. Or, comme tout secteur de services, le tourisme a besoin de ressources humaines qualifiées et surtout motivées. D'autant que toutes les entreprises doivent faire face à l'évolution de la demande et aux exigences de qualité y afférentes.

Le moment est donc venu d'organiser et de généraliser le recyclage et la formation de l'ensemble des intervenants. En effet, contrairement à la formation initiale qui attire plus facilement l'attention, la formation continue n'a pas la côte auprès de la grande majorité de promoteurs. Pourtant, elle constitue également un moyen, ô combien judicieux, de motiver, de remobiliser le salarié. Autrement dit, tout le monde y gagne. L'entreprise améliore sensiblement la qualité des prestations offertes et réussit à mieux fidéliser sa clientèle. Le salarié de son côté a une meilleure visibilité de son parcours professionnel.

Bien évidemment, les dirigeants d'entreprises ne seront pas en reste. S'il est difficile pour eux d'avouer certaines lacunes, le résultat d'exploitation constitue un indicateur implacable. Concrètement, la majorité des établissements sont confrontés à des problèmes de gestion au sens large du terme. Autant de raisons d'inciter ces dirigeants à compléter ou à acquérir de nouvelles compétences, car on ne peut pas s'improviser chef d'entreprise performant juste en apportant de l'argent et en faisant fi du reste.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACTION

En direction du personnel d'exécution

A court terme, il s'agit de :

- recycler l'ensemble du personnel (des nouvelles recrues aux anciens) ;
- améliorer progressivement la qualité des services ;
- coacher des formateurs.

A terme, on pourra envisager la programmation des formations diplômantes.

Parallèlement aux actions en faveur des agents des entreprises touristiques, des séquences spécifiques destinées aux populations défavorisées seront programmées.

En direction des dirigeants :

L'objectif principal est de renforcer leur savoir, savoir-faire et savoir-être en gestion et en entrepreneuriat. Ce programme s'adresse à tous les promoteurs déjà en exploitation ou porteurs de nouveaux projets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le soin à apporter à la phase amont de cette action est primordial. Il consiste à instaurer un climat de confiance propre à « libérer », à rassurer chaque acteur concerné. C'est la condition incontournable avant de démarrer l'action.

Concrètement, il est nécessaire de sensibiliser les opérateurs pour faire exprimer leurs propres besoins et pour les inciter à se préoccuper de la formation de leurs salariés : l'existence d'une ébauche de plan de formation en interne sera l'expression d'une prise de conscience et d'une volonté d'aller de l'avant. En effet, pour que cette action ait des retombées significatives, il faudra une large adhésion de l'ensemble des acteurs concernés : employeurs et salariés. En d'autres termes, il faut que cette action se traduise par un élan massif pouvant lever, une fois pour toute, les dernières hésitations.

Par ailleurs, une bonne planification des formations, surtout pour les regroupements à dates fixes, s'avère judicieuse pour ne pas perturber le service. Il y a lieu ici de tout faire pour ne pas heurter la susceptibilité et la crainte des employeurs.

Concernant les populations défavorisées, des sessions de formation courtes privilégiant l'opérationnel et itinérantes sont les plus indiquées. Cette proximité avec leur contexte de vie contribuera à une meilleure appropriation des connaissances et à une rapide acquisition de compétences en rapport aux métiers ciblés.

Enfin, il faudra bien s'assurer de la disponibilité des formateurs dans la programmation des différentes sessions.

A l'endroit des dirigeants

Le renforcement proprement dit porte, en même temps, sur les compétences comportementales et sur les compétences techniques nécessaires à la création, à la gestion et au développement d'une entreprise touristique. La formation sera alors axée sur plusieurs thèmes dont les ressources humaines, la gestion de projets, le marketing et la stratégie commerciale, la gestion de la production, la finance, etc. Organisée sous forme de modules d'une durée de 3 sessions de 2 jours chacun, c'est une formation à la carte qu'on proposera aux promoteurs. Chacun choisira en fonction de ses besoins. Par la suite, des suivis sous forme de conseils ponctuels devront être prévus.

Concernant les agents d'exécution

Quelques scenarii peuvent être envisagés pour la mise en place et la mise en œuvre du dispositif.

Dans un premier temps, et assez rapidement pour marquer le coup, une opération pilote incluant des sessions de formation par thèmes (services en chambres, accueil et gestion des relations clients, hygiène et sécurité, anglais touristique, etc.), destinées à des groupes salariés des établissements hôteliers de 4 à 5* de Brazzaville seront organisées selon un calendrier prédéfini.

Puis progressivement, on pourra encourager les établissements les plus dynamiques et volontaires d'organiser chez eux des sessions de recyclage. Celles-ci seront réservées à leurs propres salariés, mais également proposées à ceux d'autres établissements qui le souhaitent.

A terme, l'ouverture d'un institut national de tourisme et d'hôtellerie contribuera à la généralisation et à la pérennisation de ces pratiques.

Par ailleurs, l'on sait que la motivation des acteurs reste le principal facteur clé de réussite pour cette action. Il y aura donc lieu de mobiliser tous les moyens pouvant y contribuer. Le principe de base s'articulera autour d'une combinaison judicieuse entre engagements et avantages, dans un esprit gagnant / gagnant. Dans cette perspective, réfléchir à l'instauration d'une charte liant l'employeur et le salarié constitue une piste à explorer. D'un côté, l'opérateur prend un certain nombre d'engagements vis-à-vis de son personnel pour garantir le maintien de la qualité. D'un autre côté, le personnel s'engage également à jouer le jeu et à inscrire sa démarche dans la durée. Cela éviterait les départs intempestifs à l'issue de la formation.

Une autre mesure consiste à lier la formation continue avec les demandes de financement de la part des opérateurs. Concrètement des avantages particuliers (facilité de remboursement, taux préférentiel…) pourraient être accordés aux opérateurs qui acceptent de réfléchir et de s'engager dans une certaine démarche qualité. Cette politique s'inscrit dans un projet ou plan d'entreprise considérant la formation du personnel comme une véritable priorité.

Enfin, on pourra faire intervenir le MTE, lors des contrôles périodiques des établissements, pour certifier l'effectivité des formations engagées et leurs retombées sur la mise en conformité des équipements et sur la qualité des services. En fonction du bilan, des mesures incitatives pourront être proposées aux meilleurs établissements

PORTAGE

L'action concernera l'ensemble du territoire et sera pilotée par le MTE et la plateforme de partenariat public-privé.

PARTENARIAT

Pour bien fonctionner, cette action nécessitera l'engagement dans la durée de plusieurs acteurs :

Institutionnels : le MTE dont le référent formation, le METPFQE, et l'ONEMO ;

Privés : les associations et groupements professionnels, chaque établissement concerné et les formateurs (prestataires) ;

Les bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale à travers le Fonds d'Appui à Coûts Partagés (FACP) du Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie (PADE) ;

L'Organisation Mondiale du Tourisme en tant que ressources techniques.

ÉCHÉANCIER

Cette action pourra être programmée de façon conjointe à la formation des formateurs (Action n°3) et après les Assises (action préalable). Mais pour pallier aux besoins urgents des

hôtels de standing supérieurs, qui sont appelés à être la locomotive et en même temps la vitrine de la destination, il est tout à fait judicieux de lancer une opération pilote à court terme, c'est-à-dire d'ici le début de 2016.

Une généralisation sur l'ensemble du territoire se fera progressivement par la suite, et devra être pleinement effective à moyen terme.

ÉCONOMIE DE L'ACTION

Court terme

L'opération pilote concernant 4 à 5 établissements de catégorie supérieure de Brazzaville pourrait cibler la formation de 300 salariés des différents métiers et impliquer l'intervention de 4 experts internationaux. Elle durera 6 semaines.

Items	Coût unitaire	Quantité	Coût total en F CFA
Honoraires, transports internationaux et per diem des experts internationaux	13 100 000	4	52 400 000
Logistique formation	13 100 000	1	13 100 000
TOTAL			**65 500 000**

Conformément à l'esprit du principe des coûts partagés, pour cette opération pilote, les bailleurs de fonds prennent en charge 80% des frais et les employeurs 20%.

Moyen terme : Les actions de formation seront animées par des formateurs nationaux. Il s'agit de former au total 4 000 salariés dans tous les métiers. Les programmes seront animés par des intervenants nationaux, qui auront capitalisé assez d'expériences surtout avec la mise en œuvre de l'action « Formation des formateurs » (action n°2)

Items	Coût unitaire	Quantité	Coût total en F CFA
Actions de formation (2ème semestre 2016)	65 600	500	32 800 000
Action de formation année 2017	65 600	1500	98 400 000
Action de formation année 2018	65 600	2000	131 200 000
TOTAL			**262 400 000**

Une prise de participation de la part des employeurs à hauteur de 10% sera toujours requise.

INDICATEURS

Nombre d'agents en service formés ;

Nombre de personnes issues des milieux défavorisés formées et insérées dans la vie active ;

Nombre d'établissements bénéficiaires des actions de formation ;

Nombre de métiers concernés par les actions de formation.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le nombre de salariés et de promoteurs ayant suivi une formation dans l'année constituera le principal indicateur de suivi. Mais on veillera plus particulièrement à bien examiner les efforts réellement engagés établissement par établissement.

En fin de compte, la mise en œuvre de cette action devra se traduire par :

Une meilleure qualification des salariés sur leurs postes de travail respectif : l'amélioration de la qualité des services en est le corollaire logique, d'où une fidélisation plus aisée de la clientèle ;

Une meilleure visibilité de son parcours professionnel pour chaque salarié : ce qui pourrait constituer une autre source de motivation supplémentaire pour lui ;

Une gestion des ressources humaines plus sereine pour l'employeur, qui de ce fait, pourrait bien compter sur ses salariés pour relever ensemble le défi du développement de l'entreprise ;

Une amélioration progressive de la qualité des prestations sur l'ensemble de la destination.

Du côté des promoteurs, une telle mutation rejaillira sur la conduite des affaires et sur le résultat de l'exploitation. Ce qui va leur permettre de renouveler leur vision avec de nouvelles ambitions à la clef. Tout le monde y gagne évidemment : l'entreprise, les salariés, les fournisseurs, l'économie locale…

FICHE ACTION N° 7 :
Création d'un Institut national de tourisme et de l'hôtellerie

DÉFINITION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Dans un environnement concurrentiel aussi ouvert que le tourisme, la compétitivité d'une destination exige, entre autres, un niveau de services élevé. Les efforts dans la promotion et la mobilisation d'investissements importants ne peuvent être rentabilisés que si on dispose d'une main d'œuvre qualifiée et entreprenante. A ce jour, il n'existe pas un établissement national de formation en tourisme et en hôtellerie au Congo. Or, la destination ne peut pas compter sur la seule Ecole de l'Hôtellerie et de Tourisme - CEMAC de Ngaoundéré, qui ne pourra pas subvenir aux besoins de tous les pays de la sous-région. De même, la plupart des établissements qui proposent des offres de formation touristique et hôtelière sont loin de donner satisfaction.

Il faudra donc un établissement pouvant accompagner efficacement le développement touristique du pays en fournissant au secteur des ressources humaines de qualité.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACTION

Le principal objectif est de doter le Congo d'une école ou d'un institut national de formation dans les domaines du tourisme et de l'hôtellerie. A terme, cette structure constituera un établissement-phare, qui pourra tirer les autres vers l'excellence. La qualité des prestations y gagnera.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit principalement de construire un nouveau complexe bien dimensionné pour faire face à l'augmentation prévisible de la demande en formation d'une part, et de l'équiper selon les normes requises d'autre part. Une formule privilégiant la proximité entre les fondamentaux théoriques et les travaux pratiques sera la plus adéquate. D'où la nécessité de prévoir des chambres d'application et au moins un restaurant d'application afin que les apprenants puissent se frotter directement aux réalités des métiers du secteur. Sans oublier les plateaux techniques (cuisine, bar, réception…) et informatiques (GDS, infographie…), qui renforceront l'acquisition des compétences parallèlement à la mise à disposition d'un fond documentaire conséquent.

Il va de soi que la programmation du projet surviendra après la formation des formateurs (action n°2) et la refonte des référentiels (action n°4). Enfin, il faudra développer des partenariats avec des instituts et écoles hôtelières internationaux et avec les principales entreprises touristiques du pays.

Concrètement, il faudra engager une démarche d'ingénierie complète pour la construction de cet établissement, qui, dans l'idéal, pourra accueillir 400 apprenants et étudiants à la fois toutes formations confondues. Parmi les différentes phases à prévoir figurent :

- la recherche d'un site d'implantation ;

- la réalisation des études techniques ;
- la recherche de financement ;
- le lancement des travaux ;
- le recrutement du personnel enseignant ;
- l'équipement et l'ouverture de l'établissement.

Ce futur établissement proposera une offre complète allant du cycle secondaire au cycle supérieur. Tous les enseignements post baccalauréat s'inscriront dans le système LMD. Dans cette perspective, l'implication de l'Institut Supérieur de Gestion de l'université Marien Ngouabi à travers le co-pilotage des enseignements, sera recommandée.

Quant au lieu d'implantation, Brazzaville, de par son positionnement géographique central et de son statut de capitale avec les facilités en termes d'accès, est indiquée pour abriter ce futur complexe de formation. L'intégration d'un internat dans le projet permettra d'accueillir dans des conditions correctes les apprenants venant des autres départements.

PORTAGE DE L'ACTION

Comme il s'agit d'un projet structurant, c'est le gouvernement à travers un comité interministériel qui supervisera la maîtrise d'ouvrage. Les bailleurs de fonds y siègeront bien évidemment.

PARTENARIAT

Le partenariat à envisager couvre toutes les phases du projet :

Bouclage technique et financier du projet : Comité interministériel, partenariat public-privé, coopération internationale ;

Travaux et équipements : partenariat public-privé, coopération internationale ;

Ouverture et exploitation du projet : les trois ministères (MTE, METPFQE, MES), coopération inter universitaire internationale, CAMES…

ÉCHÉANCIER

Le calendrier prévisionnel ci-après donne un ordre d'idées sur la durée de la réalisation :

1er semestre 2016 : mise en place d'un comité de pilotage, identification du site d'implantation ;

2ème semestre 2016 : étude de définition, avant-projet sommaire et recherche de financement ;

2017 : projet définitif et lancement des travaux ;

Septembre 2018 : ouverture de l'établissement.

Compte tenu de l'ampleur des investissements à engager et du délai nécessaire pour sa réalisation, cette action devra être enclenchée tout de suite après les Assises conformément au calendrier prévisionnel ci-dessus.

Elle sera pleinement opérationnelle une fois que les autres actions (refonte des programmes, formation des formateurs) auront été réalisées.

ÉCONOMIE DE L'ACTION

La structure sera dimensionnée pour accueillir 400 élèves et stagiaires en même temps dont une partie en internat.

Items	Coût total en F CFA
Constructions des murs (gros œuvres)	1 500 000 000
Equipements et installations pédagogiques	500 000 000
TOTAL	**2 000 000 000**

Cette évaluation tient compte des réalités observées dans d'autres destinations du continent (ex. Sénégal, Madagascar, …). La programmation des travaux devra se faire par lots. Ce qui permettra d'échelonner l'ouverture par cycle de formation et facilitera le bouclage du financement.

Pour les gros œuvres, la Banque Mondiale ou l'une de ses filiales pourrait être associée à la réalisation de ce projet. Il en est de même de la République populaire de Chine.

La Coopération française et/ou le Bureau International du Travail seront mobilisés pour l'équipement et l'ingénierie pédagogique.

INDICATEURS

Travaux de construction engagés et terminés ;

Recrutement de l'équipe pédagogique effectif ;

Ouverture de l'établissement ;

Nombre de formations dispensées ;

Nombre d'apprenants scolarisés ;

Nombre de partenariats établis (au niveau national et au niveau international).

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Au niveau quantitatif, plusieurs indicateurs permettent d'éclairer l'évolution de la filière :

- nombre de formations proposées ;
- nombre de niveaux ;
- nombre de diplômés ;
- le taux d'insertion professionnelle des diplômés.

Au niveau qualitatif, parallèlement à la densification de l'expertise disponible, la présence de l'école contribue à l'efficacité et à la pérennité des actions. Les retombées en termes d'image du secteur figurent également parmi les effets du projet. On peut même prévoir, avec une relève bien formée et bien sensibilisée sur les enjeux du tourisme, une amélioration de la gouvernance du secteur.

Tableau récapitulatif des actions proposées

Désignation	Prix unitaire (en FCFA)	Quantité	Total (en FCFA)
Action 1 : La tenue des Assises nationales de la formation hôtelière et touristique comme action préalable	131 200 000	1	131 200 000
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de requalification du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme	59 500 000	1	59 500 000
Action 3 : Recrutement de cadres dans les spécialités techniques	-	5	-
Action 4 : Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs	26 395 000	1	26 395 000
Action 5 : Définition de nouveaux référentiels de formation touristique et hôtelière et professionnalisation des écoles et des centres de formation	24 000 000	5	120 000 000
Action 6 : Développement de la formation continue dans le secteur privé	65 500 000 262 400 000	1 1	65 500 000 262 400 000
Action 7 : Création d'un Institut national de tourisme et de l'hôtellerie	2 000 000 000	1	2 000 000 000
TOTAL GENERAL (en FCFA)			**2 664 995 000**

6 - MONTAGE DE PRODUITS - PROMOTION - MARKETING

FICHE ACTION N°1 :
Mise en place d'outils modernes d'accompagnement des touristes

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET

A brève échéance, la plupart des touristes vont entreprendre la préparation de leur voyage et le choix de leur destination par internet. Pour la découverte du pays visité, ils disposeront des moyens modernes de communication au cours de leur séjour. Dès maintenant, la destination de la République du Congo doit se préparer à leur garantir un séjour correspondant à leur attente en matière de sécurité et de la qualité des prestations de services. En effet, la qualité du produit ne se limitera plus seulement à l'aménagement des sites, mais aussi à la mise à disposition des visiteurs d'outils digitaux (des applications mobiles) qu'ils chargeront sur leurs terminaux personnels (smartphone, tablettes, …) pendant tout leur séjour.

Traditionnellement, les motivations des touristes évoluent souvent selon les goûts, la mentalité, le comportement et les progrès techniques. Dans le monde moderne, les nouvelles technologies de la communication ont révolutionné les comportements des touristes avec les technologies digitales mobiles. L'e-tourisme et le m-tourisme viendront transformer fondamentalement les besoins et les comportements. Les prendre en compte dès aujourd'hui, c'est placer la République du Congo en amont d'une évolution future et, en cela, apporter tous les éléments pour l'inscrire parmi les pionniers dans les dynamiques sous-régionales de développement touristique.

L'outil digital est plus économique, plus réactif, plus adapté aux évolutions des comportements des clientèles. Il peut se déployer sur le territoire à partir des équipements téléphoniques existants et devraient être améliorés si nécessaire, notamment dans les établissements d'hébergement touristique et sur les principaux sites touristiques. C'est une nouvelle politique à mettre en œuvre pour marquer la spécificité de la nouvelle destination « Congo-Brazzaville».

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

A court terme

Deux outils complémentaires doivent être mis en place :

- Une application de cartographie touristique : il s'agit de permettre aux touristes d'embarquer sur leurs terminaux mobiles (smartphone, tablette, …) une cartographie du pays adaptée à leurs besoins pouvant permettre :
    - Le déplacement d'un point d'intérêt à un autre, tout en permettant au touriste de sécuriser ses déplacements avec une carte routière assez large ;

- L'accès aux points d'intérêt et autres informations (prestations touristiques, numéros d'urgence, etc.);

- Les applications de médiation sur les principaux sites d'attractions du pays : elles donnent aux visiteurs toutes les informations utiles pour une bonne découverte des sites et centres d'intérêt.

Ces applications forment un « mini-portail » qui s'enrichira chaque année de nouveaux sites.

A moyen et long termes

C'est un outil numérique de m-tourisme exhaustif et cohérent qui se met en place. Il s'ouvre aux prestataires, peut vendre des espaces, incorpore les manifestations et animations culturelles (fêtes, cérémonies, danses traditionnelles, …).

Ces outils renforcent, en amont du voyage, l'attractivité et la notoriété du site internet institutionnel du pays dont ils composent un volet pratique essentiel.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La mise en œuvre d'une politique de m-tourisme impose de se coordonner avec les actions digitales qui seront réalisées dans le cadre de la communication et du marketing. La conception d'ensemble et la réalisation concrète des applications digitales demandent des compétences qu'il sera difficile de trouver sur place. Il s'agit, dès maintenant, de concevoir une production dans une logique de transfert de technologies pour les différents métiers concernés :

- conception et stratégie générale ;
- production cartographique, intégration des données, mise à jour ;
- production des contenus : rédactionnel, recherches documentaires et droits, etc. ;
- réalisations audiovisuelles : vidéo, interviews, etc. ;
- web design, web rédaction, graphisme ;
- intégration, maintenance, mise à jour, etc.

Cette coproduction doit permettre, à terme, que les prestataires privés de la République du Congo portent eux-mêmes la mise en œuvre du projet digital.

Pour la cartographie, il s'agit de croiser deux échelles différentes, celle des déplacements (le fond IGN au 1/500 000e pourrait suffire) et des focus beaucoup plus détaillés pour l'accès aux sites touristiques.

L'option de localisation de l'usager (« mobinaute ») n'est pas imposée et dépendra de la couverture et de la qualité des réseaux qui sont encore aléatoires.

Cartographie et applications de médiation se conçoivent comme des données embarquées, donc accessibles sur les terminaux (smartphone, tablette) même quand il n'y a pas de réseau. Pour cela, il est nécessaire que le touriste (« mobinaute ») puisse télécharger les applications :

- en préalable les applications depuis chez lui, via le site internet institutionnel de la République du Congo ;
- pendant ses escales dans le pays : aéroports, principaux hôtels, sites touristiques, banques, … qui doivent donc disposer d'un équipement wifi performant.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Le calendrier de mise en œuvre de cette action pourrait être le suivant pour la cartographie :

- année 1 : conception, montage de la production, compétences et partenariats ;
- année 2 : production cartographique : transfert de bases de données, relevés de terrains, intégration, … ;
- année 3 : mise en place de l'application.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Cette action sera réalisée sous la responsabilité du Ministère en charge du Tourisme en partenariat avec les entreprises privées de technologies mobiles, des agences de communication etc.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

Parmi les intervenants concernés par la mise en œuvre de cette action, on peut notamment citer :

- les services administratifs concernés chargés de la coordination des actions, du respect des calendriers, du choix des prestataires et du suivi des réalisations ;
- les prestataires privés internationaux et nationaux, en coordination dans une logique de transfert de technologies et suivant les compétences identifiées.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Cette action est étroitement liée aux actions : *Mise en œuvre d'une stratégie de e-tourisme* et à *Actions médias et réseaux sociaux*, détaillées ci-après.

Elle dépend également de l'adoption des mesures suivantes :

- actions d'accessibilité des sites et points d'intérêt ;
- formation des personnels d'accueil et d'accompagnement des visiteurs ;
- équipements points d'arrêt touristiques en wifi performant ;
- politique d'édition sur papier : cartes, dépliants de visite, etc. ;

- coordination des actions digitales avec la signalétique locale.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET : PM

Montant des investissements

Les montants à prévoir dépendront des domaines concernés, des contraintes réglementaires, des exigences et des qualités requises retenues.

Pour l'application cartographique :

- étude de faisabilité : définition des besoins, faisabilité ;
- intégration des données pour l'échelle des déplacements, *cartographie* ;
- relevés cartographiques des points touristiques (focus) ;
- développement digital, intégration ;
- « back office » (y compris la formation).

Pour l'application de médiation :

- étude préalable : enjeux, plan d'action, programme pluriannuel, faisabilité technique et économique.

Pour la conception, la réalisation, l'intégration d'une application :

- année 2 : 3 applications ;
- année 4 : 3 applications ;
- année 5 : 2 applications ;
- année 6 : 3 applications.

Coût d'entretien et de fonctionnement : PM

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Les sources de financement suivantes pourront notamment être sollicitées :

- Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement ;
- Le Ministère de la Culture et des Arts ;
- L'UNESCO ;
- Le PNUD ;
- La BDEAC.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET

Ils seront mesurables par les critères suivants qui devraient être en nette augmentation :

- le téléchargement, l'étude des statistiques des écrans vus ;
- la fréquentation des sites ;

- le chiffre d'affaires des prestataires touristiques proches des sites concernés ;
- le nombre de tour-opérateurs incluant les sites concernés dans leurs circuits ;
- les emplois directs, indirects et induits générés etc.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

On peut énumérer :

- la protection et la réhabilitation des patrimoines naturels et culturels ;
- l'organisation et la répartition de l'offre touristique sur l'ensemble du pays ;
- l'accroissement des effets économiques et leur meilleure répartition ;
- l'augmentation des taxes et impôts pour l'État et les collectivités, etc.

FICHE ACTION N°2 :
Mise en œuvre d'une stratégie d'e-tourisme

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES A MOYEN TERME

Le Web est utilisé en anticipation du voyage et bouscule actuellement le modèle traditionnel du marketing. Le m-tourisme est la déclinaison sur les appareils mobiles (smartphones, tablettes, GPS portable ou embarqués), de l'e-tourisme. Ces outils modernes qualifiés de l'e-tourisme sont utilisés par beaucoup de destinations. La stratégie de l'e-tourisme doit tenir compte de ce qui caractérise aujourd'hui les comportements des touristes. Plus que les outils traditionnels d'information, le web représente aujourd'hui la première source d'information en matière de commercialisation des produits touristiques. Il constitue également un moyen efficace de développement de la notoriété d'une destination.

La mise en place d'une politique commerciale appropriée nécessite « *l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le développement et la promotion du tourisme afin que tout acteur ou client ait, à tout moment, accès à des informations précises et actualisées sur la destination* ».

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

A court terme (horizon de 1 à 2 ans)

L'objectif sera de :

Poser les bases de la stratégie, grâce à un site attractif, fondement des développements ultérieurs, à savoir un site internet présentant et démontrant les avantages de la destination ;

Poser les bases des réseaux sociaux : sélectionner les réseaux sociaux et les utiliser pour développer la notoriété et l'affinité produits-marchés.

A moyen terme (horizon 3-5 ans)

L'objectif consistera à aller vers une véritable stratégie de l'e-tourisme, avec :

- un site riche de fonctionnalités complémentaires pour les touristes et les professionnels du tourisme (Congolais et étrangers) ;
- la réflexion et la mise en place d'une base de données touristiques unifiées ;
- le déploiement d'applications m-tourisme sur smartphone et ipad.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Elles peuvent se résumer de la manière suivante :

- la concertation entre tous les acteurs publics et privés concernés ;
- la valorisation ou l'aménagement des sites touristiques ;
- la rénovation ou la réhabilitation, le classement et la qualification des établissements d'hébergement touristique et de restauration.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Il pourra s'établir de la façon suivante :

- **à court terme** (horizon de 1 à 2 ans) : mettre en place les fondamentaux ;
- **à moyen terme** (horizon de 3-5 ans) : s'orienter vers une stratégie e-tourisme et définir à terme une stratégie touristique cross-commerce.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Le projet doit être localisé à Brazzaville sous la responsabilité d'un organisme paritaire entre la Direction du Développement et de la Promotion de l`écotourisme du Ministère en charge du Tourisme et une représentation du secteur privé, celle-ci se chargera de donner des instructions à un technicien spécialisé qui sera responsable de la bonne marche, du suivi et de la mise à jour du site.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

On peut notamment citer :

- le Ministère du Tourisme et de l'Environnement à travers la Direction du Développement et de la Promotion de l`Ecotourisme et l'Office National du Tourisme ;
- les départements ministériels concernés en transversalité par le secteur touristique ;
- le secteur privé à travers la Chambre de Commerce de la République du Congo et les associations de professionnels ;
- le chargé du projet « e-tourisme » : au-delà de la mise en œuvre et du suivi technique, un responsable stratégique et opérationnel serait un avantage ; il peut être membre des structures publiques ou un intervenant extérieur mandaté ;
- le webmaster en charge de la création et du suivi du site (suivi et mise à jour éditoriale).

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Cette action est liée à l'action prioritaire « a*ctions médias et réseaux sociaux »* présentée ci-après, ainsi qu'aux actions prioritaires correspondant au domaine « Mise en valeur des potentialités touristiques » ci-avant). En outre, son succès est lié à la concertation entre l'administration nationale du tourisme (ANT) et les opérateurs privés.

Parmi les mesures d'accompagnement, on peut énumérer :

- l'élaboration d'un cahier des charges techniques et fonctionnelles pour le recrutement d'un webmaster ;
- la création d'un comité ad hoc pour la gestion et le suivi du dossier ;
- un appel d'offre pour le choix d'un cabinet spécialisé ;
- la création d'un fonds documentaire national ;
- la sensibilisation des prestataires touristiques.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

Montant des investissements

Il peut être estimé à un montant global de 42 640 000 FCFA comprenant :

- le poste « accompagnement technique et fonctionnel » : traduction du cahier des charges général en cahier des charges techniques ;
- le poste « webdesign » : traduction et adaptation de la charte graphique définie préalablement ;
- le poste « développement, recette et mise en ligne » : réalisation technique du site.

Coût d'entretien et de fonctionnement

Une enveloppe budgétaire annuelle comprise entre 6 800 000 FCFA et 15 600 000 FCFA est à prévoir. Cette enveloppe comprend :

- le poste accompagnement, assurance qualité : déploiement d'un plan d'assurance qualité et d'un plan garantissant le maintien à niveau technique, la prise en charge et la résolution des pannes, réalisation d'évolutions techniques mineures ;
- Le poste « hébergement » sur un serveur dédié et sécurisé : l'architecture « serveur » devra être configurée à minima au lancement (serveur dédié « simple »), pour évoluer ensuite selon les outils déployés (bases de données, applicatifs, …).

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Les ressources peuvent provenir :

- des bailleurs de fonds internationaux, bi ou multilatéraux ;
- du budget d'investissement du Ministère du Tourisme et de l'Environnement ;
- du budget de fonctionnement de la Direction du Développement et de la Promotion de l`Ecotourisme ainsi que de l'Office National du Tourisme (Fonds de Promotion) pour le suivi.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET

Ces principaux résultats se présentent comme suit :

- l'augmentation de la sensibilisation et de la fréquentation des tour-opérateurs ;
- l'augmentation du nombre de touristes individuels ;
- le développement des flux de tourisme intérieur (interne et récepteur) ;
- le développement de nouveaux produits touristiques.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

On peut retenir particulièrement :

- la meilleure visibilité du pays à travers la marque « Destination Congo Brazzaville »,
- la requalification des établissements de tourisme et des sites ;
- une montée en puissance dans la nouvelle technologie de communication de la République du Congo par rapport à ses concurrents immédiats.

FICHE ACTION N°3
Actions médias et réseaux sociaux

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Les réseaux sociaux constituent aujourd'hui des outils innovants pour lancer et promouvoir une offre touristique ou une destination. Ils connaissent actuellement une explosion de leur fréquentation et ont « conquis » le monde en quelques années après leur apparition. Ces réseaux sociaux représentent aujourd'hui une opportunité de contact avec les touristes potentiels. Au-delà de la notoriété, il s'agit surtout de créer et de développer une relation forte avec les différents types de publics, sans exploiter nécessairement tous les réseaux sociaux, mais seulement ceux qui sont adaptés à l'activité touristique et aux segments de clientèles visés.

La commercialisation du produit touristique devra se faire par tous les moyens modernes de communication, à savoir les médias traditionnels (TV, radio, presse) et les supports d'information et de publicité (brochures, dépliants, CD-ROM, DVD) ainsi que les médias électroniques pour l'e-tourisme.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

A court terme :

Deux pages Facebook pourraient être envisagées.

A moyen et long termes :

D'autres réseaux sociaux seront exploités.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Concertation entre tous les acteurs publics et privés concernés par l'activité touristique ;

Création d'un fonds documentaire unique (corpus touristique) permettant la mise en avant du pays sur les réseaux sociaux ;

Rénovation, classement et qualification des établissements privés d'hébergement et de restauration.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Temps 1 :

Deux pages Facebook seront envisagées :

Page 1 : création d'une page Facebook « Tourisme Congo Brazzaville » ;

Page 2 : création d'une page à destination de la diaspora de la République du Congo.

Temps 2 :

Exploitation d'autres réseaux sociaux selon les pays émetteurs et les cibles de public.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Comme dans le cas du site web, le projet doit être localisé à Brazzaville, sous la responsabilité d'un organisme paritaire entre la Direction du Développement de la Promotion de l'Ecotourisme du Ministère du Tourisme et de l'Environnement et une représentation du secteur privé, en charge de donner des instructions à un technicien spécialisé qui sera responsable de la bonne marche, du suivi et de la mise à jour du site.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

Comme pour le site web, outre la liste des fonctions évoquées, il est nécessaire d'intégrer un « comité de gestion » ayant pour mission de :

Identifier les réseaux sociaux à exploiter selon les publics visés ;

Définir la stratégie sociale de la marque « Destination du Congo Brazzaville » ;

Gérer et d'animer les communautés.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES

Il s'agit ici d'utiliser les outils de l'e-marketing capables de développer la notoriété et la commercialisation de la destination et drainer des flux de visiteurs vers le site web, à savoir :

- les médias et les réseaux sociaux ;
- les actions d'e-pub et des achats de liens sponsorisés ;
- les actions de collecte d'adresse électroniques (« *leads* ») et de campagnes d'e-mailing.

Comme pour le reste de la communication, il s'agit d'adopter une vision transversale de ces outils, afin d'attribuer des objectifs et mesurer les résultats pour chaque canal.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

On peut énumérer entre autres :

- la rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'un webmaster ;
- la création d'un comité ad hoc pour le pilotage de la stratégie ;
- la formalisation de la ligne éditoriale et de la stratégie d'animation ;
- l'appel d'offres international pour le choix d'un cabinet spécialisé dans la gestion.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

Montant des investissements :

Le coût de ces investissements est très variable, mais l'on peut retenir à titre indicatif 64 944.000 FCFA ;

La création des pages Facebook, définition de la stratégie pluriannuelle (mise en place des comptes, ligne éditoriale, …) de l'ordre de 12 569 000 FCFA ;

Budget d'achat d'espace (liens sponsorisés, e-pub, …) au minimum 52 375 000 FCFA hors gestion des campagnes.

Coût d'entretien et de fonctionnement :

Les coûts d'entretien seront essentiellement liés au management de la communauté Facebook (publication de postes, mise en place d'opération de promotion, …).Le poste « comité de gestion » se répartit entre :

- l'animation de la page, rédaction, suivi, gestion des interactions avec les sympathisants :(entre 7 872 000 FCFA et 16 400 000 FCFA, selon la densité d'animation souhaitée) ;
- la mise en place d'opérations promotionnelles (jeux concours, achat de liens sponsorisés sur les réseaux sociaux…) à partir de 7 872 000 FCFA.

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le financement du coût peut être assuré :

- à la demande ; par les bailleurs de fonds internationaux, bi ou multilatéraux ;
- par le budget d'investissement du Ministère en charge du Tourisme, et celui de l'Office de promotion de l'industrie touristique.

PRINCIPAUX RESULTATS ET EFFETS DU PROJET

On peut énumérer notamment :

- le nombre de sympathisants suivant les pages ;
- la portée globale (nombre de personnes atteintes via les réseaux sociaux) ;
- le taux d'engagement (interactions marque/messages de la marque) ;
- le nombre de contact générés (au travers d'un formulaire de contact) ;
- le nombre de visites générées sur le site web via les réseaux sociaux ;
- la notoriété et l'image de marque pour le pays et la marque « touristique » ;
- la meilleure visibilité de l'offre.

Ces campagnes ne seront mises en place qu'une fois tous les préalables réalisés (site web, pages Facebook) et l'offre touristique suffisamment structurée.

FICHE ACTION N°4 :
Implémentation d'un Office de promotion de l'industrie National du Touristique

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES A MOYEN TERME

L'office de tourisme est un des acteurs incontournables dans le développement et la promotion du tourisme à travers le monde.

La plupart des pays en sont dotés de même que la République par le passé sous l'appellation Office National du Tourisme (ONT) dont les activités ont pris fin en 1985 pour des raisons diverses.

Compte tenu du rôle important que joue cette institution pour la plupart des destinations touristiques, un nouvel office de tourisme est créé le 13 septembre 2013 en République du Congo sous l'appellation nouvelle, Office de Promotion de l'Industrie Touristique (OPIT).

L'OPIT représente aujourd'hui l'organisme de gestion de la destination « Congo Brazzaville ». Il vient renforcer les actions de promotion de la Direction du développement et de la Promotion de l'Ecotourisme : Il sera chargé de :

- mettre en place un système de gestion de la destination «« Congo Brazzaville » ;
- mettre en place une politique commerciale appropriée avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le développement et la promotion du tourisme en République du Congo ;
- faire fonctionner effectivement le site web du tourisme de la République du Congo ;
- préparer de participer aux foires et salons du tourisme bien ciblés ;
- entretenir des relations publiques avec les opérateurs touristiques nationaux (agences de voyages, établissements d'hébergement touristique, compagnies aériennes et les entreprises de location de voiture) et internationaux, notamment les tours opérateurs.

Faire éditer les guides et prospectus sur la destination « « Congo Brazzaville ».

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

L'Office de Promotion de l'Industrie Touristique (OPIT) vise les objectifs suivants :

- participer à la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'industrie touristique ;
- développer et promouvoir le potentiel touristique de la République du Congo ;
- développer et promouvoir les différents types de tourisme en République du Congo ;
- promouvoir le tourisme social vers les loisirs sains ;

- stimuler les flux touristiques en provenance des marchés émetteurs grâce à la coopération avec les tours opérateurs ;
- apporter aux acteurs privés du secteur du tourisme une assistance techniques et les aides multiples nécessaires au développement et à la promotion de leurs activités ;
- assurer la promotion des manifestations touristiques, notamment les foires, les salons et les ateliers.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Les conditions à réunir sont énumérées comme suit :

- mettre à la disposition du Ministère en charge du Tourisme des locaux devant abriter l'Office de Promotion de l'Industrie Touristique (OPIT) ;
- recruter le personnel nécessaire au fonctionnement effectif de l'OPIT ;
- doter l'OPIT des équipements et du matériel de travail (mobilier, ordinateurs, moyens de transport et de communication) ;
- élaborer le budget nécessaire au fonctionnement de l'OPIT ; Etc.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Les activités de l'OPIT peuvent démarrer dès le courant de l'année 2016.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Le projet doit être localisé à Brazzaville sous la responsabilité du Ministère du Tourisme et de l'Environnement.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement ;

Le Ministère de l'Economie et des Finances.

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Mettre à la disposition du Ministère du Tourisme et de l'Environnement des locaux devant abriter l'Office de Promotion de l'Industrie Touristique (OPIT) ;

Recruter le personnel nécessaire au fonctionnement effectif de l'OPIT ;

Doter l'OPIT des équipements et du matériel de travail (mobilier, ordinateurs, moyens de transport et de communication).

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

PLAN D'INVESTISSEMENT ANNUEL/LANCEMENT

Libellé	Montant
Location siège administratif	1.000.000.000
Location sièges locaux	800.000.000
Matériel et équipement de bureau	200.000.000
Matériel de transport	400.000.000
Matériel promotionnel	200.000.000
TOTAL	**2.600.000.000**

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Les ressources peuvent provenir :

- du budget du Ministère en charge du Tourisme ;
- du Fonds de Développement Touristique ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET

Les principaux d'entre eux se présentent comme suit :

- l'augmentation de la sensibilisation et de la fréquentation des tour-opérateurs ;
- le développement des flux de tourisme intérieur (interne et récepteur) ;
- le développement de nouveaux produits touristiques.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

On peut retenir particulièrement :

- la meilleure visibilité du pays à travers la marque « Destination Congo Brazzaville » avec une gamme de produits fiables et viables ;
- Un meilleur positionnement de la destination « Congo Brazzaville » dans l'environnement concurrentiel ;
- une montée en puissance dans la nouvelle technologie de communication de la République du Congo par rapport à ses concurrents immédiats.

FICHE ACTION N°5 :
Promotion et participation aux salons professionnelles-priorisation

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES A COURT ET MOYEN TERMES

Les salons s'inscrivent parmi les moyens traditionnels de promotion de toute destination touristique. C'est aussi le cas de la République du Congo. Actuellement, les acteurs du secteur touristique, publics et privés sont pratiquement absents sur les principaux salons des marchés émetteurs. Même les salons auxquels la participation est prévue dans les budgets annuels du Ministère du Tourisme et de l'Environnement ne sont pas exécutés faute de décaissement. Pour la relance de la destination, les salons doivent aujourd'hui s'inscrire parmi les actions prioritaires à la fois pour les prises de contact et la pénétration des marchés.

En effet, les produits touristiques de la République du Congo nécessitent d'être vulgarisés par une forte campagne de promotion. Il faut les présenter sur les marchés émetteurs de touristes afin de susciter le désir et la consommation.

La participation aux salons et foires professionnels du tourisme offre une opportunité à saisir afin de contacter le marché international et vendre l'image de la destination « Congo Brazzaville » et les produits contenus dans son offre actuelle et future.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

L'objectif principal de participation aux salons est celui de mettre en contact le producteur avec le client en consentant aux opérateurs professionnels du tourisme d'instaurer des importantes relations commerciales, tandis que les visiteurs auront à disposition des interlocuteurs experts et compétents.

Le salon représente une occasion très importante pour les opérateurs publics et privés du tourisme de la République du Congo en vue du renforcement de leurs relations avec les tour-opérateurs, le grand public et pour lancer les nouveaux produits.

Enfin, la participation aux salons a pour but de :

Promouvoir l'offre touristique du pays, et d'assurer une meilleure visibilité à la destination ainsi qu'à la présence congolaise au salon en captant l'intérêt de la presse spécialisée ;

Générer des contacts professionnels surtout avec les tours opérateurs et les agents de voyages (le but étant de nouer des contacts avec un certain nombre de voyagistes à travers lesquels il serait possible de pénétrer ces marchés européens) ;

Offrir aux opérateurs du secteur (agents de voyages, hôteliers, gestionnaires des sites touristiques) l'opportunité de négocier des contrats de partenariats avec les tours opérateurs et de proposer leurs produits aux milliers de visiteurs en quête de destinations.

A court terme (horizon de 1 à 2 ans)

L'objectif sera de prendre des contacts directs avec :

Les professionnels, notamment, les tours opérateurs susceptibles de programmer la destination « Congo Brazzaville ».

Les visiteurs potentiels pour faire le choix de la découverte de la « destination Congo-Brazzaville »

A moyen terme (horizon 3-5 ans)

L'objectif consistera à faire des clients potentiels, une clientèle acquise par la pénétration des marchés-cibles identifiés.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Elles peuvent se résumer de la manière suivante :

L'identification préalable des salons selon les produits à promouvoir et à commercialiser ;

La réalisation de la documentation touristique à distribuer (affiches, dépliants, CD, DVD, flyers et gadgets divers) ;

La préparation à la participation anticipée sur une durée de 6 à 9 mois avant la date de la tenue des salons en concertation entre tous les acteurs publics (notamment, le gestionnaire de la destination, de la Direction Générale Tourisme et de l'Hôtellerie et l'OPIT) et privés devant participer (agences de voyages, établissements d'hébergement touristique et compagnies aériennes) à ces salons retenus ;

Les contacts préalables avec les tours opérateurs sélectionnés, spécialisés dans la vente des produits qu'offre la République du Congo surtout pour les workshops à prévoir en marge de certains salons.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Il pourra s'établir de la façon suivante :

- à court terme (horizon de 1 à 2 ans) : mettre l'accent sur les salons grand public pour faire connaître l'offre nouvelle de la République du Congo ;
- à moyen terme (horizon de 3-5 ans) : s'orienter vers une stratégie de pénétration des marchés en général et des marchés de niche en particulier après la valorisation des sites retenus.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Le projet doit être localisé à Brazzaville sous la responsabilité de la Direction Générale Tourisme et de l'Hôtellerie du Ministère en charge du Tourisme.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

On peut notamment citer :

- le Ministère en charge du Tourisme et l'Office de Promotion de l'Industrie Touristique (OPIT) ;

- les représentants des associations des acteurs privés (agents de voyages, établissements d'hébergement touristique et les compagnies aériennes) ;
- le chargé du projet « e-tourisme » ;
- le webmaster en charge de la création et du suivi du site web (suivi et mise à jour éditoriale).

ACTIONS PRIORITAIRES LIEES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Prise de contact avec les organisateurs des salons et signature du contrat et paiement du coût de participation avec la détermination de l'espace à occuper ;

Négociation avec la compagnie aérienne de transport retenue, des tarifs préférentiels et des conditions avantageuses pour l'acheminement des outils de promotion.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

Le coût total de l'action est évalué à : **2 100 000 000 FCFA.**

Les éléments du budget de participation :

Inscription et acquisition de stand : 35m^2 ;

Communication externe et interne ;

Production de supports, équipement du stand et décoration ;

Fonctionnement du stand, et animation ;

Transport : Délégation ministérielle et de promoteurs privés ;

Autres dépenses ;

Imprévus.

Montant du budget par année :

AN1 :

(WTM de Londres : 60 000 000 FCFA ; ITB-Berlin : 70 000 000 FCFA et Congrès ATTA (Etats-Unis) : 40 000 000 FCFA) **= 170 000 000 FCFA.**

AN2:

(WTM de Londres : 60 000 000 FCFA ; ITB-Berlin : 70 000 000 FCFA et Congrès ATA (Afrique) : 30 000 000 FCFA, Indaba à Durban en RSA : 60 000 000 FCFA) =**220 000 000 FCFA.**

AN3 :

(WTM de Londres : 60 000 000 FCFA ; ITB-Berlin : 70 000 000 FCFA et Congrès ATTA (Etats-Unis) : 40 000 000 FCFA, Indaba à Durban en RSA : 60 000 000 FCFA) = **230 000 000 FCFA.**

AN4 :

(WTM de Londres : 60 000 000 F, ITB-Berlin : 70 000 000 FCFA et Congrès ATA (Afrique) : 30 000 000 FCFA, Indaba à Durban en RSA : 60 000 000 FCFA) = **220 000 000 FCFA.**

AN5 :

(WTM de Londres : 60 000 000 FCFA ; ITB-Berlin : 70 000 000 FCFA et Congrès ATTA (Etats-Unis) : 40 000 000 FCFA, Indaba à Durban en RSA : 60 000 000 FCFA) = **230 000 000 FCFA.**

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Les ressources peuvent provenir :

- du budget du Ministère en charge du Tourisme, (budget d'investissement) ;
- du budget de fonctionnement de la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie ainsi que celui de l'Office de Promotion de l'Industrie Touristique (OPIT) à travers le Fonds de Développement Touristique.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET

Les principaux résultats quantitatifs se présentent comme suit :

- augmentation de la sensibilisation et programmation de la destination de la République du Congo par des tour-opérateurs ;
- accroissement du nombre de touristes individuels et de groupes ;
- développement des flux de tourisme intérieur (interne et récepteur) ;
- promotion de nouveaux produits touristiques.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

On peut retenir particulièrement :

- Une meilleure connaissance de la destination « Congo Brazzaville» dans les marchés touristiques Internationaux ;
- Des relations commerciales avec le public et les opérateurs étrangers ;
- Une commercialisation et vente des produits touristiques de la destination «Congo Brazzaville » ;
- Une meilleure visibilité de la marque la destination « Congo Brazzaville » ;
- Une montée en puissance de la nouvelle offre touristique de la République du Congo par rapport à ses concurrents immédiats.

7 - FICHES ACTIONS TRANSVERSALES

FICHE ACTION N°1 :
Sensibilisation en vue d'une année du tourisme en République du Congo.

DEFINITION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le développement du tourisme engendre des impacts aussi bien positifs que négatifs tant sur le plan économique que social. La maximisation des effets positifs ou la minimisation des effets négatifs dépendent des actions menées sur le territoire concerné auprès des populations et de tous les acteurs directs ou indirects. La sensibilisation en vue d'une année du tourisme en République du Congo s'inscrit dans cette démarche.

PRINCIPAUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET

Faire connaître aux populations, aux agents des secteurs transversaux et aux ministères en charge de ces secteurs, aux préfets, aux chefs traditionnels des départements, aux maires des communes et aux autorités politiques, l'importance du tourisme en tant qu'activité socioéconomique à la fois pour l'Etat et les populations. A travers cette sensibilisation, il s'agira également de faire prendre conscience à tout le monde, la nécessité de préserver et de protéger les potentialités naturelles et culturelles entrant dans la composition du produit touristique pour le développement d'un tourisme durable.

CONDITIONS A REUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Les étapes de la célébration de l'année du tourisme :

Tournée préparatoire d'information et de sensibilisation des autorités locales : préfets, sous-préfets, présidents des conseils départementaux, maires, chefs de villages par des équipes de 4 personnes chacune.

Constitution des équipes de la tournée dans les différents départements pour annoncer l'évènement.

Equipe 1 : Pointe- Noire, Kouilou et Niari : 7 jours ;

Equipe 2 : Bouenza et Lekoumou : 7 jours ;

Equipe 3 : Pool et Brazzaville : 7 jours ;

Equipe 4 : Plateaux et Cuvette Centrale : 10 jours ;

Equipe 5 : Cuvette Ouest, Sangha et Likouala : 14 jours.

- Elaboration du programme de sensibilisation ;
- Sensibilisation des autorités et institutions compétentes ;

- Prise de contact avec les médias chargés de couvrir l'évènement ;
- Campagne de sensibilisation à l'intérieur et extérieur du pays ;
- Tournée préparatoire d'information dans les départements ;
- Lancement de l'année du tourisme et programme y afférent ;
- Elaboration du budget.

L'organisation des évènements de sensibilisation sur tout le territoire national :

- Manifestations culturelles ;
- Manifestation sportives et de loisirs ;
- Réduction des coûts de séjour touristique ;
- Expositions et conférences.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET DESCRIPTION DU DEROULEMENT

Tournée dans les différents départements du pays pour annoncer l'évènement : AN1.

Lancement de la campagne : AN2.

LOCALISATION ET RESPONSABILITE DU PROJET

Localisation : Brazzaville ;

Responsable du projet : Ministère du Tourisme et de l'Environnement.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA REALISATION

On peut notamment citer :

- le Ministère en charge du Tourisme ;
- la Direction Générale du Tourisme ;
- l'Office de Promotion de l'Industrie Touristique ;
- les associations des acteurs privés du secteur du tourisme (agences de voyages, établissements d'hébergement touristique et de restauration, compagnies aériennes et entreprises de location de voitures) ;
- les départements ministériels concernés en transversalité par le secteur touristique ;
- le secteur privé à travers la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers (CCIAM) ;
- les collectivités locales.

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DU PROJET

Le coût global de l'action est évalué à : **1 310 880 000 FCFA.**

Tournée préparatoire d'information et de sensibilisation ;

Location des véhicules : 350 000 FCFA x 45 = 15 750 000 FCFA ;

Chauffeur : 28000 FCFA x 7 x 5 = 980 000 FCFA ;

Per diem des fonctionnaires : 56 000 FCFA x 20 x 45 = 50 400 000 FCFA ;

Carburant : 500 FCFA x 100 litres x 45 jours = 2 250 000 FCFA ;

Presse et média : 100 000 FCFA x 7 x 45 = 31 500 000 FCFA;

Extras : 4.970 000 FCFA;

Total : 15 750 000 FCFA + 980 000 FCFA +50 400 000 FCFA + 2 250 000 FCFA + 31 500 000 + 4 970 000 FCFA=105 850 000FCFA.

L'organisation des évènements de sensibilisation sur tout le territoire national : 1 200 000 000 FCFA (100 000 000 FCFA par département)

TOTAL GENERAL : 105 850 000 FCFA + 1 200 000 000 FCFA = 1 305 850 000 FCFA.

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Les ressources peuvent provenir :

- des bailleurs de fonds internationaux, bi ou multilatéraux ;
- du budget d'investissement du Ministère en charge du Tourisme ;
- du Fonds de Développement Touristique.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS DU PROJET

Les principaux d'entre eux se présentent comme suit :

- l'augmentation de la sensibilisation et de la fréquentation des tour-opérateurs ;
- l'augmentation du nombre de touristes individuels ;
- le développement des flux de tourisme intérieur (interne et récepteur) ;
- le développement de nouveaux produits touristiques.

PRINCIPAUX EFFETS QUALITATIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

On peut retenir particulièrement la meilleure connaissance du secteur touristique par les acteurs politiques, les populations, les agents du secteur du tourisme et particulièrement ceux des ministères en charge des secteurs transversaux.

FICHE ACTION N°2 :
Stimulation des investissements : Rédaction d'un code des investissements sectoriel tourisme

DIAGNOSTIC

Le gouvernement de la république du Congo a identifié le tourisme comme étant l'un des piliers de sa stratégie de diversification économique. Il s'agit là d'une option claire, affirmée au plus haut sommet de l'Etat, qui nécessite d'avoir des ambitions pour encourager les investissements.

Les investissements étrangers directs dans le secteur touristique et d'entrée de devises étrangères y sont modestes. Le secteur peine à mieux optimiser ses atouts (avantages comparatifs en matière de stabilité politique, de la compétitivité produit spécifique, de la localisation) pour rendre efficient le volume des investissements global dans le tourisme. Les prêts octroyés par les banques commerciales locales auprès des entreprises du secteur représentent moins de 3% de l'encours des crédits.

Par ailleurs, les opérateurs touristiques congolais préfèrent majoritairement réaliser leur investissement sur des fonds propres. Cette préférence à l'autofinancement résulte de l'incapacité des acteurs à monter un dossier bancable, de l'insuffisance de mesures incitatives au profit des opérateurs privés pour le financement et la promotion du tourisme et de l'insuffisance des actions d'encadrement des promoteurs privés.

OBJECTIF(S)

Rédiger un code des investissements sectoriel du tourisme capable de mobiliser des ressources internes et externes à la sous-région et qui prennent en compte des paramètres susceptibles de dynamiser l'économie locale ;

Recruter et former le personnel local ;

Prendre en compte les préoccupations environnementales ;

Intégrer l'artisanat local ;

Adhérer aux outils de promotion du tourisme congolais.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Trois niveaux de procédures doivent être pris en compte.

Recrutement des experts :

Il devra se faire selon les procédures habituelles éditées et appliquées par les bailleurs de fonds ;

La signature de contrat et le démarrage de la mission.

La mission de la rédaction du nouveau code des investissements touristiques proprement dit :

- Les impacts sur la particularité d'un code spécifique au tourisme en République du Congo ;
- Le manque à gagner pour l'Etat, les mesures d'atténuation et de compensation ;
- La détermination des seuils critiques et des futurs avantages pour l'Etat, les administrations des collectivités territoriales ;
- Les périodes transitoires.

Les mesures d'évaluation :

PORTAGE DE L'ACTION

Le Ministère en charge du tourisme et le Ministère en charge de la promotion des investissements ;

Le ministère en charge du Tourisme aura compétence sur la qualité des futurs services proposés, l'évaluation de l'offre et de la demande dans la zone d'implantation territoriale du futur investissement et veillera sur la pérennité à long terme ;

Le ministère en charge de la promotion des investissements aura compétence pour apprécier l'origine des fonds et l'expérience des porteurs de projets.

PARTENARIATS

La structure partenaire dans un premier temps peut être l'Agence pour la promotion des investissements (API).

Il pourra suivre un pool de partenariat avec les autres acteurs que sont :

- Les Chambres Consulaires ;
- Les organisations professionnelles du secteur tourisme / hôtellerie / restauration.

ECHÉANCIER

A court terme pour l'évaluation de l'opportunité de créer un code des investissements dédiés au tourisme ;

A moyen terme pour la rédaction et la validation d'un code dédié.

ECONOMIE DE L'ACTION

Montant approximatif des coûts en FCFA dans le tableau ci-dessous

Item	Prix unitaire	Qté	Total
Validation de l'opportunité			
Préparation des TDR pour la rédaction d'un code des investissements sectoriel tourisme	15 000 000	1	15 000 000
Atelier de validation des TDR	12 000 000	1	12 000 000
Formation et validation d'un code des investissements sectoriel du tourisme 1 expert international trois mois/H	5 000 000	3	15 000 000
Formation et validation d'un code des investissements sectoriel du tourisme 1 expert local trois mois/H	2 500 000	3	7 500 000
Atelier de validation du nouveau code	12 000 000	1	12 000 000
Introduction et suivi des amendements par les instances institutionnelles congolaises, reformulation, traitement et suivi d'entrée en vigueur du nouveau code	15 000 000	1	15 000 000
TOTAL			**76 500 000**

INDICATEURS

Nombre de nouvelles entreprises agréées ;

Nombre et profils des nouveaux promoteurs d'entreprises ;

Flux des investissements étrangers sectoriels du tourisme en augmentation ;

Nombre de personnes recrutées et formées ;

Nombre de dossiers traités.

PRINCIPAUX RESULTATS

Un code nouveau des investissements touristiques est adopté ;

Une meilleure sensibilisation des néo promoteurs au cadre de l'économie touristique ;

Une meilleure appréciation de l'offre touristique congolaise ;

Une meilleure intégration des structures d'économie locale.

FICHE ACTION N°3 :
Fonds d'appui multi-bailleur

DIAGNOSTIC

Le Gouvernement de la République du Congo s'est fixé comme objectif de faire du secteur touristique, l'un des principaux moteurs de son économie. Les contraintes, la concurrence des autres destinations et les retards dans la mise en œuvre d'une partie des décisions prises pour soutenir ce secteur et les risques encourus font qu'il devienne indispensable d'associer le secteur privé et les organisations de la société civile qui œuvrent dans la promotion touristique.

Le tourisme est par nature le secteur où les avantages pour la collectivité, pour les entreprises et structures productives de toutes tailles et aussi pour le pays sont les plus importants. Il faut garder à l'esprit que si les arbitrages sont faits sans analyse préalable, approbation et engagement des populations, le tourisme peut se révéler non seulement pas rentable, mais aussi à la base de nombreuses externalités négatives tant sociales, environnementales que sécuritaire.

Mais c'est aussi le secteur qui crée le plus rapidement des occupations, des emplois décents et surtout où le taux de rotation des emplois permet d'ouvrir des opportunités pour toutes les catégories de la population, avec une plus grande chance d'intégrer rapidement le marché de l'emploi pour les jeunes, les femmes et les handicapés.

Aussi, avec la possibilité d'un partenariat entre l'Etat congolais à travers le ministère en charge du tourisme et un pool de partenaires techniques financiers et institutionnels (Banque mondiale, Union Européenne, BAD, AFD, Coopération Bilatérale) et tous les autres partenaires au développement y compris ceux du secteur privé, il est possible grâce à une forme nouvelle de responsabilisation des acteurs-entrepreneurs de monter une opération où l'Etat reprendra son rôle de régulation et les entreprises, celui de créateur de richesses et d'emplois décents.

OBJECTIF(S)

Mettre à disposition des opérateurs agiles dans le secteur du tourisme et de voyages et dans les chaines de valeurs connexes des possibilités, le pouvoir soumettre au financement des projets de création de richesse dans l'industrie du tourisme afin, de contribuer à doubler le nombre de touristes et de clients prêts à dépenser dans les zones de développement touristique retenues en vue de permettre à ce secteur de contribue doublement au produit intérieur brut du pays d'ici 10 ans.

RESULTATS ATTENDUS

Deux principaux résultats sont attendus :

Création d'un fonds d'accompagnement à la création de richesse (fonds remboursable sous forme de ligne de crédit et d'engagement temporaire au capital de structures productives locales) avec des modalités de gestion de type commerciale et une présidence tournante avec

bilan en fin de mandat ; Il s'agira d'une institution tripartite comprenant les représentants du secteur public, du secteur privé et des organisations de la société civile) actives dans la création, management et opération de structures productives et commerciale ;

Plus de 50 projets de création de richesse à travers le secteur touristique au cours des 3 prochaines années soumis au fonds.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action vise à permettre :

L'accompagnement des opérateurs pour l'élaboration de fiches de projets, études de préinvestissement/faisabilité/marché, plan d'affaires, formation qualifiante si remboursement prévue, préfinancement de technologies permettant l'efficience énergétique, la productivité et la création de richesse ;

La réhabilitation, relance d'entreprises ou groupes d'entreprises ou d'artisans dans le cadre d'agglomérations de compétence ;

Le soutien pour des partenariats notamment avec un contenu technologique introduit dans les zones touristiques congolaises etc ;

Le préfinancement d'équipement pour les agglomérations d'artisans, de coopératives et de groupes d'intérêts économiques pour l'industrie du tourisme ;

La participation au capital avec obligation de sortie et de droit de préemption pour les actionnaires principaux sur une durée de 2 ans renouvelable une fois seulement ;

Le financement d'équipement d'appui au tourisme responsable et durable notamment l'énergie solaire et autres équipements de finition et d'amélioration de la qualité des services et produits offerts ;

La mise en place de guichets spécialisés pour accompagner les opérateurs dans leur segment ou niche de marché. Les montants seront déterminés en fonction du budget général mis à disposition et le nombre de projets qui seront effectivement pris en charge ;

La création d'un Organisme de Management et d'Anticipations des Destinations qui pourrait à terme prendre la relève de la structure actuelle qui sera transitoire.

PORTAGE DE L'ACTION

Il s'agira d'un partenariat tripartite, il est recommandé que la structure ait une autonomie de gestion. Mais il est suggéré de mener une discussion ouverte entre les représentants des différents grands secteurs nommés et ayant une volonté de réussir et de s'assurer de la compétence et l'indépendance de gestion de l'équipe dirigeante. Un budget de fonctionnement sera mis à disposition avec la possibilité de faire appel ponctuellement ou sous forme d'accompagnement à des bureaux d'études locaux.

PARTENARIATS

A déterminer sur la base des engagements respectifs puisqu'il va s'agir de fonds partagés même si la gestion du fonds se fera en partenariat avec une institution financière de la place.

ECHÉANCIER

Court et moyen termes (2 à 4 ans).

ECONOMIE DE L'ACTION

Montant approximatif des coûts en Franc CFA dans le tableau ci-dessous :

Item	Prix unitaire	Qté	Total
Validation de l'opportunité	75 000 000	1	75 000 000
Guichet principal de soutien à hauteur maximum de 50 % des structures productives	5 500 000 000	1	5 500 000 000
Guichet spécial équipement défiscalisé, équipement de finition, promotion numérique pour installation immédiate et doublement de la productivité	5 500 000 000	1	5 500 000 000
Guichet spécial dédié au renforcement des capacités et adaptation aux nouveaux investissements	2 500 000 000	1	2 500 000 000
TOTAL			**13 575 000 000**

INDICATEURS

Démonstration de la création de la richesse à travers les projets accompagnés ;

Au moins 50 Plan d'affaires financés et promoteurs accompagnés avec réalisation dont 50 % de structure productive ou de groupement de structures productives passant de l'informel au formel ;

Au moins 3 installations d'unités ayant un fort usage des énergies renouvelables, ou autres équipements de finition, etc.

PRINCIPAUX RESULTATS

Une meilleure sensibilisation des néo promoteurs au cadre de l'économie touristique ;

Une meilleure appréciation de l'offre touristique de la zone de développement touristique ;

Une meilleure intégration des structures d'économie locale.

FICHE ACTION N°4 :
Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau

CONTEXTE

Le Congo possède un vaste réseau de cours d'eau, qui constitue la cuvette congolaise. Le pays compte une dizaine de grandes rivières et deux grands fleuves (le Congo et le Kouilou-Niari), une trentaine de cours d'eau d'importance non négligeable et de nombreux petits cours d'eau secondaires.

Les affluents du fleuve Congo sont : l'Oubangui, la Sangha, la Likouala-Mossaka, l'Alima, la Nkéni, la Léfini, le Djoué et la Loufoulakari. Le débit moyen du fleuve est de 40 000km3/s, atteignant souvent 50 000m3/s en période des hautes eaux. Le fleuve se présente par endroits sous forme de lac s'étendant à perte de vue, et dont la largeur varie entre 25 et 30 km.

En période d'étiage (entre mai et septembre), le débit peut descendre à 30 000m3/s. C'est la période indiquée pour faire des activités touristiques sur le fleuve Congo, ou l'émergence des bancs de sable favorisent la détente et le camping sur les plages de circonstance.

La baie de Kintélé (30 km de Brazzaville) offre un espace favorable pour le ski nautique et la pêche sportive...

Le P3DT a réaffirmé le potentiel touristique du fleuve. Il est très insuffisamment exploité malgré son passé historique où naguère, il y eut des remontées en croisière jusqu'à l'Oubangui. Aujourd'hui, seules quelques sorties sporadiques organisées par des promoteurs génèrent un flux touristique modeste sans impact sur l'économie locale.

OBJECTIF(S)

La République du Congo envisage désormais d'exploiter le potentiel touristique de son patrimoine hydrographique/hydrologique existant en organisant les activités de loisirs le long des cours d'eau en coordination avec le P3DT. Pour le fleuve Congo, Il s'agira à terme d'atteindre un niveau d'exploitation touristique optimal à l'image des autres fleuves tels le Nil, l'Amazonie et dans une moindre mesure, les fleuves Sénégal, Niger, Okavango.

Objectif global

L'objectif global est le suivant : **Développer l'activité touristique sur les plans et cours d'eau navigables en République du Congo**.

Objectifs spécifiques

De cet objectif, découlent les objectifs spécifiques ci-après :

Désenclaver les zones desservies par les plans et cours d'eau ;

Promouvoir les services touristiques, de transport et de loisirs le long des fleuves ;

Dynamiser l'activité socio-économique des régions traversées.

Les principes de respect de l'environnement et d'échange avec les populations locales sont aujourd'hui au cœur de la notion de tourisme durable. L'intégration des populations locales dans le processus touristique et l'impact positif sur l'économie locale et la collectivité en général seront largement mis en avant, et conditionneront la pérennité du développement touristique fluvial en République du Congo.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux niveaux de procédures doivent être pris en compte :

- La rédaction des TDR de la mission et la prise en compte des spécificités suivantes :
  - Les formes d'activités touristiques possibles sur chacun des cours d'eaux navigables ;
  - Les contraintes liées à la navigabilité des cours d'eau ;
  - Les contraintes environnementales ;
  - Les profils d'expertises nécessaires.
- La mission proprement dite d'élaboration d'un schéma directeur du développement touristique le long des cours d'eau en République du Congo.

PORTAGE DE L'ACTION

Le Ministère en charge du tourisme, le Ministère en charge des transports et le Ministère en charge de l'aménagement du territoire ;
Le Ministère en charge du Tourisme aura compétence sur la qualité des futurs services proposés, l'évaluation de l'offre et de la demande dans la zone d'implantation territoriale du futur investissement, le respect des cahiers de charges et veiller sur la pérennité à long terme ;
Le Ministère en charge des transports pour la traçabilité des voies navigables ;
Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire aura compétence pour apprécier la cohérence avec le Plan National du Développement.

PARTENARIATS

Le Pool de partenariat peut être constitué par :

- Les Départements Ministériels cités ci-dessus ;
- Un Partenaire Financier International.

ECHÉANCIER

Court terme pour la rédaction des TDR ;

Court terme pour l'élaboration du Schéma Directeur du développement touristique le long des cours d'eau en République du Congo.

ECONOMIE DE L'ACTION

Montant approximatif des coûts en FCFA dans le tableau ci-dessous

Item	Coût
Validation de l'opportunité	
Préparation des TDR	40 000 000
Atelier de validation des TDR	12 000 000
Elaboration du Schéma Directeur	180 000 000
Ateliers de validation du Schéma Directeur	24 000 000
TOTAL	**256 000 000**

INDICATEURS

Les TDR pour la formulation d'un schéma directeur de développement touristique des cours d'eau disponibles ;

Le document de schéma directeur est disponible.

PRINCIPAUX RESULTATS :

Une programmation touristique le long des cours d'eau est élaborée et commercialisée sur les marchés nationaux et internationaux ;

Un aménagement du territoire étendu le long des régions traversées par les cours d'eau ;

De nouveaux investissements touristiques avec des partenariats divers ;

Une meilleure sensibilisation des néo promoteurs dans l'économie touristique ;

Une meilleure appréciation de l'offre touristique congolaise ;

Une meilleure intégration des structures d'économie locale ;

Un cahier des charges pour tout promoteur voulant créer ou développer une activité de tourisme sur le fleuve ;

Des mesures d'accompagnements nécessaires ;

De nouveaux emplois touristiques directs et indirects créés du fait de ce développement ;

De nouvelles recettes fiscales attendues.

FICHE ACTION N°5 :
Développement du potentiel touristique constitué par l'île M'bamou

CONTEXTE

L'île M'bamou, ile centrale du Stanley Pool (185km2), rattacha au Congo Français par le traité Franco-Belge signé par Emile Gentil de 1908 est composée de neuf (9) villages dont l'activité principale tourne autour de la pêche et de l'agriculture. Ces villages sont répartis de la manière suivante :

- Façade Ouest : Loubassa et Kintengué ;
- Façade Est : M'bamou, Maoua, Sinoa, Talangaï, Bobo et Mboulamoutombo ;
- A l'extrême Nord : Moutou ya Ngombé.

La liaison entre villages est rendue impraticable par voie terrestre. La végétation est constituée des manguiers (bicentenaires) et des palmiers voyageurs. C'est un paradis d'oiseaux. Entre M'bamou et Maoua se trouve localiser le fief des perroquets.

Les principes de respect de l'environnement et d'échange avec les populations locales demeurent au cœur de la notion de tourisme durable. L'intégration des populations locales dans le processus touristique et l'impact positif sur l'économie locale et la collectivité en général sont largement mis en avant, et conditionneront le développement touristique de l'île.

OBJECTIF(S)

La République du Congo envisage désormais d'exploiter le potentiel touristique de l'île M'bamou.

Objectif global

L'objectif global est le suivant : **Développer l'activité touristique durable et pérenne de l'île M'bamou et des zones environnantes.**

Objectifs spécifiques

De cet objectif, découlent les objectifs spécifiques ci-après :

- Promouvoir les services touristiques de qualité dans la zone ;
- Dynamiser l'activité socio-économique des villages riverains.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux niveaux de procédures doivent être pris en compte :

- La rédaction des TDR de la mission et la prise en compte des spécificités suivantes :
  - Les contraintes insulaires ;
  - Les contraintes environnementales ;
  - Les profils d'expertises nécessaires ;

- La mission proprement dite d'élaboration d'un schéma directeur du développement touristique de l'île M'bamou.

PORTAGE DE L'ACTION :

Le Ministère en charge du tourisme, le Ministère en charge de l'aménagement du territoire et le Ministère de l'Intérieur pour la compétence de gestion administrative ;
Le ministère en charge du Tourisme aura compétence sur la qualité des futurs services proposés, l'évaluation de l'offre et de la demande dans la zone d'implantation territoriale du futur investissement, le respect des cahiers de charges et veiller sur la pérennité à long terme ;
Le ministère en charge de l'aménagement du territoire ou du plan aura compétence pour apprécier la cohérence avec le Plan National du Développement.

PARTENARIATS

Le Pool de partenariat peut être constitué par :

- Les Départements Ministériels cités ci-dessus ;
- Un Partenaire Financier International.

ECHÉANCIER

Court terme pour la rédaction des TDR ;

Court terme pour l'élaboration du Schéma Directeur du développement touristique de l'île M'bamou.

ECONOMIE DE L'ACTION

Montant approximatif des coûts en fcfa dans le tableau ci-dessous

Item	Prix unitaire	Qté	Total
Validation de l'opportunité			
Préparation des TDR	40 000 000	1	40 000 000
Atelier de validation des TDR	5 000 000	1	5 000 000
Elaboration du Schéma Directeur	155 000 000	1	155 000 000
Ateliers de validation du Schéma Directeur	10 000 000	2	20 000 000
TOTAL			**220 000 000**

INDICATEURS

Les TDR pour la formulation d'un schéma directeur de développement touristique de l'île M'bamou disponible.

Le document de schéma directeur est disponible.

PRINCIPAUX RESULTATS

Une programmation touristique de l'île est élaborée et commercialisée sur les marchés nationaux et internationaux ;

Un aménagement du territoire étendu sur l'île ;

De nouveaux investissements touristiques avec des partenariats divers ;

Une meilleure sensibilisation des néo promoteurs dans l'économie touristique ;

Une meilleure appréciation de l'offre touristique congolaise ;

Une meilleure intégration des structures de l'économie locale.

FICHE ACTION N°6 :
Structure opérationnelle de mise en œuvre des actions de la SNP3DT

CONTEXTE

Plusieurs raisons justifient l'urgence de la création d'une structure opérationnelle chargée de la mise en œuvre de la SNP3DT à savoir :

- la nécessité de cadrer l'organisation du secteur Touristique congolais telle que énoncée dans le document de Politique Nationale du Tourisme ;
- le déficit d'expertise observé dans la formalisation des projets dans l'administration et dans les entreprises ;
- le volume important du nombre d'actions à réaliser en urgence qui ne cadre pas nécessairement avec les missions quotidiennes dévolues à l'ANT.

OBJECTIF(S)

Les objectifs visés par l'action sont :

- à court terme, assurer la continuité opérationnelle de la SNP3DT ;
- à moyen terme améliorer les impacts et l'insertion du secteur touristique dans la création de la richesse nationale.

Concrètement, l'action proposée consistera à mettre en œuvre un programme ou un projet sur une période de 5 ans. Ce projet doté des ressources propres (personnel, finances,) accompagne au quotidien la mise en œuvre des actions retenues par l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement touristique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux niveaux de procédures doivent être pris en compte.

- La planification et l'organisation des différentes activités retenues et validées dans le cadre de la SNP3DT. Cette mission peut prendre en compte :
  - Les préparations des nouveaux textes ;
  - Le lancement des appels d'offres ;
  - Le suivi des exécutions des projets ;
  - La recherche des financements ;
- La mission de préparation, d'information et d'animation du Comité de pilotage interministériel sur le tourisme

PORTAGE DE L'ACTION

Le Ministère en charge du tourisme.

PARTENARIATS

Le Pool de partenariat peut être constitué par :

- Le Ministère en charge du tourisme ;
- Un Partenaire Financier International.

ECHÉANCIER

Court terme après validation du P3DT.

ECONOMIE DE L'ACTION

Montant approximatif des coûts en fcfa dans le tableau ci-dessous

Item	Prix unitaire	Nombre d'année	Total
Frais de structure	88 000 000	5	440 000 000
Frais de personnels et d'assistance			
1 Chef de projet	30 000 000	5	150 000 000
1 assistance technique internationale	200 000 000	5	1 000 000 000
1 chargé de mission	20 000 000	5	100 000 000
2 personnels administratifs	25 000 000	5	125 000 000
2 personnels d'appoint	20 000 000	5	100 000 000
Audits, Evaluation, Comité de suivi	30 000 000	2	60 000 000
Frais annexes	10 000 000	5	50 000 000
Total général			**2 025 000 000**

INDICATEURS

La structure de mise en œuvre du P3DT est élaborée ;

Les actions sont opérationnelles et visibles sur le terrain ;

Le comité de pilotage contrôle la structure créée et donne des orientations.

PRINCIPAUX RESULTATS

Un déploiement sans précédent des projets touristiques est réalisé avec des indicateurs précis en terme de nombres d'activités concrètes générées avec des impacts qualitatifs et quantitatifs sur l'emploi, des recettes fiscales, de l'accompagnement des promoteurs, etc.

FICHE ACTION N°7 :
Comité de lecture, impression, communication et diffusion des rapports et supports techniques

CONTEXTE

La SNP3DT a fait l'objet de plusieurs productions dont les plus importantes sont le bilan diagnostic sectoriel du Tourisme, la stratégie à court et moyen terme et la Politique Nationale du Tourisme. Ces productions dont la validation a mobilisé les acteurs des secteurs publics et privés, les partenaires au développement, méritent d'être largement diffusées. Il a par ailleurs été recommandé de mener une action dynamique dans ce sens afin que l'ensemble de la population congolaise soit suffisamment sensibilisée au phénomène touristique.

L'action, du comité de lecture, impression, communication et diffusion des rapports et supports techniques se trouve justifiée.

OBJECTIF(S)

La relecture des productions de manière à simplifier leur compréhension :

La préparation des supports d'explication des contenus de façon que chacun puisse s'imprégner des objectifs recherchés par le tourisme comme valeur sûre du processus de la diversification des piliers économiques du Congo ;

La diffusion à l'échelle du plus grand nombre.

Concrètement, l'action proposée consistera à mettre en place une équipe pédagogue constituée d'experts indépendants spécialisés dans la communication, aux experts internes au MTE et nécessairement, quelques membres ayant fait partie des experts nationaux et internationaux chargés de l'élaboration de la stratégie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La procédure prend en compte :

- Les préparations de la sélection des membres de l'équipe ;
- Le lancement des appels à candidature ;
- Le suivi de la sélection ;
- La mission de préparation, de relecture, d'information et d'animation.

PORTAGE DE L'ACTION

Le Ministère en charge du tourisme et / ou structure en charge de la continuité de la SNP3DT.

PARTENARIATS

Le Pool de partenariat peut être constitué par :

- Le Ministère en charge du tourisme ;
- Le Ministère en Charge de la Communication ;
- Le Ministère en charge de l'éducation de base.

ECHÉANCIER

Court terme après validation de la SNP3DT.

ECONOMIE DE L'ACTION

Montant approximatif des coûts s'élève à 155 millions de fcfa.

INDICATEURS

Les supports et documents produits par La SNP3DT sont disponibles dans des nouvelles formes revues et corrigées, accessibles au plus grand nombre ;

Les actions sont opérationnelles et visibles sur le terrain ;

Le comité de pilotage contrôle la structure et peut en mesurer la pertinence et l'efficacité.

PRINCIPAUX RESULTATS

Une meilleure compréhension de la production touristique, de la situation actuelle du tourisme au Congo et une meilleure visibilité des perspectives.

Liste des tableaux

Tableau N° 1 : Récapitulatif des points forts ou atouts du tourisme en République du Congo 7

Tableau N° 2 : Récapitulatif des points faibles du tourisme en République du Congo 8

Tableau N° 3 : Hiérarchisation intra- catégorielle des différentes contraintes 9

Tableau N° 4 : Matrice et Ratios du développement Touristique* 13